

2012

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

MAUREL & PROM



LE MODÈLE DU GROUPE

Imaginer

Imaginer des systèmes pétroliers

Rechercher

Rechercher des thèmes pétroliers

Découvrir

Découvrir de nouvelles réserves commercialisables

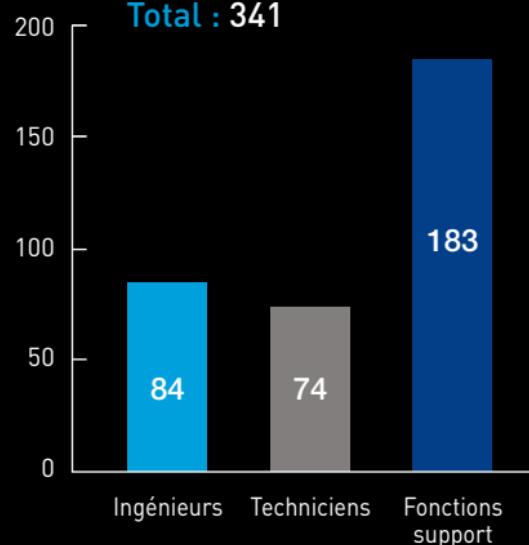
Arbitrer

Acquérir, développer et valoriser

Maurel & Prom a fondé sa stratégie sur la recherche, la découverte, la mise en production rapide d'hydrocarbures et l'optimisation de son portefeuille d'actifs. À cet effet, le Groupe a sélectionné des territoires d'exploration prometteurs et des experts ayant une réelle connaissance des zones d'exploration concernées.

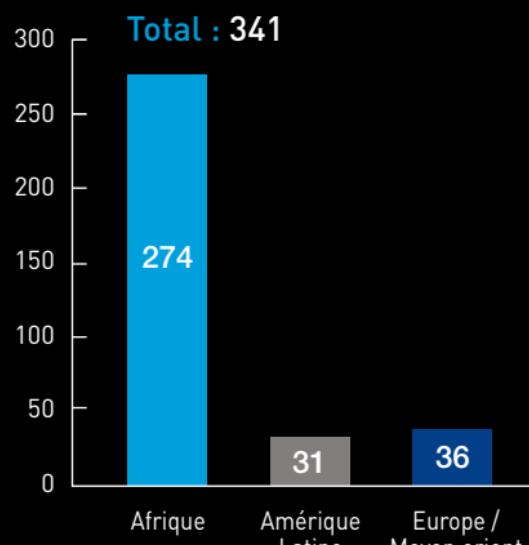
LES ÉQUIPES

Répartition par fonction en 2012



Répartition géographique

(Effectifs inscrits, tous types de contrat de travail)



Sommaire

Présentation du Groupe

Le modèle du Groupe	Rabat
Les équipes	Rabat
Historique	P. 2
Le mot du président	P. 4
L'équipe dirigeante	P. 6
Les territoires	P. 8
L'année 2012 en chiffres	P. 10
Faits marquants	P. 12
Le savoir-faire	P. 14
Développement durable	P. 16
La vie boursière	P. 18

Partie Financière P. 21

1 / Situation financière	P. 23
2 / Facteurs de risques	P. 41
3 / Gouvernement d'entreprise	P. 55
4 / Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise	P. 95
5 / Maurel & Prom et ses actionnaires	P. 115
6 / Informations sociales	P. 117
7 / Autres informations sur le Groupe	P. 139
8 / Annexes	P. 145
Glossaire	P. 145

Responsable du document de référence et de sa mise à jour

Établissements Maurel & Prom
(ci-après « Maurel & Prom » ou la « Société »)

Monsieur Jean-François Hénin
est responsable de l'information financière
et du document de référence.
Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Jean-François Hénin

Président-directeur général

Établissements Maurel & Prom

51, rue d'Anjou – 75008 PARIS
Téléphone : 01 53 83 16 00
Télécopie : 01 53 83 16 04

Attestation

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le présent document de référence incluant le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 8 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 contient l'observation suivante :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 4 « Actifs incorporels » de l'annexe aux comptes consolidés qui indique notamment la valeur nette comptable des actifs rattachés aux permis de Bigwa-Rufiji-Mafia (BRM) en Tanzanie, d'Etekamba au Gabon et des activités en Colombie. La note décrit la méthodologie suivie par la Société pour l'estimation de la valeur de ces actifs incorporels ;

- la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, qui décrit les principes et méthodes retenus pour déterminer la valeur de la participation mise en équivalence que votre société détient dans Tuscany.

Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2012 contient l'observation suivante :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels qui indique les modalités d'estimation de la valeur des titres de participation Tuscany détenus par votre société.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 ne contient aucune observation.

Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2011 ne contient aucune observation.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2010 contient les observations suivantes :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 23 « Retraitements opérés sur les états financiers 2009 » qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation du chiffre d'affaires et de l'impôt pour les contrats d'exploration et de partage de production ;

- les notes 1 « Généralités », 4 « Actifs incorporels » qui décrivent la situation des investissements d'exploration du Groupe, qui indiquent les montants engagés et comptabilisés à l'actif du bilan consolidé de votre société, les montants passés en charges et les dépréciations constatées au 31 décembre 2010.

Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2010 contient l'observation suivante :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2 « poursuite des investissements d'exploration et de développement » et 3.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe qui décrivent la situation des investissements d'exploration, qui indiquent les montants engagés et comptabilisés à l'actif du bilan de votre société, les montants passés en charges, et les dépréciations constatées au 31 décembre 2010.

Jean-François Hénin

Président-directeur général

Paris, le 26 avril 2013

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Échéance du mandat
Daniel de Beaurepaire 119, avenue de Wagram 75017 Paris	Assemblée générale du 12 juin 2008	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
Ernst & Young Audit Représenté par Patrick Cassoux Tour First 1, place des Saisons 92400 Courbevoie	Assemblée générale du 27 juin 1996	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
Suppléants	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Échéance du mandat
Société IAC 46, rue du Général Foy 75008 Paris	Assemblée générale du 27 juin 1996	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
Société Auditex 1, place des Saisons 92400 Courbevoie	Assemblée générale du 27 juin 1996	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2012



Établissements Maurel & Prom
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 93 573 357,57 €

Siège social : 51, rue d'Anjou – 75008 PARIS
Tél. : 01 53 83 16 00 – Fax : 01 53 83 16 04
R.C.S. Paris 457 202 331 – Siret 457 202 331 00064

Le présent document de référence 2012 incorpore le rapport financier annuel tel que visé par l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2013 conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence : conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1 – relatives à l'exercice 2010 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement aux paragraphes 9.2.2 et 9.2.4 du document de référence déposé le 20 avril 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 11-0341 ; et

2 – relatives à l'exercice 2011 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement aux paragraphes 9.2.2 et 9.2.4 du document de référence déposé le 24 avril 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0401.

Ces documents sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.maureletprom.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

HISTORIQUE

15 ans de succès dans l'industrie pétrolière

1831

- Création de la Société
- Développement de lignes maritimes et de comptoirs commerciaux en Afrique de l'Ouest

1998 / 99

- Recentrage stratégique autour des activités d'exploration et de production d'hydrocarbures
- Entrée au Congo

2000

- Première production du gisement de Kouakouala au Congo

2005

- Désengagement de l'activité maritime
- Entrée au Gabon
- Entrée en Colombie et au Venezuela
- Entrée en Sicile

2003

- Développement de M'Boundi au Congo
- Création de la filiale de forage Caroil

2004

- Passage de société en commandite par actions à société avec directoire et conseil de surveillance
- Entrée en Tanzanie
- Division du nominal de l'action par 10

2001

- Prise de participation à Cuba
- Cession du bateau de forage Energy Searcher
- Découverte du gisement de M'Boundi au Congo

2009

- Vente de Hocol Colombie pour 740 MUS\$
- Mise en production d'Onal et d'Omko au Gabon
- Découverte d'un nouveau réservoir au sud-est d'Onal au Gabon
- Découverte d'Omoc et d'Omgw au Gabon
- Prise de participation dans les actifs d'Artumas en Tanzanie et au Mozambique

2007

- Acquisition de trois nouveaux permis d'exploration
- Découverte d'Ocelote en Colombie
- Découverte de gaz en Tanzanie
- Vente de M'Boundi et Kouakouala à ENI pour 1 434 MUS\$
- Mise en production du champ de Banio au Gabon
- Modification du mode de gouvernance en conseil d'administration

2011

- Mise en production d'Omoc et Omoc-Nord au Gabon
- Vente de MP Venezuela
- Signature d'une alliance stratégique avec Pacific Rubiales Energy en Colombie et au Pérou
- Cession de Caroil
- Distribution des actions de MP Nigeria
- Mise en production de Sabanero en Colombie

2008

- Découverte d'Omko et d'Ombg au Gabon
- Mise en production d'Ocelote
- Acquisition de nouveaux permis d'exploration en Colombie et en Tanzanie

2012

- Augmentation soutenue de la production au Gabon
- Consolidation des actifs en Afrique de l'Est
- Préparation d'une campagne d'exploration intense en 2013-2014

2006

- Première certification des réserves par De Golyer & Mac Naughton
- Découverte d'Onal au Gabon
- Entrée en Syrie
- Acquisition de sept nouveaux permis d'exploration

2010

- Acquisition par Seplat (société de droit nigérian dans laquelle Maurel & Prom était actionnaire à 45 %) d'intérêts dans les permis Oml 4, 38 et 41
- Extension du domaine d'exploration en Colombie
- Découverte de Sabanero
- Mise en production d'Omgw et Ombg au Gabon (Gwedidi et Mbigou)
- Découverte d'Omoc Nord

LE MOT DU PRÉSIDENT

JEAN-FRANÇOIS HÉNIN

Président du conseil d'administration

Au Gabon, les travaux entrepris en 2012 ont permis de retrouver le niveau de production atteint au début de l'exercice avant l'affaissement de la plate-forme n°100, et nous permettent de nous situer en fin d'année à un niveau sensiblement supérieur à 20 000 barils par jour, selon le rythme de progression rétabli.

La bonne tenue des prix du pétrole et le taux de change favorable entre l'euro et le dollar ont permis au résultat opérationnel de progresser, hors résultats de cession d'actifs, de plus de 40 % entre 2011 et 2012.

Le niveau significatif des investissements engagés au cours de cet exercice 2012, dont l'effort se prolongera en 2013 et 2014, devrait s'accompagner de l'augmentation de la production à un rythme soutenu afin d'atteindre un objectif de production de l'ordre de 27 000 barils par jour fin 2013 et tendre vers notre cible de 35 000 barils par jour fin 2014. La tendance haussière du chiffre d'affaires consolidé du Groupe devrait par ailleurs se poursuivre sur les prochains exercices selon la progression attendue de la production d'huile au Gabon dans un contexte de stabilité des hypothèses en termes de prix du baril de pétrole, de taux de change et de prix des couvertures.

Ces investissements massifs devraient atteindre leur terme au cours du 1^{er} semestre 2014. En l'absence de nouveau développement à court ou moyen terme au Gabon, ceci libérerait ainsi un cash-flow très significatif. La Société sera alors en mesure, tout en remboursant ses dettes financières, d'avoir à sa disposition un budget lui permettant une diversification sensible de son activité.

En dehors des forages d'exploration à fort potentiel – Namibie, Mozambique et Pérou – le Groupe va démarrer la mise en production des réserves gazières de la région de Mnazi-Bay, selon le calendrier de réalisation du projet gazoduc opéré par les autorités tanzaniennes. Sur la base du calendrier actuel, ce projet pourrait contribuer au chiffre d'affaires et aux résultats du Groupe à partir de la fin de l'exercice 2014.

Des espoirs importants reposent également sur les prospects colombiens de Muisca COR 15 et CPO 17 qui feront l'objet de travaux intensifs en 2013 et 2014.

La mise en place d'une nouvelle facilité de 350 MUS\$, en substitution au RBL (dettes liées aux réserves du Groupe) de janvier 2009, est effective depuis fin janvier 2013, ce qui permet une gestion souple de la trésorerie du Groupe.

Avec un profil de production en augmentation sensible et le début de la commercialisation de ses ressources en gaz en Afrique de l'Est, Maurel & Prom représente un placement attrayant pour ses actionnaires, avec un profil de risque faible tout en conservant des opportunités importantes liées aux travaux d'exploration.

À l'avenir, la Société agira en association avec MP Nigeria dans de nouvelles zones d'activité où l'expérience et la bonne réputation de Maurel & Prom permettront de valoriser les apports en capitaux que les deux sociétés seront en mesure de réaliser ensemble dans le cadre de ce partenariat. Un tel accord permettra à votre Société d'avoir accès à un plus grand nombre d'opérations, ce qui diminuera le profil moyen de risque de ses choix en multipliant les opportunités et en réduisant le montant des investissements unitaires.

L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Des expériences au service de la croissance

Années d'expériences professionnelles

43

38

(dans le pétrole)

13

28



Jean-François HÉNIN

Président-directeur général

Diplômé de l'IAE de Paris en Sciences économiques

Directeur trésorerie-change de la société Lyonnaise de Dépôts, trésorier de THOMSON CSF, directeur général d'Altus Finance, vice-président du conseil de surveillance d'Altus Finance, PDG d'Électricité et Eaux de Madagascar (EEM). Depuis mars 1996 il occupe les fonctions de gérant, président du directoire puis président-directeur général de Maurel & Prom.

Michel HOCHARD

Directeur administratif et financier

Diplômé de l'Institut commercial de Nancy (ICN) et expert comptable

Auditeur interne à la direction financière d'ELF Aquitaine, chef de la division finance Afrique/Moyen-Orient, directeur financier de la SNEAP puis d'ELF Aquitaine production et d'ELF E&P, DRH délégué d'ELF E&P, directeur des opérations de Price Waterhouse Cooper BPO, membre du comité de direction de GEOS. Directeur administratif et financier de Maurel & Prom depuis septembre 2007.

39

39

46

46

31

31

Jean BIE

Directeur de l'exploration

Diplômé de l'école Nationale Supérieure des Mines de Paris

Ingénieur géophysicien chez Elf, devenu Total, il reste 26 ans au sein de la direction exploration et production, avant de devenir directeur général de Total Nederland puis Total Gabon. Il était directeur des achats du groupe Total avant de rejoindre Maurel & Prom en janvier 2011 en tant que directeur de l'exploration.

Michel PERRET

Directeur du forage

Diplômé de l'Institut Français du Pétrole (IFP)

Ingénieur pour Forex, Forex Neptune et ELF Aquitaine, consultant indépendant de Shell, ELF, ENI, BHP Petroleum, participation à la création de BHP Petroleum en Australie, de Joint Oil en Libye, participation à la transformation de Maurel & Prom en compagnie de recherche et de production pétrolière. Directeur du forage de Maurel & Prom depuis octobre 2001.

Philippe CORLAY

Directeur de la production

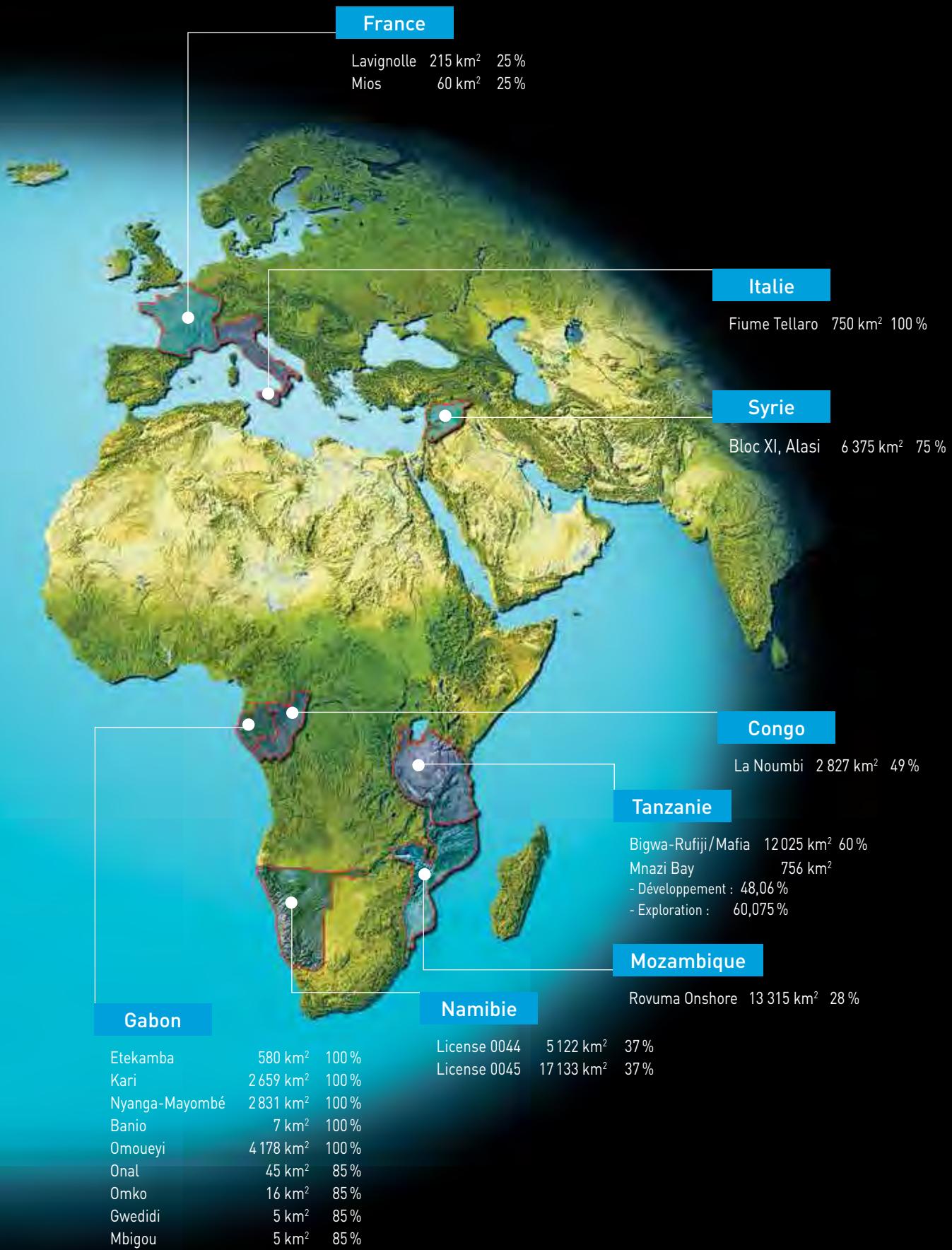
Diplômé des Hautes-études industrielles de Lille et de l'école du pétrole et des moteurs

Ingénieur de Beicip-Franlab, responsable du projet de récupération assistée des hydrocarbures, chef du département réservoir de Coparex, responsable des activités gisement puis directeur de la production de Maurel & Prom depuis août 2007.

LES TERRITOIRES

Près de **85000 km²** de domaine d'exploration
dans **10** pays
sur **4** continents





L'ANNÉE 2012 EN CHIFFRES

Les opérations

L'activité de l'exercice 2012 porte essentiellement sur la mise en valeur des actifs composant le portefeuille du Groupe à travers des travaux de développement, de gestion de la production et de mise en évidence de potentiel d'exploration.

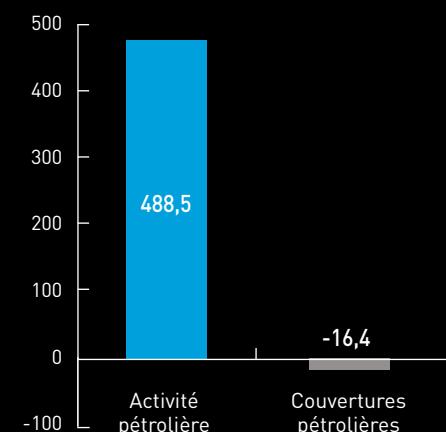
Principales données financières du Groupe

En millions d'euros

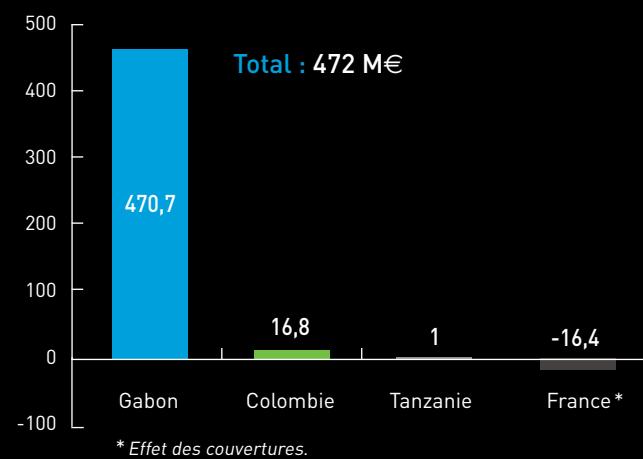
	31/12/2012	31/12/2011
Taux €/US\$	1,286	1,392
CHIFFRE D'AFFAIRES	472	374
RÉSULTAT SUR ACTIVITÉ DE PRODUCTION	255	208
en % du CA	54%	55 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	201	258
<i>dont résultat de cession</i>	-	122
Résultat financier	-42	-17
Résultat avant impôt	158	241
Résultat net des sociétés intégrées	63	143
Sociétés mises en équivalence	-5	9
Résultat net des activités cédées	-	16
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	58	165
<i>dont éléments de cession</i>	-	135
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	61	95
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	67	61

Chiffre d'affaires par secteur d'activité

En millions d'euros

**Chiffre d'affaires par zone géographique**

En millions d'euros

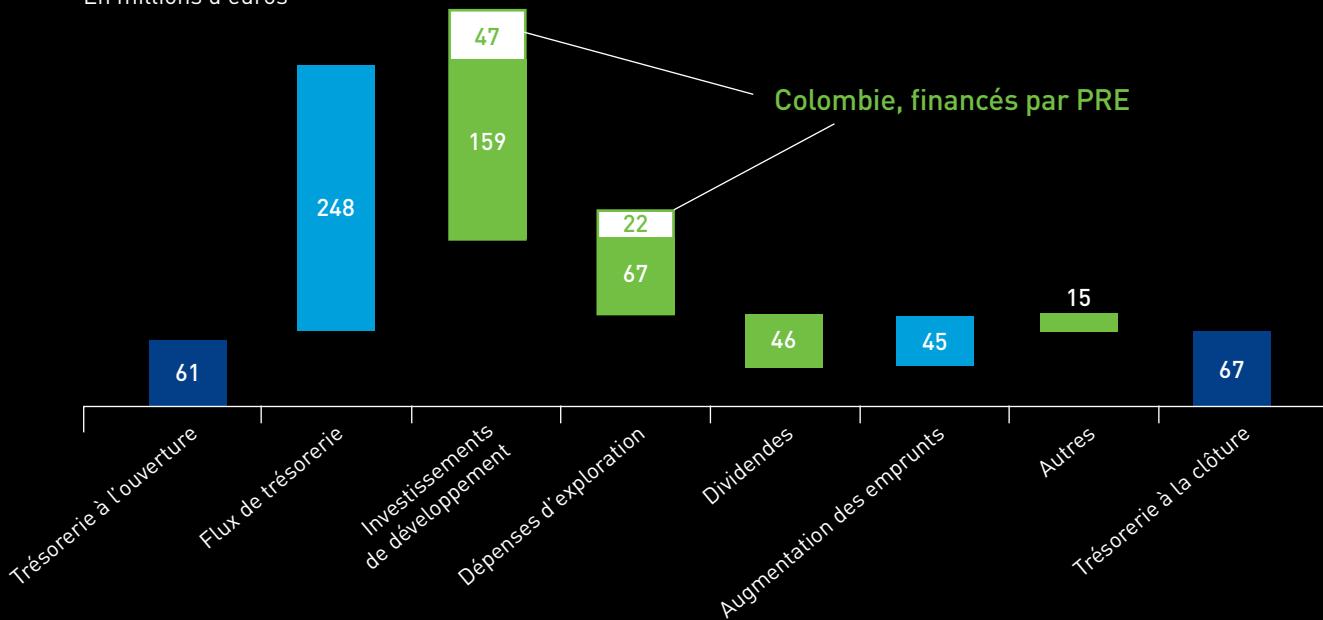
**Réserves en huile (part M&P nette de redevances)**

Au 1^{er} janvier 2013, le montant des réserves en huile P1+P2 du Groupe s'élève à 198 Mbbls soit une augmentation de +7 % par rapport aux réserves en huile au 1^{er} janvier 2012. Ces montants sont inscrits en quote part du Groupe, nette de redevances.

	Unité	2012	2013			
		P1+P2	P1	P2	P1+P2	P3
<i>Omoueyi</i>	85 %	Mbbls	176,4	53,8	140,5	194,4
<i>Banio</i>	100 %	Mbbls	0,5	0,3	0,1	0,4
GABON	Mbbls	176,9	54,2	140,6	194,8	94,7
<i>Sabanero</i>	50 %	Mbbls	7,8	2,1	1,3	3,4
COLOMBIE	Mbbls	7,8	2,1	1,3	3,4	3,6
TOTAL	Mbbls	184,7	56,3	141,9	198,2	98,4

Évolution de la trésorerie en 2012

En millions d'euros



FAITS MARQUANTS

Forte génération de *cash flow*

Poursuite de l'activité d'exploration avec un risque financier limité

Restructuration de la dette

Exercice 2012

Développement des champs existants

Au Gabon, la montée en puissance régulière de la production à la suite de l'initialisation du programme d'injection d'eau a été interrompue dès le début de l'année à la suite de l'incident survenu sur la plate-forme 100 du champ Omoc-Nord. L'impact de cet incident a eu des conséquences tout au long de l'année sur le niveau de production qui a oscillé entre 12 000 et 17 000 b/j au premier semestre avant de dépasser 22 000 b/j en fin d'année, ainsi que sur le rythme de développement du champ puisque des forages supplémentaires ont dû être entrepris.

Cependant, à la suite des travaux de développement et d'amélioration de la gestion de la production, l'efficacité de l'injection d'eau sur le champ d'Omko (Kissenda) s'est accrue et des résultats similaires sont attendus sur le champ d'Omoc-Nord. Sur le champ d'Omgw (Grès de Base), l'injection d'eau démarrée en février 2012 se poursuit et permet de stabiliser la pression dans le réservoir. Sur le champ d'Onal des percées d'eau précoces ayant été observées, les équipements des puits injecteurs responsables ont été modifiés pour y remédier. Les conséquences sur le niveau de production de ce champ devraient se ressentir en 2013.

Sur le permis de Mnazi Bay en Tanzanie, le Groupe a procédé aux « workovers » des trois puits producteur de gaz. Seul un seul d'entre eux est aujourd'hui en production limitée afin de fournir du gaz à une usine d'électricité et permettant au Groupe de constater des ventes à hauteur de 1,3 MUS\$.

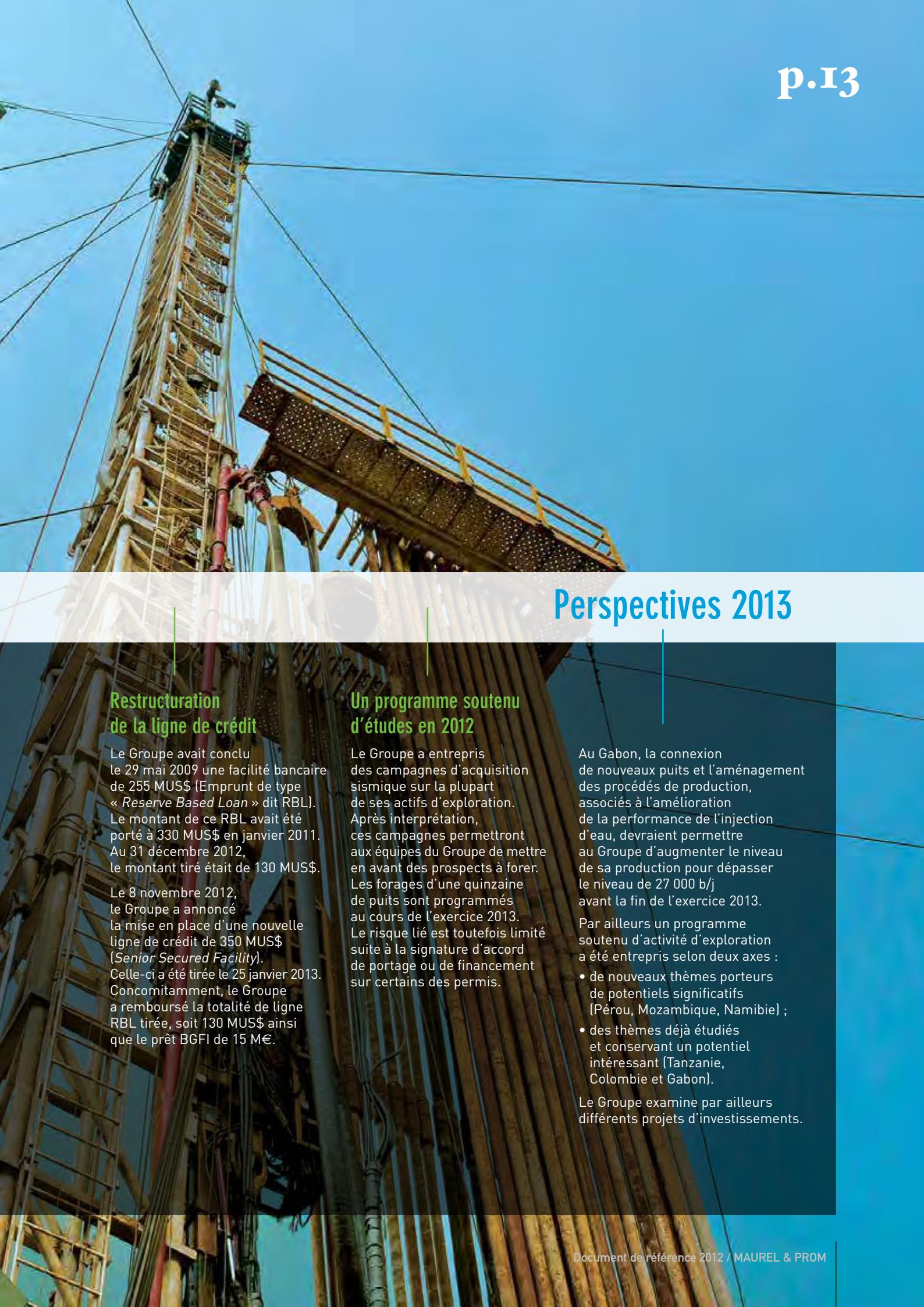
Consolidation des actifs en Afrique de l'Est

Maurel & Prom a exercé son droit de préemption sur les intérêts de Cove Energy dans la concession de Mnazi Bay en Tanzanie.

L'opération porte sur un montant de 18,9 MUS\$, qui ont été payés à Wentworth suite à l'approbation de cette transaction par les autorités tanzaniennes le 26 juillet 2012. Un montant complémentaire maximum de 5,1 MUS\$ s'ajoutera à cette somme si la future production de gaz dépasse certains seuils.

À la suite de cette opération, les différents intérêts dans Mnazi Bay se répartissent comme suit :

	Production	Exploration
M&P (opérateur)	48,06 %	60,075 %
Wentworth	31,94 %	39,925 %
TPDC	20,00 %	-



Perspectives 2013

Restructuration de la ligne de crédit

Le Groupe avait conclu le 29 mai 2009 une facilité bancaire de 255 MUS\$ (Emprunt de type « *Reserve Based Loan* » dit RBL). Le montant de ce RBL avait été porté à 330 MUS\$ en janvier 2011. Au 31 décembre 2012, le montant tiré était de 130 MUS\$.

Le 8 novembre 2012, le Groupe a annoncé la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*). Celle-ci a été tirée le 25 janvier 2013. Concomitamment, le Groupe a remboursé la totalité de ligne RBL tirée, soit 130 MUSS ainsi que le prêt BGFI de 15 M€.

Un programme soutenu d'études en 2012

Le Groupe a entrepris des campagnes d'acquisition sismique sur la plupart de ses actifs d'exploration. Après interprétation, ces campagnes permettront aux équipes du Groupe de mettre en avant des prospects à forer. Les forages d'une quinzaine de puits sont programmés au cours de l'exercice 2013. Le risque lié est toutefois limité suite à la signature d'accord de portage ou de financement sur certains des permis.

Au Gabon, la connexion de nouveaux puits et l'aménagement des procédés de production, associés à l'amélioration de la performance de l'injection d'eau, devraient permettre au Groupe d'augmenter le niveau de sa production pour dépasser le niveau de 27 000 b/j avant la fin de l'exercice 2013.

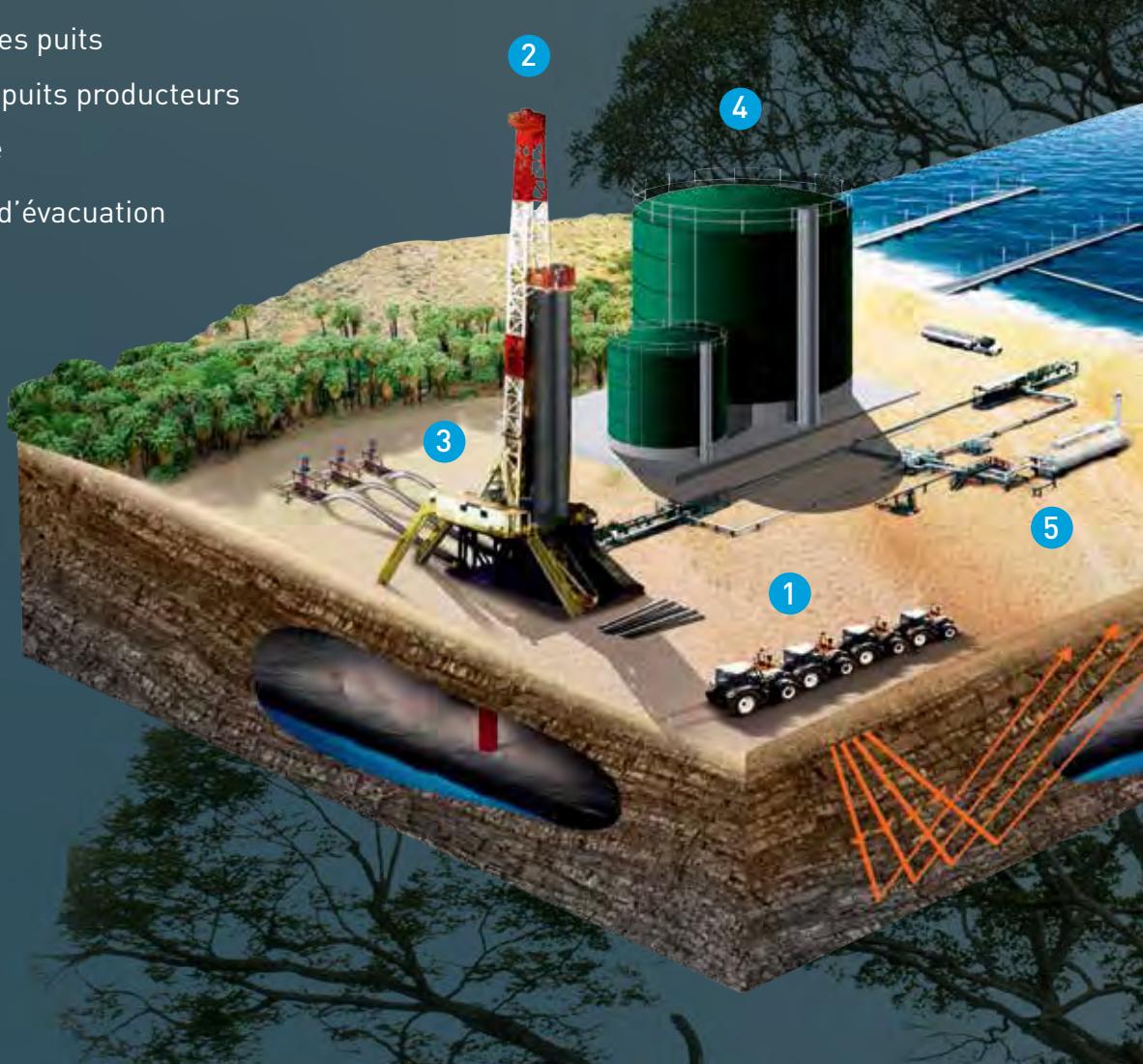
Par ailleurs un programme soutenu d'activité d'exploration a été entrepris selon deux axes :

- de nouveaux thèmes porteurs de potentiels significatifs (Pérou, Mozambique, Namibie) ;
- des thèmes déjà étudiés et conservant un potentiel intéressant (Tanzanie, Colombie et Gabon).

Le Groupe examine par ailleurs différents projets d'investissements.

LE SAVOIR-FAIRE

- 1 Acquisition sismique
- 2 Forage des puits
- 3 Têtes de puits producteurs
- 4 Stockage
- 5 Oléoduc d'évacuation





En 10 ans

le Groupe a imaginé des systèmes pétroliers, foré une centaine de puits d'exploration-appréciation avec un taux de succès significatif et découvert, à moindre coût, des champs de taille importante.

Prise de décision rapide

Capacité à développer des champs pétroliers de taille majeure

M'Boundi > 300 Mbbls,
Onal + satellites > 200 Mbbls
et Ocelote > 50 Mbbls

Relations loyales, durables et responsables

avec les autorités et les communautés locales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des actions du Groupe sont détaillées dans le Chapitre 4 « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise » de ce document.





Notre ligne de conduite, volontaire et à l'esprit évidente, est dictée par les risques que présentent dans leur grande majorité les opérations menées par le Groupe, dans le domaine de l'exploration et la production d'hydrocarbures, dans tous les pays où il est implanté.

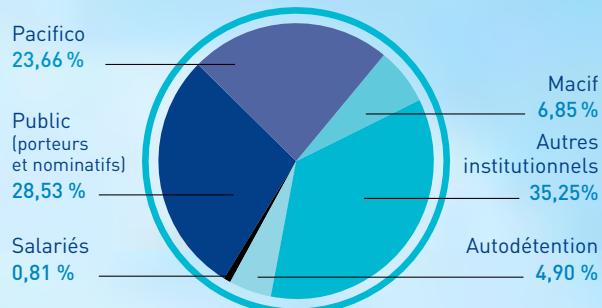
Notre volonté trouve son expression dans le code de bonne conduite conçu et mis en application au sein du Groupe depuis plusieurs années.

Ainsi, Maurel & Prom et ses filiales poursuivent leur engagement et leurs actions dans les domaines variés que sont : l'amélioration des méthodes de travail, la maîtrise des risques et des impacts sur l'environnement et sur les hommes, dans le plus grand respect des réglementations et populations locales.

LA VIE BOURSIÈRE

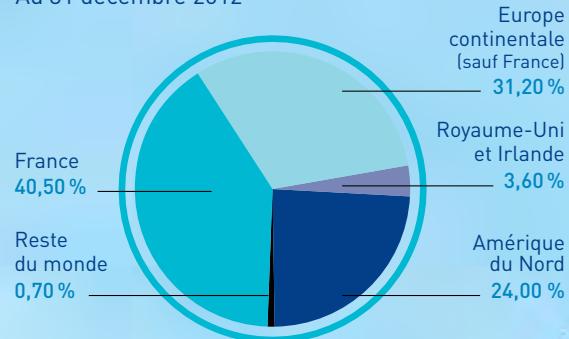
Répartition de l'actionnariat

Au 31 décembre 2012



Répartition géographique des autres actionnaires institutionnels

Au 31 décembre 2012



121 523 841 actions au 31 mars 2013 dont 5 761 556 autodétenues

Évolution du cours de bourse

Volume moyen journalier en 2012 :

402 931 actions

Capitalisation boursière :

- au 31 décembre 2012 : 1 540 777 663,12 €
au cours de 12,680 € par action
(sur la base de 121 512 434 actions)
- au 28 mars 2013 : 1 656 369 952,83 €
au cours de 13,63 € par action
(sur la base de 121 523 841 actions)

Performance du cours de bourse sur l'année 2012

Cours le plus bas : 10,160 € atteint le 4 juin 2012

Cours le plus haut : 14,550 € atteint le 2 mars 2012

Cours au 31 décembre 2012 : 12,680 €



(soit 4,74 % du capital)



PARTIE FINANCIÈRE

SOMMAIRE

1. SITUATION FINANCIÈRE	23
1.1. Synthèse financière de l'exercice 2012	23
1.2. Réserves et ressources pétrolières et gazières du Groupe	29
1.3. Investissements	32
1.4. Emprunts et financements	33
1.5. Tendances et perspectives	35
1.6. Contrats importants	39
1.7. Informations financières	39
2. FACTEURS DE RISQUES	41
2.1. Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières du Groupe	41
2.2. Risques financiers	45
2.3. Risques juridiques	51
2.4. Assurances	53
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	55
<i>(rapport du président en vertu de l'article 225-37 du Code de commerce)</i>	
3.1. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	55
3.2. L'administration et la direction de Maurel & Prom	55
3.3. Contrôle interne et gestion des risques	88
3.4. Règles d'admission et de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires des actionnaires	92
4. RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE	95
4.1. Informations sociales	95
4.2. Informations environnementales	104
4.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	109
4.4. Avis sur les données sociales, environnementales et sociétales	112
5. MAUREL & PROM ET SES ACTIONNAIRES	115
5.1. Structure actuelle de l'actionnariat	115
5.2. Dividende	119
5.3. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	119
6. INFORMATIONS SOCIALES	121
6.1. Informations sur la Société	121
6.2. Capital social	121
6.3. Actes constitutifs et statuts	134
7. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GROUPE	139
7.1. Opérations avec des apparentés	139
7.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage	139
7.3. Propriétés immobilières, usines et équipements	140
7.4. Recherche et développement, brevets et licences	140
7.5. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	140
7.6. Documents accessibles au public	140
7.7. Organigramme	142
7.8. Autres activités du Groupe	143
8. ANNEXES	145
8.1. GLOSSAIRE	145
8.2. États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2012	147
8.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	244
8.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration des Établissements Maurel & Prom	247
8.5. Tableau de rémunération des commissaires aux comptes	249
8.6. Résultats financiers des cinq derniers exercices de la société Maurel & Prom	250
8.7. Disponibilité de l'information	251
8.8. Tables de concordance	252

1.1. Synthèse financière de l'exercice 2012	23
1.1.1. Comptes consolidés	23
1.1.1.1. Activité	23
1.1.1.2. Chiffre d'affaires	25
1.1.1.2.1. Chiffre d'affaires par activité	26
1.1.1.2.2. Chiffre d'affaires par zone géographique	26
1.1.1.3. Résultat opérationnel	26
1.1.1.4. Résultat financier	27
1.1.1.5. Résultat net	27
1.1.1.6. Bilan	27
1.1.1.7. Investissements	27
1.1.1.8. Flux de trésorerie	28
1.1.1.9. Relations intragroupe	28
1.1.2. Comptes sociaux	29
1.2. Réserves et ressources pétrolières et gazières du Groupe	29
1.3. Investissements	32
1.3.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	32
1.3.2. Principaux investissements en cours	33
1.3.3. Principaux investissements envisagés	33
1.4. Emprunts et financements	33
1.4.1. Conditions d'emprunt et structure de financement	33
1.4.2. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	35
1.5. Tendances et perspectives	35
1.5.1. Événements postclôture	35
1.5.2. Évolution de l'activité de la Société : tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	38
1.6. Contrats importants	39
1.7. Informations financières	39
1.7.1. Informations financières historiques	39
1.7.2. Vérification des informations financières historiques	39
1.7.3. Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleur légaux	39

1

SITUATION FINANCIÈRE

1.1. Synthèse financière de l'exercice 2012

1.1.1. Comptes consolidés

Les principales données financières du Groupe sont reprises dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Taux €/US\$	1,285	1,392
CHIFFRE D'AFFAIRES	472	374
RÉSULTAT SUR ACTIVITÉ DE PRODUCTION	255	208
<i>en % du CA</i>	54 %	55 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	201	258
<i>dont résultat de cession</i>	-	122
Résultat financier	-42	-17
Résultat avant impôt	158	241
Résultat net des sociétés intégrées	63	143
Sociétés mises en équivalence	-5	9
Résultat net des activités cédées	-	16
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	58	165
<i>dont éléments de cession</i>	-	135
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	61	95
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	67	61

1.1.1.1. Activité

L'activité de l'exercice 2012 a porté essentiellement sur la mise en valeur des actifs composant le portefeuille du Groupe à travers des travaux de développement, de gestion de la production et de mise en évidence de potentiel d'exploration.

Développement des champs existants

Au Gabon, la montée en puissance régulière de la production à la suite de l'initialisation du programme d'injection d'eau a été interrompue dès le début de l'année à la suite de l'incident survenu sur la plate-forme 100 du champ Omoc-Nord. L'impact de cet incident a eu des conséquences tout au long de l'année sur le niveau de production qui a oscillé entre 12 000 et 17 000 b/j au premier semestre avant de dépasser 22 000 b/j en fin

SITUATION FINANCIÈRE

Synthèse financière de l'exercice 2012

d'année, ainsi que sur le rythme de développement du champ, des forages supplémentaires ayant dû être entrepris.

Cependant, à la suite des travaux de développement et d'amélioration de la gestion de la production, l'efficacité de l'injection d'eau sur le champ d'Omko (Kissenda) s'est accrue et des résultats similaires sont attendus sur le champ d'Omoc-Nord. Sur le champ d'Omgw (Grès de Base), l'injection d'eau démarrée en février 2012 se poursuit et permet de stabiliser la pression dans le réservoir. Sur le champ d'Onal des percées d'eau précoce ayant été observées, les équipements des puits injecteurs responsables ont été modifiés pour y remédier, les conséquences sur le niveau de production de ce champ devant se ressentir en 2013.

Sur le permis de Mnazi Bay en Tanzanie, le Groupe a procédé aux « workovers » des trois puits producteurs de gaz. Un seul d'entre eux est aujourd'hui en production limitée afin de fournir du gaz à une usine d'électricité et permettant au Groupe de constater des ventes à hauteur de 1,3 MUS\$.

Un programme soutenu d'études en 2012

En Colombie, la production du permis d'exploration de Sabanero a débuté le 17 décembre 2011. Pour mémoire, ce permis couvre une superficie de 434 km², il est situé à environ 250 km au Sud-Est de Bogota, dans le bassin prolifique des Llanos (pétrole lourd) et à environ 50 km au Nord des champs de Rubiales et Quifa. Ce bloc est détenu par Maurel & Prom Colombia BV (Maurel & Prom, opérateur, détient 50,01 % de Maurel & Prom Colombia BV). À fin 2012, la production du permis de Sabanero est stabilisée à environ 1 200 b/j à 100 %. Ce niveau de production est contraint par les capacités actuelles de traitement et de réinjection de l'eau produite. Pour rappel, une demande de licence de production pour le champ de Sabanero a été déposée auprès de l'Agence Nationale des Hydrocarbures. L'obtention de celle-ci permettra de lancer un programme de travaux permettant d'augmenter sensiblement la production de ce champ.

Sur ce même permis de Sabanero, le Groupe a entrepris en décembre 2012 le forage du prospect Chaman. Le puits Chaman-1, foré dans la partie centrale du permis (à environ 6 km du centre de production du champ de Sabanero), a mis en évidence une nouvelle découverte d'huile dans la formation C7 (12° API). Un test de production est actuellement en cours, celui-ci tend à prouver une nouvelle zone prolifique en huile au Nord du permis. Durant ce test, il a été constaté un débit de 174 b/j d'huile. La taille de cette découverte est actuellement en cours d'évaluation.

Sur le permis SSJN9, le puits SantaFe-1 a été foré à une profondeur de 2 527m MD (objectif à gaz dans la formation Cienaga de Oro). En raison d'objectifs non atteints, ce puits a été bouché et abandonné. A la suite de l'abandon du puits SantaFe-1, le Groupe a décidé de rendre libre ce permis situé au Nord de la Colombie.

Sur la licence CPO17, les informations recueillies lors du forage du puits stratigraphique EST-11, foré sur le prospect de Godric, ont permis de mettre en évidence des intervalles saturés en huile dans la formation du Mirador. Il ressort des analyses une qualité d'huile comprise entre 16° et 18° API. Ces données préliminaires confirment l'existence d'une huile plus légère que celle trouvée sur les prospects de Merlin (Grès de base) et de Dorcas (formation C7). Depuis le communiqué du 14 novembre 2012, le Groupe ne dispose pas de nouvelles informations sur la taille et les estimations des ressources de ce puits.

Au Gabon, sur le permis d'Etekamba (100 %), le Groupe a foré deux puits au premier semestre. Les deux puits se sont avérés négatifs. Les travaux entrepris ont permis de mettre en évidence des réservoirs de très bonne qualité au Gamba. Le Groupe travaille actuellement à la mise en évidence de nouveaux thèmes au regard des résultats constatés et a demandé aux autorités gabonaises un prolongement de la durée de ce permis.

Le puits Ziwani-1, situé sur le permis Mnazi Bay en Tanzanie, a mis en évidence un intervalle de 3 m, testé à gaz. Un débit de 7,2 millions de pieds cube par jour a été constaté sans stabilisation de la pression. Ce test a été effectué dans un nouveau réservoir carbonaté, non encore mis en évidence sur la concession de Mnazi Bay. Les mesures effectuées n'ont pas permis de mettre en évidence des réserves commerciales mais ont néanmoins prouvé qu'il existait un système de dépôt efficace confirmant l'intérêt des différents prospects déjà identifiés par le Groupe sur ce permis.

Consolidation des actifs en Afrique de l'Est

Maurel & Prom a exercé son droit de préemption sur les intérêts de Cove Energy dans la concession de Mnazi Bay en Tanzanie.

L'opération porte sur un montant de 18,9 MU\$, qui ont été payés à Wentworth à la suite de l'approbation de cette opération par les autorités tanzaniennes le 26 juillet 2012. Un montant complémentaire maximum de 5,1 MU\$ s'ajoutera à cette somme si la future production de gaz dépasse certains seuils.

SITUATION FINANCIÈRE

Synthèse financière de l'exercice 2012

À la suite de cette opération, les différents intérêts dans Mnazi Bay se répartissent comme suit :

	Production	Exploration
M&P (opérateur)	48,06 %	60,075 %
Wentworth	31,94 %	39,925 %
TPDC	20,00 %	-

Restructuration de la ligne de crédit

Le Groupe avait conclu le 29 mai 2009 une facilité bancaire de 255 MUS\$ (emprunt de type « *Reserve Based Loan* » dit RBL). Le montant de ce RBL avait été porté à 330 MUS\$ en janvier 2011. Au 31 décembre 2012, le montant tiré était de 130 MUS\$.

Le 8 novembre 2012, le Groupe a annoncé la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*) (voir paragraphe 1.4.1. du document de référence). Celle-ci a été tirée le 25 janvier 2013. Concomitamment, le Groupe a remboursé la totalité de la ligne RBL tirée, soit 130 MUS\$ ainsi que le prêt BGFI de 15 M€.

1.1.1.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit en 2012 à 472 M€, soit une progression de 26 % par rapport à l'exercice 2011.

Cette progression par rapport à l'exercice 2011 résulte principalement de l'augmentation des volumes vendus au Gabon, dans un environnement de prix de vente stable (110,6 US\$/b en 2012 contre 110,9 US\$/b en moyenne en 2011).

Le tableau suivant reprend les données de production du Groupe au Gabon et en Colombie pour l'exercice 2012.

		T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	12 mois 2012	12 mois 2011
PRODUCTION À 100%	b/j	17 493	17 982	18 704	21 615	18 955	18 140
Gabon		16 575	16 407	17 313	20 451	17 693	18 140
Colombie		918	1 575	1 391	1 164	1 262	-
PART M&P	b/j	14 587	14 765	15 413	17 966	15 688	15 461
Gabon		14 128	13 978	14 717	17 384	15 057	15 461
Colombie		459	788	696	582	631	-
DROITS À ENLÈVEMENT	b/j	13 780	13 946	14 391	16 968	14 776	14 607
Gabon		13 348	13 206	13 902	16 421	14 224	14 607
Colombie		432	741	489	547	552	-
PRODUCTION VENDUE	b/j	19 785	10 006	12 420	19 939	15 541	14 269
PRIX DE VENTE MOYEN	US\$/b						
Gabon		118,9	101,5	108,4	108,1	110,6	110,9
Colombie		104,7	93,3	96,2	105,0	99,5	-

Les couvertures pétrolières ont eu un effet négatif limité sur l'exercice en raison de la diminution des volumes couverts par rapport à l'exercice précédent. Au 31 mars 2013, les couvertures (2 500 b/j en tenant compte des opérations de trading) portent sur des volumes significativement réduits dont l'impact sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013 se limite à 500 b/j vendus à 87 US\$ en moyenne. Il convient de

noter en parallèle un effet favorable de l'évolution du taux de change US\$/€ en 2012 (baisse de 8 % en 2012).

Par ailleurs, le Groupe a constaté des ventes d'huile du champ de Sabanero en Colombie à hauteur de 16,8 M€ (en part Groupe 50,01 %) pour l'exercice 2012.

1.1.1.2.1. Chiffre d'affaires par activité

En millions d'euros	2012	2011	2010*
Activité pétrolière	488,5	414,8	254,5
Couvertures pétrolières	-16,4	-42,3	-37,9

* Retraité des activités cédées en 2011.

1.1.1.2.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

En millions d'euros	2012	2011	2010 **
Gabon	470,7	414,9	253,9
Colombie	16,8	-	-
Tanzanie	1,0	0,7	0,6
Congo	-	0,2	0,3
France *	-16,4	-42,3	-37,9
TOTAL	472,0	373,5	217,0

* Effet des couvertures.

** Retraité des activités cédées en 2011.

1.1.1.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 201 M€ pour l'exercice 2012. En 2011, il s'élevait à 258 M€ (dont 122 M€ d'éléments de cession), ce qui correspond à une hausse de 48 % hors éléments de cession.

L'amélioration du résultat sur activités de production est essentiellement due à l'augmentation des volumes vendus au Gabon (15 541 b/j contre 14 269 b/j pour l'exercice 2011), dans un environnement de prix de vente stable.

Hors changement de périmètre, les marges des activités de production (résultat opérationnel retraité des éventuelles dépréciations d'actifs liées aux résultats d'exploration et des résultats de cession) sont stables et s'élèvent à 54 %.

Les dépréciations des actifs d'exploration et d'exploitation sont de 42 M€ pour l'ensemble de l'exercice 2012 et portent notamment sur le permis Etekamba au Gabon et sur le permis Mnazi Bay en Tanzanie.

1.1.1.4. Résultat financier

Le résultat financier du Groupe au titre de l'exercice 2012 est une charge de 42 M€ par rapport à une charge de 17 M€ au titre de l'exercice 2011.

Il correspond essentiellement aux charges sur les emprunts OCEANE 2014 et 2015 [34 M€ – charges d'intérêts et de « désactualisation de la dette »], aux charges d'intérêt sur le *Reserve Based Loan* (3,3 M€) et aux charges d'intérêt sur la ligne de crédit de BGFI (0,3 M€).

Une nouvelle ligne de crédit de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*), mise en place en novembre 2012 (voir paragraphe 1.4.1. du document de référence), a été tirée le 25 janvier 2013. Concomitamment, le Groupe a remboursé la totalité de ligne RBL tirée, soit 130 MUS\$ ainsi que le prêt BGFI de 15 M€.

1.1.1.5. Résultat net

Le résultat avant impôts s'élève à 158 M€ au titre de l'exercice 2012 contre 241 M€ au titre de l'exercice 2011. La charge d'impôt, globalement stable par rapport à l'exercice 2011, s'élève à 95 M€ au titre de l'exercice 2012, dont 29 M€ sont exigibles au titre de l'exercice 2012.

Le résultat net consolidé du Groupe est ainsi de 58 M€, à comparer avec un résultat net consolidé du Groupe de 165 M€ pour l'exercice 2011 (dont 135 M€ d'éléments de cession non récurrents).

Les résultats du Groupe au titre de l'exercice 2012 ne sont pas directement comparables avec ceux de l'exercice précédent, la cession des titres de Maurel & Prom Colombia, la cession de Caroil et la cession de Maurel & Prom Venezuela ainsi que la distribution des titres de MP Nigeria ayant permis au Groupe de dégager un résultat positif non récurrent de 135 M€ au titre de l'exercice 2011.

1.1.1.6. Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 1 643 M€ contre 1 488 M€ au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 155 M€. Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2012 s'établissent à 768 M€ contre 765 M€ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 3 M€.

1.1.1.7. Investissements

Le montant total des investissements réalisés au titre de l'exercice 2012 s'élève à 295 M€ par rapport à un montant de 179 M€ au titre de l'exercice 2011.

En Colombie, conformément aux termes de l'accord signé en 2011, l'ensemble des investissements réalisés a été financé par Pacific Rubiales Energy.

Au Gabon, l'essentiel des travaux de développement a porté sur l'augmentation de la production et à la gestion de l'injection d'eau.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des investissements du Groupe par pays en 2012.

En millions d'euros	Gabon	Congo	Tanzanie	Mozambique	Autres	Sous Total	Colombie	Total
<i>Exploration</i>	42	3	12	6	6	69	20	89
<i>Développement</i>	153	-	5	-	-	159	47	206
TOTAL	195	3	18	6	6	228	67	295

1.1.1.8. Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2012, Maurel & Prom affiche une trésorerie de 67 M€ par rapport à une trésorerie de 61 M€ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 6 M€. Les variations de trésorerie au cours de l'exercice 2012 sont les conséquences des éléments suivants :

- des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (+322 M€) ;
- des décaissements liés aux investissements (-308 M€) ;
- du dividende de l'exercice 2011 versé par Maurel & Prom à ses actionnaires pour un montant de 46 M€ ;
- du tirage additionnel de 50 MUS\$ (soit 41 M€) sur le RBL.

Les investissements financés par Pacific Rubiales Energy sont constatés en « Immobilisations » d'une part et en « Autres créateurs et passifs divers » d'autre part.

Au 28 février 2013, après tirage le 25 janvier 2013 de la nouvelle ligne de crédit de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*), et du remboursement concomitant de la totalité de ligne RBL tirée (soit 130 MUS\$) et du prêt BGFI (soit 15 M€), la trésorerie de Maurel & Prom s'élevait à 217 M€.

1.1.1.9. Relations intragroupe

Le tableau ci-dessous illustre les principaux agrégats financiers du Groupe et leur répartition entre ses principales filiales à la clôture de l'exercice 2012 :

Valeur en consolidation (sauf dividendes)

En milliers d'euros	Colombie / Pérou	Gabon	Autres	Société cotée	Total consolidé
<i>Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)</i>	175 159	1 028 331	106 740	2 081	1 312 312
<i>Endettement financier *</i>	46	0	0	471 215	471 260
<i>Trésorerie au bilan **</i>	10 917	3 530	4 896	47 896	67 240
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>	59 863	267 650	46 718	-52 348	321 883
<i>Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée</i>	-	-	-	-46 207	-46 207

* Hors découverts bancaires présentés en trésorerie nette.

** Trésorerie nette des découvertes bancaires (voir la note 12 aux comptes consolidés).

Les transactions réalisées entre Maurel & Prom et ses filiales portent sur divers objets (prestations de services, conventions de compte courant, etc.). Les flux financiers ayant fait l'objet de conventions réglementées sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 8.3. du présent document de référence.

Monsieur Jean-François Hénin, président-directeur général de Maurel & Prom, exerce également des fonctions de direction au sein de certaines filiales du Groupe. La plupart des mandats exercés par Monsieur Jean-François Hénin au sein des filiales sont mentionnés au paragraphe 3.2.1.2. du présent document de référence.

1.1.2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de l'exercice 2012 ont été marqués par trois événements caractéristiques :

- 1) La Société a enregistré un produit financier de 77,5 M€ à la suite de la distribution d'un acompte sur dividende de sa filiale Maurel & Prom West Africa. Cette dernière est une holding intermédiaire qui détient les intérêts de la Société au Gabon et notamment dans la société Maurel & Prom Gabon, qui lui avait préalablement distribué un dividende de 79 M€.
- 2) La Société a consolidé ses actifs en Afrique de l'Est en exerçant son droit de préemption sur les intérêts de Cove Energy dans la concession de Mnazi Bay. À la suite à cette opération la Société détient 48,06 % d'intérêt dans la production et 60,07 % dans l'exploration.
- 3) La Société a restructuré ses lignes de crédit. Le RBL conclu le 29 mai 2009 d'un montant de 255 MUS\$, porté à 330 MUS\$ en janvier 2011 et dont le montant tiré au 31 décembre 2012 s'élevait à 130 MUS\$, a été intégralement remboursé le 25 janvier 2013. Ce remboursement a été permis par la conclusion du Contrat de Crédit (tel que défini au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence) de 350 MUS\$

entre Maurel & Prom Gabon et un consortium de sept banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Standard Bank, Rand Merchant Bank, Standard Chartered Bank et Nedbank) et l'agence d'export du Canada (Export Development Canada).

Le chiffre d'affaires de la Société, qui s'élève à 12,9 M€ en 2012, correspond exclusivement à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société.

Les reprises de provisions dotées au cours des années précédentes se sont élevées en 2012 à près de 30 M€.

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2012 à 69,2 M€, contre 92,6 M€ au titre de l'exercice 2011, en raison notamment de la forte baisse du montant des amortissements et provisions.

Le résultat financier de l'exercice 2012 s'élève à 68,8 M€ à comparer à -61,8 M€ au titre de l'exercice 2011, notamment en raison de la distribution d'un acompte sur dividende par la filiale Maurel & Prom West Africa.

Le résultat net de l'exercice 2012 atteint 46,6 M€ alors qu'il était de -29,5 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 882 M€ contre 893 M€ au 31 décembre 2011, soit une quasi stabilité entre les deux exercices. Les capitaux propres au 31 décembre 2012 sont de 345 M€.

1.2. Réserves et ressources pétrolières et gazières du Groupe

Les réserves du Groupe correspondent à des volumes d'hydrocarbures mis en évidence par des puits de découverte et de délinéation et pouvant être exploités commercialement. Les réserves en huile P1 (prouvées), P2 (probables) et P3 (possibles) nettes de redevances ont été évaluées au 1^{er} janvier 2013 par De Golyer & Mac Naughton pour le Gabon et par GLJ pour la Colombie.

Les ressources de gaz sur le permis de Mnazi Bay en Tanzanie ont été évaluées au 30 septembre 2007 par RPS-APA. Ce rapport est toujours d'actualité.

Sont regroupées dans notre classification « Autres ressources en hydrocarbures », les ressources correspondant à des volumes d'hydrocarbures mis en évidence par une découverte mais n'ayant pas encore fait l'objet d'un plan de développement ou dont l'économie du développement reste à démontrer. Ces ressources ont

été évaluées au 1^{er} janvier 2008 par De Golyer & Mac Naughton pour la Sicile, et au 1^{er} janvier 2013 par GLJ pour la Colombie.

Selon les standards historiques du Groupe, les réserves et ressources sont présentées en quote-part Maurel & Prom, nette de redevances et avant fiscalité spécifique à chaque type de contrat (partage de production, concession...).

Réserves en huile (part M&P nette de redevances)

Au 1^{er} janvier 2013, le montant des réserves en huile P1+P2 du Groupe s'élève à 198 Mbbls soit une augmentation de 7 % par rapport au montant des réserves en huile au 1^{er} janvier 2012. Ces montants sont inscrits en quote part du Groupe, nette de redevances.

SITUATION FINANCIÈRE

Réserves et ressources pétrolières et gazières du Groupe

	Unité	P1+P2	2012	2013			
			P1	P2	P1+P2	P3	
			Mbbls	Mbbls	Mbbls	Mbbls	
Omoueyi	85 %	Mbbls	176,4	53,8	140,5	194,4	94,5
Banio	100 %	Mbbls	0,5	0,3	0,1	0,4	0,2
GABON		Mbbls	176,9	54,2	140,6	194,8	94,7
Sabanero	50 %	Mbbls	7,8	2,1	1,3	3,4	3,6
COLOMBIE		Mbbls	7,8	2,1	1,3	3,4	3,6
TOTAL		Mbbls	184,7	56,3	141,9	198,2	98,4

Les variations par rapport à l'année précédente correspondent :

- à la production de l'année, principalement au Gabon, -5,5 Mbbl ;
- à une révision à la hausse des réserves P1+P2 au Gabon, +23,1 Mbbl ;
- à une révision à la baisse des réserves P1+P2 de Sabanero en Colombie, -4,2 Mbbl.

Au Gabon, les résultats des forages effectués en 2012 et l'amélioration de la gestion de l'injection d'eau ont permis d'augmenter les réserves du Groupe. En complément de ces réserves P1 et P2, le Groupe dispose de 95 Mbbl de réserves P3 nettes de redevances.

En Colombie, l'évaluation des réserves du champ de Sabanero a été effectuée par GLJ, certificateur indépendant basé au Canada. Il en ressort des réserves nettes de redevances en part Maurel & Prom de 2,1 Mbbl en P1 et 1,3 Mbbl en P2. La révision à la baisse est la conséquence de l'envahissement par l'eau constaté en 2012 sur les puits producteurs de ce champ. Les réserves publiées par Pacific Rubiales Energy ressortent à des niveaux supérieurs, leur certificateur s'appuyant sur les données historiques de l'opérateur des champs similaires de Quifa et de Rubiales et auxquelles GLJ n'a pas eu accès. Les réserves P3 de ce champ s'élèvent à 3,6 Mbbl.

Ressources en gaz (part M&P nette de redevances)

En Mboe	2013				2012			
	% MP	2C = C1 + C2	C3	3C = C1+C2+C3	% MP	2C = C1 + C2	C3	3C = C1+C2+C3
Mnazi Bay / Tanzanie	48,06 %	52,5	77,2	129,7	38,22 %	41,7	61,4	103,1

Les données figurant dans le tableau ci-dessus correspondent aux ressources de gaz nettes de redevance

déterminées à partir du rapport d'évaluation RPS-APA réalisé en 2007.

Dans l'attente de la signature définitive d'un accord sur les ventes de gaz, le Groupe publie des ressources évaluées par RPS-APA pour le permis de Mnazi Bay en Tanzanie. Ce rapport, daté du 30 septembre 2007, est toujours d'actualité.

Au premier semestre 2012 le Groupe a exercé son droit de préemption sur les intérêts de Cove Energy dans la concession de Mnazi Bay. À la suite à cette opération, les intérêts de Maurel & Prom sur cette licence ont été portés à 48,06 %. En conséquence, les ressources C1+C2 du Groupe s'élèvent à 294 Bscf, soit 52,5 Mboe.

Les ressources C3 s'élèvent à 433 Bscf, soit 77 Mboe, sur ce champ de Mnazi Bay. Une campagne sismique 3D est en cours sur l'extension possible de ce gisement offshore afin d'affiner la connaissance de cette zone prolifique en gaz.

À cela s'ajoute un potentiel lié au forage du puits Mafia Deep. Le volume de gaz en place lié à ce puits a été évalué par Schlumberger entre 1,97 et 4,15 Tscf (soit entre 1,0 Tscf et 2,2 Tscf en part nette de redevances pour le Groupe).

Ressources additionnelles (part M&P nette de redevances)

Les volumes d'hydrocarbures présentés dans le tableau ci-dessous correspondent à une évaluation des ressources (nettes de redevances) liées à une découverte, ou à un puits ayant révélé la présence d'hydrocarbures, effectuée mais non appréciée.

			Type d'hydrocarbures	2013
Colombie	CPO 17	25 %	Huile	41 Mbbl
Sicile	Fiume Tellaro	100 %	Gaz	1,8 Tscf

En Colombie, les ressources ont été évaluées par le certificateur indépendant GLJ, basé au Canada. Elles sont de 41 Mbbl sur le champ CPO 17. La mise en évidence du seul champ de Godric découvert en décembre 2012 permet au Groupe de constater des ressources supplémentaires de 13,3 Mbbl (en part nette de redevances).

En Sicile, les ressources ont été évaluées au 1^{er} janvier 2008 par De Golyer & Mac Naughton.

Potentiel d'exploration additionnel

Les ressources mentionnées ci-dessus ne tiennent pas compte du potentiel lié à l'activité d'exploration menée de manière intensive dès cette année, principalement au travers de campagnes d'acquisition sismique.

Lexique

Tscf : mille milliards de pieds cube

Bscf : milliards de pieds cube

Mboe : millions de barils équivalents pétrole

Mbbls : millions de barils

Le facteur de conversion énergétique retenu est : 1 baril d'huile = 5 610 pieds cubes de gaz.

Réserves P1 (prouvées) : réserves en gaz et pétrole « raisonnablement certaines » d'être produites, en utilisant les techniques actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en cours ; dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 1P et sous l'appellation P90, car elles ont au moins 90 % de chance d'être mises en production.

Réserves P2 (probables) : réserves en gaz et pétrole « raisonnablement probables » d'être produites, en utilisant les techniques actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en cours ; dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 2P et sous l'appellation P50, car elles ont au moins 50 % de chance d'être mises en production.

Réserves P3 (possibles) : réserves en gaz et pétrole définies comme « ayant une chance d'être développées en tenant compte de circonstances favorables » ; dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 3P et sous l'appellation P10, car elles ont au moins 10 % de chance d'être mises en production.

Ressources C1+C2 : quantités d'hydrocarbures récupérables liées à des champs découverts mais non encore développés et/ou connectés à un centre de production ou pour lesquels il n'existe pas de budget approuvé.

1.3. Investissements

1.3.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-après synthétise les investissements relatifs aux actifs immobilisés du Groupe au cours des 3 derniers exercices

En milliers d'euros	2012			2011			2010		
	Production	Exploration	Total	Production	Exploration	Total	Production	Exploration	Total
ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES	205 365	88 944	294 579	88 550	91 704	180 254	138 306	309 577	447 883
Gabon	153,26	42 071	195,397	81 081	51 779	132 860	61 663	110 795	172 458
Congo	37	3 321	3,358	62	1 208	1 270	70	27 464	27 534
Colombie	47 092	20 040	67,132	4 041	25 625	29 666	57	52 817	52 874
Tanzanie	5 152	12 362	17,514	1 447	8 921	7 368	506	40 839	41 345
Mozambique	-	6 015	6,015	-	1 050	1 050	-	546	546
Namibie	-	2 341	2,341	-	-	-	-	-	-
Pérou	-	1 887	1,887	-	1 816	1 816	5	2 789	2 794
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	906	906
Syrie	-	900	900	-	1 794	1 794	-	9 441	9 441
Nigéria	-	-	-	1 910	-	1 910	76 005	63 980	139 985
Sicile	28	7	35	9	-	9	-	-	-
France	-	-	-	-	2 511	2 511	-	-	-
SERVICES PÉTROLIERS	-	-	-	-	-	10 998	-	-	23 407
AUTRES ACTIVITÉS	-	-	623	-	-	234	-	-	742
TOTAL	-	-	295 202	-	-	191 486	-	-	472 032

Ces données ne sont pas retraitées des activités cédées pour les exercices 2011 et 2010.

Le détail des investissements réalisés au titre de l'exercice 2012 figure au paragraphe 1.1.1.7. du présent document de référence.

1.3.2. Principaux investissements en cours

Les investissements en cours au 31 décembre 2012 s'élèvent à 1,9 M€ et concernent principalement des investissements d'exploration en Tanzanie. L'intégralité des investissements d'exploration, quelle que soit leur nature, sont financés avec les fonds propres du Groupe.

1.3.3. Principaux investissement envisagés

Les investissements d'exploration prévus pour l'année 2013 sont de l'ordre de 86 MUS\$. Ils pourront être revus en cours d'année en fonction des résultats des études et des forages réalisés.

Des investissements de production et de développement d'un montant de 271 MUS\$ sont programmés pour 2013. Ils concernent principalement le Gabon (258 MUS\$) et la Tanzanie (13 MUS\$).

1.4. Emprunts et financements

1.4.1. Conditions d'emprunt et structure de financement

Emprunts obligataires

OCEANE 2015

Le 28 juillet 2010, la Société a émis 5 511 812 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'un montant nominal de 12,70 € par OCEANE, à échéance du 31 juillet 2015, au taux de 7,125 %, pour un montant total brut de 70 M€. La conversion ou l'échange peuvent être exercés à tout moment à raison de 1,19 action pour une OCEANE 2015.

Initialement, l'emprunt obligataire a été porté en dette financière pour son coût amorti soit 64 M€. Ce coût amorti a été déterminé en actualisant le *cash flow* futur contractuel au taux d'intérêt effectif de 9,292 %.

Cette émission d'OCEANE 2015, réservée à des investisseurs qualifiés, visait principalement à contribuer au financement des acquisitions des 45 % des OML 4, 38 et 41 par Seplat, dans laquelle Maurel & Prom était initialement actionnaire à hauteur de 45 %.

Au 31 décembre 2012, le montant des intérêts courus au titre de l'OCEANE 2015 est de 2,5 M€ dans les comptes consolidés.

OCEANE 2014

Le 7 juillet 2009, la Société a émis 19 074 519 OCEANE d'un montant nominal unitaire de 15,60 €, à échéance du 31 juillet 2014, au taux de 7,125 %, pour un montant total brut de 298 M€, dont 12 M€ de frais d'émission.

La conversion ou l'échange peuvent être exercés à tout moment à raison de 1,22 action pour une OCEANE 2014.

Cette émission a permis le remboursement des OCEANE 2010.

Le montant des intérêts courus au 31 décembre 2012 s'élève à 11,8 M€ dans les comptes consolidés.

Autres emprunts et dettes financières

Reserve based loan/ Contrat de Crédit

Il est rappelé que le 30 janvier 2009, la Société avait conclu avec un consortium de quatre banques (BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank) une facilité bancaire d'un montant maximum de 255 MUS\$ garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (emprunt de type « *Reserve based loan* » dit « *RBL* »). Le RBL a ensuite été modifié par trois avenants en date du 29 mai 2009, du 18 décembre 2009 et du 21 octobre 2010 (ce dernier avenir ayant notamment eu pour effet de porter le montant du *total committed amount* du RBL à 330 MUS\$). Compte tenu du plan d'amortissement du RBL, la capacité de tirage maximum au 31 décembre 2012 était de 198 MUS\$. Au 31 décembre 2012, le montant tiré sur le RBL était de 130 MUS\$, équivalent 98,53 M€. Les sommes restant dues au titre du RBL ont été intégralement remboursées avec le tirage d'une partie des sommes empruntées au titre du Contrat de Crédit (tel que défini ci-dessous). Les sûretés consenties au titre du RBL ont également fait l'objet d'une mainlevée.

Le 5 novembre 2012, Maurel & Prom Gabon a conclu avec un consortium de sept banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Standard Bank, Rand Merchant Bank, Standard

SITUATION FINANCIÈRE

Emprunts et financements

Chartered Bank et Nedbank) et l'agence d'export du Canada (Export Development Canada) un Contrat de Crédit senior d'un montant maximum de 350 MUS\$ (le « Contrat de Crédit »).

Le Contrat de Crédit est garanti par la Société et sa filiale française Maurel & Prom West Africa. Les sûretés suivantes ont également été accordées dans le cadre du Contrat de Crédit :

- un nantissement de créances consenti par Maurel & Prom Gabon au titre du contrat de vente de pétrole brut « Rabi Light » conclu entre la Société et Socap International Limited le 25 juillet 2008 (i) tel qu'amendé par un avenant n°1 en date du 9 mars 2009 et par un avenant n°2 en date du 10 avril 2010 par lequel la Société a cédé la totalité de ses droits et obligations au titre dudit contrat de vente de pétrole à Maurel & Prom Gabon et (ii) tel que cédé par Socap International Limited à Totsa Total Oil Trading S.A. en date du 1^{er} janvier 2012 ;
- un nantissement de créances consenti par Maurel & Prom Gabon au titre du contrat de vente de pétrole brut conclu entre Maurel & Prom Gabon et la Société Gabonaise de Raffinage le 4 février 2011 ;
- un nantissement de créances consenti par Maurel & Prom Gabon au titre des prêts intragroupes accordés par Maurel & Prom Gabon à la Société dans le cadre des accords de *cash pooling* ;
- un nantissement de solde de compte bancaire consenti par la Société sur le compte de collecte de la Société ;
- un nantissement de solde de compte bancaire consenti par Maurel & Prom West Africa sur le compte de collecte de Maurel & Prom West Africa ;
- un nantissement de solde de comptes bancaires consenti par Maurel & Prom Gabon sur le compte de collecte de Maurel & Prom Gabon ;
- un nantissement de solde de compte bancaire consenti par Maurel & Prom Gabon sur le compte de collecte en francs CFA de Maurel & Prom Gabon ;
- un nantissement des actions Maurel & Prom Gabon détenues par Maurel & Prom West Africa ;
- un nantissement des actions Maurel & Prom West Africa détenues par la Société ; et
- le transfert, à titre de garantie, des droits respectifs détenus par Maurel & Prom Gabon, la Société et Maurel & Prom West Africa dans tout (i) accord de couverture, (ii) contrat d'assurances et (iii) futur contrat de vente d'huile portant sur les actifs sous-jacents conclu entre Maurel & Prom Gabon et toute partie autorisée à procéder aux enlèvements.

Les sommes mises à disposition au titre du Contrat de Crédit doivent être utilisées pour :

- prêter à la Société les sommes nécessaires pour rembourser le RBL ;
- financer les investissements de Maurel & Prom Gabon dans les actifs sous-jacents ; et
- financer tous besoins généraux de Maurel & Prom Gabon, y compris l'octroi de prêts à toute société membre du Groupe.

Le Contrat de Crédit est assorti d'un tableau d'amortissement prévoyant un remboursement final fixé au 31 décembre 2017. Maurel & Prom Gabon devra payer les intérêts sur l'emprunt, à échéance prévue, à un taux égal au LIBOR auquel s'ajoutent des coûts obligatoires ainsi qu'une marge comprise entre 3,5 % et 4 % par an. Cette marge varie en fonction du taux d'utilisation du crédit (3,50 % lorsque le taux d'utilisation est égal ou inférieur à 50 %, 3,75 % lorsque le taux d'utilisation est supérieur à 50 % et inférieur ou égal à 75 %, 4 % au-delà). Les intérêts seront calculés par périodes de 3 mois, sauf stipulation contraire.

Les informations concernant les engagements hors bilan au 31 décembre 2012 sont détaillés à la note 23 des comptes consolidés de la Société qui se trouvent en annexe du présent document de référence.

Financement BGFI

En avril 2011, le Groupe avait souscrit une ligne de crédit d'un montant de 15 M€ auprès de la banque BGFI. Cette ligne de crédit à échéance initiale de 12 mois a été prorogée pour une nouvelle période de 12 mois. Cette ligne a été intégralement remboursée en février 2013.

1.4.2. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations

Au titre du Contrat de Crédit, Maurel & Prom Gabon s'engage à respecter certains ratios financiers au 30 juin et 31 décembre de chaque année :

- un ratio actifs consolidés courants du Groupe/dettes courantes au moins égal à 1,10 ; et
- un ratio endettement consolidé du Groupe/résultats (avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations et excluant l'impact des gains et pertes de change), calculé sur une période de 12 mois précédant la période de référence, ne devant pas excéder 3,00.

En outre, le ratio de couverture du service de la dette doit être au moins égal à 1,30 pour chaque période de 6 mois. Les droits de Maurel & Prom Gabon sur la production de pétrole des champs intégrés dans le contrat de partage de production d'Omoueyi ne doivent pas être inférieurs à un niveau de production nette prévu dans le Contrat de Crédit et Maurel & Prom Gabon ne peut cesser de détenir la majorité des droits dans le contrat de partage de production d'Omoueyi.

Aux termes du Contrat de Crédit (sous réserve de certaines exceptions), Maurel & Prom Gabon et Maurel & Prom West Africa ne sont pas autorisées à (i) accorder de garantie sur leurs actifs, (ii) supporter des dettes financières additionnelles ou (iii) souscrire de nouveaux emprunts. Maurel & Prom Gabon s'est également engagée à ne pas (x) accorder de garanties à toute personne et (y) céder tout ou partie des actifs sous-jacents ayant pour conséquence de faire tomber le niveau de production en-dessous du seuil fixé dans le Contrat de Crédit. S'agissant de toute garantie, une garantie subordonnée peut être consentie pour les émissions de tous titres d'emprunt ou d'obligations réalisée par la Société sous réserve qu'une telle garantie soit expressément subordonnée à la dette des prêteurs du Contrat de Crédit et que la date de maturité des titres d'emprunt ou des obligations soit postérieure à la date de remboursement final du Contrat de Crédit.

1.5. Tendances et perspectives

1.5.1. Événements post-clôture

Restructuration de la ligne de crédit

Le Groupe avait conclu le 29 mai 2009 une facilité bancaire de 255 MUS\$ (Emprunt de type « *Reserve Based Loan* » dit RBL). Le montant de ce RBL avait été porté à 330 MUS\$ en janvier 2011. Au 31 décembre 2012, le montant tiré était de 130 MUS\$.

Le 8 novembre 2012, le Groupe a annoncé la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*). Celle-ci a été tirée le 25 janvier 2013. Concomitamment, le Groupe a remboursé la totalité de ligne RBL tirée, soit 130 MUS\$.

Résultats d'exploration

Sur le permis de Sabanero en Colombie, le Groupe a entrepris en décembre 2012 le forage du prospect Chaman. Ce forage a mis en évidence une nouvelle découverte d'huile dans la formation C7 (12° API).

Sur le permis SSJN9, à la suite de l'abandon du puits SantaFe-1, le Groupe a décidé de rendre libre ce permis situé au Nord de la Colombie.

Le puits Kola-1, situé sur le permis de La Noumbi au Congo, a été foré à une profondeur de 1 363 mètres. Ce bloc est détenu par Zetah Noumbie Ltd (dont Maurel & Prom, opérateur, détient 49 %). Les objectifs recherchés dans les formations du Chela et du Vandji n'ont pas été atteints. Des échantillons de traces d'huile ont été prélevés durant le forage et devraient permettre de mieux comprendre le système pétrolier de la région. L'appareil de forage est en cours de mobilisation afin de forer le prospect Kola-2 qui est indépendant de Kola-1.

Exercice des bons de souscription Tuscany International Drilling

Le 19 mars 2013, Maurel & Prom a exercé des bons de souscription d'actions ordinaires Tuscany International Drilling, détenus depuis la cession de Caroil, en vue d'acquérir 27 500 000 actions ordinaires dans le capital de cette société (représentant environ 7,32 % des actions ordinaires en circulation), et ce sans contrepartie.

À la suite de l'exercice des bons de souscription d'actions ordinaires Tuscany International Drilling, Maurel & Prom est à présent propriétaire de 109 000 000 actions ordinaires (et aucun bon de souscription), équivalant à 29,05 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société Tuscany International Drilling.

Tuscany International Drilling est une société canadienne de services pétroliers qui offre des services de forage, de complétion et de reprise de puits pour l'ensemble de l'industrie pétrolière et gazière. Tuscany International Drilling est cotée au Canada à la bourse de Toronto sous le code TID.

Données de production au Gabon et en Colombie pour le premier trimestre 2013

		T1 2013 *	T1 2012 *	Var.
Données en barils par jour (b/j)				
PRODUCTION À 100 %	b/j	21 580	17 493	+23 %
Gabon		20 753	16 575	
Colombie		827	918	
PART SOCIÉTÉ	b/j	18 054	14 587	+24 %
Gabon		17 640	14 128	
Colombie		414	459	
DROITS À ENLÈVEMENT	b/j	17 052	13 779	+24 %
Gabon		16 663	13 348	
Colombie		389	431	

* 90 jours sur T1 2013 contre 91 jours sur T1 2012.

		T1 2013 *	T1 2012 *	Var.
Données en barils cumulés (b)				
PRODUCTION VENDUE	b	1 353 060	1 564 108	-13 %
EFFET DE STOCKAGE SUR LA PÉRIODE	b	181 593	-309 974	
DROITS À ENLÈVEMENT	b	1 534 680	1 254 134	22 %
ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE				
PRIX DE VENTE MOYEN	US\$/b	110,7	117,7	-6 %
Gabon		110,7	118,1	
Colombie		112,6	104,7	
ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE				
PRIX DE VENTE MOYEN	€/US\$	1,32	1,311	1 %

Au Gabon, la production du champ de Banio, qui était interrompue depuis juillet 2012 à la suite d'une panne de pompe, a redémarré à la fin du mois de mars 2013. Le Groupe n'a pas été affecté par les mouvements de grève mais a dû réduire sa production pendant quelques jours afin de s'adapter aux réductions imposées par les moyens d'évacuation.

En Tanzanie, les ventes de gaz sur le permis de Mnazi Bay s'élèvent à 369 000 US\$. Le prix de vente est fixé à 5,36 US\$/mmbtu. La Société négocie actuellement un contrat de vente de gaz avec les autorités tanzaniennes afin d'augmenter les volumes de gaz produits et vendus. La fourchette du prix de vente se situerait entre 3,20 et 3,50 US\$/mmscf.

La production du champ de Sabanero est stabilisée entre 900 et 1 000 b/j dans l'attente d'éventuels travaux. Ce champ est toujours en phase de tests, jusqu'à l'obtention de la licence de production.

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2013

En millions d'euros	T1 2013	T1 2012
<i>Taux de change</i>	1,32	1,311
DROITS À ENLÈVEMENTS VALORISÉS	129,1	112,7
<i>Gabon</i>	125,8	109,4
<i>Colombie</i>	3,0	3,1
<i>Tanzanie</i>	0,3	0,2
AUTRES	-16,1	+20,0
<i>Effet des couvertures</i>	-0,9	-7,9
<i>Effet de stockage</i>	-15,2	+27,9
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	113,0	132,8

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au cours du premier trimestre 2013 s'établit à 113 M€, soit une diminution de 15 % par rapport à la même période en 2012. Cette diminution s'explique principalement par l'effet de décalages d'enlèvement significatifs. Sur le premier trimestre 2013, l'accroissement du stock de production non vendue s'établit à 181 000 barils pour la part correspondant à Maurel & Prom. Sur le premier trimestre 2012, la variation de stock reflétait une consommation de stock de 310 000 barils.

Par ailleurs, le prix moyen de vente s'est établi à 110,7 US\$ par baril, soit une baisse de 6 % par rapport au premier trimestre 2012.

L'évolution de la parité €/US\$ impacte négativement à hauteur de 1 % le chiffre d'affaires en euros du premier trimestre 2013.

Enfin, les couvertures pétrolières initiées par le Groupe ont eu un effet limité. Sur le premier trimestre 2013, 500 barils par jour étaient couverts à un prix moyen de 87 US\$.

Mise en place d'un partenariat entre la Société et MP Nigeria

Lors de sa réunion du 27 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a autorisé la mise en place d'un partenariat avec MP Nigeria et en a arrêté les principes directeurs.

Ce partenariat prendra la forme d'une société commune, dont le capital s'élèvera à 100 M€ et qui sera détenue à hauteur d'un tiers du capital par la Société et à hauteur de deux tiers du capital par MP Nigeria. Conformément aux dispositions légales, le capital de la société commune sera immédiatement libéré à hauteur du quart du montant nominal, le solde devant être libéré par les associés dans un délai de cinq ans, au fur et à mesure des appels de fonds effectués par la société commune.

L'objet de la société commune sera de porter différents projets de développement présentés par l'un ou l'autre des partenaires. Dans le cadre de ce partenariat, les futurs projets de développement relatifs à l'exploration et à la production pétrolière seront réalisés en commun par les deux sociétés via la société commune (à l'exception des projets localisés dans les zones d'activités historiques respectives de chacune des deux sociétés). Toutefois, si l'un des deux partenaires décide de ne pas participer à une opération de développement, l'autre partenaire retrouvera sa liberté et pourra réaliser l'opération de développement en dehors de la société commune (seul ou en association avec un autre partenaire).

L'intérêt des deux sociétés à s'associer réside dans leur complémentarité, Maurel & Prom étant un acteur reconnu dans le monde pétrolier et disposant de l'expertise et des compétences nécessaires, MP Nigeria disposant de la trésorerie nécessaire pour investir (notamment dans le cadre de sa nouvelle politique de diversification de son portefeuille d'actifs), mais n'ayant pas de moyens techniques propres. Des moyens humains seront par ailleurs mis à la disposition de la société commune par Maurel & Prom, aux termes d'un contrat de prestation de services. Le partenariat permettra à la Société d'avoir accès à un plus grand nombre d'opérations, ce qui diminuera le profil moyen de risque de ses choix en multipliant les opportunités et en réduisant le montant des investissements unitaires.

Un pacte d'associés sera conclu prochainement afin (i) de formaliser les règles de gouvernance de la société commune (notamment le principe de l'unanimité dans la prise des décisions importantes au sein de la société commune), (ii) de fixer les modalités de présentation des projets à la société commune, et (iii) de prévoir certaines restrictions au transfert des titres de la société commune respectivement détenus par la Société et par MP Nigeria (avec notamment une promesse unilatérale de vente (*call*) réciproque, exercable à tout moment par une partie sur les actions détenues par l'autre partie sur décision de l'un ou l'autre des conseils d'administration des sociétés actionnaires, et dont le prix d'exercice sera déterminé par un expert indépendant).

Ce partenariat fera l'objet d'une résolution spécifique visant à son approbation lors de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société devant se tenir le 13 juin 2013.

1.5.2. Évolution de l'activité de la Société

Au Gabon, les travaux entrepris en 2012 ont permis de retrouver le niveau de production atteint au début de l'exercice avant l'affaissement de la plate-forme n°100, et permettent à la Société de se situer en fin d'année à un niveau sensiblement supérieur à 20 000 barils par jour, selon le rythme de progression rétabli.

La bonne tenue des prix du pétrole et le taux de change favorable entre l'euro et le dollar ont permis au résultat opérationnel de progresser, hors résultats de cession d'actifs, de plus de 40 % entre 2011 et 2012.

Le niveau significatif des investissements engagés au cours de l'exercice 2012, dont l'effort se prolongera en 2013 et 2014, devrait s'accompagner de l'augmentation de la production à un rythme soutenu afin d'atteindre un objectif de production de l'ordre de 27 000 barils par jour fin 2013 et tendre vers notre cible de 35 000 barils par jour fin 2014. Il ressort notamment des estimations une production brute moyenne attendue en 2013 de l'ordre de 24 000 barils par jour à comparer avec une production brute moyenne légèrement supérieure à 17 500 barils par jour en 2012.

La tendance haussière du chiffre d'affaires consolidé du Groupe devrait se poursuivre sur les prochains exercices selon la progression attendue de la production d'huile au Gabon dans un contexte de stabilité des hypothèses en termes de prix du baril de pétrole, de taux de change et de prix des couvertures.

Ces investissements massifs devraient atteindre leur terme au cours du 1^{er} semestre 2014. En l'absence de nouveau développement à court ou moyen terme au Gabon, ceci libérerait ainsi un *cash flow* très significatif (à cet égard, à facteurs exogènes constants d'un exercice à l'autre, le Groupe attend un *free cash flow* positif en 2013). La Société serait alors en mesure, tout en remboursant ses dettes financières, d'avoir à sa disposition un budget lui permettant une diversification sensible de son activité (étant précisé que le Groupe examine actuellement divers projets d'investissements afin de renforcer la diversification des actifs composant son portefeuille pétrolier).

Par ailleurs, un programme soutenu d'activité d'exploration a été entrepris selon deux axes :

- de nouveaux thèmes porteurs de potentiels significatifs (Pérou, Mozambique, Namibie) ; et
- des thèmes déjà étudiés et conservant un potentiel intéressant (Tanzanie, Colombie et Gabon).

Une quinzaine de puits (d'exploration et stratigraphiques) devraient être forés en 2013 dans ces différents pays avec des objectifs correspondant aux thèmes recherchés

mentionnés ci-dessus. En complément et en préparation des campagnes d'exploration futures, des campagnes d'acquisition sismique ont été entreprises ; après études,

elles permettront au Groupe de définir des prospects à forer. Le montant des investissements d'exploration prévu pour l'exercice 2013 s'élève à 86 MUS\$.

1.6. Contrats importants

Le RBL décrit au paragraphe 1.4.1 du présent document de référence a été intégralement remboursé le 25 janvier 2013 et a donc pris fin à cette date. Les sûretés y afférentes ont fait l'objet d'une mainlevée.

Le 5 novembre 2012, Maurel & Prom Gabon a conclu avec un consortium de sept banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Standard Bank, Rand Merchant Bank, Standard Chartered Bank et Nedbank) et l'agence d'export du Canada (Export Development Canada) un Contrat de Crédit, plus adapté aux besoins du Groupe et qui s'est substitué au RBL. Les termes et conditions du Contrat de Crédit sont décrits aux paragraphes 1.4.1. et 1.4.2. du présent document de référence. La Société est partie au Contrat de Crédit en qualité de garant.

Au Gabon, le Groupe, par l'intermédiaire de la filiale Maurel & Prom Gabon, n'entretient de relation client significative qu'avec la société Socap International Ltd, filiale du groupe Total. La société Socap International Ltd procède à l'enlèvement et à la vente du brut du champ d'Onal au Gabon. Eu égard à la qualité de la signature de la société Socap, la Société considère qu'il n'existe pas de risque client.

Les créances clients sur Socap s'élevaient à 47,8 M€ à fin 2012 (soit 63 MUS\$). Elles ont été réglées en janvier 2013. Le chiffre d'affaires réalisé en 2012 avec Socap International s'élève à 436,8 M€ soit 89 % du chiffre d'affaires Groupe avant effet des couvertures.

En dehors de ces contrats et des contrats conclus dans le cadre normal de ses activités, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs.

1.7. Informations financières

1.7.1. Informations financières historiques

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, incluant les rapports des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2011 sous le numéro D.11-0341 et le 24 avril 2012 sous le numéro D.12.0401 qui sont incorporés par référence au présent document de référence.

1.7.2. Vérification des informations financières historiques

Pour les vérifications des informations financières historiques, il convient de se reporter aux rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurant en annexes financières du présent document de référence et des précédents documents de référence mentionnés au paragraphe 1.7.1. ci-contre.

1.7.3. Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux

Les rapports des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration et sur les conventions réglementées figurent en annexes financières.

2.1.	Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolière et gazière du Groupe	41
2.1.1.	Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention et de renouvellement de certains permis	41
2.1.2.	Risques liés à l'appréciation des réserves	42
2.1.3.	Risques liés à l'exploration et au renouvellement des réserves	42
2.1.4.	Risques liés à la capacité de production d'hydrocarbures	42
2.1.5.	Risques politiques	43
2.1.6.	Risques liés à la concurrence	43
2.1.7.	Risques industriels et environnementaux	43
2.1.8.	Risques liés à l'éventuelle dépendance du Groupe à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants	45
2.2.	Risques financiers	45
2.2.1.	Risques sur les fluctuations de cours des hydrocarbures	45
2.2.2.	Risques de change	47
2.2.3.	Risques de liquidité	49
2.2.4.	Risques de taux	50
2.2.5.	Risques actions	50
2.2.6.	Risque de contrepartie	51
2.3.	Risques juridiques	51
2.3.1.	Risques juridiques liés au secteur des hydrocarbures	51
2.3.2.	Risques pour la Société en cas de changement de contrôle et d'actionnariat	52
2.3.3.	Risques juridiques liés à l'environnement réglementaire des activités d'exploration et de production dans le secteur des hydrocarbures	52
2.3.4.	Risques liés aux litiges en cours	53
2.3.5.	Risques liés à des sinistres non couverts par les assurances	53
2.4.	Assurances	53

2

FACTEURS DE RISQUES

L'exploration et la production d'hydrocarbures nécessitent des investissements élevés et sont assorties d'un haut niveau de risque de perte du capital investi en raison notamment des risques associés aux facteurs géologiques, économiques, juridiques ou politiques décrits ci-après. À ces risques spécifiques au secteur pétrolier s'ajoutent d'autres facteurs de risques liés à l'activité industrielle et commerciale du Groupe.

En conséquence, les investisseurs, avant de prendre leur décision d'investissement, et les actionnaires sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence y compris les risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent document de référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

2.1. Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières du Groupe

2.1.1. Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention et de renouvellement de certains permis

L'activité d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières du Groupe est soumise aux différentes réglementations applicables dans ce secteur (Code pétrolier, loi relative à l'exploitation des hydrocarbures) dans chacun des pays dans lesquels le Groupe exerce cette activité, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers ou les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux.

Le cadre des activités pétrolières et gazières, notamment les modalités de partage de la production, la prise des décisions opérationnelles, la comptabilisation et la limitation des coûts pétroliers, certains éléments de la fiscalité des opérations et les règles de coopération entre le Groupe et ses associés détenteurs d'un permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière d'une part, et le pays d'accueil, d'autre part, sont généralement définis dans un contrat de partage de production (« CPP ») conclu entre ces parties et le Ministre en charge des hydrocarbures du pays d'accueil.

Par ailleurs, un « contrat d'association » (ou « JOA ») définit généralement les relations entre les parties autres que l'État d'accueil.

Outre les CPP, des permis sont attribués par l'État d'accueil qui autorise le Groupe à mener ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. La durée de ces permis est limitée dans le temps avec des périodes de renouvellement, ceux-ci comportant par ailleurs des obligations en matière de rendus de surface pendant la période d'exploration.

Entre 2016 et 2023, les divers permis d'exploitation attribués à la Société au Gabon devront faire l'objet d'un renouvellement par les autorités locales. Les CPP et la réglementation gabonaise prévoient la possibilité de renouvellement dans le cas où la Société aurait respecté ses engagements au titre du CPP. Toutefois, un tel renouvellement pourrait faire l'objet de négociations avec les autorités locales et les conditions de ce renouvellement, notamment financières, dépendraient alors de l'issue de ces négociations et pourraient être de nature à impacter défavorablement les perspectives, la situation financière et les résultats de la Société.

L'impact sur les conditions de mise en valeur des permis pétroliers que pourraient avoir une évolution négative de la situation politique ou économique, un durcissement de la réglementation ou des conditions d'obtention des permis dans un ou plusieurs des pays dans lesquels le Groupe détient aujourd'hui des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière, est un risque difficilement appréciable.

Enfin, s'agissant du Gabon, pays dans lequel le Groupe réalise l'essentiel de sa production (soit 96 % du chiffre d'affaires Groupe avant effet des couvertures), le processus actuel de révision du Code minier gabonais pourrait, s'il aboutit, avoir, le cas échéant, un impact défavorable sur les termes et conditions applicables aux nouveaux contrats ou permis, conclus par la Société ou attribués à la Société, selon le cas, ainsi qu'aux contrats en cours lors des phases de renouvellement desdits contrats entre 2016 et 2023.

2.1.2. Risques liés à l'appreciation des réserves

Les réserves au 1^{er} janvier 2013, présentées au paragraphe 1.2. du présent document de référence (p. 29), sont évaluées par des évaluateurs externes en fonction des conditions économiques et au moyen de données géologiques et d'ingénierie existantes permettant d'estimer les quantités d'hydrocarbures pouvant être produites. Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements.

2.1.3. Risques liés à l'exploration et au renouvellement des réserves

L'activité d'exploration qui repose sur la découverte et l'extraction d'hydrocarbures implique l'engagement d'opérations préliminaires importantes. Les opérations d'analyses géologiques et sismiques sont ainsi préalables au forage d'exploration. Ce type d'opérations permet de décider de la localisation des forages d'exploration, de passer au stade de la mise en production ou encore de décider de la poursuite de l'exploration. Au moment de la mise en œuvre de ces opérations, de nombreuses incertitudes demeurent quant à la qualité des hydrocarbures et à la faisabilité de leur extraction.

Les hydrocarbures recherchés lors de l'obtention des permis et des opérations de forages peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables.

En conséquence, les nombreuses incertitudes qui persistent durant la phase d'exploration font que le Groupe ne peut assurer que les investissements engagés seront suffisamment rentables.

Par ailleurs, la connaissance des réserves peut être parfois aléatoire et ne se révèle qu'au fur et à mesure de la poursuite de l'exploration. Enfin, les conditions pratiques de l'exploration et son coût peuvent varier durant la période d'exploration des réserves.

Il est ainsi impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole ou de gaz seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves existantes et pour permettre au Groupe de récupérer l'ensemble du capital investi dans les activités d'exploration et assurer la rentabilité des investissements engagés.

Afin de limiter les risques techniques liés à l'exploration, les programmes d'exploration sont validés en amont suivant des critères techniques avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration. Par ailleurs, le programme d'exploration du Groupe est communiqué deux fois par an aux actionnaires et les résultats des puits d'exploration sont communiqués par voie de presse dès qu'ils sont connus.

2.1.4. Risques liés à la capacité de production d'hydrocarbures

Lorsque l'estimation des réserves d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production, se révéler inférieures aux prévisions, et compromettre ainsi l'économie de cette exploitation.

Par ailleurs, le développement d'un champ de production d'hydrocarbures nécessite des investissements importants pour la construction des installations et la réalisation des forages des puits de production ou d'injection et la mise en œuvre de technologies avancées pour extraire et exploiter pendant la durée du permis, généralement étalée sur plusieurs décennies, des hydrocarbures aux propriétés complexes.

La réalisation de tels investissements et la mise en œuvre de ces technologies dans des environnements généralement difficiles, peuvent se traduire par des incertitudes sur le montant des investissements nécessaires et des coûts d'exploitation et avoir une incidence négative dégradant les résultats attendus.

Enfin, la production pétrolière ou gazière du Groupe peut être limitée, retardée ou annulée du fait de nombreux facteurs internes ou extérieurs au Groupe, parmi lesquels figurent le dysfonctionnement des installations de production ou d'évacuation des hydrocarbures, des retards administratifs notamment dans l'approbation des projets de développement par les pays d'accueil,

des pénuries, des retards de livraison de matériels ou des conditions météorologiques défavorables. De tels éléments pourraient avoir un impact sur le *cash flow* et les résultats du Groupe.

Afin de limiter les risques de sous-estimation des investissements ou des coûts de production et éviter les retards de réalisation :

- tous les projets de développement sont validés sur des bases techniques et financières avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration ;
- des équipes dédiées sont mises en place pour chaque projet significatif ;
- l'évaluation des risques est appréhendée de manière continue sur la base des comptes rendus techniques et financiers et des indicateurs de mesure de performance à l'avancement.

2.1.5. Risques politiques

Une part de l'activité du Groupe et de ses réserves d'hydrocarbures se situe dans des pays dont certains peuvent être considérés comme comportant un risque d'instabilité politique ou économique. Dans un ou plusieurs de ces pays, le Groupe pourrait être dans le futur confronté notamment au risque d'expropriation ou de nationalisation de ses actifs, à la rupture ou la renégociation de CPP, à des restrictions en matière de contrôle des changes, à des pertes liées aux conflits armés ou à l'action de groupes terroristes, ou à d'autres problèmes découlant de l'instabilité politique ou économique des pays. Par ailleurs, afin d'asseoir leur politique d'indépendance énergétique, certains pays dans lesquels le Groupe exerce son activité pourraient être amenés dans le futur à mettre en place ou à renforcer des mesures destinées à favoriser l'émergence de sociétés nationales dans ce secteur (sur ce point, voir par exemple la création au Gabon en décembre 2012 d'une société nationale du pétrole, la « *Gabon Oil Company* », en charge du contrôle des participations de l'État gabonais dans les sociétés pétrolières et de l'exploitation du pétrole gabonais). Une telle politique pourrait conduire à un renforcement de la participation de l'État d'accueil dans ce secteur.

À la date du présent document de référence, le Groupe réalise l'essentiel de sa production au Gabon (soit 96 % du chiffre d'affaires Groupe avant effet des couvertures). Cette situation place le Groupe dans un état de dépendance de fait vis-à-vis de la situation économique et politique existante au Gabon et de son évolution, notamment au regard de son niveau de

production d'hydrocarbures et des renouvellements de permis à venir.

Il convient par ailleurs de noter que le Gabon constitue un pays émergent dont les risques politique, économique et de sécurité des personnes et des biens sont significativement plus importants que ceux de pays à l'économie plus développée, ce qui expose tout particulièrement le Groupe aux risques mentionnés au premier paragraphe ci-dessus. La transition politique qui a suivi l'élection du président Ali Bongo à la tête de l'État en août 2009, a été relativement stable, bien que l'annonce des résultats ait provoqué, initialement, un mouvement de contestation. Le Parti démocratique gabonais au pouvoir a conservé une large majorité aux élections législatives de décembre 2011. Confronté à une opposition active et à des revendications sociales importantes, et dans le but de conforter sa légitimité, le président s'est lancé dans un programme de modernisation visant à améliorer la gouvernance du pays.

Afin de limiter les risques politiques, le Groupe répartit ses programmes d'exploration et de production entre plusieurs pays et, au sein de ces pays, le Groupe cherche à maintenir une présence discrète, mettant en valeur ses compétences.

2.1.6. Risques liés à la concurrence

Le Groupe fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières pour l'acquisition de droits au sein de permis pétroliers, en vue de l'exploration et de la production d'hydrocarbures. Du fait de son positionnement et de sa taille, les principaux concurrents du Groupe sont des sociétés pétrolières « *juniors* » ou « *mid-size* ».

Conformément aux usages du secteur pétrolier (notamment pour l'activité d'exploration), le Groupe s'associe fréquemment avec d'autres sociétés pétrolières dans le cadre des processus d'obtention des permis auprès des autorités compétentes afin notamment de mutualiser les risques liés à de tels processus.

2.1.7. Risques industriels et environnementaux

Le Groupe fait face aux risques industriels et environnementaux propres à l'activité pétrolière ou gazière. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, les effondrements des abords des puits, les écoulements ou fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion.

Tous ces événements sont susceptibles d'endommager ou de détruire les puits d'hydrocarbures en production, ainsi que les installations attenantes, de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux avec certaines conséquences directes pour la santé et la vie économique des populations riveraines.

Afin de limiter les risques industriels et environnementaux, le Groupe a mis en place une politique HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) décrite au chapitre 4 du présent document de référence. Le Groupe procède également à la couverture de certains risques par des assurances spécifiques (voir paragraphe 2.4. du présent document de référence p. 53).

Dans le cadre de ses activités pétrolières, le Groupe attache une attention constante à la prévention des risques industriels et environnementaux et veille au maximum à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent.

Il assure par ailleurs un suivi permanent des évolutions législatives ou réglementaires, nationales ou internationales, en matière de risques industriels et environnementaux. Maurel & Prom recherche également, de façon constante, à améliorer ses dispositifs de sécurité, de sûreté et de prévention des risques sur les sites de production.

Études d'impact systématiques

Conformément à la réglementation en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère, Maurel & Prom effectue des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques, qui lui permettent d'examiner et d'évaluer les risques pour la sécurité et l'impact sur l'environnement. Afin de permettre d'identifier, de quantifier et de prévenir la survenance de tels risques, Maurel & Prom se fonde tant sur son expertise interne que sur des experts externes agréés par l'administration des pays concernés.

Homologation des installations de surface

Maurel & Prom cherche à obtenir l'homologation, par le ministère compétent, en termes de sécurité des installations de surface. Cette homologation peut d'ailleurs être imposée par les assureurs de Maurel & Prom et/ou par le gouvernement local (sécurité civile).

Homologation et autorisations d'implantation des pipelines

Conformément à la réglementation du pays d'accueil, le Groupe réalise des études préalables nécessaires pour obtenir les autorisations et homologations indispensables à l'implantation des pipelines servant à l'évacuation des hydrocarbures produits.

Normes

Dans le cadre de ses opérations de forage, Maurel & Prom applique les normes API (*American Petroleum Institute*). Les installations de production sont conçues en suivant les recommandations des assurances américaines (*GE GAP Guidelines*) et les systèmes ou équipements sont conformes aux normes françaises ou internationales selon le domaine considéré (API, ISO, ASME, NF, etc.). Maurel & Prom est également soumise à des normes en matière de communication radio et satellite et souscrit les autorisations nécessaires en la matière selon le pays d'accueil.

Procédures de sécurité

Maurel & Prom a fait évoluer son système HSE en mettant en place un système décentralisé de management HSE permettant de conduire une politique de Santé, Sécurité et Environnement en s'inspirant des règles reconnues par l'Organisation internationale des Producteurs de Gaz et de Pétrole (OGP). Un manuel de textes de référence a été institué au niveau du Groupe pour permettre à chaque filiale d'élaborer ses propres règles concernant les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement, et aux principales filiales opérationnelles de se doter de leurs propres compétences HSE. Dans le cadre du système de management HSE, Maurel & Prom conduit une politique de sensibilisation et de formation de son personnel visant à l'amélioration constante de la sécurité et de la prévention des risques. Le Groupe continue de manière permanente à améliorer la prévention des risques industriels et environnementaux et à accompagner le développement des activités pétrolières avec un renforcement des règles de gestion et de fonctionnement de la sécurité des personnes, des installations et du patrimoine intellectuel.

Remise en état des sites

Maurel & Prom a pour politique de remettre en état les sites d'exploration (forage de puits secs) à la fin des opérations. Par ailleurs, en raison de la nature de son activité, le Groupe sera normalement amené à supporter des frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. La Société procède chaque année à une évaluation et le cas échéant à une mise à jour de sa provision pour couvrir les frais futurs de démantèlement et de remise en état des sites.

2.1.8. Risques liés à l'éventuelle dépendance du Groupe à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants

Le Groupe, n'ayant pas sa propre structure de commercialisation, est amené à conclure des accords avec des sociétés spécialisées en la matière.

Le Groupe considère ne pas encourir de risque de contrepartie dans la mesure où sa production est vendue à des groupes pétroliers de premier plan comme Socap (groupe Total) au Gabon. Toutefois, l'évacuation de la production au Gabon est dépendante du bon fonctionnement des installations de Total.

Le tableau ci-dessous représente la part du chiffre d'affaires du Groupe réalisés avec le premier client et les 5 premiers clients du Groupe :

	2012	2011	2010
<i>Principal client rapporté au total des ventes</i>	89 %	91 %	65 %
<i>5 principaux clients rapportés au total des ventes</i>	100 %	100 %	94 %

Le tableau ci-dessous représente la part des achats et investissements du Groupe réalisés avec le premier fournisseur, les 5 premiers fournisseurs et les 10 premiers fournisseurs du Groupe :

	2012	2011	2010
<i>Principal fournisseur rapporté au total des achats et investissements</i>	13%	7 %	10 %
<i>5 principaux fournisseurs rapportés au total des achats et investissements</i>	41%	27 %	28 %
<i>10 principaux fournisseurs rapportés au total des achats et investissements</i>	56%	36 %	38 %

2.2. Risques financiers

2.2.1. Risques sur les fluctuations de cours des hydrocarbures

L'économie, et notamment la profitabilité de l'industrie pétrolière et gazière, est très sensible au cours des hydrocarbures exprimé en dollars américains.

Les *cash flow* et les résultats prévisionnels du Groupe sont fortement impactés par l'évolution du cours des hydrocarbures exprimé en dollars américains.

Afin de limiter les risques d'exposition aux fluctuations des cours du pétrole et du gaz, le Groupe a pour politique de couvrir, au moyen d'instruments financiers adaptés à sa taille et à sa production, une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production. Cette politique de couverture s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la gestion des lignes de crédits bancaires mises à la disposition du Groupe.

Opérations de couverture

Au titre de la couverture des risques sur les matières premières, Maurel & Prom a mis en place des couvertures de type *cash flow hedge* portant sur la qualité Brent, compte tenu de sa production d'hydrocarbures au Gabon.

Nature des engagements

Les dérivés utilisés afin de réduire l'exposition au risque de variation du cours des hydrocarbures sont globalement de 2 types :

- des swaps vendeurs de brut fixant pour un volume et une période donnés le prix de vente du baril ; et
- des produits plus sophistiqués combinant ventes de swaps et options de façon à fixer le prix de vente du baril tout en permettant de bénéficier dans une certaine mesure d'une évolution favorable du marché.

Bien que s'inscrivant dans une logique de couverture économique, ces produits dérivés, dès lors qu'ils présentent certaines caractéristiques optionnelles, peuvent ne pas être éligibles en totalité ou en partie à un traitement en comptabilité de couverture en IFRS. Pour cette raison, on trouvera au sein du portefeuille des couvertures économiques des instruments dérivés traités sur le plan comptable comme des instruments de *trading*.

Les instruments dérivés en place sur 2012 ont porté sur 5 500 bbls par jour, dont 500 bbls par jour traités en comptabilité de couverture et 1 000 bbls par jour traités en trading subsistent en 2013. Au cours du premier trimestre 2013, une opération supplémentaire de trading portant sur 1 000 bbls par jour a été souscrite pour la période comprise entre le 1^{er} mars 2013 et le 31 décembre 2013. Cette opération porte le portefeuille d'instruments dérivés de trading à 2 000 bbls par jour en 2013, auxquels s'ajoutent 500 bbls par jour traités seulement en comptabilité de couverture.

Autorisation et suivi des engagements

Les opérations sont mises en place sur la prise de décision du président-directeur général et sont confirmées par deux signataires exclusifs, ceux-ci étant le président-directeur général et le directeur administratif et financier du Groupe. Un reporting mis à jour après chaque opération permet de valider la structuration des positions. Les opérations sont enregistrées dans les systèmes par la trésorerie et confirmées par la comptabilité.

Analyse de sensibilité du portefeuille de dérivés pétrole au 31 décembre 2012

Le traitement comptable applicable aux opérations de couverture de flux de trésorerie futurs peut être résumé comme suit :

- initialement, les instruments sont enregistrés pour leur juste valeur ;
- à la date de clôture, la variation de juste valeur correspondant à la part efficace des couvertures est enregistrée en capitaux propres recyclables ; la variation de juste valeur correspondant à la partie inefficace est quant à elle enregistrée en charges et produits financiers ; et
- la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres est recyclée en résultat (autres charges et produits opérationnels) soit lorsque l'élément couvert impacte le résultat, soit à l'arrivée à terme du contrat.

La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par les évaluations d'experts externes indépendants.

S'agissant des opérations de *trading*, les liquidations à l'échéance ainsi que les variations de juste valeur des opérations en cours sont comptabilisées en contrepartie du résultat financier.

La Société a évalué les impacts d'une variation de +/-10 % du prix du Brent par rapport au prix actuel pour les volumes engagés et ce jusqu'à l'échéance du portefeuille. L'incidence potentielle d'une translation des courbes *forward* du Brent sur la valeur d'instruments dérivés enregistrés au 31 décembre 2012, calculée conformément aux dispositions d'IFRS 7, aurait été :

- négative de 2,9 M€ sur les capitaux propres en cas de variation des prix à la hausse de 10 % ;
- positive de 3,0 M€ sur les capitaux propres en cas de variation des prix à la baisse de 10 %.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité aux variations du prix du Brent sur 2012 des dérivés en portefeuille :

En millions de dollars US	2012	
	Impact résultat	Impact Capitaux propres
SCÉNARIO D'UNE BAISSE DE PRIX DE -10 %		
<i>Contrats de couverture de flux de trésorerie (CFH)</i>	1,2	3,1
<i>Contrats de couverture de juste valeur (FVH)</i>	-	-
<i>Contrats non affectés (trading)</i>	-0,1	-0,1
SCÉNARIO D'UNE BAISSE DE PRIX DE +10 %		
<i>Contrats de couverture de flux de trésorerie (CFH)</i>	-1,2	-3,1
<i>Contrats de couverture de juste valeur (FVH)</i>	-	-
<i>Contrats non affectés (trading)</i>	0,2	0,2

Impact sur le résultat net consolidé de la variation constatée du cours du baril sur l'année 2012.

Cet impact n'est pas significatif dans la mesure où le cours du baril a connu une très faible variation sur l'année 2012 (le prix moyen de vente du baril en 2012 s'élevant en effet à 111,7 US\$ contre 111,1 US\$ en 2011).

2.2.2. Risques de change

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'euro alors que sa devise opérationnelle est le dollar américain puisque les ventes, la majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellées dans cette devise. Ceci induit une forte sensibilité des comptes du Groupe au taux de change €/US\$.

L'impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2012 d'une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du taux de change €/US\$ à cette date est présenté ci-après (en M€) :

	Impact sur le résultat avant IS		Impact sur l'écart de conversion (capitaux propres)	
	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$
M€	-41,0	+36,3	-43,0	+52,5
TOTAL	-41,0	+36,3	-43,0	+52,5

S'agissant de l'impact de la variation du taux de change €/US\$ sur le résultat du Groupe au titre de l'exercice 2012, la réévaluation des positions du Groupe en devises

au taux de clôture €/US\$ de 1,3194 s'est traduite par un gain de change net de 3 M€.

FACTEURS DE RISQUES

Risques financiers

Afin de limiter son exposition au risque de change, la Société a ponctuellement recours à des stratégies de couvertures au moyen d'instruments dérivés (opérations de change à terme et options de change) et conserve une partie des liquidités en dollars américains afin de financer les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollars américains.

Il n'y avait pas d'opération de change en cours au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, la position de change consolidée de la Société qui ressortait à 492 MUS\$ s'analyse comme suit (en MUS\$).

	Actifs et passifs	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
Créances et dettes commerciales	104	-	104	-	104
Actifs financiers non courants	7	-	7	-	7
Autres actifs courants	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-	-
Autres créateurs et passifs divers	317	-	317	-	317
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64	-	64	-	64
EXPOSITION US\$ (en MUS\$)	492	-	492	-	492

Les risques de change sont détaillés dans les comptes consolidés figurant en annexe du présent document de référence à la note 25 (p. 203 du document de référence).

En milliers d'euros*		31/12/2012
<i>Emprunts obligataires</i>		367 562
<i>RBL</i>		98 530
<i>BGFI</i>		15 000
<i>Autres emprunts et dettes financières</i>		113 530
<i>Instruments dérivés</i>		5 787
TOTAL		486 879

2.2.3. Risques de liquidité

Comme toute activité industrielle et commerciale, le Groupe est exposé à un risque d'insuffisance de liquidités ou à un risque d'inadéquation de sa stratégie de financement.

Pour y faire face, le Groupe maintient un équilibre entre l'endettement et les fonds propres d'une part, l'endettement et la capacité de remboursement d'autre part, qui est conforme aux ratios usuellement considérés comme prudents.

Les options de financement sont revues et validées par le conseil d'administration, la trésorerie du Groupe est centralisée et les sources de financement sont diversifiées.

Un état des lignes de financement disponibles au 31 décembre 2012 et des principaux covenants figure à la note 15 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2012 (p. 185 du document de référence). Un résumé de l'état des financements figure au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence (p. 33).

Compte tenu de la volatilité des cours de matières premières et des taux de change, le budget du Groupe est actualisé sur une base semestrielle et des simulations de trésorerie prenant en compte des hypothèses d'évolutions défavorables sont communiquées au moins mensuellement, et à chaque demande de la direction du Groupe.

Au 31 décembre 2012, le Groupe présente les ratios d'endettement suivants :

- endettement consolidé/fonds propres : 0,52 ;
- actif courant/passif courant : 0,74.

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée dans le tableau suivant :

Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle

2013 **		2014 **		2015 **		2016 **	
Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal
26 086	-	26 086	297 562	4 987	70 000	-	-
-	98 530	-	-	-	-	-	-
-	15 000	-	-	-	-	-	-
-	113 530	-	-	-	-	-	-
-	5 787	-	-	-	-	-	-
26 086	119 317	26 086	297 562	4 987	70 000	-	-

* Les emprunts en US\$ ont été convertis en € sur la base du taux de clôture €/US\$ au 31 décembre 2012, soit 1,3194.

** Flux contractuels non actualisés.

Au 31 décembre 2012, le montant des lignes de crédit disponibles de la Société était utilisé. À cette date, la Société disposait d'un montant de trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevant à 67 M€. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de limitations ou de restrictions à la remontée de trésorerie des filiales du Groupe.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et de ses échéances à venir, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances contractuelles.

La Société considère qu'elle pourrait obtenir des conditions de financement au moins similaires à celles actuellement en place.

2.2.4. Risques de taux

Les conditions d'emprunts et la structure de financement du Groupe sont détaillées au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence (p. 33).

Comme toute société faisant appel à des lignes de financements externes et à des placements de la trésorerie disponible, le Groupe est exposé à un risque de taux.

Au 31 décembre 2012, l'endettement brut du Groupe sur une base consolidée s'élève à 471,3 M€. Il est notamment constitué de deux emprunts obligataires convertibles de type OCEANE à taux fixe pour un montant global en principal de 357,7 M€ et d'un endettement à taux variable qui s'élève à 113,5 M€, principalement constitué par l'emprunt RBL (98,5 M€) (voir paragraphe 1.4.1. du présent document de référence, p. 33). Une variation à la hausse de 1 point des taux d'intérêt se traduirait par une charge supplémentaire de 1,1 M€ par an.

Les dépôts (engagements de travaux en Colombie) sont rémunérés à taux fixe. Une variation de 1 point des taux d'intérêt à la hausse ou à la baisse n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat.

Le risque de taux est détaillé dans les comptes consolidés figurant en annexe du présent document de référence 2012 à la note 25 (p. 203 du document de référence).

2.2.5. Risques actions

Généralités

Les actions de la Société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, il est rappelé que (i) le marché des actions de la Société pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité et que (ii) des ventes substantielles des actions de la Société seraient susceptibles de se produire, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société.

Risque sur les actions de la Société

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions propres détenues par la Société est de 5 954 221 (nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2012 tel qu'il ressort du relevé du gestionnaire à cette date et ne prenant pas en compte l'attribution définitive le 20 décembre 2012 de 237 976 actions auto-détenues aux salariés bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions du 20 décembre 2010, ces actions devant théoriquement venir en déduction du chiffre figurant sur le relevé du gestionnaire). La valeur brute comptable de ces actions propres détenues est au 31 décembre 2012 de 76,1 M€ pour une valeur de marché de 74,3 M€. Les écarts entre la valeur brute et la valeur nette sont sans incidence sur les comptes consolidés, et font l'objet de provision dans les comptes sociaux. Une baisse de 10 % de la valeur de ces titres aurait un impact négatif de 7,4 M€ sur le résultat social de la Société.

Au vu des éléments précédés, la Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

Risque sur les actions d'autres sociétés

Le Groupe détient une participation de 29,05 % dans la société Tuscany International Drilling, société cotée au Canada à la bourse de Toronto. Pour ces titres, une baisse du cours de bourse significative et/ou prolongée pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe. À ce titre, les informations financières publiées par la société Tuscany International Drilling et la valeur d'utilité de cette participation ont conduit la Société à faire une analyse de la valeur de mise en équivalence. Cette analyse est décrite dans la note 7 des états financiers consolidés (p. 173 du document de référence).

2.2.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie au titre :

- des prêts et créances consentis à des clients et d'autres tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles ; et
- des opérations de placements, de couverture et de financements effectués auprès d'établissements bancaires ou financiers.

La Société estime que le premier risque est limité dans la mesure où les clients du Groupe sont généralement des compagnies pétrolières de renommée internationale, des indépendants reconnus ou des opérateurs nationaux, avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales de longue date. Lorsque ce n'est pas le cas, le Groupe procède à un examen approfondi de la solvabilité de ses contreparties.

Dans le cadre de ses activités, qui peuvent être menées au travers de partenariats, le Groupe applique une politique de sélection rigoureuse de ses partenaires.

La Société estime que le second risque est également limité dans la mesure où les opérations financières significatives du Groupe ne sont traitées qu'avec plusieurs établissements bancaires et financiers de premier plan. Aucun problème de contrepartie n'a été rencontré au cours de l'exercice 2012.

2.3. Risques juridiques

2.3.1. Risques juridiques liés au secteur des hydrocarbures

L'activité d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières du Groupe est strictement encadrée par les différentes réglementations applicables à ce secteur (Code pétrolier, loi relative à l'exploitation des hydrocarbures) dans chacun des pays dans lesquels le Groupe exerce cette activité, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers, les durées et les conditions juridiques d'exploitation, qui visent les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux et, le cas échéant, les modalités contractuelles de partage de la production (prévues dans les CPP).

Le secteur pétrolier et gazier représente souvent un poids économique important dans les pays où le Groupe exerce son activité et il peut être soumis au paiement de redevances, de taxes et d'impôts plus élevés que d'autres secteurs économiques.

Une évolution négative de la situation politique ou économique, un durcissement de la réglementation pétrolière, fiscale ou des conditions d'obtention ou d'exploitation des permis dans un ou plusieurs des pays dans lesquels le Groupe détient aujourd'hui des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolières, présentent un risque difficilement appréciable en termes d'impact sur l'activité du Groupe et sur la valorisation et la rentabilité des actifs potentiellement concernés.

Comme il est indiqué au paragraphe 2.1.1. du document de référence (p. 41), s'agissant du Gabon, pays dans lequel le Groupe réalise l'essentiel de sa production (soit 96 % du chiffre d'affaires Groupe avant effet des couvertures), le processus actuel de révision du Code minier gabonais pourrait, s'il aboutissait, avoir un impact le cas échéant défavorable sur les termes et conditions applicables aux nouveaux contrats ou permis, conclus par la Société ou attribués à la Société, selon le cas, ainsi qu'aux contrats en cours lors des phases de renouvellement desdits contrats entre 2016 et 2023.

Afin de limiter les risques juridiques et fiscaux liés au secteur pétrolier, le Groupe s'efforce d'établir des relations adéquates avec les autorités et les communautés des pays où il intervient.

2.3.2. Risques pour la Société en cas de changement de contrôle et d'actionnariat

Le Groupe attire l'attention des investisseurs sur le fait que les contrats d'émission des OCEANE 2014 et des OCEANE 2015, décrits au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence (p. 33), contiennent chacun une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour tout porteur d'exiger le remboursement anticipé de ses obligations en espèces en cas de changement de contrôle de la Société.

Le Contrat de Crédit, décrit au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence (p. 33), contient également une clause de changement de contrôle permettant, si la majorité des prêteurs le décide, d'annuler les engagements de crédit consentis à la Société et d'exiger le remboursement immédiat de la ligne de crédit en cas de changement de contrôle de la Société.

Surtout, le Groupe attire l'attention des investisseurs sur l'environnement réglementaire et contractuel inhérent aux activités du Groupe dans le secteur des hydrocarbures, décrit au paragraphe 2.3.3. du présent document de référence, qui prévoit, dans un certain nombre de juridictions, des dispositions susceptibles de s'appliquer en cas de changement de contrôle de la Société (notamment au Gabon, en Tanzanie, au Congo et au Mozambique).

S'agissant tout particulièrement du Gabon, conformément au décret n°0673/04/MECIT en date du 16 mai 2011 portant application de la charte des investissements aux investissements étrangers en République Gabonaise, l'acquisition directe ou indirecte, par un investisseur étranger, du contrôle d'une entreprise dont le siège social est établi au Gabon et exerçant des activités liées à la recherche et à l'exploitation des mines et des hydrocarbures, est soumise à l'autorisation préalable du ministre gabonais chargé de l'Économie qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande d'autorisation pour se prononcer. L'autorisation peut, le cas échéant, être assortie de conditions visant à s'assurer que l'investissement projeté ne porte pas atteinte aux intérêts nationaux. Le refus de délivrer l'autorisation doit être motivé. Tout investissement étranger réalisé en violation de ces dispositions fait l'objet d'une suspension d'activité jusqu'à l'obtention de l'autorisation.

De telles contraintes réglementaires ou contractuelles généralement applicables aux acteurs de l'industrie appellent toutefois les observations suivantes :

- les clauses de changement de contrôle ne revêtent pas toutes la même importance et doivent être appréciées au regard de plusieurs critères tels que la sanction de leur non-respect (suspension de l'activité, absence d'effet du transfert, droit de préemption ou demande d'octroi de garanties additionnelles), la pratique locale (notamment la fréquence des oppositions effectivement mises en pratique par l'organisme étatique concerné), l'identité et les capacités financières du nouvel actionnaire contrôlant (certaines autorisations relevant plutôt de la défense des intérêts nationaux) et surtout la part représentée par les activités de la Société exercées dans la juridiction concernée par rapport à l'ensemble des activités exercées par la Société ;
- dans certaines juridictions, les contrats conclus avec les autorités étatiques contiennent une clause de stabilisation permettant d'écartier l'application d'une réglementation, le cas échéant moins favorable pour l'investisseur, postérieure à celle qui était en vigueur à la date de conclusion du contrat ;
- enfin, même dans l'hypothèse où la sanction du non-respect de la clause de changement de contrôle est la suspension de l'activité dans les juridictions concernées ou la nullité du transfert, le Groupe souligne que de telles sanctions sont, à sa connaissance, rarement décidées en pratique et qu'elles font plutôt l'objet de discussions avec les autorités compétentes. À cet égard, le Groupe s'efforce d'établir de bonnes relations avec les autorités des pays dans lesquels il intervient.

2.3.3. Risques juridiques liés à l'environnement réglementaire des activités d'exploration et de production dans le secteur des hydrocarbures

Le Groupe mène dans un très grand nombre de pays des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières qui sont, de ce fait, soumises à un large éventail de réglementations, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers, les durées et les conditions juridiques d'exploitation, qui visent les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux et, le cas échéant, les modalités contractuelles de partage de la production.

Les risques spécifiques liés à l'existence, dans la plupart des pays où le Groupe intervient, de dispositions légales ou réglementaires ou de stipulations contractuelles susceptibles de s'appliquer en cas de changement de contrôle de la Société sont détaillés au paragraphe 2.3.2. du document de référence (p. 52).

2.3.4. Risques liés aux litiges en cours

Le Groupe est engagé dans divers procès et réclamations dans le cours normal de ses activités. Les litiges et les risques de litiges connus du Groupe sont exposés au paragraphe 7.2. du présent document de référence (p. 139).

2.3.5. Risques liés à des sinistres non couverts par les assurances

Le Groupe a souscrit, en complément des couvertures de risques classiques, des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs. La politique de couverture des risques par des assurances est exposée au paragraphe 2.4. du présent document de référence (p. 53).

Le Groupe estime que les couvertures mises en place par les polices d'assurance souscrites sont raisonnablement adaptées aux risques encourus dans le cadre d'une continuité des activités du Groupe. La discontinuité des opérations de production d'hydrocarbures sur un champ ou un pays pour quelque cause que ce soit, n'est pas couverte par une assurance de perte d'exploitation.

2.4. Assurances

Le Groupe a souscrit les assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants ;
- incendie, tempête, catastrophes naturelles, dégâts des eaux ;
- vol et vandalisme, bris de glace ; et
- responsabilité civile bureaux hors responsabilité civile professionnelle, protection juridique de base.

En complément de ces couvertures de risques classiques, le Groupe a souscrit des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

Les assurances liées à l'activité pétrolière couvrent :

- les risques d'éventuels dommages sur les installations pétrolières, incluant le réseau d'oléoducs et les appareils de forage qui sont remboursés jusqu'à leur valeur déclarée, les risques sur pertes réelles d'actifs qui sont couverts à la valeur de remplacement et les risques de pollution liés aux opérations de forage ; et
- les risques de responsabilité civile et généraux jusqu'à 50 MUS\$ par sinistre.

Le montant total annuel des primes d'assurances supporté par le Groupe est de l'ordre de 1,5 M€ pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, en utilisant un taux de change €/US\$ de 1,29.

À ce jour, la Société a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance de perte d'exploitation.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement pétroliers, le Groupe est susceptible de causer des dommages environnementaux, à la suite notamment d'effondrements, éruptions, pollutions, fuites, incendies, explosions des puits de pétrole et des installations attenantes. Ces dommages sont couverts par des contrats d'assurance, dans le cadre d'une couverture de type « *Energy Package* ». Les contrats signés avec les sous-traitants et prestataires de services auxquels Maurel & Prom fait appel contiennent également, à la charge de ces sous-traitants et prestataires, une obligation d'assurance dont le montant permet de couvrir leur responsabilité civile au titre du contrat considéré.

3.1. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	55
3.2. L'administration et la direction de Maurel & Prom	55
3.2.1. Organes d'administration et de direction	55
3.2.1.1. Composition du conseil d'administration, de la direction générale et de la direction	55
3.2.1.1.1. <i>Conseil d'administration et direction générale</i>	55
3.2.1.1.2. <i>Censeur</i>	60
3.2.1.1.3. <i>Direction</i>	60
3.2.1.1.4. <i>Autres informations</i>	60
3.2.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale au cours des cinq dernières années	61
3.2.1.3. Conflits d'intérêts potentiels	74
3.2.2. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	74
3.2.2.1. Relations des membres du conseil d'administration et de la direction avec la société	74
3.2.2.1.1. <i>Opérations sur titres</i>	74
3.2.2.1.2. <i>Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats</i>	74
3.2.2.2. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration	75
3.2.2.2.1. <i>Présentation du conseil d'administration</i>	75
3.2.2.2.2. <i>Présidence et convocation du conseil d'administration</i>	77
3.2.2.2.3. <i>Délibérations</i>	77
3.2.2.2.4. <i>Missions du conseil d'administration</i>	78
3.2.2.2.5. <i>Nature des informations adressées aux membres du conseil d'administration pour la préparation des travaux</i>	79
3.2.2.2.6. <i>Évaluation du conseil d'administration</i>	79
3.2.2.2.7. <i>Prévention des délits d'initiés</i>	79
3.2.2.3. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés	80
3.2.2.3.1. <i>Comité d'audit</i>	80
3.2.2.3.2. <i>Comité des nominations et des rémunérations</i>	81
3.2.3. Rémunérations et avantages de toutes natures accordées aux mandataires sociaux	83
3.2.3.1. Les mandataires sociaux non-dirigeants	83
3.2.3.2. Les dirigeants mandataires sociaux	83
3.2.3.2.1. <i>Rémunération du président-directeur général</i>	83
3.2.3.2.2. <i>Conseil d'administration</i>	86
3.2.3.2.3. <i>Stock-options et actions gratuites</i>	87
3.2.3.3. Participation des mandataires sociaux dans le capital de la société	87
3.3. Contrôle interne et gestion des risques	88
3.3.1. Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	88
3.3.1.1. Définition et objectifs	88
3.3.1.2. Organisation du contrôle interne	88
3.3.1.3. Gestion des risques	88
3.3.1.4. Mise en œuvre	89
3.3.1.5. Surveillance du dispositif de contrôle interne	90
3.3.3.5.1. <i>Conseil d'administration</i>	90
3.3.3.5.2. <i>Comité d'audit</i>	90
3.3.3.5.3. <i>Direction générale</i>	91
3.3.3.5.4. <i>Les contrôleurs internes</i>	91
3.3.3.5.5. <i>Les commissaires aux comptes</i>	91
3.3.3.5.6. <i>Réalisations 2012 et perspectives 2013</i>	91
3.4. Règles d'admission et de招ocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires des actionnaires	92
3.4.1. Convocation aux assemblées générales	92
3.4.2. Accès et participation des actionnaires aux assemblées générales	92

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(rapport du président du conseil d'administration en vertu de l'article L.225-37 du Code de commerce)

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration en date du 27 mars 2013

3.1. Déclarations sur le gouvernement d'entreprise

La Société a confirmé que le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF constitue le code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère volontairement au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce.

3.2. L'administration et la direction de Maurel & Prom

3.2.1. Organes d'administration, de direction générale et de direction

Monsieur Jean-François Hénin, nommé président du conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale du 14 juin 2007, a été renouvelé dans ses fonctions le 20 mai 2010, le conseil d'administration réuni le même jour ayant décidé de lui confier les fonctions de directeur général.

3.2.1.1. Composition du conseil d'administration, de la direction générale et de la direction

3.2.1.1.1. Conseil d'administration et direction générale

Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et douze membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le nombre de membres du conseil d'administration ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

L'assemblée générale réunie le 14 juin 2012 a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Gérard Andreck, Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako et Alexandre Vilgrain pour une nouvelle période de trois

ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2012, une seule femme, Madame Delapalme, siège au conseil d'administration de la Société. Le conseil étant composé de huit administrateurs, la représentation féminine n'est que de 12,5 %. Conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, le conseil d'administration devrait compter une proportion de femmes de 20 % en 2014 et de 40 % en 2017.

Conformément au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, tel que modifié le 19 avril 2010, le conseil d'administration doit notamment atteindre ce pourcentage d'au moins 20 % de femmes dans un délai de trois ans à compter de cette modification du 19 avril 2010, soit avant le délai légal imposé.

Monsieur Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako ayant démissionné de son poste d'administrateur, le conseil d'administration en date du 27 mars 2013 a pris acte de cette démission, qui prend effet à la date de ce conseil, et a coopté Madame Carole Delorme d'Armaillé en remplacement de Monsieur Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. La ratification de cette cooptation sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 13 juin 2013.

Au 31 décembre 2012, la composition du conseil d'administration de la Société était la suivante :

Membres du conseil	Date de nomination	Date d'échéance de mandat	Fonctions
Jean-François Hénin	20 mai 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012	président-directeur général
Gérard Andreck	14 juin 2012	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014	vice-président
Xavier Blandin	29 juin 2011	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	administrateur
Nathalie Delapalme	29 juin 2011	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	administrateur
Roman Gozalo	29 juin 2011	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	administrateur
Emmanuel de Marion de Glatigny	20 mai 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012	administrateur
Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako *	14 juin 2012	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014	administrateur
Alexandre Vilgrain	14 juin 2012	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014	administrateur

* Monsieur Bryant Chukwueloka Orjiako ayant démissionné de son poste d'administrateur, le conseil d'administration en date du 27 mars 2013 a pris acte de cette démission, qui prend effet à la date de ce conseil, et a coopté Madame Carole Delorme d'Armaillé en remplacement de Monsieur Bryant Chukwueloka Orjiako pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. La ratification de cette cooptation sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 13 juin 2013.

Jean-François Hénin, 68 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Hénin, directeur général de Thomson CSF Finance, puis d'Altus jusqu'en mai 1993, a ensuite été président-directeur général de la société Électricité et Eaux de Madagascar entre 1994 et 2000. Depuis cette date, il a exercé chez Maurel & Prom (société en commandite par actions jusqu'en 2004) les fonctions de gérant et président-directeur général de la société Aréopage, gérant et associé commandité de Maurel & Prom (sous forme de commandite). Il est devenu président du directoire après la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, le 28 décembre 2004.

Monsieur Hénin a été nommé président du conseil d'administration le 14 juin 2007, à l'issue de l'assemblée ayant décidé de la transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration. Son mandat d'administrateur a été renouvelé une première fois par l'assemblée générale du 20 mai 2010. Parallèlement le conseil d'administration réuni à l'issue de l'assemblée du même jour l'a nommé président du conseil d'administration et directeur général.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2013 de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Monsieur Hénin exerce également des fonctions de direction au sein du Groupe, décrites au paragraphe 3.2.1.2. du présent document de référence.

Gérard Andreck, 68 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Président de la Macif et du groupe Macif, Monsieur Andreck dispose des connaissances et d'une expertise en matière financière, stratégique et en gouvernance d'entreprise.

Monsieur Andreck a été nommé pour la première fois le 29 juin 2005 en qualité de représentant permanent de la société Macif au sein du conseil de surveillance. Il en est devenu membre à titre personnel le 7 novembre 2005 et a été nommé président du conseil de surveillance le même jour, en remplacement de Monsieur Jacquard.

La cooptation de Monsieur Andreck à titre personnel au sein du conseil de surveillance a été ratifiée par l'assemblée générale en date du 20 juin 2006.

Monsieur Andreck est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Ce premier mandat a été renouvelé le 18 juin 2009. Il a de nouveau été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2012 pour trois ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Xavier Blandin, 62 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Blandin a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juin 2011 pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Diplômé d'HEC et ancien élève de l'ENA, Monsieur Blandin a effectué la première partie de sa carrière, de 1978 à 1991, dans la fonction publique, particulièrement à la direction du Trésor. Au cours de cette période, il a notamment été administrateur suppléant de la France auprès du Fonds Monétaire International à Washington et attaché financier près de l'ambassade de France aux États-Unis (1983 à 1985), chef du bureau « Banques et réglementation bancaire » à la direction du Trésor (1985 à 1986), conseiller technique au cabinet de M. Cabana puis de M. Balladur (1986 à 1988), chef du bureau des entreprises publiques (1988 à 1989) puis sous-directeur à la direction du Trésor (de 1989 à 1991).

De 1991 à fin décembre 2010, Monsieur Blandin a exercé ses activités professionnelles dans le domaine bancaire, successivement au sein de la Banque Paribas (1991 à 1999) puis de BNP PARIBAS, où il a été membre du comité exécutif du département « Corporate Finance » puis « Senior Banker ».

Nathalie Delapalme, 56 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Madame Delapalme a été cooptée par le conseil d'administration du 20 mai 2010, en remplacement de la Financière de Rosario, démissionnaire. Son mandat, arrivé à échéance au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010, a été renouvelé par l'assemblée générale du 29 juin 2011 pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Madame Delapalme a effectué la première partie de sa carrière au Sénat, entre 1984 et 1985 puis entre 1997 et 2002, pour l'essentiel comme administrateur puis conseiller à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes de la Nation.

Elle a également été directeur adjoint du ministre chargé de la coopération entre 1995 et 1997, puis conseiller Afrique du ministre des affaires étrangères de 2002 à 2007. Inspecteur général des finances en service à l'IGF de 2007 à 2010, elle a rejoint en juin 2010 la Fondation Mo Ibrahim comme directeur exécutif en charge de la recherche et des politiques publiques.

Roman Gozalo, 67 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Gozalo a été membre du directoire du 24 octobre 2005 jusqu'au 14 juin 2007. Après la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il a été nommé directeur général par le conseil d'administration du 30 août 2007 ; il a exercé ces fonctions jusqu'en mai 2008.

Monsieur Gozalo a été nommé administrateur de la Société par l'assemblée générale du 12 juin 2008. Son mandat, arrivé à échéance au terme de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2011, a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Gozalo a développé son expertise en matière de gestion en assurant la direction générale de trois filiales du groupe Total entre 1988 et 2002 et également en tant que directeur administratif (secrétaire général) du groupe Elf entre 1995 et 1999.

Emmanuel de Marion de Glatigny, 66 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Membre et vice-président du conseil de surveillance de Maurel & Prom (alors société en commandite par actions), Monsieur de Marion a été nommé pour la première fois membre du conseil de surveillance le 19 juin 2001.

Monsieur de Marion de Glatigny est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son mandat, renouvelé le 20 mai 2010, arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2013 de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Monsieur de Marion de Glatigny a développé son expertise en matière de gestion par ses fonctions de directeur dans une compagnie d'assurances et également ses mandats de membre de conseils de surveillance et de conseils d'administration depuis 1984.

Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, 52 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Orjiako a été coopté en tant qu'administrateur par le conseil d'administration de Maurel & Prom dans sa séance du 31 mars 2010. Sa cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 mai 2010, son mandat arrivant à échéance au cours de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012, pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Orjiako possède plus de quinze années d'expérience en tant que CEO/chairman et CEO/president dans diverses organisations en amont et en aval du secteur pétrolier. De formation médicale, le Docteur Orjiako a débuté une carrière de chirurgien spécialisé en orthopédie et traumatologie, avant d'entreprendre avec succès dans le secteur pétrolier et gazier, s'impliquant dans l'exportation et l'importation de produits pétroliers au Nigéria et à l'étranger.

Il siège au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés dont les activités couvrent les secteurs en amont et en aval de l'industrie pétrolière, le transport maritime, les services bancaires, d'assurance et les produits pharmaceutiques. Il est notamment CEO/chairman de Shebah E&P Company Ltd (Sepcol), créée en 2004 et dont le siège social est à Lagos. Cette société a pour objectif de poursuivre le réaménagement de ses actifs nigérians et de devenir un prestataire de services techniques et financiers auprès de propriétaires de surfaces en Afrique de l'Ouest avec des réserves pétrolières prouvées non développées.

Monsieur Orjiako est également un acteur engagé dans les actions caritatives, créateur d'une fondation en faveur des personnes démunies soutenant l'accès à l'éducation, aux soins et aux ressources.

Monsieur Orjiako ayant démissionné de son poste d'administrateur, le conseil d'administration en date du 27 mars 2013 a pris acte de cette démission, qui prend effet à la date de ce conseil, et a coopté Madame Carole Delorme d'Armaillé en remplacement de Monsieur Orjiako pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. La ratification de cette cooptation sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 13 juin 2013.

Alexandre Vilgrain, 57 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Vilgrain est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son dernier mandat en date a été renouvelé pour une période de 3 ans par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Préalablement, Monsieur Vilgrain avait été coopté membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom par le conseil le 18 août 2005, en remplacement de Monsieur Chambon.

Monsieur Vilgrain dirige le groupe Somdiaa depuis 1995. Nommé à la tête du groupe à la suite de son père, Jean-Louis Vilgrain il administre aujourd'hui l'ensemble des filiales de Somdiaa et exerce différents mandats au sein d'autres sociétés (Care, Sida Entreprises). Témoin privilégié des évolutions économiques de l'Afrique et dirigeant d'un groupe leader de l'industrie agro-alimentaire sur le continent, Monsieur Vilgrain s'est vu confier la Présidence du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN) depuis 2009.

Entré dans la société familiale en 1979 après des études de droit à la faculté Paris II Panthéon-Assas, Monsieur Vilgrain a occupé différentes fonctions au sein du groupe familial en Afrique, en Asie et en Europe.

En 1985, il fonde Délifrance Asia, une chaîne de cafés-boulangeries à la française implantée dans plusieurs pays d'Asie. Le succès de ce concept inédit dans la région permet à Monsieur Vilgrain de mener l'introduction de la société à la bourse de Singapour en 1996, avant de quitter ses fonctions en 1998 pour se recentrer sur les activités du groupe en Afrique.

Carole Delorme d'Armaillé, 50 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Madame Delorme d'Armaillé a été cooptée lors du conseil d'administration du 27 mars 2013 en remplacement de Monsieur Orjiako, démissionnaire. Sa cooptation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 13 juin 2013.

Madame Delorme d'Armaillé a commencé sa carrière en 1984 chez Péchiney (désormais Alcan). Elle a ensuite rejoint la Batif, la banque de marchés de la société Thomson CSF (désormais Thalès), en 1987, puis J.P. Morgan Paris en 1992. En 1995, elle retourne dans le secteur industriel de l'emballage chez Crown Cork & Seal (ex CarnaudMetalbox) où elle fut trésorier international pendant cinq ans avant de rejoindre l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE) en 2000 en tant que délégué général.

Madame Delorme d'Armaillé a également collaboré de 2004 à 2009 au comité de rédaction de la revue Echanges publiée par la DFCG, l'Association Nationale de Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion. Madame Delorme d'Armaillé est intervenue à de nombreuses conférences du SIMI, de l'AFTE, de l'AGEFI et d'Europlace, en particulier sur la finance islamique.

À partir de 2003 et jusqu'en septembre 2012, elle occupe les fonctions de directeur de la communication et relations investisseurs au sein de l'association Paris Europlace, organisation en charge de la promotion de la Place financière de Paris et assure plus particulièrement le suivi du comité de droit financier présidé par Monsieur Michel Prada et des différentes manifestations organisées à l'international dans plus de dix pays chaque année (Amérique du Nord, Asie du Sud-Est, Japon et Moyen-Orient).

Depuis septembre 2012, Madame Delorme d'Armaillé est Advisor Corporate Finance chez AUREL BGC (filiale de BGC Partners, leader mondial dans le courtage sur les marchés financiers).

3.2.1.1.2. Censeur

Le conseil d'administration peut nommer, auprès de la Société, des censeurs choisis parmi les actionnaires personnes physiques, sans que leur nombre puisse être supérieur à quatre.

La durée du mandat des censeurs est fixée à trois ans.

Les censeurs sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ; ils peuvent, sur les propositions qui leur sont soumises, et s'ils le jugent à propos, présenter des observations aux assemblées générales. Ils doivent être convoqués à chaque réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs.

Ils peuvent faire partie des comités créés par le conseil d'administration autre que le comité d'audit.

Le conseil d'administration peut décider de reverser aux censeurs une quote-part des jetons de présence qui lui sont alloués par l'assemblée générale et autoriser le remboursement des dépenses engagées par les censeurs dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration du 29 juin 2011 a nommé M. Christian Bellon de Chassy à la fonction de censeur.

Christian Bellon de Chassy, 79 ans

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Bellon de Chassy était membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son mandat d'administrateur étant arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2011, Monsieur Bellon de Chassy n'en a pas sollicité le renouvellement. Il a été nommé censeur par le conseil d'administration du 29 juin 2011 qui a suivi l'assemblée générale du même jour.

Préalablement membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été coopté par le conseil de surveillance de Maurel & Prom le 11 mai 2006, en remplacement de Monsieur Laurent Lafond, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Bellon de Chassy a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 juin 2006.

Monsieur Bellon de Chassy est expert auprès des tribunaux et arbitre international. Il est diplômé ès-sciences (en chimie et géologie) et ingénieur de l'Institut Français du Pétrole (École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, ENSPM 1966 : forage et production).

Il a acquis, comme directeur de Comex puis chez Elf, une très large expérience de terrain dans le forage, la production et la construction offshore, notamment en Norvège. En créant et en présidant sa propre société d'expertise pétrolière, Orcal Offshore (15 employés), il a réalisé plus de 200 expertises maritimes et pétrolières comme « Loss & average adjuster » agréé par les Lloyds. À la demande des pétroliers et/ou de leurs assureurs, il a agi comme conseil et a certifié des procédures de travaux pétroliers dans plus de 30 pays.

Conseil de la Communauté Européenne (DG 13) il a participé à l'orientation de la recherche dans le domaine des technologies énergétiques et a été chargé de gérer des budgets de la Banque Européenne. Mandaté par la Chambre de commerce internationale, il a exercé la fonction d'arbitre pour la « International Court of Arbitration ».

3.2.1.1.3. Direction

L'équipe dirigeante de la Société est décrite en page 6.

3.2.1.1.4. Autres informations

À la connaissance de la Société, aucun membre du conseil d'administration ou ancien membre du directoire ou ancien membre du conseil de surveillance :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé, en qualité de mandataire social dirigeant ou non dirigeant, à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés), à l'exception de Monsieur Jean-François Hénin et de Monsieur Frédéric Boulet.
 - Monsieur Hénin a été condamné par la Cour de discipline budgétaire et financière, dans le cadre du dossier Altus Finance, à une peine d'amende (Arrêt du 24 février 2006) et qui au terme de l'homologation d'une transaction en juillet 2006 dans le dossier Executive Life (procédure américaine permettant à la personne prévenue de maintenir son innocence tout en acceptant, compte tenu des circonstances, de plaider coupable des faits reprochés afin de mettre un terme aux poursuites) a dû s'acquitter d'une amende d'1 M\$ et a été interdit de présence sur le territoire

américain pour une durée de cinq ans. Enfin, dans le dossier Altus Finance, le TGI de Paris, par jugement rendu le 14 mai 2008, a prononcé la relaxe pure et simple de Monsieur Hénin de tous les chefs de préventions pour lesquels il avait comparu ; et

– Monsieur Hénin et Monsieur Boulet ont été condamnés par la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Par décision en date du 4 décembre 2008, cette dernière a prononcé à l'encontre de Maurel & Prom et de Monsieur Hénin, président de son directoire à l'époque des faits, des sanctions pécuniaires de respectivement 300 000 € et 200 000 € du chef d'une information non exacte, précise et sincère délivrée au public par deux communiqués des 10 juin et 26 octobre 2005. Le communiqué publié en juin 2005 incluait la part des tiers dans les réserves de pétrole que la Société venait d'acquérir. Cette prise en compte de la part des tiers faussait également le prix de revient par baril annoncé au public. Le communiqué publié en octobre 2005 mentionnait un montant de réserves moins important et attribuait cette différence à une modi-

fication des critères de calcul et à l'adoption des normes comptables IFRS sans faire clairement apparaître le caractère erroné, dans le communiqué du mois de juin, de la prise en compte de la part des tiers. La commission des sanctions a souligné l'importance que revêtait pour une société d'exploration et de production d'hydrocarbures, le caractère élémentaire de la distinction entre part propre et part des tiers et l'évidente anomalie à laquelle conduisait la prise en compte de la part des tiers pour le calcul du prix d'achat. Par ailleurs, la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a sanctionné Monsieur Boulet, ancien directeur général de la Société. Monsieur Hénin, à titre personnel, et Maurel & Prom, ont interjeté appel de cette décision, conformément aux dispositions des articles R.621-44 à R.621-46 du Code monétaire et financier. La cour d'appel de Paris, par un arrêt en date du 2 février 2010 a rejeté les recours formés contre la décision de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Monsieur Hénin à titre personnel, et Maurel & Prom, ont décidé de ne pas se pourvoir en cassation.

3.2.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale au cours des cinq dernières années

Jean-François Hénin

Mandats exercés au cours de l'exercice 2012

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne

mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous les mandats exercés par Monsieur Hénin dans les sociétés du Groupe :

Au sein du Groupe

Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom SA (société cotée)
Managing director A	Maurel & Prom Latin America BV
Administrateur général	Prestoil Kouilou

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président du directoire	Pacifico SA
Président du conseil d'administration	MP Nigeria (société cotée)
Administrateur	Pacifico Forages
Membre du conseil de surveillance	CIMV

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'administration et la direction de Maurel & Prom

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	Seplat Petroleum Development Company LTD ; New Gold Mali ; représentant de Pacifico (jusqu'au 12 octobre 2012)
----------------	--

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2011

Au sein du Groupe

Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom S.A. (société cotée) ; MP Nigeria (jusqu'au 22 septembre 2011)
Président du conseil d'administration	MP Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011), à compter du 22 septembre 2011
Managing director A	Maurel & Prom Latin America BV
Administrateur général	Prestoil Kouilou

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président du directoire	Pacifico SA
Administrateur	Pacifico Forages
Membre du conseil de surveillance	CIMV

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	New Gold Mali ; représentant de Pacifico
----------------	--

Exercice 2010

Au sein du Groupe

Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom S.A. ; MP Nigeria
Président	Caroil S.A.S.
Managing director A	Maurel & Prom Colombia BV ; Maurel & Prom Latin America BV
Administrateur général	Prestoil Kouilou

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président du directoire	Pacifico SA
Administrateur	Pacifico Forages ; EO2
Membre du conseil de surveillance	CIMV

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	New Gold Mali ; représentant de Pacifico
----------------	--

Exercice 2009

Au sein du Groupe

Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom S.A (société cotée).
Président	Caroil S.A.S.
Managing director A	Maurel & Prom Colombia BV ; Maurel & Prom Latin America BV
Administrateur général	Prestoil Kouilou

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président du directoire	Pacifico SA
Administrateur	Pacifico Forages ; EO2

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	New Gold Mali ; représentant de Pacifico
----------------	--

Au cours des exercices 2007 et 2008, Monsieur Hénin était président du directoire de Pacifico.

Gérard Andreck**Mandats exercés au cours de l'exercice 2012**

Président du conseil d'administration	AFA ; MACIF ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Institut) SOCRAM BANQUE S.A.
Président	GEMA
Vice-président	IMA S.A. (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management S.A. ; SFEREN
Administrateur	CEGES ; Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce S.A. ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations S.A. ; MACIFILIA S.A. ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI SMIDCAP OPPORTUNITIES ; SCOR (société cotée)
Membre du conseil de surveillance	GPIM S.A.S. ; Mutavie S.A.
Membre du comité de direction	SIEM S.A.S. ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO S.A.S.
Censeur	SICAV OFI Trésor ISR

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Président	Eurecos (Espagne)
Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESÀ Holding (Luxembourg)

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2011

Président du conseil d'administration	CEMM ; CEGES MACIF ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Institut) ; SOCRAM BANQUE S.A.
Président	GEMA
Vice-président	AFA ; IMA S.A. (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management S.A.
Administrateur	Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce S.A. ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations S.A. ; MACIFILIA S.A. ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; SCOR (société cotée) ; SFEREN
Membre du conseil de surveillance	GPIM S.A.S. ; Mutavie S.A.
Membre du comité de direction	SIEM S.A.S. ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO S.A.S.
Censeur	SICAV OFI Trésor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Président	Eurecos (Espagne)
Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESA Holding (Luxembourg)

Exercice 2010

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président du conseil d'administration	CEMM ; CEGES MACIF ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Institut) ; SOCRAM BANQUE S.A. ;
Président	GEMA
Vice-président	AFA ; IMA S.A. (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management S.A.
Administrateur	Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce S.A. ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations S.A. ; MACIFILIA S.A. ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; SCOR (société cotée) ; SFEREN
Membre du conseil de surveillance	GPIM S.A.S. ; Mutavie S.A.
Membre du comité de direction	SIEM S.A.S. ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO S.A.S.
Censeur	SICAV OFI Trésor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Président	EURECOS (Espagne)
Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; S.A. EURESA Holding (Luxembourg)

Exercice 2009

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président du conseil d'administration	CEMM ; CEGES MACIF ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Institut) ; SOCRAM BANQUE S.A.
Président	GEMA
Vice-président	AFA ; IMA S.A. (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management S.A.
Administrateur	Compagnie Foncière de la Macif S.A.S. ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce S.A ; MACIF Gestion ; MACIF Participations S.A. ; MACIFILIA S.A ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; OFIMALLIANCE ; SEREN S.A. ; SCOR (société cotée) ; SFEREN ; SGAM
Membre du conseil de surveillance	GPIM S.A.S. ; Mutavie S.A. ; OFI RES
Membre du comité de direction	SIEM S.A.S. ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO S.A.S.
Censeur	SICAV OFI Trésor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESA Holding (Luxembourg)

Exercice 2008

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Administrateur	SCOR (société cotée) ; CCR (Caisse Centrale de Réassurance) ; SEREN S.A.
Président	MACIF ; GEMA SA (Groupement des Assurances Mutuelles)

Xavier Blandin*Mandats exercés au cours de l'exercice 2012*

Administrateur	MP Nigeria (société cotée) ; FIDEAL
Président	FISTRA Conseil S.A.S.

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2011

Administrateur	MP Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011) ; FIDEAL
Président	FISTRA Conseil S.A.S.

Au cours des exercices précédents (2008, 2009, 2010), Monsieur Blandin a été administrateur de diverses SOFICA.

Nathalie Delapalme*Mandats exercés au cours de l'exercice 2012*

Administrateur	MP Nigeria (société cotée)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2011

Administrateur	MP Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

Exercice 2010

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

Roman Gozalo*Mandats exercés au cours de l'exercice 2012*

Censeur	MP Nigeria (société cotée)

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2011

Monsieur Gozalo exerce les fonctions de Censeur de MP Nigeria depuis le 14 décembre 2011.

Au cours de l'exercice 2009 et 2010

À la connaissance de la Société, Monsieur Gozalo n'exerçait plus aucun autre mandat.

Exercice 2008

Administrateur	Maurel & Prom Congo ; Hocol S.A. ; Hocol Peru ; Homcol Cayman.
Président du conseil de surveillance	Caroil

Emmanuel de Marion de Glatigny*Mandats exercés au cours de l'exercice 2012*

Président du conseil de surveillance	Pacifico S.A.
Administrateur	MP Nigeria (société cotée) ; Pacifico Forages
Gérant	Glatigny Patrimoine

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2011

Président du conseil de surveillance	Pacifico S.A.
Administrateur	MP Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011) ; Pacifico Forages ; Safetic
Gérant	Glatigny Patrimoine

Exercice 2010

Président du conseil de surveillance	<i>Pacifico S.A.</i>
Administrateur	<i>Safetic ; Pacifico Forages ; MP Nigeria</i>
Gérant	<i>Glatigny Patrimoine SARL</i>

Exercice 2009

Président du conseil de surveillance	<i>Pacifico S.A.</i>
Administrateur	<i>Easydentic ; SEREN ; Pacifico Forages</i>
Gérant	<i>Glatigny Patrimoine SARL</i>

Exercice 2008

Président du conseil de surveillance	<i>Pacifico S.A.</i>
Administrateur	<i>Easydentic ; SEREN ; Pacifico Forages</i>
Gérant	<i>Glatigny Patrimoine SARL</i>

Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako***Mandats exercés au cours de l'exercice 2012***

Administrateur	MP Nigeria (société cotée)
President/CEO	Shebah E&P Co. Ltd
Chairman and director	Zebra Energy Ltd ; Shebah Marine Services Ltd ; Neimeth International Pharmaceutical Plc

Mandats exercés au cours des exercices précédents**Exercice 2011**

Administrateur	MP Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011)
President/CEO	Shebah E&P Co. Ltd
Chairman and director	Zebra Energy Ltd ; Shebah Marine Services Ltd ; Neimeth International Pharmaceutical Plc

Exercice 2010***Mandats exercés dans des sociétés nigérianes***

President/CEO	Shebah E&P Co. Ltd
Chairman and director	Zebra Energy Ltd ; Shebah Marine Services Ltd ; Neimeth International Pharmaceutical Plc

Exercice 2009***Mandats exercés dans des sociétés nigérianes***

President/CEO	Shebah E&P Co. Ltd
Chairman/CEO	Ordrec Investments Ltd
Chairman	Zebra Energy Ltd ; Shebah Marine Services Ltd ; Berwick Nig. Ltd ; Helko Marine Services Ltd ; Helko Nig. Ltd ; Abbeycourt Energy Services Ltd ; Abbeycourt Trading Co. Ltd ; Neimeth International Pharmaceutical Plc
Director	Leadway Assurance Co. Ltd

Alexandre Vilgrain**Mandats exercés au cours de l'exercice 2012****Mandats exercés dans des sociétés françaises**

Président-directeur général	<i>Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding ; Fromentiers de France ; Europe des Pains (Conseil d'administration du 25 mai 2012)</i>
Représentant permanent	<i>Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor</i>
Administrateur	<i>Secria ; Care France ; MP Nigeria (société cotée)</i>
Président	<i>CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique) ; Fromentiers Magasins (A.G. du 25 mai 2012)</i>

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	<i>Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; société américaine Food Research Corporation ; société SUCAF Côte d'Ivoire ; SUCAF Gabon ; SUCAF RCA</i>
Président-directeur général	<i>Société Saris-Congo ; Société Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)</i>

Mandats exercés au cours des exercices précédents**Exercice 2011****Mandats exercés dans des sociétés françaises**

Président-directeur général	<i>Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding</i>
Président du conseil d'administration	<i>Fromentiers de France</i>
Représentant permanent	<i>Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor</i>
Administrateur	<i>Secria ; Sonopros (jusqu'au 01/01/2012) ; Care France ; MP Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011)</i>
Président	<i>CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)</i>
Membre du conseil de surveillance	<i>CFAO (société cotée) (jusqu'au 25/01/2011)</i>

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; Société américaine Food Research Corporation ; Société SUCAF Côte d'Ivoire
Président-directeur général	Société Saris-Congo ; Société Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)

Exercice 2010

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président-directeur général	Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding
Président du conseil d'administration	Fromentiers de France
Représentant permanent	Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor
Gérant	Société Fromimo (jusqu'au 31/10)
Administrateur	Société Secria ; Sonopros ; Care France ; MP Nigeria
Président	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; Société américaine Food Research Corporation ; Société SUCAF Côte d'Ivoire
Président-directeur général	Société Saris-Congo ; Société Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)

Exercice 2009

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président-directeur général	Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding
Président du conseil d'administration	Fromentiers de France
Représentant permanent	Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor
Représentant	Cogedal au conseil d'administration de Petrigel (Île de La Réunion)
Gérant	Société Fromimo
Administrateur	Société Secria ; Sonopros ; Care France
Président	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; société américaine Food Research Corporation ; Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)
Président-directeur général	Société Saris-Congo

Exercice 2008

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président-directeur général	Somdiaa
Président du conseil d'administration	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)
Administrateur	Société Secria ; Sonopros ; Care France

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur	Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; société américaine Food Research Corporation (FRC)
Président du conseil d'administration	SGMC (Cameroun)

Christian Bellon de Chassy – Censeur

Mandats exercés au cours de l'exercice 2012

À la connaissance de la Société, Monsieur Bellon de Chassy n'exerce aucun autre mandat social.

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Au cours des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011, Monsieur Bellon de Chassy, qui était alors administrateur de la Société, n'a exercé aucun autre mandat.

3.2.1.3. Conflits d'intérêts potentiels

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre situation potentielle de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres du conseil d'administration et/ou anciens membres du directoire et leurs devoirs à l'égard de la Société que celles exposées ci-après.

Au titre d'une convention de prestations de services conclue en 2005 entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A, société dont Monsieur Hénin est actionnaire et président du directoire, la société Pacifico S.A. a facturé un montant total de 362 032 € HT.

Monsieur Hénin est par ailleurs intéressé à deux conventions de prestations de services (contrat de prestations de services techniques et contrat de prestations de services transitoires) conclues en 2011 entre la Société et MP Nigeria.

En effet, Monsieur Hénin est à la fois président-directeur général de la Société et administrateur et président du conseil d'administration de MP Nigeria.

Il est également actionnaire de la Société et de MP Nigeria par l'intermédiaire de la société Pacifico S.A. dont il est président du Directoire.

En conséquence, ces conventions relèvent de la procédure des conventions réglementées. La convention de prestation de services conclue entre la Société et Pacifico S.A. a été soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration de la Société et à l'approbation de l'assemblée générale de la Société.

Le contrat de prestation de services techniques et le contrat de prestation de services transitoires conclus entre la Société et MP Nigeria ont été approuvés préalablement par le conseil d'administration de la Société le 23 mai 2011 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société du 14 juin 2012. Le contrat de prestation de services techniques est renouvelable par tacite reconduction ; le contrat de prestation de services transitoires, arrivé à échéance, a été renouvelé le 5 novembre 2012.

Par ailleurs, Monsieur Blandin, Madame Delapalme, Monsieur de Marion de Glatigny, Monsieur Orjiako et Monsieur Vilgrain qui sont administrateurs de la Société sont également administrateurs de MP Nigeria.

Conformément aux termes du règlement intérieur de la Société, chaque administrateur s'oblige à faire part au conseil d'administration de tout conflit d'intérêts existants ou même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, à prendre en conséquence toutes mesures appropriées (notamment concernant l'information dont peuvent disposer les administrateurs) et à s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

3.2.2. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

3.2.2.1. Relations des membres du conseil d'administration et de la direction avec la Société

3.2.2.1.1. Opérations sur titres

Aucune opération sur titres réalisée par un ou des mandataires sociaux n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2012.

3.2.2.1.2. Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats

À l'exception des conventions décrites ci-dessous, les membres du conseil d'administration n'ont, au cours des trois derniers exercices, conclu aucun contrat avec Maurel & Prom ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats.

Convention de prestations de services avec la société Pacifico S.A.

Un contrat d'assistance et de conseil en date du 21 juin 2005, tel que modifié par avenants en date du 22 décembre 2005 et du 11 juin 2007, a été conclu entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A., dont Monsieur Hénin est actionnaire et président du directoire. Les prestations effectuées par la société Pacifico S.A. pour Maurel & Prom sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ; et
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- honoraire forfaitaire annuel payable trimestriellement de 100 000 € ; et
- honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel de ces services assurés par des consultants. Ce montant est ajusté trimestriellement en fonction du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. À ce jour, seul reste un consultant, Monsieur Michel Perret (Directeur forage de la Société), à qui sont confiées des missions liées à l'activité forage. Au total, la société Pacifico S.A. a facturé un montant total de 362 032 € HT pour l'année 2012.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de 2 mois.

Contrat de sous-location avec la société Pacifico S.A.

Un contrat de sous-location a été conclu entre la Société et la société Pacifico S.A. et a été approuvé par le conseil d'administration de la Société en date du 13 décembre 2007.

Cette sous-location porte sur les bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 12, rue Volney, 75002 Paris d'une surface d'environ 240 m².

Le contrat consenti pour une durée d'un an à compter du 11 juin 2007 est ensuite reconductible par tacite reconduction.

Le loyer annuel 2012 s'est élevé à 225 701 € HT.

3.2.2.2. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

3.2.2.2.1. Présentation du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration de la Société a, dans sa séance du 25 avril 2008, arrêté et approuvé à l'unanimité les termes de son règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été actualisé par le conseil d'administration dans sa séance du 31 mars 2010 et du 29 mars 2012.

Ce règlement intérieur reprend et précise certains articles des statuts comme la composition du conseil d'administration et la notion d'administrateur indépendant, les règles de fonctionnement, les missions, droits et obligations qui s'imposent aux administrateurs dans le cadre d'une « charte », la désignation et le rôle du censeur ainsi que la composition et les attributions du comité d'audit et du comité de nominations et rémunérations. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société.

À la connaissance de la Société, le détail des participations détenues dans la Société au 31 décembre 2012

par les mandataires sociaux figure dans le tableau ci-dessous :

Mandataire social	Actions	OCEANE	Bons de souscription
Jean-François Hénin ⁽¹⁾	28 749 616	-	28 749 616
Gérard Andreck ⁽²⁾	1	-	-
Emmanuel de Marion de Glatigny ⁽³⁾	135 097	-	135 097
Xavier Blandin	-		
Nathalie Delapalme	100	-	-
Roman Gozalo	17 266	-	20 936
ABC Orjiako	-	-	-
Alexandre Vilgrain	1	-	-

(1) Détenues par Pacifico S.A., elle-même majoritairement contrôlée par Monsieur Hénin et sa famille.

(2) Monsieur Andreck est par ailleurs président de la Macif, deuxième actionnaire de la Société avec 8 324 204 actions détenues au 31 décembre 2012.

(3) Monsieur de Marion de Glatigny détient directement 111 847 actions de la Société et indirectement, par l'intermédiaire d'un PEA détenu par son épouse, 23 250 actions.

Le règlement intérieur du conseil d'administration, dans sa version actualisée du 29 mars 2012, précise les critères dont la liste figure ci-dessous, que le comité des nominations et des rémunérations et le conseil d'administration examinent pour qualifier un administrateur d'indépendant :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été, au cours des cinq années précédentes, commissaire aux comptes de la Société, ou d'une société possédant au moins 10 % du capital de la Société ou d'une société dont la Société possédait au moins 10 % du capital, lors de la cessation de ses fonctions ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ; et
- ne pas être ou ne pas représenter un actionnaire significatif de la Société détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote de celle-ci.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droit de vote, il convient que le conseil d'administration, sur rapport du comité des nominations et rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence de conflits d'intérêts potentiels.

Sur cette base, le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, a estimé, lors de sa réunion du 27 mars 2013, qu'au 31 décembre 2012, 5 membres du conseil d'administration devaient être considérés comme indépendants :

- Alexandre Vilgrain ;
- Gérard Andreck ;
- Xavier Blandin ;
- Nathalie Delapalme ; et
- Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako.

Chacun de ces administrateurs satisfait aux critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF pour définir l'indépendance des administrateurs et repris dans leur intégralité par le règlement intérieur du conseil d'administration comme cela est indiqué ci-dessus.

3.2.2.2. Présidence et convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, qui doit être une personne physique, et s'il le juge bon, un ou plusieurs vice-présidents. Il fixe la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

À l'issue de l'assemblée générale du 14 juin 2007 ayant décidé de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, la présidence du conseil d'administration a été confiée à Monsieur Hénin par le conseil d'administration du même jour. Le mandat de Monsieur Hénin a été renouvelé par l'assemblée générale du 20 mai 2010 et le conseil d'administration réuni le même jour à l'issue de l'assemblée générale l'a nommé président.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Hénin arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2013, il sera proposé à l'assemblée de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est actuellement fixée à soixante-dix (70) ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge aura été atteinte, le président du conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale du 13 juin 2013 de porter cette limite à soixantequinze (75) ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3.2.2.3. Délibérations

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son président ou lorsque le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois ; le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux de réunion établis conformément à la loi.

L'ordre du jour est fixé par le président du conseil d'administration et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable avant la tenue du conseil d'administration.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues lors des séances du conseil d'administration auxquelles il assiste.

Les procès-verbaux des délibérations sont consignés sur un registre spécial ; le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2012 et le taux moyen de participation des membres du conseil d'administration a été de 91,67 %.

Conformément aux dispositions légales, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels. Ils ont également été conviés à assister à toutes les réunions du conseil d'administration.

Conseils d'administration	Taux de participation
29 mars 2012	88 %
14 juin 2012	88 %
13 juillet 2012	100 %
30 août 2012	100 %
9 novembre 2012	88 %
18 décembre 2012	88 %
MOYENNE DE PARTICIPATION	91,67 %

Les conseils d'administration des 29 mars, 14 juin, 13 juillet, 30 août, 9 novembre et 18 décembre 2012 ont notamment délibéré sur les points suivants de l'ordre du jour :

- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et distribution de dividendes ;
- convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire et fixation de l'ordre du jour et des projets de résolutions ;
- activation du programme de rachat d'actions ;
- approbation d'une opération d'apport des participations de la Société dans New Gold Mali ;
- conventions réglementées ;
- examen des comptes du 1^{er} semestre 2012 et du projet de communiqué relatif aux résultats du 1^{er} semestre 2012 ;
- projets d'investissements ;
- présentation d'une estimation de clôture 2012 et du projet de budget 2013.

3.2.2.4. Missions du conseil d'administration

Mission de gestion

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Nomination et révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués

Le conseil d'administration nomme le directeur général et les directeurs généraux délégués, et désigne parmi ses membres le président du conseil d'administration. Le conseil d'administration fixe la rémunération des président, directeur général et directeurs généraux délégués et peut les révoquer. Le conseil d'administration peut également conférer à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Contrôle et vérification

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il a notamment pour mission de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de la Société, tout en apportant son assistance

et ses conseils au management dans sa stratégie de développement et d'organisation.

À toute époque de l'année, le conseil d'administration opère ces contrôles et vérifications et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par le président ou le directeur général tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ce contrôle est indépendant de celui des commissaires aux comptes, puisqu'il porte non seulement sur la régularité des comptes, mais aussi sur la conformité des actes de gestion de la Société avec les règles de bonne gouvernance.

Comités spécialisés

Le conseil d'administration dispose de comités spécialisés qui exercent leurs activités sous la responsabilité de celui-ci. Le fonctionnement et l'activité des comités spécialisés créés par le conseil d'administration sont décrits au paragraphe 3.2.2.3.

Pouvoirs du président-directeur général

Le président-directeur général organise et dirige les travaux du conseil d'administration et, à ce titre, conformément aux statuts, il convoque et préside les séances du conseil d'administration. Plus généralement, il veille au bon fonctionnement des organes de la Société. Le président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'autoriser pour une durée d'un an à compter du 14 juin 2012, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis, le président-directeur général à accorder librement des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant unitaire de 50 M€ et dans la limite d'un montant global de 200 M€.

Il est précisé qu'au-dessus de ces plafonds, le président-directeur général ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration, et qu'il pourra accorder des cautions, avals ou garanties au nom de la Société aux administrations fiscales et douanières sans limite de montant.

Il n'existe pas de limitations aux pouvoirs du président-directeur général autres que celles décrites ci-dessus.

3.2.2.2.5. Nature des informations adressées aux membres du conseil d'administration pour la préparation des travaux

Information préalable à chaque réunion du conseil d'administration

Un dossier détaillé est adressé aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de chaque réunion contenant les informations permettant l'examen complet des points inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Il contient, en particulier, le procès-verbal de la réunion précédente, les faits marquants depuis la dernière réunion du conseil d'administration, et, le cas échéant, les opérations en cours ou envisagées. Ces documents font généralement l'objet de commentaires par le président-directeur général au cours des réunions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration peuvent également demander communication de toutes informations et tous documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des séances du conseil d'administration.

Information financière

Le président-directeur général présente chaque trimestre, avec le concours du directeur administratif et financier, un rapport sur l'activité du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat et un bilan détaillés et commentés sont présentés par le directeur administratif et financier à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Dans les trois mois après la clôture de chaque exercice, les projets de comptes consolidés sont communiqués au conseil d'administration pour vérification. Le conseil d'administration présente ensuite à l'assemblée générale son rapport sur l'activité et les comptes de l'exercice.

Information sur les opérations particulières

En ce qui concerne les opérations de croissance externe ou la cession d'actifs, le conseil d'administration examine les données qui lui sont transmises par le président-directeur général sur les opérations et la stratégie, donne son avis sur l'opportunité des dossiers présentés, et donne le cas échéant mandat au président-directeur général pour la réalisation des opérations.

Information permanente

Le conseil d'administration a également la faculté de demander au président-directeur général et au management, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportunes ou d'effectuer une présentation sur un sujet précis.

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du conseil d'administration sont régulièrement tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

3.2.2.2.6. Évaluation du conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel la Société se réfère, le conseil d'administration a procédé à son autoévaluation afin de passer en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement ainsi que celui de ses comités.

Cette évaluation a été réalisée à l'aide d'un questionnaire remis à chacun des membres du conseil d'administration et d'entretiens individuels animés par le président du comité des nominations et rémunérations. Le bilan de ces questionnaires a été établi par le comité des nominations et des rémunérations à l'occasion de sa réunion du 18 décembre 2010. Ce bilan a été présenté au conseil d'administration lors de sa réunion du 30 mars 2011.

Il en résulte que les membres du conseil d'administration ont exprimé une opinion générale très largement favorable sur la composition du conseil, son fonctionnement ainsi que celui de ses comités. Il a notamment été spécifiquement relevé que la pertinence et la qualité de l'information contenue dans les dossiers remis aux administrateurs ont globalement contribué à l'amélioration des travaux du conseil.

Le conseil d'administration a pris en compte les travaux réalisés dans le cadre de cette autoévaluation pour identifier certains facteurs d'amélioration de son fonctionnement qui seront mis en œuvre à l'occasion de ses prochaines réunions.

3.2.2.2.7. Prévention des délits d'initiés

Afin d'assurer une gestion prudente de ses titres respectueuse de la réglementation en vigueur et, conformément au principe de précaution, d'alerter les administrateurs, le président, le directeur général, et le cas échéant lorsque de telles fonctions existent, le vice-président, le directeur général délégué (ensemble les « **Mandataires Sociaux** ») de la Société et les salariés, le conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 30 août 2012, de mettre à jour le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés et de se conformer aux dispositions de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010.

Ce code expose plus précisément les règles de bonne conduite en matière d'opérations sur les instruments financiers, au sens de l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier, émis ou à émettre par la Société et sur les instruments dérivés et autres instruments liés

à ces titres (options, parts de FCPE, etc.) (ensemble les « Titres ») réalisées par les Mandataires Sociaux.

Le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés reprend la définition réglementaire de l'information privilégiée et donne des exemples d'informations qui pourraient être considérées comme privilégiées. Il s'agit notamment d'informations qui viseraient la situation financière de l'entreprise, la stratégie et les axes de développement de la Société et/ou du Groupe, l'activité opérationnelle et commerciale de la Société et/ou du Groupe et les litiges, enquêtes ou procès impliquant la Société et/ou le Groupe devant les juridictions ou les autorités judiciaires arbitrales ou administratives. Le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés rappelle ensuite quelles sont les personnes qui peuvent être considérées comme des initiés au sens de la réglementation en vigueur.

La prévention des délits et manquements d'initiés passe par la mise en place de procédures spécifiques. Le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés prévoit notamment :

- des obligations de réserve incomptant aux initiés, telles que des obligations générales d'opération sur les Titres, l'interdiction générale de divulguer une information privilégiée, des obligations spécifiques (détenir des actions sous forme nominative, pourcentage de conservation d'actions attribuées gratuitement ou issues des levées d'options, interdiction de réalisation d'opérations considérées comme spéculatives, fenêtres négatives, consultation préalable d'un déontologue) ainsi que la description du mandat de gestion programmée permettant, sous certaines conditions, d'échapper à la présomption simple d'utilisation d'une information privilégiée issue de la décision Spector Photo Group NV, Chris Van Raemdonc / CBFA de la Cour de Justice de l'Union Européenne ;
- l'établissement, la mise à jour et la mise à la disposition de l'AMF d'une liste des initiés du Groupe, conformément à la réglementation applicable ; et
- une obligation spécifique de déclaration individuelle des opérations sur les Titres par les initiés, conformément à la réglementation applicable.

Le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés présente enfin les sanctions applicables en cas de délit d'initiés ou de manquement à l'obligation d'abstention de l'utilisation d'une information privilégiée. Outre les sanctions disciplinaires qui peuvent être décidées par la Société, le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés rappelle que :

- les sanctions administratives décidées par la Commission des sanctions de l'AMF peuvent atteindre 100 M€ ou le décuple du montant des profits éventuellement réalisés ; et
- les sanctions pénales décidées par la juridiction répressive peuvent aller d'une peine d'un an d'emprisonnement et 150 000 € à sept ans d'emprisonnement et 1,5 M€ d'amende.

3.2.2.3. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration adopté par le conseil d'administration du 25 avril 2008 (et actualisé le 31 mars 2010 et le 29 mars 2012), le conseil d'administration a mis en place des comités spécialisés : (i) un comité d'audit et (ii) un comité des nominations et des rémunérations.

3.2.2.3.1. Comité d'audit

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres au moins choisis par le conseil d'administration parmi ses membres. Le président du comité d'audit est élu par ses pairs. L'objectif du conseil d'administration est que le comité d'audit soit composé au moins pour les deux tiers d'administrateurs indépendants.

Le comité d'audit est composé, depuis le 29 juin 2011, de :

- Roman Gozalo, administrateur, président ;
- Xavier Blandin, administrateur indépendant ; et
- Nathalie Delapalme, administrateur indépendant.

Les membres du comité d'audit sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du conseil d'administration ou pour une durée fixée par le conseil d'administration. Ils peuvent cependant démissionner lors de toute réunion du conseil d'administration sans motif, ni préavis.

Missions du comité d'audit

Le rôle général du comité d'audit, tel que défini par le règlement intérieur, est d'assister le conseil d'administration afin que ce dernier dispose des informations et des moyens de s'assurer de la qualité des contrôles internes et de la fiabilité des informations financières transmises aux actionnaires et au marché financier.

Le comité d'audit a pour principales missions :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen des comptes sociaux, et des comptes consolidés de la Société ainsi que ceux des principales filiales ;
- le contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation ;
- l'examen des opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du conseil d'administration ;
- le suivi du contrôle légal des comptes semestriels, annuels, consolidés et sociaux par les commissaires aux comptes ;
- le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- l'examen des principaux risques auxquels la Société est exposée et des solutions retenues par la Société pour y faire face ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et l'examen du rapport sur ces mêmes sujets du président du conseil d'administration à l'assemblée générale ; et
- l'examen de tout sujet susceptible d'avoir un impact significatif sur la substance et la présentation des comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Il rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire ou approprié, sur convocation de l'un quelconque de ses membres, et au moins deux fois par an et en tout état de cause avant les conseils d'administration statuant sur un arrêté de comptes. Pour la validité de ses délibérations, la présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire.

Les résolutions du comité d'audit sont adoptées à la majorité des membres participant à la réunion. Chaque membre est titulaire d'une voix. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le comité d'audit peut émettre, à l'attention du conseil d'administration, des recommandations écrites ou orales non contraignantes. Les membres du comité d'audit

peuvent dans le cadre de leur mission entendre les dirigeants du Groupe, en ce compris le président-directeur général.

Activité du comité d'audit au cours de l'exercice 2012

Durant l'exercice 2012, le comité d'audit a tenu 3 séances de travail auxquelles ont été associés la direction administrative et financière de l'entreprise et les commissaires aux comptes. Le taux de participation à ces séances a été de 100 %.

Au cours de ces séances, le comité d'audit a principalement travaillé sur la révision du budget 2012, l'arrêté des comptes de 2011, l'examen du document de référence, l'arrêté des comptes du premier semestre 2012, les résultats de 2012 et le budget de 2013.

3.2.2.3.2. Comité des nominations et des rémunérations

Composition du comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins choisis par le conseil d'administration parmi ses membres ou parmi des tiers à la Société, reconnus pour leur compétence. Le président du comité des nominations et des rémunérations est élu par ses pairs. L'objectif du conseil d'administration est que le comité des nominations et des rémunérations soit composé au moins pour la moitié d'administrateurs indépendants.

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peuvent pas être membres du comité des nominations et des rémunérations.

Les administrateurs membres du comité des nominations et des rémunérations sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du conseil d'administration. Les membres du comité des nominations et des rémunérations qui ne seraient pas administrateurs sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ils pourront démissionner lors de toute réunion du conseil d'administration sans motif, ni préavis.

Il est composé de :

- Christian Bellon de Chassy, censeur, président ;
- Emmanuel de Marion, administrateur ; et
- Alexandre Vilgrain, administrateur indépendant.

Missions du comité des nominations et des rémunérations

Missions de sélection et nominations

Le président sera associé aux travaux du comité des nominations et des rémunérations en la matière ;

candidatures aux postes d'administrateurs :

Le comité des nominations et des rémunérations peut avoir à formuler des propositions et à donner des avis sur les candidats individuels, indépendants ou non, aux postes d'administrateurs de la Société ;

candidatures aux postes de dirigeants mandataires sociaux (DG/DGD) :

Le comité des nominations et des rémunérations peut avoir à formuler des propositions et à donner des avis sur les candidats aux postes de dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Le comité des nominations et des rémunérations doit établir un plan de succession aux dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Recrutement de dirigeants non mandataires sociaux :

Le conseil d'administration peut solliciter l'avis du comité des nominations et des rémunérations, à l'occasion du recrutement ou du licenciement d'un dirigeant, non mandataire social.

Missions en matière de rémunérations

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

- le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de formuler des propositions quant à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (montant des rémunérations fixes et variables, le cas échéant) ;
- le comité des nominations et des rémunérations fait également des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des dirigeants et mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat ;
- le comité des nominations et des rémunérations formule ses propositions au début de chaque exercice, pour l'exercice en cours. En particulier, le comité des nominations et des rémunérations, au début de chaque exercice, émet un avis sur les éléments de rémunération, avantages sociaux et en nature, du président-directeur général, après prise en compte des dispositions réglementaires, de l'état du marché et des justes intérêts de la Société.

Politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux :

Le comité des nominations et des rémunérations vérifie que la politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société est conforme aux pratiques du marché et à l'intérêt de la Société.

Répartition des jetons de présence et rémunérations exceptionnelles :

- le comité des nominations et des rémunérations est chargé de déterminer chaque année (i) le montant global des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale et (ii) les modalités de répartition desdits jetons de présence entre les membres du conseil d'administration qui seront proposées au conseil d'administration, en tenant compte, notamment, de la présence de ces membres aux réunions dudit conseil et des comités dont ils font partie ;
- le comité des nominations et des rémunérations peut également être sollicité pour émettre un avis préalable sur toute proposition de rémunération exceptionnelle proposée par le conseil d'administration en vue de rémunérer l'un de ses membres qu'il aura chargé d'une mission ou d'un mandat conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de commerce.

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit aussi souvent que ses membres le jugent nécessaire ou approprié, et au moins deux fois par an. Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire.

Les résolutions du comité des nominations et des rémunérations sont adoptées à la majorité des membres participant à la réunion. Chaque membre est titulaire d'une voix. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante

Le comité des nominations et des rémunérations peut émettre, à l'attention du conseil d'administration, des recommandations écrites ou orales non contraignantes.

Activité du comité des nominations et des rémunérations au cours de l'exercice 2012

Le comité s'est réuni 3 fois durant l'année 2012, avec un taux de participation de 100 %. Il a traité pour l'essentiel des rémunérations des mandataires sociaux et de la répartition des jetons de présence. Ses recommandations ont été fondées principalement sur une analyse des performances individuelles et des contributions des personnes concernées.

3.2.3. Rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux

À l'exception du président-directeur général, aucun mandataire social n'a perçu en 2012 de rémunération, à quelque titre que ce soit, en dehors des jetons de présence attribués chaque année aux membres du conseil d'administration de la Société (voir paragraphe 3.2.3.2.1 – tableau 3 et paragraphe 3.2.3.2.2).

3.2.3.1. Les mandataires sociaux non-dirigeants

Les membres du conseil d'administration bénéficient de jetons de présence qui sont votés chaque année par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, répartit l'enveloppe de jetons de présence selon la règle suivante :

- une partie fixe, qui représente 50 % de l'enveloppe globale et qui est répartie au prorata de la durée effective d'exercice de la fonction ;
- une partie variable qui représente 50 % de l'enveloppe globale et qui est répartie en fonction de la présence et de la fonction exercée par chaque membre.

Le détail des jetons de présence versés au titre des trois derniers exercices figure au paragraphe 3.2.3.2.2.

Le montant global des jetons de présence alloués par l'assemblée générale des actionnaires n'a pas varié depuis 5 ans.

3.2.3.2. Les dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Cette rémunération au sein de la Société ne concerne qu'une seule personne, le président-directeur général.

La rémunération du président-directeur général ne comporte pas de part variable. Son montant est revu chaque année et est fixé par une décision du conseil d'administration. Elle n'a pas été réévaluée depuis 2007.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants mandataires qui bénéficient des mêmes régimes de retraite que ceux applicables aux salariés du Groupe.

Il n'est pas attribué d'actions gratuites ou d'options sur actions aux dirigeants mandataires sociaux.

3.2.3.2.1. Rémunération du président-directeur général

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonction du dirigeant mandataire social Jean-François HÉNIN, président-directeur général	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunération versée au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	500 000	500 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
TOTAL	500 000	500 000

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonction sociale du dirigeant mandataire	Montants au titre de l'exercice 2011		Montants au titre de l'exercice 2012	
	dus	versés	dus	versés
Jean-François HÉNIN, président-directeur général				
Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable	-	-	-	-
RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE	-	-	-	-
Jetons de présence	55 945	55 945	53 805	-
Avantage en nature/voiture	-	-	-	-
TOTAL	555 945	555 945	553 805	500 000

Tableau sur les jetons de présence

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2011	Jetons de présence versés en 2012
Jean-François HÉNIN	-	55 945
TOTAL	-	55 945

Pour les autres mandataires sociaux voir tableau au paragraphe 3.2.3.2.2.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2012 à un mandataire social, ni n'a été levée par un dirigeant mandataire social.

En outre, aucune action de performance n'a été attribuée à un mandataire social au cours de cet exercice.

Historique des attributions d'options et de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
<i>Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)</i>	Néant			
<i>Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)</i>	Néant			

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
<p>Nom : J.F. HÉNIN</p> <p>Fonction : PDG</p> <p>Date début mandat : 14 juin 2007</p> <p>Date fin mandat : Approbation des comptes 2012</p>	Non	Non	Non *	Non

* Hors régime de retraite collectif.

Enfin, il convient de rappeler que la société Pacifico S.A., société contrôlée à plus de 99 % du capital et des droits de vote par Monsieur Hénin et sa famille (Monsieur Hénin détenant personnellement environ 10 % du capital et des droits de vote de Pacifico S.A.), a facturé à Maurel & Prom, en application d'un contrat

d'assistance et de conseil en date du 21 juin 2005, tel que modifié par avenants en date du 22 décembre 2005 et du 11 juin 2007 (voir paragraphe 3.2.2.1.2. du présent document de référence), un montant total de 394 268,33 € HT au titre de l'exercice 2011 et de 362 032 € HT au titre de l'exercice 2012.

3.2.3.2.2. Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la Société ont perçu les montants suivants (en €) au titre des jetons

de présence pour les exercices 2012, 2011 et 2010 réglés respectivement en 2013, 2012 et 2011.

Membres du Conseil	Jetons fixes			Jetons variables			Total		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
M. Hénin	25 000	25 000	-	28 805	30 945	-	53 805	55 945	-
M. Andreck	25 000	25 000	25 000	22 884	25 143	14 072	47 884	50 143	39 072
M. Xavier Blandin	25 000	12 808	-	28 805	18 052	-	53 805	30 860	-
Mme Delapalme	25 000	25 000	15 274	27 205	25 788	13 918	52 205	50 788	29 192
M. Gozalo	25 000	25 000	25 000	30 085	28 109	29 691	55 085	53 109	54 691
M. de Marion de Glatigny	25 000	25 000	25 000	25 605	24 499	26 289	50 605	49 499	51 289
M. Orjiako	25 000	25 000	15 274	9 602	12 894	9 278	34 602	37 894	24 552
M. Vilgrain	25 000	25 000	25 000	22 404	20 630	23 196	47 404	45 630	48 196
M. Bellon de Chassy (censeur)	25 000	25 000	25 000	29 605	26 046	31 546	54 605	51 046	56 546
M. d'Hauteville	-	12 192	25 000	-	12 894	30 928	-	25 086	55 928
Financière de Rosario	-	-	9 726	-	-	4 639	-	-	14 365
M. Brac de la Perrière (ancien censeur)	-	-	9 726	-	-	11 134	-	-	20 860
TOTAL	225 000	225 000	200 000	225 000	225 000	194 691	450 000	450 000	394 691

La répartition ci-contre tient compte de la durée respective du mandat de chaque membre du conseil d'administration (pour les jetons fixes) ainsi que de la présence aux séances du conseil d'administration et des comités (pour les jetons variables).

Depuis sa nomination en tant qu'administrateur, le 14 juin 2007, et jusqu'en 2011, Monsieur Hénin, à sa demande, avait renoncé à ses jetons de présence (qui n'étaient pas répartis entre les autres administrateurs). Il les a en revanche perçus en 2012 au titre de l'exercice 2011.

Monsieur Hénin est rémunéré en tant que directeur général de la Société tel que décrit au paragraphe 3.2.3.2.1.

Monsieur d'Hauteville n'est plus administrateur depuis le 29 juin 2011.

La société Financière de Rosario n'est plus administrateur depuis le 20 mai 2010.

Monsieur Orjiako a été coopté lors du conseil d'administration du 30 mars 2010 ; sa cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 mai 2010.

Madame Delapalme a été cooptée lors du conseil d'administration du 20 mai 2010. Sa cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 29 juin 2011.

Les mandataires sociaux ne disposent par ailleurs d'aucun avantage en nature particulier. Il n'existe aucun régime de retraite complémentaire mis en place pour les mandataires sociaux.

Les attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et les attributions gratuites sont détaillées au paragraphe 3.2.3.2.3. ci-dessous.

3.2.3.2.3. Stock-options et actions gratuites

Les informations ci-dessous sont mises à jour à la date d'émission du document de référence.

Aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours des trois derniers exercices.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par des sociétés du Groupe au cours de l'exercice 2012. Par ailleurs, aucun mandataire social n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de ce même exercice.

Monsieur Gozalo, ancien directeur général, et Monsieur Pélerin, directeur exploration jusqu'au 31 décembre 2010, tous deux membres du directoire jusqu'au 14 juin 2007, bénéficient d'actions gratuites qui leur ont été attribuées selon les plans ci-après :

	Plan	Plan	Plan	Plan
Date d'attribution	25/04/08	15/10/08	16/12/08	19/06/09
Période d'acquisition	25/04/10	15/10/10	16/12/10	19/06/11
Période de conservation	25/04/12	15/10/12	16/12/12	19/06/13
Nombre d'actions gratuites				
- Roman Gozalo	1 250	6 330	-	-
- Daniel Pelerin	1 250	-	10 200	1 275

Aucune autre action gratuite n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par les sociétés du Groupe.

À la connaissance de la Société, les mandataires sociaux n'ont pas mis en place d'instruments de couverture relatifs aux actions gratuites qu'ils détiennent. En tout état de cause, aux termes du code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés (voir paragraphe 3.2.2.2.7. du présent document de référence), les mandataires sociaux s'interdisent de recourir à des opérations de couverture sur les titres de la Société attribués gratuitement ou sur les options de souscription ou d'achat de titres de la société qu'ils détiennent.

3.2.3.3. Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 mars 2013, et à la connaissance de la Société, les mandataires sociaux de la Société détiennent ensemble 28 902 081 actions de la Société (soit 23,78 % du capital), qui représentent 38 628 113 droits de vote (soit 28,97 % des droits de vote théoriques vs 30,28 % des droits de vote exerçables).

À la connaissance de la Société, le détail des participations détenues dans la Société ainsi que les valeurs mobilières émises par la Société et détenues par les mandataires sociaux à la même date figurent dans le tableau au paragraphe 3.2.2.2.1.

Les membres du conseil d'administration sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en matière d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore publiques.

3.3. Contrôle interne et gestion des risques

3.3.1. Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

À la demande du président-directeur général, la direction administrative et financière a réuni les éléments constitutifs du présent rapport sur la base des différents travaux réalisés par les services internes de l'entreprise. Le rapport qui en résulte a été présenté au comité d'audit.

3.3.1.1. Définition et objectifs

Le contrôle interne chez Maurel & Prom peut être défini comme l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par la direction et le personnel de la Société et du Groupe, visant à assurer :

- la fiabilité et la sincérité de l'information comptable et financière ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- l'exécution et l'optimisation dans la conduite des opérations du Groupe ;
- que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes au Groupe ;
- le respect des lois et des réglementations locales applicables ; et
- la préservation du patrimoine du Groupe en s'assurant, entre autres, de la prévention et de la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment ceux détaillés au chapitre 7 du présent document de référence.

Le contrôle interne a pour objet de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations. Il ne saurait toutefois fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.3.1.2. Organisation du contrôle interne

L'objectif de Maurel & Prom est de responsabiliser ses collaborateurs à la démarche de contrôle interne, sachant que cette démarche repose sur la culture, le comportement et la compétence de chacun.

Pour ce faire et en tant qu'acteurs privilégiés du contrôle interne, la direction générale de Maurel & Prom et la direction administrative et financière, en liaison avec le conseil d'administration et plus particulièrement son comité d'audit définissent les priorités du contrôle interne. Sur la base de ces priorités, les collaborateurs du Groupe sont associés à la mise en œuvre de procédures visant l'atteinte des objectifs. La coordination opérationnelle de la démarche d'audit interne est assurée par le secrétaire général de Maurel & Prom.

La direction de Maurel & Prom met en place l'organisation, les méthodes et les procédures pour assurer le contrôle et la supervision des activités. Elle se réunit régulièrement pour faire le point sur les questions de gestion dans le cours normal et hors du cours normal des affaires. Les membres du comité de direction (le président-directeur général, le directeur de la production, le directeur de l'exploration, le directeur forage et le directeur administratif et financier) se réunissent toutes les deux semaines pour traiter les questions relatives à la gestion de la Société et analyser les résultats des actions entreprises. Entre ces réunions, chaque membre du comité de direction peut, si nécessaire, provoquer une réunion exceptionnelle.

Un comité de direction élargi réunissant, outre les membres du comité de direction, le directeur Hygiène Sécurité Environnement ainsi que les principaux responsables opérationnels et fonctionnels est réuni trimestriellement. Ce comité a notamment pour objectif d'analyser les anomalies et dysfonctionnements ainsi que les facteurs de risques et en prévenir les éventuelles conséquences. À ce titre, il émet des recommandations et préconisations à l'attention des différents responsables concernés et assure le suivi de leur bonne application.

3.3.1.3. Gestion des risques

Le Groupe a mis en place une approche d'identification et de gestion des risques conduite par le management et incluant le processus de revue et d'approbation des opérations par les filiales opérationnelles. Le conseil d'administration s'assure tout au long de l'exercice de

la bonne appréhension des risques encourus du fait de l'activité du Groupe et des mesures de suivi devant être mises en place. Une revue semestrielle de l'ensemble des risques est établie sous son autorité, avec le concours du comité d'audit, lors des clôtures comptables. Par ailleurs l'identification et la gestion des risques s'appuient sur une organisation reposant sur des attributions de compétences clairement définies et formalisées par la diffusion d'organigrammes opérationnels et fonctionnels, par la mise en place de délégations de pouvoirs, par un processus régulier de reporting opérationnel et financier et par la constitution d'équipes pluridisciplinaires dédiées à chaque projet ou plan d'actions présentant des risques spécifiques estimés significatifs.

Les principaux risques extérieurs sont le prix du pétrole et les risques juridiques et politiques liés aux zones d'exploration et de production du Groupe, tels que décrits dans le chapitre 2 « facteurs de risque » du présent document de référence.

La direction de Maurel & Prom, en coordination avec les responsables des filiales, le conseil d'administration et le comité d'audit identifient et analysent les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité ou le patrimoine du Groupe.

Le Groupe a souscrit des assurances couvrant plusieurs types de risques, dont des contrats d'assurance spécifiques à son activité pétrolière ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs. Ces couvertures sont décrites au paragraphe 2.4 du présent document de référence.

3.3.1.4. Mise en œuvre

Le Groupe est composé d'un établissement siège, de filiales et établissements opérationnels, chacun étant placé sous la responsabilité d'une direction locale, qui elle-même rapporte à la direction générale du Groupe. Cette direction locale coordonne les activités du Groupe par pays ou zone géographique d'activité.

Dans les pays où les opérations du Groupe sont les plus développées, les filiales opérationnelles sont dotées, outre leurs propres fonctions techniques, de leurs services financier, comptable et juridique. Pour les filiales ne disposant pas de leurs propres services administratifs, les directions fonctionnelles de Maurel & Prom assurent une fonction de support à ces opérations. La prévention et les activités de contrôle des risques industriels et environnementaux sont de la compétence des entités opérationnelles.

Les directeurs opérationnels et financiers des établissements et filiales bénéficient, au cas par cas, de délégations de pouvoirs adaptées.

Les responsabilités « métiers » sont assurées par les directeurs des différentes fonctions en charge, au niveau du Groupe, des activités exploration, développement et production, forage, HSE, finance/administration/ressources humaines. En conséquence, les décisions importantes sont préparées en coordination avec et validées par les directeurs de fonction concernés avant transmission à la direction générale du Groupe pour approbation.

Au plan juridique, la préparation et la validation des actes clefs de la vie sociale des filiales du Groupe sont centralisées par le service juridique groupe.

Pour limiter les risques juridiques liés aux litiges, le Groupe a mis en place une direction juridique centralisée, assistée de conseils spécialisés au regard du droit concerné, pour la formalisation de ses engagements contractuels, le respect de ses obligations de toutes natures et la défense de ses intérêts, dès lors que ces éléments sont estimés présenter un facteur de risque significatif.

La direction administrative et financière s'est réorganisée en 2009 par le regroupement des services comptables et de contrôle de gestion au sein de la direction de la comptabilité et du contrôle de gestion.

La direction de la comptabilité de Maurel & Prom assure l'élaboration des résultats consolidés du Groupe. Elle suit en permanence les évolutions de la réglementation comptable, notamment celle des normes comptables internationales, en liaison étroite avec les commissaires aux comptes. Les comptes consolidés sont établis semestriellement. Les données comptables relatives aux filiales opérationnelles sont revues par le siège à Paris avant intégration dans les comptes. Les états financiers sont élaborés par le service comptabilité de la Société avant d'être évalués et contrôlés par la direction, le comité d'audit et le conseil d'administration.

Le département de contrôle de gestion de Maurel & Prom coordonne l'élaboration financière du budget du Groupe et le reporting mensuel consolidé. Il procède à des analyses des variations entre le budget et les réalisations ainsi qu'à l'analyse générale des coûts.

L'existence dans les principales entités opérationnelles d'un contrôleur de gestion, avec un double rattachement opérationnel et fonctionnel, renforce le dispositif de contrôle interne.

La gestion des flux, positions et liquidités ainsi que les instruments financiers sont centralisés (convention de *cash pooling*) par la direction trésorerie et financement. Cette direction est également en charge de la gestion des risques portant sur les instruments financiers et les activités de trésorerie et de change dans le cadre de la politique édictée par la direction générale du Groupe.

En matière de système d'information, le Groupe utilise des outils standard pour traiter la comptabilité générale et analytique, la consolidation, la trésorerie et la gestion du personnel (logiciel de consolidation intégré dans toutes les filiales, intervention de consultants lors des clôtures, sous-traitance des systèmes d'information auprès de prestataires externes).

L'ensemble du processus de communication financière est placé sous la responsabilité du directeur général ainsi que du directeur administratif et financier.

Chaque trimestre, Maurel & Prom communique au marché financier son chiffre d'affaires et, dans les mois qui suivent la clôture du semestre, un compte de résultat, un bilan et un tableau de financement consolidés relatifs à ce semestre.

Le calendrier de communication est diffusé en début d'exercice conformément aux obligations de NYSE Euronext. Les documents financiers communiqués au marché sont préparés par les services comptabilité et contrôle de gestion et validés par le conseil d'administration.

La direction administrative et financière s'assure ensuite que les informations communiquées au marché sont conformes aux résultats du Groupe, aux préconisations du conseil d'administration et aux obligations légales et réglementaires. Les commissaires aux comptes valident les documents financiers semestriels et annuels préalablement à leur diffusion.

Le Groupe a attiré l'attention de ses collaborateurs ayant une position d'initié sur la nécessité de ne pas réaliser d'opérations boursières portant sur les titres de la Société au cours de certaines périodes et de ne pas divulguer d'informations susceptibles d'avoir un impact sur le cours de bourse de l'action.

Les opérations pétrolières s'inscrivent dans un cadre mettant en œuvre les États hôtes qui interviennent nécessairement pour l'application des contraintes légales spécifiques et fréquemment en qualité de partenaires.

Le mode de fonctionnement associatif traditionnellement pratiqué, entraîne la participation d'associés impliquant que tout investissement ou engagement de coût pétrolier s'inscrive obligatoirement dans un budget approuvé et/ou validé par toutes les parties prenantes aux différents contrats de partenariat en place.

Il en découle des procédures de contrôle interne opérationnel qui impliquent l'engagement systématique des dépenses par les responsables des centres de coût à chacun des stades opérationnels (recherche, forage, exploitation).

3.3.1.5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

3.3.1.5.1. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration a toujours affirmé l'importance qu'il accorde, avec la direction générale, au contrôle interne et à ses principaux domaines d'application.

3.3.1.5.2. Le comité d'audit

Le comité d'audit est chargé du suivi des actions de contrôle interne, la priorité étant apportée au domaine comptable et financier, sans pour autant omettre les autres fonctions ; il en rend compte au conseil d'administration.

Le comité d'audit a, entre autres, pour principales missions :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen des comptes sociaux, et des comptes consolidés de la Société ainsi que ceux des principales filiales ;
- le contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation ;
- l'examen des opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du conseil d'administration ;
- le suivi du contrôle légal des comptes semestriels, annuels, consolidés et sociaux par les commissaires aux comptes ;
- le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- l'examen des principaux risques auxquels la Société est exposée et des solutions retenues par la Société pour y faire face ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et l'examen du rapport sur ces mêmes sujets du président du conseil d'administration à l'assemblée générale ; et
- l'examen de tout sujet susceptible d'avoir un impact significatif sur la substance et la présentation des comptes.

3.3.1.5.3. La direction générale

La mission de direction générale est notamment de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de s'assurer de leur bonne mise en application.

3.3.1.5.4. Les contrôleurs internes

Depuis 2009, le secrétaire général de Maurel & Prom coordonne la démarche d'audit et de contrôle interne du Groupe. Il rapporte directement au comité de direction et rend compte au comité d'audit.

Il s'appuie pour la réalisation des diligences d'audit sur l'audit interne mis en place dans la principale filiale opérationnelle du Groupe (Maurel & Prom Gabon) et sur des consultants externes dûment mandatés à cet effet.

Le choix des missions prend notamment en compte l'évaluation des risques les plus importants. Le poids, la contribution et l'antériorité des activités et leur rythme de développement sont des paramètres qui sont pris en considération pour l'évaluation des risques. Les plans d'actions décidés suite aux audits font l'objet d'un suivi régulier par le secrétaire général.

3.3.1.5.5. Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession et s'assurent de l'élaboration, du traitement et de la cohérence de l'information comptable et financière au niveau de Maurel & Prom et de ses filiales.

Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la direction financière et à la direction générale, au comité d'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au comité d'audit.

3.3.1.5.6. Réalisations 2012 et perspectives 2013

Le Groupe a poursuivi en 2012 le renforcement de son dispositif de contrôle interne en attachant un intérêt particulier à celui applicable à la fonction trésorerie. En effet, le Groupe est engagé dans des opérations de couverture de matières premières (pétrole), de change (US\$) et de taux d'intérêt, réalisées au moyen de tous types d'instruments, y compris des instruments optionnels sophistiqués.

Afin de renforcer le contrôle interne de la fonction trésorerie, le Groupe a procédé, avec l'appui d'un cabinet de conseils spécialisé, à une revue des procédures comptables applicables en la matière. Ces travaux ont validé pour l'essentiel l'organisation et les processus en place et ont abouti à la rédaction d'un manuel actualisé des procédures associées à la fonction trésorerie.

Par ailleurs, en 2012, dans le cadre de sa politique en matière de développement durable, le Groupe a mis en place, par l'intermédiaire de son comité HSE, un processus de collecte visant à obtenir de chaque société du Groupe employant des salariés un certain nombre d'informations sociales, environnementales et sociétales ainsi qu'une description des procédures internes applicables sur ces sujets. À ce titre, un questionnaire portant sur les éléments susmentionnés a été rédigé puis adressé à chaque société concernée du Groupe. Une fois collectées au niveau du Groupe, ces données ont été consolidées et analysées par la Société afin notamment d'être intégrées dans le présent document de référence (voir chapitre 4 du présent document de référence).

3.4. Règles d'admission et de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires des actionnaires

3.4.1. Convocation aux assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par le conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les conditions d'admission aux assemblées sont les suivantes :

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sont constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

3.4.2. Accès et participation des actionnaires aux assemblées générales

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales, en y assistant personnellement, en désignant un mandataire ou en retournant un bulletin de vote par correspondance, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indiquer le nom de son mandataire. Tout pouvoir sans indication du nom du mandataire sera considéré comme un vote en faveur des résolutions soumises ou agréées par le conseil d'administration à l'assemblée.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société, sous quelque forme que ce soit, par l'enregistrement comptable ou une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les formules de vote à distance ou par procuration, de même que l'attestation de participation peuvent, si le conseil d'administration l'a prévu, être établies sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. À cette fin, la saisie et la signature électronique du formulaire peuvent être directement effectuées sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée. La signature électronique du formulaire peut être effectuée (i) par la saisie, dans les conditions conformes aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, d'un code identifiant et d'un mot de passe ou (ii) par tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil. Le pouvoir ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée

par ce moyen électronique, ainsi que, le cas échéant, l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions de titres qui font l'objet de la notification prévue au IV de l'article R. 225-85 du Code de commerce.

Les modalités d'envoi des formules de vote à distance ou de procuration sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis préalable et l'avis de convocation.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions légales et réglementaires, la participation et le vote des actionnaires à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification répondant aux conditions légales et réglementaires ; il s'assure notamment de l'efficacité des moyens permettant leur identification.

Pour le calcul du quorum et de la majorité de toute assemblée générale, sont réputés présents les actionnaires participant à l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification répondant aux conditions légales et réglementaires.

4.1. Informations sociales	95
4.1.1. Emploi	96
4.1.2. Organisation du travail	99
4.1.3. Relations sociales	100
4.1.4. Santé et sécurité	100
4.1.5. Formation	102
4.1.6. Égalité de traitement	103
4.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	103
4.2. Informations environnementales	104
4.2.1. Politique générale en matière environnementale	104
4.2.2. Pollution et gestion des déchets	106
4.2.3. Utilisation durable des ressources	107
4.2.4. Changement climatique	108
4.2.5. Protection de la biodiversité	109
4.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	109
4.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	109
4.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de Maurel & Prom	110
4.3.3. Sous-traitance et fournisseurs	111
4.3.4. Loyauté des pratiques	111
4.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	111
4.4. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification des données RSE	112

4

RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

En 2012, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable formalisée depuis 2006 dans sa Charte « sécurité environnement et qualité ». Les activités du Groupe lui rappellent, au quotidien, qu'appliquer ces principes est une des clés de sa performance. Ainsi, Maurel & Prom a le devoir de valoriser au mieux des aspects bénéfiques de ses activités pour le développement économique des territoires qui les accueillent et de maintenir son exigence de prévention et de gestion des potentiels impacts de ses activités sur l'environnement au plus haut niveau.

L'attractivité du Groupe s'est confirmée en 2012 avec un renforcement des équipes, le Gabon concentrant les efforts de recrutement avec 93 embauches sur un total de 110 nouvelles embauches. Dans un contexte de forte croissance, les indicateurs HSE du Groupe l'encouragent à poursuivre ses efforts. La gestion de l'incident qui s'est produit au premier trimestre sur la plateforme 100 d'OMOC Nord a démontré la réactivité de ses équipes.

Sur le continent africain, l'histoire du Groupe a démontré sa longue expérience de la gestion des relations avec les autorités locales. Afin de répondre à leurs demandes de localisation et de contribuer à la diffusion des principes du développement durable, ses filiales se sont organisées et s'attachent si nécessaire la collaboration d'organismes spécialisés.

En 2013, le Groupe veillera à la diffusion et à l'application de ses principes fondamentaux et il continuera, en particulier, à accompagner ses équipes dans la réalisation de ses objectifs HSE en allouant les ressources techniques, humaines et financières nécessaires.

Conformément aux dispositions du Code de commerce issues de la loi sur les nouvelles régulations économiques de mai 2001, telles que modifiées par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II »), la loi du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière, la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité et la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, le rapport de gestion présente les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités. Cette présentation s'effectue dans les conditions prévues par le décret du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

4.1. Informations sociales

Le secteur du pétrole et du gaz mondial est confronté à un défi majeur : satisfaire une demande croissante en énergie dans un marché du travail tendu. Les investissements massifs, les progrès technologiques, l'exploration de nouvelles zones géographiques plus difficiles d'accès, combiné au vieillissement de la main d'œuvre et à la relève des travailleurs expérimentés par d'autres qui le sont moins, auront pour effet une pénurie de main d'œuvre qualifiée à court terme.

Former une main d'œuvre qualifiée locale, et favoriser l'accès des femmes à des postes placés à tous les niveaux de l'organisation, font partie des défis à relever par l'industrie pétrolière et gazière.

4.1.1. Emploi

La politique de recrutement du Groupe vise à le doter des meilleures compétences pour accompagner son développement.

L'exercice 2012 a été marqué par le développement des activités et l'augmentation des effectifs au Gabon. Maurel & Prom Gabon a constitué ses équipes en recrutant localement, en internalisant les activités de gestion des puits et en poursuivant ses programmes de formation à destination des jeunes.

Fonction

	2012
Ingénieurs	84
Techniciens	74
Fonctions support	183
TOTAL	341

(A) Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 décembre 2012, le Groupe comptait 341 salariés répartis dans 7 pays contre 238 salariés au 31 décembre 2011.

Les tableaux ci-dessous indiquent, à fin 2012, la répartition selon les critères suivants : fonction, tranche d'âge, zone géographique et genre.

Répartition par tranche d'âge

	2012
< à 25 ans	5
25 à 34 ans	102
35 à 44 ans	135
45 à 54 ans	72
> à 55 ans	27
TOTAL	341

Répartition géographique (effectifs inscrits, tous types de contrat de travail) par genre

	2012		
	Hommes	Femmes	Hommes + Femmes
Afrique	236	38	274
Amérique Latine	22	9	31
Europe - Moyen orient	26	10	36
TOTAL	284	57	341

(B) Embauches et licenciements

La politique de recrutement en 2012 s'est établie dans un contexte de développement de l'activité au Gabon et de renforcement des équipes au Gabon et en Colombie. Entre les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, les effectifs ont augmenté de 43 %. Au

Gabon, la filiale a renforcé significativement ses équipes en charge de la production en internalisant l'activité de production des puits. En Colombie, la filiale s'est dotée de compétences supplémentaires en ingénierie de la production, en ingénierie de réservoir et en géologie.

Recrutement

2012			
	Permanent	Précaire	Total
TOTAL GROUPE	101	9	110
<i>dont Société</i>	2	2	4

Le tableau ci-dessous présente les sorties du Groupe, hors retraites, mutations et cessations anticipées d'activité :

2012	
<i>Sorties hors retraites/mutations/cessations anticipées d'activité, dont :</i>	18
<i>Départs volontaires (démissions, départs négociés, ruptures conventionnelles)</i>	5
<i>Fin de contrat à durée déterminée</i>	7
<i>Licenciements</i>	6
<i>Décès</i>	-
TOTAL DES SORTIES / TOTAL DES EFFECTIFS	5,28 %

Dans le contexte actuel et dans le cadre du développement des activités du Groupe, il n'est pas envisagé

de plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

(C) Rémunérations et évolution de celles-ci

Le Groupe s'attache à valoriser et récompenser de manière équitable la contribution de chacun de ses collaborateurs aux succès de l'entreprise. La rémunération varie selon le poste, les compétences, les performances et le potentiel de chacun. Ces principes communs

s'adaptent en fonction de paramètres locaux tels que la législation sociale, le contexte économique et le marché de l'emploi des différents pays où le Groupe est présent.

Pour l'ensemble du Groupe, la répartition des charges de personnel est la suivante :

		2012
	- salaires et rémunérations	17 777 841
	- intéressement	624 992
	- charges/cotisations patronales	6 131 880
TOTAL		24 534 713

(1) Participation, intéressement

Le Groupe mène une politique d'association des salariés de la Société et de Maurel & Prom Assistance Technique (les « Sociétés Françaises du Groupe ») à la performance du Groupe et à son capital par la mise en place d'un plan d'intéressement et d'une épargne salariale. Le Groupe a également décidé de mettre en place un système global d'attribution gratuite d'actions destiné notamment à récompenser les salariés des sociétés étrangères du Groupe dans lesquelles les mécanismes d'intéressement collectifs prévus par le droit français n'existent pas.

(a) Plan d'intéressement

Depuis 2002, les sociétés du Groupe ayant leur siège social en France et employant des salariés bénéficient d'un accord d'intéressement. Les accords d'intéressement actuellement en place au sein des Sociétés Françaises du Groupe ont été respectivement conclus, pour Maurel & Prom Assistance Technique et pour la Société, le 23 juin 2010 et le 21 mai 2012, étant précisé dans ce dernier cas que ce nouvel accord remplace le précédent accord arrivé à échéance le 31 décembre 2011. Ces accords sont motivés par une double volonté : (i) solidariser les salariés pour stimuler la dynamique productive de groupe et (ii) respecter la contribution de chacun dans le cadre de l'effort apporté à augmenter la productivité et à améliorer l'organisation du travail.

(b) Épargne salariale

Les sociétés du Groupe ayant leur siège social en France et employant des salariés ont mis en place, le 1^{er} mars 2002, une politique active d'épargne salariale en offrant à leurs salariés le bénéfice d'un plan épargne entreprise (le « PEE »). Ce PEE a une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an.

Dans le cadre de ce dispositif, au 31 décembre 2012, 63 salariés (dont 22 anciens salariés) des Sociétés Françaises du Groupe participent au capital de la Société à hauteur de 198 000 actions, soit 0,16 % du capital social.

Tous les salariés des Sociétés Françaises du Groupe ayant au moins 3 mois d'ancienneté peuvent y adhérer, s'ils le souhaitent.

Le PEE peut être alimenté par tout ou partie de l'intéressement du salarié lorsqu'il existe, les versements volontaires des bénéficiaires (dans les limites prévues par la loi), l'abondement des Sociétés Françaises du Groupe et les transferts de l'épargne du bénéficiaire dans le plan.

Les Sociétés Françaises du Groupe encouragent l'effort d'épargne du bénéficiaire par un abondement modulable selon une règle générale et applicable collectivement à tous les bénéficiaires.

L'abondement 2012 au PEE (fonds versés au PEE pour les salariés présents au sein des Sociétés Françaises du Groupe) a été de 230 468 €.

(c) Actions gratuites consenties aux salariés du Groupe

	Plan 2009 n°1	Plan 2009 n°2	Plan 2010	Plan 2011 n°1	Plan 2011 n°2	Plan 2011 n°3	Plan 2012
Date d'attribution	19/06/09	15/12/09	20/12/10	01/06/11	20/07/11	19/12/11	21/12/12
Période d'acquisition	19/06/11	15/12/11	20/12/12	01/06/13	20/07/13	19/12/13	21/12/14
Période de conservation	19/06/13	15/12/13	20/12/14	01/06/15	20/07/15	19/12/15	21/12/16
Nombre de salariés concernés	46	32	47	2	4	41	35
Nombre d'actions gratuites	51 000	145 035	252 100	29 750	41 650	90 238	72 451

(d) Régime de prévoyance, de retraite et autres avantages

Les Sociétés Françaises du Groupe ont adhéré à un régime de retraite complémentaire qui est une convention d'assurance collective, auprès de Generali. Cette affiliation concerne l'ensemble du personnel des Sociétés Françaises du Groupe et les taux de cotisations patronales sont de 8 % sur les tranches A, B et C. Les sommes versées au titre de ce régime par les Sociétés Françaises du Groupe se sont élevées à 422 299 € en 2012 contre 452 676 € en 2011.

4.1.2. Organisation du travail

(A) Organisation du temps de travail

La durée de travail hebdomadaire moyenne est fixée en fonction des législations nationales et du contexte local.

Organisation du temps de travail chez Maurel & Prom

En France, la Société applique la convention collective de l'industrie pétrolière depuis le 1^{er} mars 2004.

Horaires

Un protocole de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail est en vigueur depuis le 19 mai 2003. À ce titre, le régime des 35 heures est en vigueur au sein de la Société.

En outre, le 1^{er} janvier 2011, la Société a mis en application auprès de l'ensemble des cadres qui disposent d'une autonomie dans leur emploi du temps et des

salariés autonomes, un système de forfait en jours. Ce système permet de décompter la durée du travail des personnes concernées en jours et non plus en heures. Une limite annuelle est fixée par accord collectif à 218 jours au plus mais un salarié peut légalement travailler au-delà de cette limite jusqu'à 282 jours.

Recours aux heures supplémentaires

La Société n'a pas recours au système des heures supplémentaires pour les salariés relevant du régime des 35 heures ainsi que pour les salariés employés au « forfait-jours ». Ces derniers peuvent récupérer tout jour travaillé au-delà de la limite fixée par l'accord collectif.

(B) Absentéisme

Le taux d'absentéisme global est estimé à 5,5 % et le taux d'absentéisme pour raison de maladie est estimé à 0,7 %. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

- absentéisme global : $B / (A+B)$
- absentéisme pour cause de maladie : $C / (A+B)$

Où :

- (A) correspond au nombre de jours effectivement travaillés par l'ensemble de l'effectif contractuel, jours de formation inclus ;
- (B) correspond au nombre de jours d'absence (maladie, maladie professionnelle, maternité, accident du travail et/ou de trajet ou toute autre absence non prévue contractuellement) ; et
- (C) nombre de jours de maladie (hors maladie professionnelle, maternité, accident du travail et ou de trajet, etc.).

4.1.3. Relations sociales

(A) Organisation du dialogue social, notamment procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

La qualité du climat social au sein du Groupe est le fruit d'un dialogue entre les salariés, leurs représentants et la direction. Dans les filiales du Groupe, le dialogue s'organise conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Au Gabon, le dialogue social revêt une importance particulière. Un Comité Permanent de Concertation Économique et Sociale, institué par le Code du travail, se réunit au moins une fois par an. Lors de ces réunions, les représentants du personnel se voient présenter les budgets en cours ainsi que les budgets prévisionnels, les axes de développement de l'entreprise et les besoins en recrutement. Un Comité d'Organisation des Œuvres Sociales et le soutien financier ou technique de la filiale gabonaise de Maurel & Prom à des projets sociaux participent également au dialogue social.

En Colombie, le comité mixte de santé au travail (voir paragraphe 4.1.4.B du présent document de référence) constitue un lieu d'échange entre salariés et employeurs au-delà des seuls sujets relatifs à la santé au travail.

(B) Bilan des accords collectifs

Le Groupe est implanté dans des pays où l'industrie locale de l'exploration production de pétrole et de gaz, plus ou moins récente, ne dispose pas toujours de convention collective de branche.

En l'absence de tels dispositifs, les filiales du Groupe mettent alors en place, au cas par cas, des accords collectifs pouvant notamment traiter de la couverture des frais de santé des salariés et des rémunérations.

Au Gabon, Maurel & Prom Gabon dispose d'un accord sur les rémunérations depuis 2010. En 2012, la filiale a entamé un processus de négociation d'accord d'établissement avec ses représentants du personnel. De plus, une convention collective de branche est en cours de négociation entre le Gouvernement gabonais et le principal syndicat du pays, l'ONEP. Une fois entrée en vigueur, celle-ci sera applicable à toutes les sociétés pétrolières exerçant leur activité au Gabon.

4.1.4. Santé et sécurité

La santé et la sécurité sont une préoccupation essentielle du Groupe. Maurel & Prom s'attache à améliorer de façon continue les conditions de travail, à prévenir les risques et réduire les nuisances, en mettant en œuvre un programme de gestion « Hygiène Santé Sécurité Environnement et Qualité », qui s'appuie sur les meilleures pratiques sectorielles, dans le respect des réglementations nationales.

En termes d'organisation, les responsabilités en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (« HSE ») sont clairement définies à tous les niveaux.

Le Président-directeur général de Maurel & Prom est responsable de l'application des principes de la Charte au sein du Groupe. À cet égard, il définit la politique, les objectifs et l'organisation HSE pour le Groupe.

Le Groupe a également mis en place un comité exécutif HSE, qui est présidé par le Président-directeur général de Maurel & Prom. Il réunit le directeur de la production du Groupe, le directeur de l'exploration du Groupe, le directeur forage du Groupe, le directeur administratif et financier du Groupe et le chef du département HSE du Groupe. Ce comité confirme la politique et les objectifs HSE du Groupe, réoriente les objectifs en tant que de besoin, suit les performances HSE et les plans d'action correspondants.

Au sein des filiales du Groupe, les directeurs généraux sont responsables, en dernier ressort, des sujets HSE et sont en charge de s'assurer que, dans toutes les activités exercées par la filiale, la sécurité et la santé des personnes, la protection de l'environnement et la protection des biens mobiliers et immobiliers sont respectées.

En Colombie, en matière de HSE, Maurel & Prom Colombia s'appuie sur son partenariat local avec Pacific Rubiales Energy. Ce partenaire participe aux comités HSE de la filiale colombienne de Maurel & Prom.

(A) Conditions de santé et de sécurité au travail

Les pays dans lesquels le Groupe opère, notamment le Gabon et la Colombie, ont adopté des législations spécifiques en matière de conditions de travail et de santé des salariés que les filiales appliquent.

En Colombie, le respect des directives en matière de prévention des accidents du travail et des maladies du travail est vérifié par des rapports d'activité et de performance HSE semestriels envoyés à l'Autorité

Nationale des Hydrocarbures, par des audits menés par cette autorité à l'occasion des audits annuels de HSE réalisés sur tous les contrats exploration et production ainsi qu'à travers les audits du Conseil Colombien de Sécurité. Maurel & Prom Colombia, à partir de la procédure interne (audits HSE, formation), s'assure également de l'application des normes légales par ses sous-traitants.

Au Gabon, des programmes de prévention des risques systématique sont déployés sur tous les sites et installations de Maurel & Prom Gabon. L'accent a été mis notamment sur le stockage et la manipulation des produits chimiques dangereux ainsi que sur la formation à la lutte anti-incendie dans le cadre d'un contrat avec les pompiers de Libreville, et la prévention des risques de la circulation. En outre, la filiale gabonaise de Maurel & Prom a conclu un contrat de service de santé au travail et de conseil avec la Clinique du littoral, à Port-Gentil, dont la mission consiste à assurer le suivi médical du personnel.

(B) Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années, dans la plupart de ses filiales (France, Gabon, Colombie, Tanzanie), des accords portant sur la protection sociale de ses salariés. Ces accords permettent, sous certaines conditions, de prendre en charge la totalité des frais médicaux des salariés et éventuellement ceux de leur famille.

En Colombie, la législation locale prévoit que toute société développant des activités sur le territoire colombien et employant plus de 10 salariés doit être dotée d'un comité mixte de santé au travail. Maurel & Prom Colombia a mis en place ce comité qui comprend un représentant des salariés et un représentant de l'employeur. Ce comité est en charge de promouvoir et de contrôler le respect des règles et règlements de santé et de sécurité au travail.

(C) Accidents du travail et maladies professionnelles

Les taux de fréquence des accidents de travail pour les effectifs du Groupe sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

	2012
Taux de fréquence des blessures avec arrêt (LTIF)	3,41
Taux de fréquence des blessures déclarées (TRIR)	8,20

Le taux de fréquence des blessures avec arrêt (*Lost Time Injury Frequency – LTIF*) est égal à la somme des décès et des blessures ou maladie résultant du travail qui empêchent cette personne de travailler le jour suivant l'accident (*Lost Time Injury – LTI*), pour 1 million d'heures travaillées.

Le taux de fréquence des blessures déclarées (*Total Recordable Injury Rate – TRIR*) est égal à la somme des (i) décès, (ii) des blessures ou maladie résultant du travail qui empêchent cette personne de travailler le jour suivant l'accident (LTI), (iii) des cas de travail aménagé (*Restricted Work Day Case – RWDC*) correspondant à une blessure provoquant une inaptitude médicale, étant précisé qu'il ne peut s'agir ni d'un décès, ni d'une blessure avec arrêt de travail et (iv) cas nécessitant un traitement médical (*Medical Treatment Case – MTC*) défini par une blessure donnant lieu à des soins assurés par un médecin ou un infirmier, pour 1 million d'heures travaillées.

Pour le Gabon, le taux de gravité représentant la durée moyenne d'arrêt par accident est de 6,04 jours.

Les Sociétés Françaises du Groupe n'ont pas déclaré de maladies professionnelles en 2012. Par ailleurs, la Société n'a pas connaissance de maladies professionnelles qui pourraient être déclarées par les filiales du Groupe conformément à la réglementation applicable dans chacun des pays dans lesquelles ces filiales sont implantées.

Au Gabon, les accidents de la route représentent une part importante des accidents du travail. Ils sont la cause de 32,83 % des accidents constatés en 2012. Ce chiffre s'explique en partie par la nature du site très étendu géographiquement dans une région montagneuse. Pendant la saison des pluies et la saison sèche, très marquées, les pistes sont glissantes. Le dénivelé important accentue les problèmes de sécurité. Depuis 2009, Maurel & Prom a pris successivement différentes mesures correctives pour atténuer ce risque en mettant en place un programme de formation « bonne conduite ». Par ailleurs, un suivi de géolocalisation des véhicules va être mis en place en 2013.

4.1.5. Formation

Les enjeux de la politique de formation du Groupe sont doubles : d'une part, développer une culture d'entreprise HSE, en interne et auprès des sous-traitants et des contractants, et d'autre part, développer la formation continue et le transfert des compétences vers des emplois locaux.

(A) Politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation de Maurel & Prom est notamment organisée autour de missions telles que l'actualisation et le renouvellement des certificats d'aptitude aux techniques sécuritaires, la formation des employés locaux aux métiers du pétrole, la formation continue en fonction de parcours individuels et la formation des responsables HSE, qui sont confiées à des organismes de formation extérieurs.

Le transfert de compétences et la « localisation » s'organisent plus particulièrement en interne. Dans chacune des filiales du Groupe, des sessions de formation, d'information et de sensibilisations aux thématiques HSE sont dispensées. Au Gabon, un système de compagnonnage entre expatriés et personnel local a été mis en place.

(B) Nombre d'heures de formation

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'heures de formation externe, ainsi que le coût y afférent, dispensées aux salariés du Groupe au titre de l'exercice 2012 :

En euros	Nombre d'heures de formation	Coût
Salariés du Groupe	7 098	252 219

4.1.6. Égalité de traitement

Le Groupe assure l'égalité des chances pour l'ensemble de ses salariés en fondant le recrutement de ses collaborateurs sur des critères explicites et non discriminatoires et en sensibilisant les managers des entités opérationnelles ainsi que les acteurs du recrutement à ces principes et au respect des législations applicables. Du fait de son implantation internationale, le Groupe est pleinement conscient que la promotion de la diversité est également synonyme de lutte contre toutes les formes de discrimination, qu'il s'agisse d'ouverture à différents milieux sociaux, d'égalité professionnelle ou d'intégration.

(A) Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Groupe cherche indifféremment à recruter des hommes ou des femmes pour pourvoir les postes disponibles. Au 31 décembre 2012, les femmes représentaient 16,7 % des effectifs du Groupe et 7,3 % des recrutements sur l'année. 24,6 % des femmes employées dans le Groupe ont un diplôme d'ingénieur. À cette même date, des postes de géologue, d'ingénieur pétrolier, d'ingénieur forage, de chef de département HSE ou de chef de service juridique étaient occupés par des femmes.

(B) Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe n'a pas adopté de mesure de discrimination positive pour intégrer la diversité du handicap dans le lieu de travail et dans la planification stratégique de l'entreprise.

Un rapport de l'OIT intitulé « Compétences, développement des ressources humaines et formation à la sécurité, actuels, et à venir, dans l'industrie du gaz et du pétrole » paru en 2012 indique, qu'à fin 2012, une seule compagnie pétrolière avait rejoint le Réseau Mondial Sur l'Entreprise et le Handicap créé par le Bureau International du Travail. Cette donnée illustre la difficulté du secteur à s'engager davantage dans ce domaine.

En 2012, sur l'ensemble des effectifs du Groupe, une personne est en situation de handicap.

(C) Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe souhaite donner à tous ses salariés une égalité des chances à tous les stades de leur carrière professionnelle. À cet égard, le Groupe ne se fonde pas, pour prendre ses décisions, sur des critères notamment liés à la race, à la nationalité, à la religion, à l'origine ethnique, au sexe, au statut familial, aux mœurs, aux opinions politiques, aux activités syndicales et, sauf inaptitude reconnue par la Médecine du travail, à l'état de santé. Le Groupe reconnaît comme seuls critères de choix valables, les qualités professionnelles et les qualifications de chacun.

Le Groupe s'engage à respecter pleinement les principes de non-discrimination, tels qu'ils sont inscrits tant dans les textes français (déclaration des droits de l'homme et du citoyen, lois et décrets en vigueur), que dans les textes européens et locaux applicables.

Au Gabon, la filiale s'est employée à respecter la diversité ethnique gabonaise dans ses effectifs.

4.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Liberté d'association et du droit de négociation collective/Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession/Élimination du travail forcé ou obligatoire/Abolition effective du travail des enfants

La politique générale de l'entreprise répond aux principes généraux du droit international (OCDE, OIT, droit communautaire) ainsi qu'aux législations nationales qui excluent notamment toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recours au travail forcé et au travail des enfants.

4.2. Informations environnementales

En matière de protection de l'environnement, l'objectif du Groupe est de préserver les zones pouvant être affectées par ses activités et de sensibiliser les communautés locales au thème de l'environnement. Chaque filiale met en œuvre un programme de gestion environnementale portant sur l'identification, la prévention et l'atténuation des risques environnementaux.

Fin janvier 2012, un événement pouvant avoir un impact environnemental significatif s'est produit au Gabon. À l'occasion du forage d'un nouveau puits, des fissures sont apparues sur la plate-forme 100 d'OMOC Nord où deux puits étaient en production. Les opérations ont immédiatement été suspendues et le rig a été retiré. L'enquête menée sur l'événement a montré que le *casing* de deux puits s'était effondré. La production n'a pas pu reprendre. L'abandon du puits fera l'objet d'une procédure spécifique qui devra être discutée avec les autorités gabonaises.

Le programme de forage a été modifié et 13 nouveaux puits ont été forés sur OMOC Nord sans incident. L'acquisition d'une étude sismique 3D pourrait permettre d'obtenir une image plus précise du réseau souterrain de la fracture qui est vraisemblablement à l'origine de l'incident.

Le Groupe considère que les différents aspects notamment environnementaux de cet incident sont sous contrôle.

4.2.1. Politique générale en matière environnementale

La politique environnementale du Groupe repose sur « la maîtrise de sa consommation énergétique, la maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre et la gestion optimale de son émission de déchets ».

(A) Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La gestion des sujets liés à l'environnement est intégrée aux départements HSE des filiales du Groupe. Cette gestion fait l'objet de *reportings* réguliers au plus haut niveau de l'entreprise. Au Gabon, un département environnement distinct des autres fonctions existe. Il devrait être réintégré au département HSE en 2013.

Le système de management intégré HSE du Groupe a été défini en 2008 d'après le modèle de système de management HSE de l'*International Association of Oil and Gas Producers* (« OGP »).

Les programmes de management concernant le respect de l'environnement sont construits autour de la gestion des déchets, de l'étude d'impact sur l'environnement, du transport et du stockage de produits dangereux ainsi que de l'aménagement et de la réhabilitation des sites et des plates-formes.

La gestion et la réhabilitation des sites nécessitent des réserves financières. Ces dernières sont mentionnées au paragraphe 4.2.1(D) du présent document de référence.

La mise en œuvre opérationnelle du système de management environnemental dans les différentes filiales du Groupe varie en fonction de la taille de la filiale considérée et du niveau d'activité de cette dernière. La filiale gabonaise de Maurel & Prom est une implantation pilote pour le Groupe. Elle est entrée en phase de consolidation de son système de gestion. En Colombie, jusqu'au 9 décembre 2012, l'exploitation de Sabanero était en partie portée par un contrat de service avec Meta Petroleum Corp., filiale de Pacific Rubiales Energy

Corporation, opérateur pétrolier distingué pour sa performance sociétale.

Bien que le Groupe reconnaise la valeur de la certification – dans chaque pays, les installations du Groupe sont régulièrement soumises à des contrôles et des audits des organisations non gouvernementales, des gouvernements locaux et des populations locales – il n'a pas cherché, jusqu'à présent, à mettre en place un processus de certification pour ses installations.

(B) Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Au même titre que la santé et la sécurité, l'environnement est au cœur de la politique de formation et de sensibilisation des salariés du Groupe.

En 2012, Maurel & Prom Gabon a mené, auprès de ses employés, les actions de formation et d'information suivantes sur le thème de l'environnement :

- visites environnementales des plates-formes avec les HSE sites ;
- sensibilisation des équipes travaillant sur les plates-formes sur les notions de nettoyage et rangement de l'espace de travail et de son matériel en fin de poste ;
- sensibilisation des agents environnement travaillant à la déchèterie sur le tri sélectif et le conditionnement des déchets ;
- réunions de debriefing avec le chef de site et les responsables HSE site, après chaque visite pour faire le bilan des anomalies constatées et des actions correctives ;
- rédaction et envoi d'un rapport après chaque visite ; et
- des ateliers sur le renforcement des capacités pour le suivi et le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets et substance chimique en vue de leur gestion écologique rationnelle au Gabon ou encore, sur la validation de la stratégie nationale d'adaptation du littoral gabonais face aux effets des changements climatiques, et sur la sécurité environnementale.

(C) Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Chaque projet est initialement basé sur une étude de risque préliminaire qui aboutit à la définition d'un plan de gestion environnemental approuvé par les autorités compétentes. Les ressources financières, humaines et techniques adéquates sont mises à disposition pour son application. La mise en œuvre de ces plans de gestion fait en outre l'objet d'audits réguliers internes et externes par l'autorité compétente.

Les études d'impact sont réalisées conformément aux réglementations locales, avant le projet puis tout au long du projet. Afin de permettre l'identification, l'évaluation et la prévention des risques, le Groupe s'appuie à la fois sur des expertises internes et sur des experts externes référencés auprès de l'administration locale.

Si le site est situé dans un parc national ou marin, tout projet fait l'objet de discussion avec les gestionnaires du parc.

À l'issue de ces études de risques, le Groupe déploie les plans d'action suivants :

- en amont, afin de lutter contre la dégradation des sols, la détérioration des nappes phréatiques ou les retombées de boue dans les cultures et les rivières, le Groupe demande aux services et entreprises de génie civil de consolider les travaux de terrassement des routes et des plates-formes de sites. La stabilisation des zones fragiles est assurée par la mise en place de couvertures végétales (revégétalisation par *hydro-seeding*) ; et
- en aval, la préservation des sites passe, par la réhabilitation des zones déforestées ou encore par le tri et la destruction contrôlée des déchets.

Au Gabon, 10 personnes, salariées de la filiale à temps plein, sont mobilisées sur les sujets environnementaux. En Colombie, en 2012, sur les différents permis/blocks de COR 15, Muisca et Sabanero, la filiale colombienne de Maurel & Prom estime que 200 personnes ont été mobilisées.

(D) Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au 31 décembre 2012, le montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement au niveau du Groupe était nul. Toutefois, le Groupe a pris des provisions pour abandon et remise en état des sites. Au 31 décembre 2012, ce montant s'élevait à 10,36 M€.

4.2.2. Pollution et gestion des déchets

(A) Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Eau

Au Gabon, afin de contrôler la qualité de l'eau, Maurel & Prom a construit une station de traitement des eaux de rejet de forage et a installé sur certains champs des puits piézométriques (quatre sur le champ d'Onal). Ces actions lui permettent ainsi de procéder à des prélèvements, de suivre et d'analyser les eaux de rejet du forage, les eaux des rivières environnant les plates-formes et les eaux souterraines. Ces actions de suivi sont également complétées par des mesures destinées à limiter les effets d'une pollution d'hydrocarbure accidentelle avec la mise à disposition de barrages flottants ou encore de dispersants utilisés uniquement en cas de nécessité absolue.

Air

L'exploitation des hydrocarbures occasionne des rejets dans l'atmosphère qui peuvent participer à la formation de brouillards de particules ou des pluies acides. Les émissions dans l'air peuvent être encadrées par des normes locales qui définissent le type de substance à contrôler, en fonction des standards locaux et du permis d'opération.

En Colombie, le Groupe évalue ses niveaux d'émissions atmosphériques par rapport à la norme en vigueur. Les sources d'émissions fixes et mobiles sont mesurées en effectuant des veilles sur les différentes phases de construction et de forage. Maurel & Prom Colombia mesure ainsi le matériel de particules (PM10), le matériel de particules suspendues (PST), l'oxyde d'azote (NOx), l'oxyde de soufre (SOx), les composants volatiles (VOC), le monoxyde de carbone (CO) et les hydrocarbures méthaniques. En fonction des résultats obtenus, les travaux d'entretien et d'étalonnage des équipements et des véhicules sont effectués.

Les prélèvements ont été effectués par échantillonnage, conformément à la réglementation et non en continu. Ainsi la filiale ne dispose pas des quantités totales émises dans l'atmosphère pour l'exercice 2012.

Sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités du Groupe proviennent essentiellement des boues de forage, des déversements accidentels et des déchets (voir paragraphe 4.2.2.B du présent document de référence).

En 2012, sur le permis Omoueyi, l'accident d'un camion citerne a causé le déversement de 5 m³ de gasoil.

Il s'agit du seul événement de déversement d'hydrocarbures accidentel dans le milieu naturel intervenu en 2012.

2012
1
5

Nombre de déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement (supérieur à 1 baril)

Volume total des déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement, en m³

(B) Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Conformément à l'article 9 de la Charte, le Groupe veille à maîtriser sa production de déchets. Les filiales du Groupe engagées dans l'exploration et la production d'hydrocarbures ont mis en place des systèmes de tri, de traitement et de recyclage des déchets.

(C) Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités pétrolières et gazières peuvent engendrer des nuisances pour les riverains des sites d'exploration ou de production, essentiellement du bruit et des odeurs mais également des vibrations ou encore du trafic routier, maritime ou fluvial.

Afin de prévenir toute nuisance sonore, le Groupe veille au confinement des équipements tels que les générateurs électriques.

En Colombie, les niveaux sonores sont comparés avec les standards maximum réglementaires en fonction de la zone concernée. La filiale colombienne respecte ces normes dans toutes les zones opérationnelles et lorsque des niveaux de sonorité proches du niveau maximal sont enregistrés, des écrans d'isolation sont installés.

En outre, la filiale a également adapté les horaires de circulation des camions citernes aux fins de limiter le bruit occasionné par leurs déplacements.

Au Gabon, les nuisances sonores sont considérées comme non significatives à l'extérieur des sites.

Par ailleurs, il convient de noter que les installations du Groupe en Tanzanie, situées dans un parc marin protégé, doivent veiller à ne pas causer de pollution lumineuse pendant les périodes de ponte des tortues et de naissance des baleines.

4.2.3. Utilisation durable des ressources

(A) Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Aucun des sites du Groupe n'est confronté à des conflits d'usage de l'eau.

L'eau produite par le Groupe, correspondant à l'eau associée au pétrole du réservoir ou provenant d'un aquifère saumâtre, est séparée, traitée et réinjectée dans la formation géologique.

Les prélèvements d'eau douce correspondent aux besoins domestiques (consommation humaine sur les bases de vie) et industriels (préparation du béton pour la phase de construction et de réalisation de travaux de génie civil et de maintenance, préparation de la boue pendant le forage, et refroidissement des installations).

En Colombie, le captage de l'eau douce pour usage domestique et industriel est précisément encadré et soumis à autorisation. Les eaux usées sont traitées et utilisées pour arroser les routes pour lutter contre la poussière ou sont retournées au sol par pulvérisation.

Au Gabon, l'eau douce prélevée dans le sous-sol à des fins sanitaires est ensuite en majorité réinjectée ou traitée et rejetée dans le milieu naturel. L'eau à usage industriel ne faisant pas l'objet d'autorisation particulière, le volume prélevé n'est pas comptabilisé.

En Tanzanie, la consommation d'eau douce est limitée à l'eau potable en bouteille (l'eau du camp est désalinisée) et à l'eau à usage industriel, pour le forage, prélevée dans des puits à proximité des installations. Cette eau ne fait pas l'objet de comptage particulier. Elle est utilisée en circuit fermé de sorte à limiter les volumes prélevés.

(B) Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales consommations de matières premières des activités du Groupe sont l'eau et l'énergie. Les mesures de récupération et de valorisation énergétique du gaz associé prises par le Groupe sont présentées ci-dessous.

(C) Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

Le Groupe utilise différentes sources d'énergie pour mener à bien ses opérations d'exploration et de production (gaz, pétrole). Les installations consomment du gaz naturel produit ou acheté, du diesel pour certains générateurs sur les rigs, du carburant pour les déplacements (kérosène, diesel, essence) et marginalement de l'électricité.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des activités gabonaises, toutes les plates-formes sont à terme électrifiées afin d'utiliser une partie du gaz associé à l'huile en substitution aux consommations de gasoil. Le brûleur gasoil de la chaudière du champ d'Onal a également été remplacé par un brûleur gaz dans le même but de réduction des consommations.

En 2012, la consommation d'énergie sur le périmètre opéré des sources fixes de la filiale gabonaise est estimée à 17 529 tep.

(D) Utilisation des sols

L'emprise des activités d'études sismiques et d'exploration sur les terres est très limitée dans le temps. Lorsque les terres sont relâchées, le Groupe s'emploie à les restituer dans leur état d'origine en associant au processus de restauration (choix des essences replantées par exemple) les populations locales. L'emprise des activités de production est plus durable. Le Groupe essaie de limiter son empreinte en reconstituant le plus possible les terrains en déclivité, en ensemençant les talus et les différences de niveaux créées par l'activité et susceptible d'entraîner des ruissellements et des glissements de terrain.

Les activités du Groupe sont localisées sur des terres ne présentant pas de conflit d'usage. Au Gabon, les zones utilisées sont situées dans des concessions forestières exploitées par d'autres sociétés. En Colombie et au Pérou, des restrictions d'intervention sont prévues en fonction de la nature de la zone considérée (zone d'exclusion, zone d'intervention avec de hautes restrictions, zone d'intervention avec une restriction modérée et zone susceptible d'intervention). L'emprise des activités de la filiale colombienne représente 70 hectares sur une superficie totale de l'ensemble des permis de plus de 145 000 hectares.

4.2.4. Changement climatique

(A) Rejets de gaz à effet de serre (GES)

Dans les activités d'exploration et de production pétrolières, les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées au gaz naturel torché, venté et aux éventuelles fuites.

Le brûlage du gaz est une pratique classique liée à la sécurité des installations. La quantité de gaz brûlé peut dépendre également de la mise en place ou non de procédés de réinjection de gaz et d'infrastructures de traitement de gaz, de la consommation interne de gaz, des débouchés commerciaux des hydrocarbures extraits ou encore de la nature de l'hydrocarbure extrait. Le gaz torché est alors une ressource non valorisée et une source de pollution. Depuis plusieurs années, le secteur s'organise pour diminuer les volumes de gaz torché et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Dans le Groupe, le torchage du gaz est limité. En Tanzanie, la filiale ne torche pas le gaz. En Colombie, l'huile lourde extraite ne contient pas de gaz associé. Enfin, au Gabon, les puits d'Onal sont à faible GOR (*gas oil ratio*- indice représentant la quantité de gaz dissout dans l'huile ; plus ce ratio est faible, moins la quantité de gaz est importante) et le volume de gaz torché est relativement faible. De plus, le Groupe ne pratique pas le *venting*.

Les autres sources d'émission directes de gaz à effet de serre proviennent essentiellement de l'utilisation de carburants et de gaz pour les groupes électrogènes, les générateurs, les compresseurs sur les installations et les camps ainsi que pour les moyens de transport utilisés par le Groupe (petites embarcations, véhicules, camions, avions) et des éventuels rejets fugitifs.

Au Gabon, sur le périmètre opéré en 2012, le volume de gaz torché était de 25,5 MNm³. L'intensité des émissions de GES était estimée à 17 447 tCO₂e/M barils correspondant aux émissions de sources fixes sur le périmètre opéré par la filiale.

S'inscrivant dans la politique nationale gabonaise de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction du torchage du gaz associé, le Groupe a décidé d'installer au Gabon des compresseurs pour récupérer le gaz associé et l'utiliser pour alimenter les stations pour réchauffer l'huile exportée. Ce gaz se substituera au gaz naturel acheté à des tiers. Ce projet est inscrit au budget 2012. L'objectif est qu'il soit opérationnel en 2014.

(B) Adaptation aux conséquences du changement climatique

Un nombre important d'impacts spécifiques du changement climatique sont marqués d'une grande incertitude. Dans ce contexte, pour le secteur pétrolier et gazier, l'adaptation au changement climatique signifie, d'une part, améliorer la robustesse et la flexibilité des infrastructures et, d'autre part, augmenter la « capacité d'adaptation » du secteur, des pays hôtes et de leurs populations.

La stratégie d'adaptation nécessite d'inclure les impacts du changement climatique dans le système de management des risques au niveau sectoriel et sur toute la chaîne de valeur. Elle nécessite de prévoir des réponses et des solutions techniques afin d'atténuer ces risques, et de partager ces connaissances avec les pays et les communautés afin de les aider à planifier l'adaptation au changement climatique, comme par exemple, se préparer à des situations d'urgence.

Les installations du Groupe sont situées dans des zones climatiques présentant des saisons extrêmement marquées. Le Groupe souhaite capitaliser sur cette expérience afin d'évaluer en interne les risques posés par le changement climatique et définir une politique d'adaptation. Au Gabon, le Groupe soutient la politique nationale d'adaptation au changement climatique en participant aux ateliers organisés sur ce sujet et en prenant des mesures de réduction des émissions de GES qui s'inscrivent dans la politique nationale d'atténuation.

4.2.5. Protection de la biodiversité

(A) Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Dans tous les permis, l'impact potentiel des activités sur la biodiversité est évalué par la réalisation des études d'impact sur l'environnement. Les espèces sont recensées et des inventaires forestiers détaillés sont réalisés et des plans de gestion environnementale sont définis.

La préservation de l'écosystème passe par la formation et la sensibilisation du personnel, des sous-traitants et des populations locales, en mettant l'accent sur l'interdiction de l'extraction de matériel végétal ou l'interdiction de la chasse et du braconnage.

Au Congo, la zone du permis de recherche « La Noumbi » est située dans les limites d'une aire protégée riche en animaux sauvages. La filiale de Maurel & Prom au Congo a mis en place une stratégie de prévention de la dégradation de la nature visant, en particulier, à prévenir l'impact d'une intensification de la chasse due à un afflux de population non contrôlé sur la faune sauvage. Des programmes régionaux non gouvernementaux d'étude, de surveillance et de conservation de la faune sauvage sont également proposés pour compenser les impacts potentiels.

4.3. Informations relatives aux engagements sociaux en faveur du développement durable

Dans les zones où il est implanté, le Groupe contribue à développer l'emploi au niveau local et participe au développement régional. En matière de développement durable, le Groupe s'engage, d'une part, de façon contractuelle, aux côtés des gouvernements nationaux, dans des programmes de développement local, et d'autre part, sur sa propre initiative, dans des projets identifiés par les filiales.

4.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

(A) Impact territorial, économique et social de Maurel & Prom en matière d'emploi et de développement régional

Tout d'abord, lors des études d'impact, l'implantation des activités de Maurel & Prom est jugée avoir un impact positif sur le développement local.

Le Groupe a une approche volontariste en matière d'emploi local. Entre 2010 et 2012, le nombre d'emplois temporaires générés par la Société au Gabon s'est élevé à 1 179 et le nombre d'emplois permanents à 96.

(B) Impact territorial, économique et social de Maurel & Prom sur les populations riveraines ou locales

Les politiques menées envers les communautés locales sont élaborées au niveau des filiales du Groupe et adaptées aux pays dans lesquelles elles opèrent. En Colombie, au Pérou, au Gabon et en Tanzanie, les effectifs comptent une équipe dédiée à la gestion des relations avec les communautés vivant à proximité des sites.

Au Gabon, la filiale du Groupe participe au Fonds de Développement des Communautés Locales créé en 2010. Ce fonds, qui est doté annuellement de 1,3 MUS\$ par Maurel & Prom Gabon au titre de ses quatre permis, est administré par une commission quadripartite réunissant la Direction Générale des Hydrocarbures, la société, l'autorité administrative locale et le représentant des communautés. En pratique, le fonds identifie des programmes au niveau local, assure leur mise en œuvre ainsi que leur suivi.

Les projets identifiés par la commission quadripartite en 2012, et reconduits en 2013, portent sur (i) l'éducation et la santé (construction de logement ou de dispensaire, réhabilitation d'écoles, fourniture d'équipements pour les écoles, fourniture d'un bloc opératoire, réali-

sation d'études pour des projets d'électrification et d'hydraulique de villages, renforcement des capacités du centre médical de Gamba, fourniture d'équipements pour les dispensaires), (ii) les infrastructures et les équipements (forage d'eau et fourniture d'eau, fourniture d'un bulldozer et d'embarcations, réhabilitation d'une route, renforcement des infrastructures), (iii) les micro-projets de développement et (iv) l'agriculture.

Au-delà des obligations contractuelles, Maurel & Prom Gabon apporte aide et assistance aux populations, aux organisations non-gouvernementales, aux administrations et aux collectivités locales. En 2012, Maurel & Prom Gabon a consacré 266 000 US\$ à cette aide volontaire.

En Colombie, les soutiens aux initiatives de développement des communautés locales ont notamment porté sur (i) l'éducation (formation du personnel enseignant), (ii) la culture, (iii) la santé, (iv) les infrastructures ou encore (v) l'habitat et la biodiversité. En 2012, Maurel & Prom Colombia a consacré environ 3 569 000 US\$ à cette aide au développement des communautés locales.

Au Pérou, l'investissement social de Maurel & Prom Peru a notamment porté sur (i) la mise en place d'une structure permanente en charge des relations avec la communauté locale de Santa Maria de Nieva, (ii) la construction d'infrastructures (système d'eau par pompage photovoltaïque dans la communauté de Alto Kashap), l'éducation, le soutien à diverses actions locales, (iii) la compensation et l'indemnisation pour l'utilisation de territoires de la communauté, (iv) la génération de capacités de production (mise en place de 2 plantations de cacao, élevage de volailles) ou encore (v) l'action civique. Maurel & Prom Peru a consacré à cette aide au développement des communautés locales plus d'1 MUS\$ en 2012.

En Tanzanie, la filiale du Groupe a pour règle interne de développer un projet social pour chaque projet industriel dans le pays. En 2012, la contribution a porté sur la construction d'une salle de classe au village de Mnete.

4.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de Maurel & Prom, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

(A) Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Maurel & Prom est plus particulièrement en relation avec les organisations non gouvernementales environnementales qui interviennent auprès des parcs nationaux, au sein, ou à proximité, desquels le Groupe exerce certaines de ses activités.

Afin de développer les axes de développement durable dans le Canton des Lacs du Sud, province du Moyen Ogooué où opère la filiale gabonaise du Groupe, Maurel & Prom Gabon a sollicité les chercheurs du CENAREST du Gabon (Centre National de la Recherche Scientifique et Technique). Ces travaux ont abouti à la « Stratégie de développement durable du Canton des Lacs du Sud » qui vise à valoriser la participation effective des populations locales dans la planification du développement du canton.

(B) Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe mène des actions de mécénat, notamment dans les domaines de la protection de l'environnement. Ainsi Maurel & Prom Gabon contribue sous forme d'assistance matérielle et logistique ainsi que dans la sensibilisation des populations riveraines et des agents, au projet de lutte anti braconnage, en collaboration avec le WWF, la Compagnie des Bois du Gabon (« CBG ») et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (« ANPN »). La filiale gabonaise du Groupe participe aux comités consultatifs de gestion locale des parcs nationaux. Ces comités sont des organes consultatifs destinés à favoriser le dialogue entre les villages, la société civile et les organisations non-gouvernementales, le secteur privé ainsi que l'administration. Au Congo, à la suite d'un accord signé avec le Conservateur du parc national de Conkouati-Ndouli en 2007, Maurel & Prom contribue au financement des éco-gardes chargés de la surveillance du parc.

4.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

(A) Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le *sourcing* est guidé par des critères d'accessibilité. Les équipements achetés par le Groupe sont préfabriqués et assemblés dans des pays européens, proches du siège social. Récemment, une tendance à la délocalisation de la production de ces équipements dans des pays qui peuvent être sensibles du point de vue environnemental ou social a été constatée. Le Groupe restera particulièrement attentif, dans la mesure du contrôle qu'il peut exercer, à la qualité mise en œuvre par le fournisseur et aux conditions de production.

(B) Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Dans le cadre de ses activités, le Groupe fait régulièrement appel à de l'assistance technique pour les activités d'exploration production pour des travaux de génie civil, mais aussi pour ses programmes en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

En 2012, les filiales du Groupe reflétaient la politique sociale et environnementale du Groupe dans des procédures internes qui leur étaient propres. En 2013, le Groupe va adopter une procédure HSE de gestion et de sélection des sous-traitants globale qui s'appliquera à toutes ses filiales.

4.3.4. Loyauté des pratiques

(A) Actions engagées pour prévenir la corruption

Afin de prévenir la corruption, la politique d'achat du Groupe est basée sur des procédures d'appel d'offres (au-dessus de 750 000 US\$ pour le Gabon). Les appels d'offres sont lancés auprès de sociétés *short-listées*. L'ouverture des propositions se fait en présence de l'autorité de tutelle.

Le Groupe s'est engagé dans la lutte contre la corruption en participant aux enquêtes de l'*Extractive Industry Transparency Initiative* (Gabon, Tanzanie, Colombie, Congo).

(B) Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Ne participant pas au secteur aval des hydrocarbures, le Groupe n'est pas en mesure de prévoir et d'adopter des mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

4.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe prend également en compte, dans le cadre d'une démarche responsable, le respect des droits de l'homme lors de l'évaluation des nouveaux projets d'investissement. Leur non-respect peut en effet avoir des conséquences sur la faisabilité même d'un projet ou son financement, ses conditions de réalisation ainsi que sur l'image du Groupe.

4.4. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification des données RSE

Avis sur les données sociales, environnementales et sociétales

Groupe Maurel & Prom, exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport d'examen des vérificateurs de l'organisme tiers concernant les données sociales, environnementales et sociétales

À la suite de la demande qui nous a été faite, en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce et du décret du 24 avril 2012, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'attester de la présence de l'ensemble des données sociales, environnementales et sociétales requises (les « Données ») ainsi que d'émettre un avis sur la sincérité des Données sélectionnées par le Groupe Maurel & Prom et présentes dans son Document de référence 2012.

Ces Données ont été préparées sous la responsabilité de M. Alain Torre – Secrétaire général du Groupe Maurel & Prom – conformément aux procédures du Groupe Maurel & Prom.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces Données. Les conclusions formulées ci-après portent sur les seules informations exigées par le décret du 24 avril 2012 (chapitre 4 : Responsabilité sociale de l'entreprise) et non sur l'ensemble du Document de référence 2012.

Nature et étendue des travaux

SOCOTEC a effectué ses travaux, notamment en effectuant :

- une analyse stratégique visant à la compréhension des activités et de la structure du Groupe Maurel & Prom (dont l'analyse des documents de référence 2011 et 2012) ;
- une analyse des risques visant à établir un plan de vérification propre aux activités menées et aux Données déclarées ;

- la mise en œuvre du plan de vérification ;
- la rédaction d'un avis provisoire soumis à l'approbation du client ;
- la rédaction d'un avis définitif (attestation de présence et avis sur les Données).

Notre intervention a consisté, sur la base d'une vérification documentaire (20 mars-19 avril 2013) et sur site les 9 et 10 avril 2013 (entretiens avec plusieurs membres de la direction au siège du Groupe Maurel & Prom ainsi qu'avec les directeurs de filiales du Gabon et de la Tanzanie et l'adjoint à la direction de la filiale en Colombie), aux travaux de vérification décrits ci-dessous.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à l'assurance que les Données sélectionnées ne comportent pas d'anomalie significative :

- nous avons apprécié les procédures du Groupe Maurel & Prom au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur caractère compréhensible et leur exhaustivité (mise en œuvre d'un questionnaire destiné aux filiales, demandes complémentaires du comité de pilotage RSE et outils de consolidation) ;
- nous avons mené au niveau du Groupe Maurel & Prom, des entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental et social et des directeurs de filiales afin de vérifier la bonne application des procédures internes. À ce niveau, nous avons réalisé une revue analytique et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation associée des Données ;
- concernant les sites et entités sélectionnés, nous avons vérifié en détail la compréhension et la correcte application des procédures (réponses aux questionnaires), et mené des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les Données avec les pièces justificatives pour les informations quantitatives ;
- nous avons effectué des entretiens et examiné les documents cités dans les éléments déclarés afin de juger de la sincérité des informations qualitatives.

Nos travaux ont couvert à minima 70 % des effectifs consolidés du Groupe Maurel & Prom pour les indicateurs sociaux (France et Gabon), et 96 % de la production (cas du Gabon, en chiffre d'affaires hors couvertures pétrolières) pour les indicateurs environnementaux et sociétaux. De très nombreux éléments relatifs aux sites de Colombie et Tanzanie ont également été examinés, couvrant avec le Gabon la totalité de la production du Groupe Maurel & Prom en 2012.

Pour la première vérification, il n'y a pas eu de comparaison avec les précédents exercices.

Nous estimons que nos contrôles sur les Données identifiées fournissent une base raisonnable à la conclusion et aux commentaires exprimés ci-après.

Conclusion

Attestation sur la présence

Nous attestons la présence dans le Document de référence 2012 de Maurel & Prom de toutes les informations prévues dans le décret du 24 avril 2012 (liste élargie des sociétés cotées), hormis :

- l'information sur les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, pour laquelle l'explication donnée par le Groupe Maurel & Prom quant à son manque de pertinence au regard de ses activités et de ses clients nous est apparue satisfaisante.

Avis sur les Données

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause :

- l'élaboration et la consolidation des Données établies conformément aux procédures du Groupe Maurel & Prom ainsi qu'aux informations recueillies ;
- la sincérité des Données mentionnées.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons l'attention sur le(s) point(s) suivant(s) :

- les données de consommations énergétiques et de rejets de gaz à effet de serre ne couvrent pas la totalité du Groupe Maurel & Prom : en 2012, la filiale au Gabon est prise en compte pour les sources de combustion et de process ; les autres filiales, ainsi que les consommations d'énergies et les rejets de gaz à effet de serre des sources mobiles, ne sont pas considérés ;
- les données relatives au taux de gravité des accidents du travail ne couvrent pas la totalité du Groupe Maurel & Prom (en 2012 le Gabon est l'unique filiale prise en compte).

Pour SOCOTEC, Le 22 avril 2013

Les Vérificateurs

Patrick ARMANDO et Jean-Michel PRIOLEAU

5.1. Structure actuelle de l'actionnariat	115
5.1.1. Composition	115
5.1.2. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	118
5.1.3. Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	118
5.2. Dividende	119
5.3. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	119
5.3.1. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	119
5.3.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	119

5

MAUREL & PROM ET SES ACTIONNAIRES

5.1. Structure actuelle de l'actionnariat

5.1.1. Composition

Au 31 mars 2013, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Au 31/03/2013	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exercables	% des droits de vote exercables	% des droits de vote théoriques
				s/127 589 072	s/133 350 628
Institutionnels porteurs	59 530 330	48,99 %	59 530 330	46,65 %	44,64 %
Pacifico S.A.*	10 644 326	8,76 %	10 644 326	8,34 %	7,98 %
Macif	8 324 204	6,85 %	8 324 204	6,52 %	6,24 %
Autres	40 561 800	33,38 %	40 561 800	31,79 %	30,42 %
Actionnaires nominatifs	20 213 568	16,63 %	31 585 752	24,76 %	23,69 %
dont Pacifico S.A.*	18 105 290	14,90 %	27 355 290	21,44 %	20,51 %
Maurel & Prom (autodétention)	5 761 556	4,74 %	-	-	(4,32 %)
Salariés	1 192 908	0,98 %	1 647 511	1,29 %	1,23 %
Public	34 825 479	28,66 %	34 825 479	27,30 %	26,12 %
TOTAL	121 523 841	100,00 %	127 589 072	-	100,00 %

Droits de votes théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droit de vote.

* Au 31 mars 2013, Pacifico S.A. détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,66 % du capital et 29,78 % des droits de vote exercables (et 28,49 % des droits de vote théoriques).

La composition du capital de la Société à la clôture des exercices 2012, 2011 et 2010 est reprise dans les tableaux ci-après.

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Au 31/12/2012	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exercables	% des droits de vote exercables	% des droits de vote théoriques
				s/126 086 070	s/132 040 291
Institutionnels porteurs	60 533 530	49,82 %	60 533 530	48,01 %	45,84 %
<i>Pacifico S.A.*</i>	10 644 326	8,76 %	10 644 326	8,44 %	8,06 %
<i>Macif</i>	8 324 204	6,85 %	8 324 204	6,60 %	6,30 %
Autres	41 565 000	34,21 %	41 565 000	32,97 %	31,48 %
Actionnaires nominatifs	20 280 024	16,69 %	30 352 778	24,07 %	22,99 %
<i>dont Pacifico S.A.*</i>	18 105 290	14,90 %	27 355 290	21,71 %	20,72 %
Maurel & Prom (autodétenzione)	5 954 221 **	4,90 %	-	-	(4,51) %
Salariés	982 559	0,81 %	1 437 662	1,14 %	1,09 %
Public	33 762 100	27,78 %	33 762 100	26,78 %	25,57 %
TOTAL	121 512 434	100 %	126 086 070	100 %	100 %

Droits de votes théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droit de vote.

* Au 31 décembre 2012, Pacifico S.A. détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,66 % du capital et 30,15 % des droits de vote exercables (et 28,78 % des droits de vote théoriques).

** Ce chiffre correspond au nombre d'actions auto-détenues par la Société au 31 décembre 2012 tel qu'il ressort du relevé du gestionnaire à cette date et ne prend pas en compte l'attribution définitive le 20 décembre 2012 de 237 976 actions auto-détenues aux salariés bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions du 20 décembre 2010, ces actions devant théoriquement venir en déduction du chiffre figurant sur le relevé du gestionnaire.

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Au 31/12/2011	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exercables	% des droits de vote exercables	% des droits de vote théoriques
					s/131 862 733
Institutionnels porteurs	60 521 530	49,81 %	60 521 530	48,13 %	45,90 %
<i>Pacifico S.A.*</i>	10 644 326	8,76 %	10 644 326	8,47 %	8,08 %
<i>Macif</i>	8 324 204	6,85 %	8 324 204	6,62 %	6,31 %
Autres	41 553 000	34,20 %	41 553 000	33,04 %	31,51 %
Actionnaires nominatifs	20 120 285	16,56 %	30 126 018	23,96 %	22,85 %
<i>dont Pacifico S.A.*</i>	18 105 290	14,90 %	27 355 290	15,72 %	21,75 %
Maurel & Prom (autodétention)	6 119 440	5,04 %	-	-	(4,64) %
Salariés	936 020	0,77 %	1 299 486	1,03 %	0,98 %
Public	33 796 259	27,82 %	33 796 259	26,88 %	25,63 %
TOTAL	121 493 534	100 %	125 743 293	100 %	100 %

Droits de votes théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droit de vote.

* Au 31 décembre 2011, Pacifico S.A. détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,66 % du capital et 24,19 % des droits de vote exercables (et 29,83 % des droits de vote théoriques).

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Au 31/12/2010	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exercables	% des droits de vote exercables	% des droits de vote théoriques
Institutionnels porteurs	53 923 630	44,46 %	53 923 630	46,57 %	41,78 %
Pacifico S.A.*	10 644 326	8,78 %	10 644 326	9,19 %	8,25 %
Macif	8 324 204	6,86 %	8 324 204	7,19 %	6,45 %
Autres	34 955 100	28,82 %	34 955 100	30,19 %	27,09 %
Actionnaires nominatifs	20 128 966	16,59 %	20 638 616	17,83 %	21,34 %
<i>dont Pacifico S.A.*</i>	18 105 290	14,93 %	18 205 290	15,72 %	19,45 %
Maurel & Prom (autodétention)	6 363 052	5,25 %	-	-	(4,93 %)
Salariés	928 981	0,76 %	1 271 347	1,10 %	0,99 %
Public	39 952 270	32,94 %	39 952 270	34,50 %	30,96 %
TOTAL	121 296 899	100 %	115 785 863	100 %	100 %

Droits de votes théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droit de vote..

* Au 31 décembre 2010, Pacifico S.A. détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,71 % du capital et 24,91 % des droits de vote exercables (et 27,70 % des droits de vote théoriques).

5.1.2. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital

À la connaissance de la Société, à la date du présent document de référence, seules les sociétés Macif et Pacifico S.A. détiennent chacune directement ou indirectement plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.

La société Pacifico S.A. est une société contrôlée à plus de 99 % du capital et des droits de vote par Monsieur Hénin, président-directeur général de Maurel & Prom, et sa famille (Monsieur Hénin détenant personnellement environ 10 % du capital et des droits de vote de Pacifico S.A.).

Le pourcentage des actions détenues par la Société fluctue en fonction du programme de rachat d'actions et de l'évolution du contrat de liquidité (décris au 6.2.2. du présent document de référence).

Ainsi, le 31 janvier 2012, le seuil de détention de 5 % qui était celui de la société depuis plusieurs mois a été franchi à la baisse ; le pourcentage d'autodétention était, à cette date, de 4,91 % du capital. Il était de 4,90 % le 31 décembre 2012.

5.1.3. Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital

Conformément aux dispositions de l'article 11, alinéa 7, des statuts « droits et obligations attachés aux actions », « un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative dans les registres de la société depuis au moins 4 ans, à compter de la date à laquelle elles sont entièrement libérées, sans interruption, au nom du même actionnaire ».

5.2. Dividende

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2011 a décidé la distribution d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le dividende a été mis en paiement le 5 juillet 2011 pour un montant total de 28 772 332 €.

L'assemblée générale mixte du 14 juin 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le dividende a été mis en paiement le 26 juin 2012 pour un montant total de 46 205 552 €.

Le conseil d'administration proposera lors de l'assemblée générale du 13 juin 2013 un dividende de 0,40 € par action.

5.3. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires

5.3.1. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires

À la connaissance de la Société, aucun de ses actionnaires, agissant seul ou de concert, ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

5.3.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte entre des actionnaires de la Société, ni de clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions Maurel & Prom et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de la Société.

6.1. Informations sur la Société	121
6.2. Capital social	121
6.2.1. Montant du capital social et autorisations d'augmentation du capital	121
6.2.1.1. Capital souscrit	121
6.2.1.2. Capital autorisé	122
6.2.2. Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom, ou par ses filiales – programme de rachat d'actions propres	125
6.2.2.1. Autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2012	125
6.2.2.2. Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)	125
6.2.3. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	129
6.2.4. Historique du capital social	130
6.2.5. Dilution potentielle du capital	132
6.3. Acte constitutif et statuts	134
6.3.1. Objet social	134
6.3.2. Dispositions concernant les organes d'administration et de direction	134
6.3.3. Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	135
6.3.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	135
6.3.5. Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	135
6.3.6. Déclarations de franchissement de seuils	136
6.3.7. Dispositions des statuts renforçant les règles légales régissant la modification du capital social	137
6.3.8. Cession et transmission des actions	137

6

INFORMATIONS SOCIALES

6.1. Informations sur la Société

Dénomination sociale : « Établissements Maurel & Prom ».

Le code NAF de la Société est 7010Z
(Activités des sièges sociaux).

Registre du Commerce : la Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 457 202 331.

Date de constitution de la Société [enregistrement au Registre du Commerce] : 10 décembre 1919. La Société a été constituée conformément au droit français.

Durée de la Société : 99 ans, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2018, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Maurel & Prom est une société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du Code de commerce (et en particulier aux dispositions des articles L. 225-17 et suivants dudit Code), ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires françaises qui lui sont applicables.

Du 21 novembre 1989 au 28 décembre 2004, Maurel & Prom était une société en commandite par actions. Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 28 décembre 2004, ont décidé de la fusion par voie d'absorption de l'associé commandité de Maurel & Prom, la société Aréopage, par Maurel & Prom et de la transformation consécutive de Maurel & Prom en société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 14 juin 2007, ont décidé de la modification du mode de gestion de la Société et du remplacement du directoire et du conseil de surveillance par un conseil d'administration.

Siège social : Le conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 27 mars 2013, de transférer, avec effet immédiat, le siège social du 12, rue Volney (Paris 2^e) au 51, rue d'Anjou (Paris 8^e).

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juin 2013 de ratifier cette décision de transfert du siège social.

6.2. Capital social

6.2.1. Montant du capital et autorisations d'augmentation du capital

6.2.1.1. Capital souscrit

Le capital de Maurel & Prom était, au 1^{er} janvier 2012, de quatre-vingt-treize millions cinq cent cinquante mille vingt et un euros et dix-huit centimes (93 550 021,18 €), divisé en cent vingt et un millions cinq cent trente-quatre (121 493 534) actions de soixante-dix-sept centimes (0,77 €) de nominal chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2012, il était fixé à quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-quatorze euros et dix-huit centimes (93 564 574,18 €), divisé en cent vingt et un millions cinq cent douze mille quatre cent trente-quatre (121 512 434) actions de soixante-dix-sept centimes (0,77 €) de nominal chacune, entièrement libérées.

Une augmentation de capital a été formellement constatée par le Président-directeur général le 10 janvier 2013 afin de prendre en compte les actions émises sur exercice des BSA lors du second semestre de l'année 2012. Le capital de la Société a ainsi été porté à quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-huit mille deux cent six euros et vingt-sept centimes (93 568 206,27 €).

Une seconde augmentation de capital a été formellement constatée par le Président-directeur général le 15 avril 2013 afin de prendre en compte les actions émises sur exercice des BSA lors du premier trimestre de l'année 2013. Le capital a ainsi été porté à quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-treize mille trois cent cinquante sept euros et cinquante-sept centimes (93 573 357,57 €).

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Le capital social de Maurel & Prom peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

6.2.1.2. Capital autorisé

Les autorisations et délégations accordées par l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 14 juin 2012 au conseil d'administration en matière d'émissions de titres de capital et de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 14/06/2012
Dixième	<p><i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires^[1]</i></p>	<p><i>Montant nominal maximal des augmentations de capital : 50 M€ s'imputant sur un plafond global des augmentations de capital de 50 M€</i></p> <p><i>Montant nominal maximal des émissions des titres de créances: 1 Md € s'imputant sur le plafond global des émissions de titres de créances de 1 Md €</i></p>	<p><i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i></p>
Onzième	<p><i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public^[1]</i></p>	<p><i>Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€^[2]</i></p> <p><i>Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€^[3]</i></p>	<p><i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i></p>
Douzième	<p><i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé visé à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier^[1]</i></p>	<p><i>Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€^[2]</i></p> <p><i>Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€^[3]</i></p> <p><i>Limite : 20 % par an du capital social de la Société apprécié au jour de la décision du conseil d'administration d'utiliser la délégation</i></p>	<p><i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i></p>

6

INFORMATIONS SOCIALES

Capital social

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 14/06/2012
Treizième	<p><i>Autorisation au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital⁽¹⁾</i></p>	<p><i>Montant nominal total des augmentations de capital : 10 % du capital de la Société (tel qu'existant au jour de la décision du conseil d'administration) par période de 12 mois⁽²⁾⁽³⁾</i></p> <p><i>Concerne chacune des émissions décidées en application des onzième et douzième résolutions soumises à l'assemblée générale du 14 juin 2012 sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée</i></p>	<p><i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i></p>
Quatorzième	<p><i>Autorisation au conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'augmenter le nombre de titres à émettre⁽¹⁾</i></p>	<p><i>Augmentation à réaliser à ce jour dans les trente jours de la clôture de la souscription initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale⁽²⁾⁽³⁾</i></p> <p><i>Concerne chacune des émissions décidées en application des dixième, onzième, douzième et treizième résolutions adoptées par l'assemblée générale du 14 juin 2012</i></p> <p><i>En cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, utilisation de la présente autorisation uniquement possible pour servir les demandes à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou cessionnaires du droit préférentiel de souscription</i></p>	<p><i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i></p>
Quinzième	<p><i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société⁽¹⁾</i></p>	<p><i>Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€⁽²⁾</i></p> <p><i>Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€⁽³⁾</i></p>	<p><i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i></p>

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 14/06/2012
Seizième	<i>Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital⁽¹⁾</i>	<i>Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital de la Société (au jour de la décision du conseil d'administration)⁽²⁾ Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€⁽³⁾</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i>
Dix-septième	<i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise</i>	<i>Montant nominal maximal égal au montant global des sommes pouvant être incorporées au capital en application de la réglementation en vigueur</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i>
Dix-huitième	<i>Délégation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances</i>	<i>Montant nominal maximal : 300 M€</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i>
Dix-neuvième	<i>Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales</i>	<i>Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 1 % du capital de la Société (à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration)</i>	<i>38 mois, soit jusqu'au 14 août 2015</i>
Vingtième	<i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise de la Société</i>	<i>Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1 M€</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014</i>

(1) S'impute sur le plafond global des augmentations de capital de 50 M€ et sur le plafond global des titres de créance de 1 M€.

(2) Plafond du montant nominal des augmentations de capital de 25 M€ commun à l'ensemble des résolutions renvoyant à cette note de bas de page.

(3) Plafond du montant nominal des émissions des titres de créance de 450 M€ commun à l'ensemble des résolutions renvoyant à cette note de bas de page.

6.2.2. Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom, ou par ses filiales. Programme de rachat d'actions propres

6.2.2.1. Autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2012

L'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 29 juin 2011 de procéder au rachat d'actions de la Société (10^e résolution) a été renouvelée par les actionnaires réunis le 14 juin 2012, par l'adoption de la neuvième résolution.

Le programme de rachat adopté le 14 juin 2012, détaillé au paragraphe 6.2.2.2 ci-après, peut être résumé comme suit :

- le conseil d'administration est autorisé à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social tel qu'il existe au jour de l'assemblée générale ;
- lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité (conditions détaillées ci-après), le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 18 € par action. En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 218 688 360 € (calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2011) ; et
- l'autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du 14 juin 2012 et prend donc fin le 13 décembre 2013.

6.2.2.2. Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du règlement général de l'AMF.

Il a été approuvé par l'adoption de la neuvième résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunis le 14 juin 2012 qui était ainsi rédigée :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

1^o) autorise, dans le respect des conditions et obligations fixées par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de toutes autres dispositions législatives et réglementaires qui viendraient à être applicables, le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social tel qu'existant au jour de la présente assemblée (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées aux fins d'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation) ou 5 % s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les conditions suivantes :

– le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 18 € par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;

– le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer à ce programme de rachat s'élève à 218 688 360 € ;

– les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée ; et

– l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la date des opérations considérées et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

2^o décide que ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la législation ou la réglementation, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

– d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions, aux attributions gratuites d'actions ou autres allocations ou cessions d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise ou de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions ;

– d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y compris de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ;

– d'assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

– de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et

– d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par la présente assemblée générale au titre de la vingt-et-unième résolution ou par toute assemblée générale ultérieure.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la législation ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour arrêter les modalités de cette mise en œuvre, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat et se substitue à celle consentie par la dixième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2011 et est valable pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée générale. »

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2012 a, par l'adoption de la vingt et unième résolution, autorisé le conseil d'administration à réduire le capital de la Société par annulation d'actions, dans la limite de 10 % du capital social, par périodes de 24 mois. La 21^e résolution était ainsi rédigée :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment celles de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

- 1^o) délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la neuvième résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée ;
- 2^o) décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ; et
- 3^o) délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat et se substitue à celle consentie par la vingt-deuxième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2011 et est valable pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée générale. »

Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 31 décembre 2012, la Société détenait 5 954 221 de ses propres actions, soit 4,90 % du capital social. Ce chiffre correspond au nombre d'actions auto-détenues par la Société au 31 décembre 2012 tel qu'il ressort du relevé du gestionnaire à cette date et ne prend pas en compte l'attribution définitive le 20 décembre 2012 de 237 976 actions auto-détenues aux salariés bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions du 20 décembre 2010, ces actions devant théoriquement venir en déduction du chiffre figurant sur le relevé du gestionnaire.

Répartition par objectifs des titres détenus par la Société

Ces 5 954 221 actions détenues par la Société à la clôture de l'exercice 2012 se répartissent ainsi :

- 31 217 actions soit 0,52 % des actions autodétenues (représentant 0,03 % du capital), sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 5 923 004 actions, soit 99,48 % des actions autodétenues (représentant 4,87 % du capital), sont détenues dans le cadre de l'objectif de conservation des actions de la Société en vue de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. Parmi ces actions, 250 000 actions, soit 4,22 % des actions autodétenues (représentant 0,21 % du capital), sont affectées à l'objectif d'annulation.

Au cours de l'exercice 2012, 237 976 actions ont été annulées dans le cadre des plans de distribution d'actions gratuites aux salariés de l'entreprise.

Objectif du nouveau programme de rachat soumis à l'assemblée générale du 13 juin 2013

- d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux notamment dans le cadre [a] de la participation aux résultats de l'entreprise, [b] de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L.3331-1 et suivants du Code du travail (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L.3332-24 du Code du travail), ou [c] de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ;
- d'assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- de réduire le capital de la Société.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

Titres concernés

Le programme de rachat concerne les actions de la Société (code ISIN FR0000051070), négociées sur Euronext Paris (compartiment A).

Part maximale de capital

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que :

- le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6 du Code de commerce, soit 6 075 857 actions à la date de publication du présent descriptif ; et
- cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieures à l'assemblée générale du 13 juin 2013, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Prix d'achat

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 18 € par action.

Situation au 31/12/2012

<i>Pourcentage de capital autodétenu</i>	4,90 %
<i>Nombre d'actions annulées des 24 derniers mois (434 011) soit</i>	0,36 %
<i>Nombre de titres détenus en portefeuille</i>	5 954 221 *
<i>Valeur comptable du portefeuille en €</i>	76 050 257 €
<i>Valeur de marché du portefeuille en €</i>	74 347 975,94 €
<i>(Sur la base du cours moyen de décembre 2012 de : 12,4866 €)</i>	-

* Ce chiffre correspond au nombre d'actions autodétenues par la Société au 31 décembre 2012 tel qu'il ressort du relevé du gestionnaire à cette date et ne prend pas en compte l'attribution définitive le 20 décembre 2012 de 237 976 actions auto-détenues aux salariés bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions du 20 décembre 2010, ces actions devant théoriquement venir en déduction du chiffre figurant sur le relevé du gestionnaire.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, les titres rachetés ont connu les mouvements suivants :

- 237 976 actions annulées (sur les 434 011 qui l'ont été au cours des 24 derniers mois) ;
- 2 854 actions livrées dans le cadre de la conversion de 2 340 OCEANE 2014 ;

- 1 547 actions livrées dans le cadre de la conversion de 1 300 OCEANE 2015.

Le bilan de l'exécution des précédents programmes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, dans le cadre du contrat de liquidité est le suivant :

	Flux bruts cumulés *		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
	-	-	-	-	-	-
<i>Nombre de titres</i>	2 200 754	2 215 211	-	-	-	-
<i>Echéance maximale moyenne</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Cours moyen de la transaction</i>	12,1663	11,4977	-	-	-	-
<i>Prix d'exercice moyen</i>	-	-	-	-	-	-
MONTANTS	26 775 131	25 469 756	-	-	-	-

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 13 juin 2013 de procéder au renouvellement de l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.

6.2.3. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

OCEANE 2014

Le 7 juillet 2009, la Société a procédé à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, à échéance du 31 juillet 2014, d'un montant nominal total de 297 562 496,40 €. Cet emprunt est représenté par 19 074 519 obligations d'une valeur nominale de 15,60 € (OCEANE 2014, code ISIN FR0010775098).

Entre leur date d'émission et le 31 décembre 2009, 1 266 OCEANE 2014 avaient été converties en 1 266 actions existantes autodétenues selon un ratio de conversion d'une action pour une obligation.

Au cours de l'exercice 2010, 265 OCEANE 2014 ont été converties en 270 actions existantes autodétenues, selon un ratio de conversion de 1,02 action pour une obligation.

Au cours de l'exercice 2011, 9 383 OCEANE 2014 ont été converties en 9 571 actions existantes autodétenues, selon un ratio de conversion de 1,02 action pour une obligation.

Au mois de janvier 2012, une demande de conversion de 2 340 obligations a été présentée à la Société pour obtenir 2 854 actions, le ratio de conversion étant de 1,22 action pour une obligation. Aucune autre conversion n'a eu lieu au cours de l'exercice.

OCEANE 2015

Le 28 juillet 2010, la Société a lancé une émission, réservée à des investisseurs qualifiés, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, à échéance du 31 juillet 2015, d'un montant nominal d'environ 65 M€, porté à environ 70 M€ après exercice en totalité de l'option de sur-allocation.

Cet emprunt est représenté par 5 511 812 obligations émises au prix de 12,70 € par obligation (OCEANE 2015, code ISIN FR0010921916).

Entre leur date d'émission et le 31 décembre 2010, aucune OCEANE 2015 n'avait été convertie. Le 30 novembre 2011, 100 000 OCEANE 2015 ont été converties en 100 000 actions existantes autodétenues, selon un ratio de conversion d'une action pour une obligation.

En avril et en juillet 2012, des obligations représentant ensemble 1 300 OCEANE ont été converties en 1 547 actions existantes autodétenues, selon un ratio de conversion de 1,19 action pour une obligation. Aucune autre conversion n'a eu lieu au cours de l'exercice.

BSA

Par décision du conseil d'administration en date du 7 avril 2010, la Société a procédé à l'attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions (BSA). Il a été attribué à chaque actionnaire un BSA pour une action détenue (telle qu'enregistrée à l'issue de la journée du 18 mai 2010), soit un nombre total de 121 252 271 BSA, 10 BSA donnant droit de souscrire à une action nouvelle de la Société au prix d'exercice de 14,20 €. Livrés aux actionnaires le 19 mai 2010, les BSA sont exercables à tout moment du 19 mai 2010 au 30 juin 2014 inclus. En cas d'exercice de la totalité des BSA, la Société renforcerait ainsi ses fonds propres à hauteur d'un montant maximum de 172 178 223,40 €.

Au 31 décembre 2010, 527 300 BSA avaient été exercés, donnant lieu à la création de 52 730 actions nouvelles. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, 1 887 830 BSA ont été exercés et 188 783 actions nouvelles ont été créées. Au cours de l'exercice 2012, 196 150 BSA ont été exercés donnant lieu, compte tenu d'ajustements et du ratio d'attribution de 1,19 action pour 10 BSA, à la création de 23 617 actions nouvelles. L'augmentation de capital résultant de l'exercice de 39 690 BSA n'a été constatée juridiquement et comptablement que le 10 janvier 2013 (voir paragraphe 6.2.1.1. du document de référence).

Au 1^{er} janvier 2013, il restait 112 720 781 BSA à exercer.

Depuis le 15 décembre 2011, les droits des porteurs d'OCEANE 2014 et d'OCEANE 2015 ainsi que des titulaires de BSA ont été ajustés. Les ratios de conversion (s'agissant des OCEANE) et d'attribution (s'agissant des BSA) sont les suivants :

OCEANE 2014

- 1,22 action pour 1 OCEANE 2014

OCEANE 2015

- 1,19 action pour 1 OCEANE 2015

BSA

- 1,19 action pour 10 BSA

6.2.4. Historique du capital social

Le tableau ci-après indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours de l'exercice 2010.

Dates et opérations	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant nominal de l'opération considérée	Nombre d'actions		
25/04/10 Augmentation de capital	35 035 €	45 500	93 399 283,67 €	121 297 771
25/04/10 Annulation d'actions autodétenues	(35 035 €)	(45 500)	93 364 248,67 €	121 252 271
27/08/10 Augmentation de capital sur exercice de BSA	34 363,56 €	44 628	93 398 612,23 €	121 296 899
15/10/10 Augmentation de capital	71 792,49 €	93 237	93 470 404,72 €	121 390 136
15/10/10 Annulation d'actions autodétenues	(71 792,49 €)	(93 237)	93 398 612,23 €	121 296 899
16/12/10 Augmentation de capital	79 914,45 €	103 785	93 478 526,68 €	121 400 684
16/12/10 Annulation d'actions autodétenues	(79 914,45 €)	(103 785)	93 398 612,23 €	121 296 899

6

INFORMATIONS SOCIALES

Capital social

Le tableau figurant ci-dessous indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours de l'exercice 2011.

Dates et opérations	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant nominal de l'opération considérée	Nombre d'actions		
04/01/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	6 238,54 €	8 102	93 404 850,77 €	121 305 001
25/05/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	21 100,31 €	27 403	93 425 951,08 €	121 332 404
19/06/11 Augmentation de capital (Plan d'attribution gratuite d'actions)	39 270,00 €	51 000	93 465 221,08 €	121 383 404
19/06/11 Annulation d'actions autodétenues	(39 270,00 €)	(51 000)	93 425 951,08 €	121 332 404
28/06/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	32 269,16 €	41 908	93 458 220,24 €	121 374 312
04/10/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	18 033,40 €	23 420	93 476 253,64 €	121 397 732
14/12/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	73 767,54 €	95 802	93 550 021,18 €	121 493.534
15/12/11 Augmentation de capital (Plan d'attribution gratuite d'actions)	111 676,95 €	145 035	93 661 698,13 €	121 638 569
15/12/11 Annulation d'actions autodétenues	(111 676,95 €)	(145 035)	93 550 021,18 €	121 493 534

Le tableau figurant ci-dessous indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours de l'exercice 2012.

Dates et opérations	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant nominal de l'opération considérée	Nombre d'actions		
31/05/12 Augmentation de capital sur exercice de BSA	14 553 €	18 900	93 564 574,18	121 512 434
20/12/12 Augmentation de capital (plan d'attribution gratuite d'actions)	183 241,52 €	237 976	93 747 815,70 €	121 750 410
20/12/12 Annulation d'actions autodétenues	(183 241,52) €	(237 976)	93 564 574,18 €	121 512 434

6.2.5. Dilution potentielle du capital

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle maximum du capital de la Société résultant de la conversion ou de l'exercice de l'ensemble

des titres donnant accès au capital de la Société encore existant au 1^{er} janvier 2013 (OCEANE 2014, OCEANE 2015, BSA) ou de l'attribution d'actions gratuites :

<i>Capital au 01/01/2013</i>	93 564 574,18 €	121 512 434	-
------------------------------	-----------------	-------------	---

	Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle
<i>Actions gratuites</i>	01/06/2011	01/06/2013	25 000	0,021 %
<i>Actions gratuites</i>	20/07/2011	20/07/2013	35 000	0,029 %
<i>Actions gratuites</i>	19/12/2011	19/12/2013	90 238	0,074 %
<i>Actions gratuites</i>	21/12/2012	21/12/2014	72 451	0,059 %
TOTAL ACTIONS GRATUITES	-	-	222 689	0,183 %

	Date d'attribution	Échéance de conversion	Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle
<i>Bons de souscription d'actions Solde au 01/01/2013 : 112 720 781</i>	19/05/2010	30/06/2014	13 413 773	11,039 %
TOTAL BSA	-	-	13 413 773	11,039 %

6

INFORMATIONS SOCIALES

Capital social

	Date d'attribution	Échéance de conversion	Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle
OCEANE 2014 Solde au 01/01/2013 : 19 061 265	07/07/2009	31/07/2014	23 254 743	19,138 %
OCEANE 2015 Solde au 01/01/2013 : 5 410 512	08/07/2010	31/07/2015	6 438 509	5,298 %
TOTAL OCEANE	-	-	29 693 252	24,436 %
BSA + OCEANE	-	-	43 107 025	35,475 %
<i>TOTAL y compris actions gratuites (étant précisé que les actions gratuites n'auront pas d'impact dilutif en raison de l'annulation d'un nombre d'actions autodétenues équivalent au nombre d'actions émises et attribuées gratuitement)</i>			$ \begin{array}{r} 43\,107\,025 \\ + 222\,689 \\ \hline 43\,329\,714 \end{array} $	35,658 %

6.3. Actes constitutifs et statuts

Les informations ci-après :

- objet social ;
- dispositions concernant les organes d'administration et de direction ;
- conditions d'exercice du droit de vote – droit de vote double ;
- cession et transmission des actions ;
- procédure de modification des droits des actionnaires ;
- convocation et admission aux assemblées d'actionnaires ;
- seuils statutaires ;
- droits et obligations attachés à chaque catégorie d'actions ;

figurent dans les statuts de la Société disponibles sur le site : www.maureletprom.fr

Les statuts de la Société ont été modifiés lors de l'assemblée générale du 29 juin 2011 afin de prendre en compte les modifications issues du décret du 23 juin 2010 et de l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010.

Ils ont également été modifiés afin de permettre la distribution des actions de MP Nigeria aux actionnaires de la Société.

6.3.1. Objet social

L'objet social de la Société est détaillé à l'article 3 de ses statuts. La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la gestion de tous titres et droits sociaux et, à cet effet, la prise de participation dans toutes sociétés, groupements, associations, notamment par voie d'achat, de souscription et d'apport ainsi que la cession sous toute forme desdits titres ou droits sociaux ;
- la recherche et l'exploitation de tous gîtes minéraux, notamment de tous gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux et produits connexes ;
- la location, l'acquisition, la cession, la vente de tous puits, terrains, gisements, concessions, permis d'exploitation ou permis de recherche, soit pour son compte personnel, soit pour le compte de tiers, soit en participation ou autrement, le transport, le stockage,

le traitement, la transformation et le commerce de tous hydrocarbures naturels ou synthétiques, de tous produits ou sous-produits du sous-sol liquides ou gazeux, de tous minerais ou métaux ;

- l'acquisition de tous immeubles, leur gestion ou leur vente ;
- le commerce de tous produits et marchandises ; et
- de manière générale, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, agricoles, financières, en France ou dans d'autres pays et ce, soit par la création de sociétés nouvelles, soit par apports, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à ces activités et susceptibles d'en faciliter le développement ou la gestion.

6.3.2. Dispositions concernant les organes d'administration et de direction

Le conseil d'administration de la Société a, dans sa séance du 29 mars 2012, mis à jour le règlement intérieur qui avait été arrêté et approuvé à l'unanimité de ses membres le 31 mars 2010.

Ce règlement intérieur reprend et précise certains articles des statuts comme la composition du conseil et la notion d'administrateur indépendant, les règles de fonctionnement, les missions, droits et obligations qui s'imposent aux administrateurs dans le cadre d'une « charte », la désignation et le rôle du censeur ainsi que la composition et les attributions du comité d'audit et du comité de nominations et rémunérations.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du conseil d'administration sur les titres de la Société s'appliquent, aucune règle spécifique n'ayant été adoptée par la Société en cette matière.

6.3.3. Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Dans toutes les assemblées générales, chaque titulaire d'actions, membre de ces assemblées, a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action donne droit à une voix. Conformément à l'article 11.7 des statuts de la Société, un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées qui justifieront de leur inscription dans les livres de la Société depuis quatre ans au moins, sans interruption. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes bénéficiant de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, mais il pourra être repris lorsque le nouveau titulaire des titres justifiera de son inscription nominative pendant une période ininterrompue de quatre ans au moins.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai de quatre ans ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession « ab intestat » ou testamentaire ou de partage de communauté de biens ou de société d'acquêts entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré accessible.

Les droits de vote double sont détaillés dans les tableaux d'actionnariat figurant au paragraphe 5.1. du présent document de référence.

6.3.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les assemblées générales extraordinaires.

6.3.5. Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 10 des statuts, reproduit au paragraphe 6.3.6. ci-après, prévoit de priver de droit de vote l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré à la Société le franchissement d'un seuil de 2 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple du seuil de 2 %, pour ce qui concerne les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée. Cette restriction pourrait, le cas échéant, avoir une incidence en cas d'offre publique.

Accords étant modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

Le Groupe attire l'attention des investisseurs sur le fait que les contrats d'émission des OCEANE 2014 et des OCEANE 2015, décrits au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence, contiennent chacun une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour tout porteur d'exiger le remboursement anticipé de ses obligations en espèces en cas de changement de contrôle de la Société.

Le Contrat de Crédit, décrit au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence, contient également une clause de changement de contrôle permettant, si la majorité des prêteurs le décide, d'annuler les engagements de crédit consentis à la Société et d'exiger le remboursement immédiat de la ligne de crédit en cas de changement de contrôle de la Société.

Surtout, le Groupe attire l'attention des investisseurs sur l'environnement réglementaire et contractuel inhérent aux activités du Groupe dans le secteur des hydrocarbures, décrit au paragraphe 2.3.3. du présent document de référence, qui prévoit, dans un certain nombre de juridictions, des dispositions susceptibles de s'appliquer en cas de changement de contrôle de la Société (notamment au Gabon, en Tanzanie, au Congo et au Mozambique),

S'agissant tout particulièrement du Gabon, conformément au décret n°0673/04/MECIT en date du 16 mai 2011 portant application de la charte des investissements aux investissements étrangers en République Gabonaise, l'acquisition directe ou indirecte, par un investisseur étranger, du contrôle d'une entreprise dont le siège social

est établi au Gabon et exerçant des activités liées à la recherche et à l'exploitation des mines et des hydrocarbures, est soumise à l'autorisation préalable du ministre gabonais chargé de l'économie qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande d'autorisation pour se prononcer. L'autorisation peut, le cas échéant, être assortie de conditions visant à s'assurer que l'investissement projeté ne porte pas atteinte aux intérêts nationaux. Le refus de délivrer l'autorisation doit être motivé. Tout investissement étranger réalisé en violation de ces dispositions fait l'objet d'une suspension d'activité jusqu'à l'obtention de l'autorisation.

De telles contraintes réglementaires ou contractuelles généralement applicables aux acteurs de l'industrie appellent toutefois les observations suivantes :

- les clauses de changement de contrôle ne revêtent pas toutes la même importance et doivent être appréciées au regard de plusieurs critères tels que la sanction de leur non-respect (suspension de l'activité, absence d'effet du transfert, droit de préemption ou demande d'octroi de garanties additionnelles), la pratique locale (notamment la fréquence des oppositions effectivement mises en pratique par l'organisme étatique concerné), l'identité et les capacités financières du nouvel actionnaire contrôlant (certaines autorisations relevant plutôt de la défense des intérêts nationaux) et surtout la part représentée par les activités de la Société exercées dans la juridiction concernée par rapport à l'ensemble des activités exercées par la Société ;
- dans certaines juridictions, les contrats conclus avec les autorités étatiques contiennent une clause de stabilisation permettant d'écartier l'application d'une réglementation, le cas échéant moins favorable pour l'investisseur, postérieure à celle qui était en vigueur à la date de conclusion du contrat ;
- enfin, même dans l'hypothèse où la sanction du non-respect de la clause de changement de contrôle est la suspension de l'activité dans les juridictions concernées ou la nullité du transfert, le Groupe souligne que de telles sanctions sont, à sa connaissance, rarement décidées en pratique et qu'elles font plutôt l'objet de discussions avec les autorités compétentes. À cet égard, le Groupe s'efforce d'établir de bonnes relations avec les autorités des pays dans lesquels il intervient.

6.3.6. Déclarations de franchissement de seuils

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2 %, ou à un multiple de 2 %, tant qu'elle ne détiendra pas, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus de deux tiers du capital et des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou desdits seuil(s) de participation.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant deux pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

En vue de l'identification des porteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

6.3.7. Dispositions des statuts renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

6.3.8. Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

7.1.	Opérations avec des apparentés	139
7.2.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	139
7.2.1.	Litige Messier Partners	139
7.2.2.	Point sur les autres litiges	140
7.3.	Propriétés immobilières, usines et équipements	140
7.4.	Recherche et développement, brevets et licences	140
7.5.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	141
7.6.	Documents accessibles au public	141
7.7.	Organigramme	142
7.8.	Autres activités du Groupe	143
7.8.1.	Pôle aurifère	143
7.8.2.	Siège	143
7.8.3.	Maurel & Prom Assistance Technique International	143

7

AUTRES INFORMATIONS SUR LE GROUPE

7.1. Opérations avec des apparentés

Au-delà de ses activités traditionnelles de holding, exercées au travers de contrats d'assistance générale et technique, de centralisation de trésorerie et d'avances en compte courant, Maurel & Prom n'a pas rendu de services spécifiques à ses filiales ni au cours de l'exercice 2012, ni au cours des deux exercices précédents, à l'exception de la mise à disposition de salariés à ses filiales (M&P Congo S.A. au Congo, Maurel & Prom Colombia BV en Colombie, Maurel & Prom Gabon au Gabon). Cette mise à disposition a été refacturée au prix coûtant plus une marge.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de Maurel & Prom sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2012 figure au paragraphe 8.3.

En dehors des opérations visées aux paragraphes ci-dessus, aucune autre opération n'a été conclue avec des apparentés depuis le début de l'exercice 2012.

7.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels la Société ou ses filiales sont impliquées sont décrits ci-dessous. La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure contentieuse gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

7.2.1. Litige Messier Partners

Messier Partners, société de conseils financiers à qui la Société avait confié une mission d'assistance financière, a engagé en 2007 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison à Messier Partners en

première instance et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a interjeté appel de ce jugement. La Cour d'appel de Paris a, par un arrêt rendu le 5 mars 2009, infirmé l'ensemble des dispositions du jugement prononcé le 18 décembre 2007 par le Tribunal de Commerce de Paris, d'une part en déboutant Messier Partners de l'intégralité de ses demandes et d'autre part en condamnant Messier Partners aux dépens liés aux frais de procédure en première instance et en appel, ainsi qu'au versement de 50 000 € au titre des frais irrépétables. Messier Partners s'est pourvue en cassation le 6 mai 2009. Par un arrêt en date du 4 mai 2010, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même Cour. Par un arrêt en date du 24 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a condamné la Société à payer à Messier Partners la somme de 5,6 M€ assortie des intérêts légaux. La Société s'est pourvue en cassation.

7.2.2. Point sur les autres litiges

Litige Agri-Cher – Transagra

En 1996, Maurel & Prom a été assignée en responsabilité contractuelle dans le cadre du redressement judiciaire de la société Transagra et de la déconfiture de la coopérative Agri-Cher. La Société estimant cette action non fondée n'avait pas constitué de provision à ce titre. Toutes les parties au litige ayant manifesté par écrit leur intention de ne pas poursuivre la procédure, le Tribunal de Grande Instance de Bourges avait ordonné le retrait du rôle de cette procédure en 2009.

Le mandataire *ad hoc* désigné dans le cadre de cette affaire a sollicité le rétablissement au rôle de la procédure en 2011. Le dossier a été plaidé le 7 février 2013 devant le Tribunal de Grande Instance de Bourges. Le jugement rendu le 21 mars 2013 a débouté le demandeur de l'ensemble de ses demandes.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

7.3. Propriétés immobilières, usines et équipements

À l'exception d'un immeuble situé au Gabon, aucune société du Groupe n'est propriétaire d'immeubles.

Le siège social fait l'objet d'un bail commercial.

Le Groupe est copropriétaire avec ses associés des équipements et installations nécessaires à la production d'hydrocarbures sur ses champs opérés pendant toute la durée de leur exploitation ainsi que de certains des oléoducs utilisés pour acheminer le brut au point d'enlèvement.

7.4. Recherche et développement, brevets et licences

Le Groupe n'entreprend aucune activité de recherche et développement et ne détient aucun brevet ni aucune licence significative.

7.5. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Toute information relative aux réserves et aux ressources d'hydrocarbures du Groupe communiquée dans le présent document de référence est fondée sur

la certification ou l'évaluation de cabinets d'experts indépendants, dont les noms figurent au paragraphe 1.2 du présent document de référence.

7.6. Documents accessibles au public

D'une manière générale, les statuts, procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires, rapports des commissaires aux comptes et autres documents sociaux relatifs à Maurel & Prom peuvent être consultés au siège social de la Société : (i) avant le transfert effectif du siège social de la Société, au 12, rue Volney – 75002 Paris ; et (ii) à compter de ce transfert, au 51, rue d'Anjou – 75008 Paris.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à disposition sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Des avis financiers sont régulièrement publiés dans la presse économique et financière à l'occasion des com-

munications sur le chiffre d'affaires, les résultats et les autres événements importants de la vie de la Société ou du Groupe.

Des informations sur la Société sont disponibles sur le site internet www.maureletprom.fr, lequel permet aux actionnaires, aux salariés et à l'ensemble du public d'accéder à une présentation générale du Groupe et à l'essentiel de son information financière, telle que les résultats, communiqués, rapports annuels, présentations aux analystes, cours de l'action, chiffres clés, informations relatives à l'actionnariat et au gouvernement d'entreprise ainsi que tous autres événements importants concernant la Société et le Groupe.

Agence de communication financière :

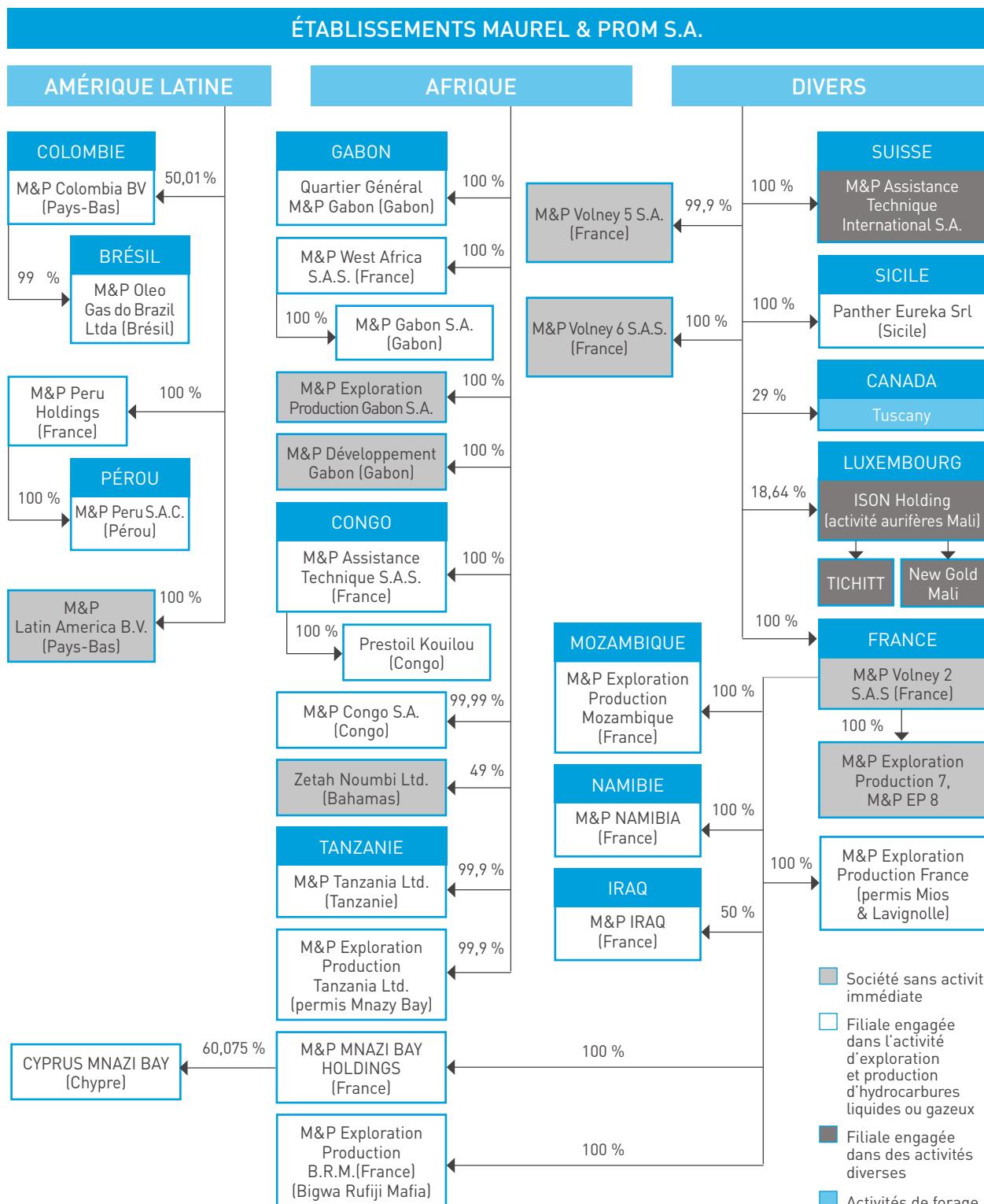
INFLUENCES

Tél : 01 42 72 46 76

Email : communication@agence-influences.fr

7.7. Organigramme

Organigramme du Groupe à jour au 31 décembre 2012



Tuscany International Drilling est cotée au Canada à la bourse de Toronto sous le code TID.

7.8. Autres activités du Groupe

7.8.1. Pôle aurifère

En juillet 2012, la Société a fait l'acquisition de la totalité des parts de la SARL ISON HOLDING, société de droit luxembourgeois.

Elle a, le 20 juillet 2012, procédé à une augmentation de capital à laquelle ont participé de nouveaux associés. La Société y a pour sa part souscrit à hauteur de 5 323 968 parts sociales nouvelles (nominal de 0,01 €) souscrites par apport en nature consistant en l'apport des actions (26 %) qu'elle détenait dans le capital de New Gold Mali (NGM).

La Société ne détient plus aucune action de NGM, ses activités aurifères ne s'exerçant plus qu'au travers de sa participation de 18,64 % dans la SARL ISON HOLDING.

7.8.2. Siège

Les équipes du siège ont été fortement mobilisées sur les opérations de développement de la production d'Onal (au Gabon) et de la Colombie ainsi que sur le programme d'exploration.

7.8.3. Maurel & Prom Assistance Technique International

La société Maurel & Prom Assistance Technique International se consacre entièrement à la gestion de la plupart du personnel dédié à l'activité internationale.

8.1.	Glossaire	145
8.2.	États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2012	147
8.2.1.	États financiers consolidés	147
8.2.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	210
8.2.3.	Comptes sociaux au 31 décembre 2012	211
8.2.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	243
8.3.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	244
8.4.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration des établissements Maurel & Pro	248
8.5.	Tableau de rémunération des commissaires aux comptes	249
8.6.	Résultats financiers des cinq derniers exercices de la société Maurel & Prom	250
8.7.	Disponibilité de l'information	251
8.8.	Tables de concordance	252
8.8.1.	Rapport de gestion	252
8.8.2.	Règlement CE	254

8

ANNEXES

8.1. Glossaire

Le tableau ci-après contient une liste des principaux termes, sigles ou abréviations utilisés dans le document de référence :

bbl (baril)	<i>Unité de mesure volumique du pétrole brut, soit 159 litres (42 gallons américains). Une tonne de pétrole contient environ 7,5 barils.</i>
bbl/j	<i>Barils par jour.</i>
boepd	<i>Barrel of oil equivalent per day (baril de pétrole équivalent par jour).</i>
Brent	<i>Qualité d'huile de Mer du Nord.</i>
Kboe	<i>Thousands of barrels of oil equivalent (milliers de barils équivalents pétrole).</i>
Mboe	<i>Millions of barrels of oil equivalent (millions de barils équivalents pétrole).</i>
Mpc	<i>Millions de pieds cubes.</i>
Tpc	<i>Trillion de pieds cubes.</i>
CPP Contrat de Partage de Production	<i>Contrat passé entre l'État et la société exploitant le permis ; ce contrat détermine l'ensemble des droits et obligations de l'exploitant, et notamment le pourcentage de cost oil (permettant à l'exploitant de se rembourser des dépenses d'exploration et de développement supportées par la société exploitante) et fixe le partage du profit oil (rémunération).</i>
Forage	<i>Forer consiste à créer un passage à travers la couche terrestre afin de prélever des échantillons dans le sous-sol ou d'extraire des substances fluides. À l'origine, les forages se faisaient toujours à la verticale. Mais aujourd'hui, quand on ne peut pas procéder ainsi, on fore des trous inclinés, orientés ou non vers des objectifs précis, comme dans un forage dévié.</i>
HSE	<i>Hygiène, Sécurité et Environnement.</i>
mmbtu	<i>Millions d'unités thermiques britanniques.</i>
mmscf	<i>Million de pieds cubes.</i>
MP Nigeria	<i>Maurel & Prom Nigeria</i>
Oléoduc	<i>Canalisation pour le transport des fluides.</i>
OML	<i>Oil Mining Licence.</i>
Opérateur	<i>Compagnie en charge des opérations sur un champ pétrolier.</i>
Production annuelle	<i>Production disponible à la vente (après fiscalité pétrolière).</i>

Production opérée	<i>Production totale d'un champ, avant partage de la production.</i>
Production en part Maurel & Prom / en part propre	<i>Production opérée moins la part des partenaires.</i>
Production en part Maurel & Prom nette de redevances	<i>Production en part Maurel & Prom déduction faite des redevances/royalties.</i>
Production disponible à la vente après fiscalité pétrolière/ Entitlement)	<i>Production nette en part Maurel & Prom après redevances/royalties et fiscalité pétrolière. Il s'agit de la production vendue, hors effet de stocks.</i>
Redevances/royalties	<i>Taxes pétrolières en nature correspondant à un pourcentage de la production d'un champ.</i>
Réserves évaluées	<i>Réserves évaluées par un expert indépendant, en part Maurel & Prom, après déduction des redevances en nature et avant fiscalité spécifique à chaque type de contrat (contrat de partage de production, concession).</i>
Réserves nettes	<i>Proportion de réserves totales des champs revenant à la Société (en fonction de sa part d'intérêts) et prenant en compte les stipulations de l'accord de partage de production pour le cost oil et le profit oil.</i>
Réserves nettes de redevances/royalties	<i>Réserves totales d'un champ, déduction faite des redevances/royalties.</i>
Réserves P1 (prouvées)	<i>Réserves en gaz et pétrole « raisonnablement certaines » d'être produites, en utilisant les techniques actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en cours. Dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 1P et sous l'appellation P90, car elles ont au moins 90 % de chance d'être mises en production.</i>
Réserves P2 (probables)	<i>Réserves en gaz et en pétrole « raisonnablement probables » d'être produites, en utilisant les techniques actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en cours. Dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 2P et sous l'appellation P50, car elles ont au moins 50 % de chance d'être mises en production</i>
Réserves P3 (possibles)	<i>Réserves en gaz et pétrole définies comme « ayant une chance d'être développées en tenant compte de circonstances favorables ». Dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 3P et sous l'appellation P10, car elles ont au moins 10 % de chance d'être mises en production</i>
Ressources	<i>Réserves qui n'ont pas encore de débouchés commerciaux contractualisés.</i>
Ressources C1+C2	<i>Quantités d'hydrocarbures récupérables liées à des champs découverts mais non encore développés et/ou connectés à un centre de production ou pour lesquels il n'existe pas de budget approuvé.</i>
Rig	<i>Appareil de forage.</i>
Sismique 2D/3D	<i>Méthode de géophysique consistant à émettre des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur propagation permettant ensuite d'obtenir des renseignements sur la structuration du sous-sol. Elle peut être en 2 ou 3 dimensions.</i>
WTI	<i>West Texas Intermediate, prix de référence par rapport à une qualité d'huile aux États-Unis.</i>

8.2. États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2012

8.2.1. États financiers consolidés

Sommaire

I. État de situation financière	148
II. État consolidé du résultat global	151
III. Tableau des flux de trésorerie	153
 Note 1 : Généralités	154
Note 2 : Méthodes comptables	155
Note 3 : Variation de la composition du Groupe	164
Note 4 : Actifs incorporels	166
Note 5 : Actifs corporels	170
Note 6 : Autres actifs financiers non courants	172
Note 7 : Titres mis en équivalence	173
Note 8 : Stocks	174
Note 9 : Clients et autres actifs courants	175
Note 10 : Instruments financiers	177
Note 11 : Juste valeur	179
Note 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	181
Note 13 : Capitaux propres	182
Note 14 : Provisions	183
Note 15 : Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières	185
Note 16 : Dettes fournisseurs, autres crébiteurs et passifs financiers divers	186
Note 17 : Charges de personnel	187
Note 18 : Résultat opérationnel	188
Note 19 : Résultat financier	190
Note 20 : Impôt sur les résultats	191
Note 21 : Résultat par action	194
Note 22 : Parties liées	195
Note 23 : Engagements hors bilan	196
Note 24 : Secteurs opérationnels	201
Note 25 : Risques	203
Note 26 : Événements post-clôture	208
Note 27 : Honoraires d'audit	209

I. État de situation financière

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>Actifs incorporels</i>	4	441 533	411 129
<i>Actifs corporels</i>	5	870 778	739 546
<i>Actifs financiers non courants</i>	6	740	8 844
<i>Titres mis en équivalence</i>	7	72 496	81 031
<i>Instruments dérivés non courants</i>	10	0	1 186
<i>Impôts différés actifs</i>	20	6 751	8 133
ACTIF NON COURANT		1 392 298	1 249 869
<i>Stocks</i>	8	5 060	9 240
<i>Clients et comptes rattachés</i>	9	75 287	60 246
<i>Autres actifs financiers courants</i>	9	40 426	71 437
<i>Autres actifs courants</i>	9	60 573	31 002
<i>Actif d'impôts exigibles</i>	20	290	21
<i>Instruments dérivés courants</i>	10	2 166	5 323
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	12	67 371	60 771
ACTIF COURANT		251 173	238 040
TOTAL ACTIF		1 643 471	1 487 909

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>Capital social</i>		93 565	93 550
<i>Primes d'émission, de fusion et d'apport</i>		218 280	221 199
<i>Réserves consolidées</i>		470 361	362 047
<i>Actions propres</i>		(72 737)	(76 246)
<i>Résultat Groupe</i>		58 079	164 560
CAPITAUX PROPRES GROUPE		767 548	765 110
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		2 408	1
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		769 956	765 111
<i>Provisions non courantes</i>	14	8 531	7 206
<i>Emprunts obligataires non courants</i>	15	346 752	338 271
<i>Autres emprunts et dettes financières non courants</i>	15	-	61 829
<i>Instruments dérivés non courants</i>	10	-	2 974
<i>Impôts différés passifs</i>	20	179 975	118 755
PASSIF NON COURANT		535 258	529 035
<i>Emprunts obligataires courants</i>	15	10 933	10 968
<i>Autres emprunts et dettes financières courants</i>	15	113 707	11 144
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	16	104 028	78 059
<i>Passif d'impôts exigibles</i>	20	2 506	12 421
<i>Autres créateurs et passifs divers</i>	16	93 678	53 118
<i>Instruments dérivés courants</i>	10	5 787	16 506
<i>Provisions courantes</i>	14	7 618	11 547
PASSIF COURANT		338 257	193 763
<i>Passifs destinés à vente, abandon activité</i>		-	-
TOTAL PASSIF		1 643 471	1 487 909

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Actions propres	Primes	Instruments dérivés	Autres réserves	Écart de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
1 ^{er} janvier 2011	93 405	(81 501)	221 483	(28 099)	764 120	4 159	(138 776)	834 790	1	834 791
Résultat net des activités conservées	-	-	-	-	-	-	151 925	151 925	-	151 925
Activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-	12 635	12 635	-	12 635
Autres éléments du résultat global	-	-	-	17 395	-	29 971		47 366	-	47 366
TOTAL du résultat global	-	-	-	17 395	-	29 970	164 560	211 926	-	211 926
Affectionat du résultat - Dividendes	-	-	-	-	(428 210)	-	138 776	(289 434)	-	(289 434)
Augmentation / Diminution de capital	145	-	(284)	-	(151)	-	-	(290)	-	(290)
Stock options - actions gratuites	-	-	-	-	2 868	-	-	2 868	-	2 868
Mouvements sur actions propres	-	5 255	-	-	(6)	-	-	5 249	-	5 249
TOTAL transactions avec les actionnaires	145	5 255	(284)	-	(425 499)	-	138 776	(281 607)	-	(281 607)
31 décembre 2011	93 550	(76 246)	221 199	(10 704)	338 621	34 129	164 560	765 110	1	765 111
1 ^{er} janvier 2012	93 550	(76 246)	221 199	(10 704)	338 621	34 129	164 560	765 110	1	765 111
Résultat net des activités conservées	-	-	-	-	-	-	58 079	58 079	(158)	57 921
Autres éléments du résultat global	-	-	-	6 819	-	(14 710)	-	(7 891)	(186)	(8 077)
TOTAL du résultat global	-	-	-	6 819	-	(14 710)	58 079	50 187	(344)	49 844
Affectionat du résultat - Dividendes	-	-	-	-	118 354	-	(164 560)	(46 206)	-	(46 206)
Augmentation / Diminution de capital	15	-	(2 919)	-	(5 324)	-	-	(8 228)	2 751	(5 477)
Stock options - actions gratuites	-	-	-	-	3 004	-	-	3 004	-	3 004
Mouvements sur actions propres	-	3 509	-	-	172	-	-	3 681	-	3 681
TOTAL transactions avec les actionnaires	15	3 509	(2 919)	-	116 206	-	(164 560)	(47 750)	2 751	(45 000)
31 décembre 2012	93 565	(72 737)	218 280	(3 885)	454 827	19 419	58 079	767 547	2 408	769 956

II. État consolidé du résultat global

Résultat net de la période

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires		472 104	373 575
Autres produits		2 897	793
Achats et variations de stocks		(13 484)	(17 762)
Autres achats et charges d'exploitation		(79 793)	(45 830)
Impôts & taxes		(25 537)	(23 834)
Charges de personnel		(17 471)	(14 196)
Dotations aux amortissements		(83 393)	(65 616)
Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration		(42 064)	(36 514)
Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants		(13 188)	(26 111)
Reprises de provisions d'exploitation		1 840	634
Résultat cession d'actifs		1	122 141
Autres charges		(1 155)	(9 210)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	18	200 757	258 070
Coût de l'endettement financier brut		(38 358)	(40 284)
Produits de trésorerie		538	3 217
Gains et pertes nets sur instruments dérivés		4 459	1 616
Coût de l'endettement financier net		(33 361)	(35 451)
Autres produits et charges financiers		(9 064)	18 647
RÉSULTAT FINANCIER	19	(42 425)	(16 804)
Résultat avant impôt		158 332	241 266
Impôts sur les résultats	20	(95 212)	(98 214)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		63 120	143 052
Total part résultat net MEE	7	5 199	8 873
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CONSERVÉES		57 921	151 925
Résultat net des activités cédées		-	15 955
Plus/Moins-value de distribution (IFRIC 17)		-	(3 320)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		57 921	164 560
Résultat net – part du Groupe		58 079	164 560
Participations ne donnant pas le contrôle		(158)	-
RÉSULTAT PAR ACTION			
De base		0,500	1,43
Dilué		0,592	1,27
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CÉDÉES			
De base		-	0,11
Dilué		-	0,08
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CONSERVÉES			
De base		0,500	1,32
Dilué		0,592	1,19

Résultat global de la période

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	57 921	164 560
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Écart de conversion	(14 896)	29 971
- dont recyclés au titre des activités cédées	-	12 217
Instruments dérivés	6 819	17 395
- Variation de la juste valeur des couvertures non échues (en vie à l'exercice précédent)	197	19 558
- Juste valeur des nouvelles couvertures de l'exercice comptabilisé en capitaux propres	-	(3 319)
- Juste valeur de la part des couvertures recyclées au compte de résultat	6 622	1 156
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE	49 844	211 926
- Part du Groupe	50 188	211 926
- Participations ne donnant pas le contrôle	(344)	-

III. Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS CONSERVÉES		57 921	151 925
Charge d'impôt des activités conservées		95 212	98 214
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS CONSERVÉES AVANT IMPÔTS		153 133	250 139
- Dotations (reprises) nettes des amortissements et provisions		86 604	91 469
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		308	30 197
- Exploration passée en charge		42 064	36 514
- Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		2 232	2 511
- Autres produits et charges calculés		13 965	(10 757)
- Plus et moins-values de cession		(1 582)	(122 141)
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		5 199	1 330
- Autres éléments financiers		3 769	6 219
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPÔT		305 692	285 481
Décaissement de l'impôt exigible		(38 985)	(24 092)
Variation du B.F.R. lié à l'activité		55 178	(22 258)
- Clients		(16 320)	(23 179)
- Fournisseurs		33 712	24 508
- Stocks		1 673	740
- Autres		36 113	(24 327)
Flux de trésorerie de l'activité opérationnelle des activités cédées		-	214 604
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		321 885	453 735
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(295 202)	(178 585)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		10	43 880
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		(66)	(539)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		2 375	34
Acquisition de filiales		(15 311)	478
Augmentations de participation dans les sociétés mises en équivalence		-	-
Variation des prêts et avances consentis		31	145 166
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	(589)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités cédées		-	(288 075)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(308 163)	(278 230)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		(818)	(205)
Dividendes versés		(46 206)	(28 772)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		45 253	68 155
Intérêts payés		(3 769)	(6 226)
Remboursement d'emprunts		(161)	(267 445)
Acquisitions d'actions propres		3 509	5 255
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement des activités cédées		-	17 260
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(2 192)	(211 978)
Incidence des variations des cours des devises		(4 991)	(3 774)
Incidence des variations des cours des devises des activités cédées		-	5 446
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		6 539	(34 801)
Trésorerie à l'ouverture		60 701	95 375
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	12	67 240	60 701

1

2

Comptes consolidés

Note 1. Généralités

L'activité de l'exercice 2012 porte essentiellement sur la mise en valeur des actifs composant le portefeuille du Groupe à travers des travaux de développement, de gestion de la production et de mise en évidence de potentiel d'exploration.

Développement des champs existants

Au Gabon, la montée en puissance régulière de la production à la suite de l'initialisation du programme d'injection d'eau a été interrompue dès le début de l'année à la suite de l'incident survenu sur la plate-forme 100 du champ Omoc-Nord. L'impact de cet incident a eu des conséquences tout au long de l'année sur le niveau de production qui a oscillé entre 12 000 et 17 000 b/j au premier semestre avant de dépasser 22 000 b/j en fin d'année, ainsi que sur le rythme de développement du champ, des forages supplémentaires ayant dû être entrepris.

Cependant, à la suite des travaux de développement et d'amélioration de la gestion de la production, l'efficacité de l'injection d'eau sur le champ d'Omko (Kissenda) s'est accrue et des résultats similaires sont attendus sur le champ d'Omoc-Nord. Sur le champ d'Omgw (Grès de Basel), l'injection d'eau démarrée en février 2012 se poursuit et permet de stabiliser la pression dans le réservoir. Sur le champ d'Onal, des percées d'eau précoces ayant été observées, les équipements des puits injecteurs responsables ont été modifiés pour y remédier, les conséquences sur le niveau de production de ce champ devant se ressentir en 2013.

Sur le permis de Mnazi Bay en Tanzanie, le Groupe a procédé aux « workovers » des trois puits producteurs de gaz. Un seul d'entre eux est aujourd'hui en production limitée afin de fournir du gaz à une usine d'électricité et permettre au Groupe de constater des ventes à hauteur de 1,3 MUS\$.

Un programme soutenu d'études en 2012

En Colombie, la production du permis d'exploration de Sabanero a débuté le 17 décembre 2011. À fin 2012, la production est stabilisée à environ 1 200 b/j à 100 %. Ce niveau de production est contraint par les capacités actuelles de traitement et de réinjection de l'eau produite. Pour rappel, une demande de licence de production pour le champ de Sabanero a été déposée auprès de l'Agence Nationale des Hydrocarbures. L'obtention de celle-ci permettra de lancer un programme de travaux permettant d'augmenter sensiblement la production de ce champ.

Sur ce même permis de Sabanero, le Groupe a entrepris en décembre le forage du prospect Chaman. Le forage a mis en évidence une nouvelle découverte d'huile dans la formation C7 (12° API).

Sur le permis SSJN9, à la suite de l'abandon du puits SantaFe-1, le Groupe a décidé de rendre libre ce permis situé au Nord de la Colombie.

Sur la licence CPO17, les informations recueillies lors du forage du puits stratigraphique EST-11, foré sur le prospect de Godric, ont permis de mettre en évidence des intervalles saturés en huile dans la formation du Mirador. Il ressort des analyses une qualité d'huile comprise entre 16 et 18°API. Ces données préliminaires confirment l'existence d'une huile plus légère que celle trouvée sur les prospects de Merlin (Grès de base) et de Dorcas (formation C7).

Au Gabon, sur le permis d'Etekamba (100%), le Groupe a foré deux puits au premier semestre. Les deux puits se sont révélés négatifs. Les travaux entrepris ont permis de mettre en évidence des réservoirs de très bonne qualité au Gamba. Le Groupe travaille actuellement à la mise en évidence de nouveaux thèmes au regard des résultats constatés et a demandé aux autorités gabonaises un prolongement de la durée de ce permis.

Le puits Ziwani-1, situé sur le permis Mnazi Bay en Tanzanie, a mis en évidence un intervalle de 3 m, testé à gaz. Un débit de 7,2 millions de pieds cubes par jour a été constaté sans stabilisation de la pression. Ce test a été effectué dans un nouveau réservoir carbonaté, non encore mis en évidence sur la concession de Mnazi Bay. Les mesures effectuées n'ont pas permis de mettre en évidence des réserves commerciales mais ont néanmoins prouvé qu'il existait un système de dépôt efficace confirmant l'intérêt des différents prospects déjà identifiés par le Groupe sur ce permis.

Consolidation des actifs en Afrique de l'Est

Maurel & Prom a exercé son droit de préemption sur les intérêts de Cove Energy dans la concession de Mnazi Bay en Tanzanie.

L'opération porte sur un montant de 18,9 MUS\$, qui ont été payés à Wentworth à la suite de l'approbation de cette opération par les autorités tanzaniennes le 26 juillet 2012. Un montant complémentaire maximum de 5,1 MUS\$ s'ajoutera à cette somme si la future production de gaz dépasse certains seuils.

Suite à cette transaction, les différents intérêts dans Mnazi Bay se répartissent comme suit :

	Production	Exploration
M&P (opérateur)	48,06 %	60,075 %
Wentworth	31,94 %	39,925 %
TPDC	20,00 %	-

Restructuration de la ligne de crédit

Le Groupe avait conclu le 29 mai 2009 une facilité bancaire de 255 MUS\$ (emprunt de type « *Reserve Based Loan* » dit RBL). Le montant de ce RBL avait été porté à 330 MUS\$ en janvier 2011. Au 31 décembre 2012, le montant tiré était de 130 MUS\$.

Le 8 novembre 2012, le Groupe avait annoncé la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*). Celle-ci a été tirée le 25 janvier 2013. Concomitamment, le Groupe a remboursé la totalité de ligne RBL tirée, soit 130 MUS\$ ainsi que le prêt BGFI tiré à hauteur de 15 M€.

Note 2. Méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Maurel & Prom au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2012 telles qu'approuvées par l'Union Européenne et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/fr.htm#adopted-commission.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standing Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Il a été tenu compte des nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012. Ceux-ci ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012. Il s'agit de :

Amendement à IFRS 7 (Informations à fournir – transferts d'actifs financiers).

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012, telles que :

IAS1 Présentation des autres éléments du résultat global (applicable exercice ouvert au 01/07/2012).

Amendement à IAS19 Avantages au personnel (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

IFRS13 Evaluation à la juste valeur (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

IFRIC20 (Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert) (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

IAS12 Recouvrement des actifs sous-jacents (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

IFRS1 Amendée (Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

IFRS10 États financiers consolidés (applicable exercice ouvert au 01/01/2014).

IFRS11 Partenariats (applicable exercice ouvert au 01/01/2014). L'application future de cette dernière norme amènera le Groupe, le cas échéant, à reconsidérer la présentation dans des partenariats.

IFRS12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable exercice ouvert au 01/01/2014).

IAS27R États financiers individuels (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

IAS28R Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

Amendements à IFRS7 Informations en annexe : compensation des actifs et passifs financiers (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

Amendements à IAS32 Compensation des actifs et passifs financiers (applicable exercice ouvert au 01/01/2014).

Par ailleurs, ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes ou interprétations, obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 et non encore endossées par l'Union Européenne, sont sans incidence sur les comptes du Groupe :

Annual Improvement sur les améliorations annuelles portées à différentes normes (cycle 2009-2011) (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

Amendements à IFRS12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités [Modalités de première application applicable exercice ouvert au 01/01/2013] (Exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement applicable exercice ouvert au 01/01/2014).

Amendements à IFRS11 Partenariats [Modalités de première application applicable exercice ouvert au 01/01/2013] (Exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement applicable exercice ouvert au 01/01/2014).

Amendements à IFRS10 États financiers consolidés [Modalités de première application applicable exercice ouvert au 01/01/2013] (Exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement applicable exercice ouvert au 01/01/2014).

Amendements à IFRS1 Subventions Publiques (applicable exercice ouvert au 01/01/2013).

IFRS9 (instruments financiers) (applicable exercice ouvert au 1/1/2015).

Les normes IFRS ont été appliquées par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que le Groupe effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et à l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable. Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe. Ils reflètent la substance des transactions, sont préparés de manière prudente et sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des actifs pétroliers et financiers ;
- les provisions pour remise en état des sites ;
- la comptabilisation des portages pétroliers ;
- le traitement comptable des instruments dérivés souscrits par le Groupe ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- l'évaluation des investissements nécessaires au développement des réserves prouvées non développées, inclus dans le calcul de la déplétion des actifs.

2.1. Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par Maurel & Prom sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé quand le pourcentage des droits de vote est supérieur à 50 % ou établi quand la société a le contrôle effectif au travers d'accords avec les partenaires.

Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupe sont éliminés en consolidation.

Les entreprises dans lesquelles Maurel & Prom a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20 %, sauf si l'absence de participation à la gestion de la société démontre l'absence d'influence notable. Quand le pourcentage est inférieur, la consolidation par mise en équivalence s'applique dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.

Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle.

2.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS3R, selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des participations ne donnant pas le contrôle.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'identification et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire.

L'écart d'acquisition négatif résiduel doit être comptabilisé directement en résultat opérationnel.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque clôture ; les éventuelles pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence.

Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

En cas de regroupement d'entreprises réalisé par étape, les participations et/ou les actifs détenu[e]s sont évalué[e]s à leur juste valeur et l'écart éventuellement dégagé est comptabilisé en résultat.

Par ailleurs, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle seront comptabilisées conformément à l'application d'IFRS3R et d'IAS27R.

Le Groupe a, dans le cadre de l'acquisition de la société Cyprus Mnazi Bay Limited (voir note Composition du Groupe), opté pour la méthode de la reconnaissance du goodwill partiel dans le cadre de l'application d'IFRS3R.

2.3. Immobilisations de l'activité pétrolière

Maurel & Prom mène son activité d'exploration et de production pour partie dans le cadre de Contrats de Partage de Production (CPP). Ce type de contrat, signé avec l'État-hôte, fixe les règles de coopération (en association avec d'éventuels partenaires), de partage de production avec l'État ou la société nationale qui le représente et définit les modalités d'imposition de l'activité.

En vertu de ces accords, la Société s'engage, à hauteur de ses intérêts, à financer les opérations d'exploration et de production et reçoit en contrepartie une quote-part de la production dite *cost oil* ; la vente de cette part de production doit permettre de se rembourser des investissements ainsi que des coûts opérationnels engagés ; le solde de la production (*profit oil*) est alors partagé dans des proportions variables avec l'État ; la Société acquitte ainsi sa part d'imposition sur les revenus de ses activités.

Dans le cas de ces Contrats de Partage de Production (CPP), la Société comptabilise sa quote-part d'actifs, de revenus et de résultat par application de son pourcentage de détention dans le permis concerné.

Les principales méthodes de comptabilisation des coûts de l'activité pétrolière sont les suivantes :

Droits de recherche et d'exploitation pétrolière

Permis miniers

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures prouvées et probables au début du même exercice, estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Coûts d'exploration

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des coûts d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des « coûts complets » (*full cost*).

Les études et travaux d'exploration, y compris les coûts de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en actifs incorporels.

Les charges encourues antérieurement à la délivrance du permis d'exploration sont comptabilisées en charges.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les dépenses de forage n'ayant pas abouti à une découverte commerciale sont comptabilisées en charges à hauteur des coûts engagés dès lors qu'il est décidé d'abandonner définitivement les travaux sur la zone concernée ou sur la zone de rattachement.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Dès qu'un indice de perte de valeur surgit (échéance d'un permis, dépenses ultérieures non budgétées...), un test de dépréciation est réalisé pour vérifier que la valeur comptable des dépenses engagées n'excède pas la valeur recouvrable, ce test étant réalisé au moins annuellement.

En dehors d'indices de perte de valeur, concernant les coûts d'exploration, les tests de dépréciation sont effectués dès lors que le Groupe Maurel & Prom dispose des données suffisantes (basées sur le résultat des puits d'appréciation ou des travaux d'études sismiques...) pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale ; ces tests sont effectués au niveau du champ.

Immobilisations de production pétrolière

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile ...).

Cet actif figure dans la rubrique installations techniques (voir Note 5).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Les installations générales, i.e. qui concernent la totalité d'un champ (pipelines, unités de surface..), sont pondérées du ratio [réserves prouvées/(réserves prouvées+probables)], visant à prendre en compte leur dimensionnement à l'exploitation de l'ensemble des réserves prouvées et probables du champ concerné. Le taux d'amortissement retenu est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves prouvées au début du même exercice estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les installations spécifiques, i.e. dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées de la zone.

La base d'amortissement est composée des investissements réalisés augmentés des investissements à venir nécessaires au développement des réserves prouvées non développées.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Conformément à IAS23R dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunts directement imputables à l'acquisition d'un actif éligible sont capitalisés lorsque les conditions définies par la norme sont remplies. Dans le cas contraire, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés au prix de revient d'une immobilisation en période de construction.

Coûts de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées dès lors que le Groupe a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites (voir Note 2.18).

Le coût actualisé de remise en état des sites est capitalisé et rattaché à la valeur de l'actif sous-jacent et amorti au même rythme que celui-ci.

Financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers

Le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est une opération qui consiste, dans le cadre d'une association pétrolière, à se substituer à un autre membre de l'association pour le financement de sa part dans le coût de travaux.

Lorsque les conditions contractuelles lui confèrent des caractéristiques similaires à celles des autres actifs pétroliers, le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est traité comme un actif pétrolier.

En conséquence et conformément au paragraphe 47 (d) du FAS 19 usuellement appliqué dans le secteur pétrolier, les règles de comptabilisation sont celles applicables aux dépenses de même nature que la part propre du Groupe (immobilisations, amortissements, dépréciation, frais d'exploitation en charges) :

- enregistrement des coûts d'exploration financés en actifs incorporels (part des associés portés comptabilisée comme la part Maurel & Prom) ;
- dans le cas de recherche n'ayant pas abouti à une mise en production : inscription de la totalité des coûts en charges ;

- dans le cas de mise en production : transfert des coûts inscrits en actifs incorporels en actifs corporels (installations techniques) ;
- la part des hydrocarbures revenant aux associés portés et servant au remboursement du portage est considérée comme un chiffre d'affaires chez l'associé qui porte ;
- les réserves correspondant aux coûts portés sont ajoutées aux réserves de l'associé qui porte les coûts ;
- amortissement des installations techniques (y compris la part des associés portés) selon la méthode de l'unité de production en intégrant au numérateur la production de la période affectée aux remboursements des coûts portés et au dénominateur la part des réserves servant à rembourser la totalité des coûts portés.

2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent au bilan pour cette valeur, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs incorporels amortis sur une durée allant de un à trois ans.

2.5. Autres actifs corporels

La valeur brute des autres actifs corporels correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont capitalisés lorsque l'actif concerné remplit les conditions d'éligibilité telles que définies par IAS23R.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs corporels, dont les principales sont les suivantes :

- constructions : 10 ans ;
- ouvrages d'infrastructure : 8 à 10 ans ;
- appareils de forage : 3 à 20 ans ;
- installations techniques : 3 à 10 ans ;
- agencements et installations : 4 à 10 ans ;
- matériel de transport : 3 à 8 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans ; et
- mobilier de bureau : 3 à 10 ans.

Les contrats de location-financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces actifs sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location-financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

2.6. Dépréciation des actifs

Lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur des actifs incorporels et corporels, et à défaut au moins une fois par an, ceux-ci font l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvable, cette dernière étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Les flux de trésorerie sont déterminés en fonction des réserves identifiées, du profil de production associé et des prix de vente escomptés après prise en compte de la fiscalité applicable selon les Contrats de Partage de Production.

Le taux d'actualisation retenu tient compte du risque lié à l'activité et à sa localisation géographique.

Le champ est généralement retenu comme étant l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif à la même date s'il n'avait pas été déprécié. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

2.7. Autres actifs financiers non courants

Les prêts et créances financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et figurent au bilan pour leur coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat, peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

Les titres de participation non consolidés sont classés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir Note 6) et évalués initialement et en date d'arrêté à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse représentatif d'un marché liquide et ouvert ; pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés ; si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat. Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession des titres considérés.

2.8. Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (« First In First Out » ou « Premier entré, premier sorti »).

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champ, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

2.9. Crédances clients

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur.

À la clôture, des dépréciations sont constituées en cas de risque d'irrécouvrabilité avéré.

2.10. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur de la devise fonctionnelle pour l'entité concernée à la date de l'opération. Les dettes, financements externes, créances et disponibilités en

devises figurent au bilan pour leur contre-valeur de la devise fonctionnelle pour l'entité concernée au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion en devises à ce dernier cours sont portées au compte de résultat en autres produits financiers ou autres charges financières.

Toutefois, lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée au financement d'un investissement étranger dans la même devise, l'impact de la réévaluation de l'investissement concerné est porté en capitaux propres.

2.11. Conversion des comptes annuels des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actifs et de passifs, y compris les écarts d'acquisition sur les filiales étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur le bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste « écarts de conversion » et pour la part des minoritaires au poste « participations ne donnant pas le contrôle ».

Les écarts de conversion afférents à un investissement net dans une activité à l'étranger sont imputés directement en capitaux propres.

2.12. Instruments dérivés

Afin de couvrir le prix de vente du pétrole ou le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options et de swaps. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

- initialement, l'instrument financier est enregistré pour sa juste valeur ;
- à la date de clôture, la variation de juste valeur correspondant à la partie efficace (valeur intrinsèque de l'option) est enregistrée en capitaux propres recyclables ; la variation de juste valeur correspondant à la partie inefficace (valeur temps de l'option) est enregistrée en charges et produits financiers ; et
- la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres est recyclée en résultat (autres charges et produits opérationnels) soit lorsque l'élément couvert impacte le résultat, soit à l'arrivée à terme du contrat.

La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par les évaluations d'experts externes indépendants.

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » amendée en 2009 établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- niveau 1 : cours cotés pour des actifs et passifs identiques (à ceux faisant l'objet de l'évaluation) obtenus à la date d'évaluation sur un marché actif auquel a accès l'entité ;
- niveau 2 : les données d'entrée sont des données observables mais qui ne correspondent pas à des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 3 : les données d'entrée ne sont pas des données observables (par exemple, ces données proviennent d'extrapolations). Ce niveau s'applique lorsqu'il n'existe pas de marché ou de données observables et que l'entreprise est obligée de recourir à ses propres hypothèses pour estimer les données qu'auraient retenues les autres acteurs de marché pour évaluer la juste valeur de l'actif.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.13. Trésorerie/Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme d'excédents de trésorerie.

Les achats et ventes de ces actifs sont comptabilisés à la date de leur règlement.

Les OPCVM de trésorerie gérés en valeur liquidative sont évalués à la juste valeur par le résultat conformément aux principes de suivi de ces actifs en gestion.

Les certificats de dépôt bancaire court terme sont classés en prêts et créances et comptabilisés au coût amorti.

2.14. Emprunts convertibles

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est le cas des emprunts OCEANE émis par le Groupe en juillet 2009 et juillet 2010. Conformément à IAS 32 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », ces deux composantes sont comptabilisées séparément et déterminées comme suit :

- la composante dette correspond à la valeur des cash-flow futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion, majorée de l'impact des frais d'émission (taux d'intérêt effectif) ;
- la composante capitaux propres représente la valeur de l'option de conversion des obligations en actions. Elle est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et la composante dette calculée selon les modalités décrites ci-dessus ; et
- un impôt différé passif est constaté au titre de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la dette ; cet impôt différé est constitué par prélèvement sur la composante capitaux propres.

La conversion des OCEANE est inscrite dans les comptes lors de la conversion des obligations et de l'échange en actions.

2.15. Autres emprunts

Les autres emprunts sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Ils sont inscrits au bilan pour leur coût amorti. Cette disposition a pour effet de porter les frais d'émission en déduction de la juste valeur initiale de l'emprunt. Par ailleurs, les frais financiers sont calculés sur la base du taux d'intérêt effectif de l'emprunt (c'est-à-dire du taux actuel tenant compte des frais d'émission).

2.16. Juste valeur

Pour les besoins de présentation selon la norme IFRS7 (voir Note 11 : Juste valeur) :

- la juste valeur des prêts et créances est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus au taux de marché en vigueur à la date d'arrêté ; pour les créances d'une durée inférieure à 6 mois, la valeur au bilan représente une bonne approximation de leur juste valeur ;
- la juste valeur des passifs financiers est déterminée en actualisant les flux de trésorerie restant à décaisser au taux du marché, à la date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle. Pour les dettes fournisseurs, la valeur au bilan constitue une bonne approximation de leur juste valeur.

2.17. Actions propres

Les actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les variations de juste valeur ultérieures ne sont pas prises en compte. De même, le résultat de cession des actions propres n'affecte pas le résultat de l'exercice.

2.18. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources constitutives d'avantages économiques.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'obligation de remise en état des sites est comptabilisée pour la valeur actualisée du coût estimé ou de l'obligation contractuelle de démantèlement ; l'impact du passage du temps est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque.

L'effet de la désactualisation est enregistré dans le poste « Autres charges financières ».

2.19. Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations du Groupe en matière de retraites et avantages assimilés se limitent au paiement de cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite ; celles-ci sont définies par les conventions collectives applicables.

Les indemnités de départ en retraite correspondent à des régimes à prestations définies.

Elles sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ; et
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

2.20. Chiffre d'affaires pétrolier

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend les livraisons de pétrole brut au titre des redevances à la production et les impôts lorsqu'ils sont effectivement payés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, c'est-à-dire au moment de l'enlèvement du pétrole dans les terminaux pétroliers.

2.21. Paiements en actions

Les options de souscription d'actions ainsi que les actions gratuites attribuées par la société Maurel & Prom à ses salariés sont comptabilisées en charges de personnel lors de leur octroi et étalées sur la durée d'acquisition des droits ; le mode d'étalement dépend des conditions d'acquisition respectives de chaque plan.

Le montant estimé de la juste valeur des options de souscription est déterminé selon la méthode Black and Scholes.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée en fonction du cours boursier du jour de l'attribution auquel est appliquée une décote le cas échéant selon les conditions du plan afin de tenir compte de l'indisponibilité liée à la durée obligatoire de conservation de ces titres.

2.22. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ; et
- prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.

Suite au changement de méthode comptable précisé en note 20, la charge d'impôt intègre dorénavant l'impôt dont la société est redevable et qui est liquidé dans le *Profit Oil* part de l'État tel que spécifié dans les contrats de CEPP.

2.23. Résultat par action

Deux résultats par action sont présentés : le résultat net de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments donnant un accès différé au capital et ayant un effet dilutif. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe, corrigé du coût financier net d'impôt des instruments dilutifs donnant un accès différé au capital.

Les actions propres ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Note 3. Variation de la composition du Groupe

Société	Siège	Méthode de consolidation	% de contrôle	
			31/12/2012	31/12/2011
Établissements Maurel & Prom	Paris	Société consolidante	Société consolidante	
ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES				
Panther Eureka Srl	Raguse, Sicile	Intégration globale	100,00 %	94,00 %
Maurel & Prom West Africa SAS	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Gabon (ex Nyanga Mayombe)	Port-Gentil, Gabon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Etekamba Gabon	Port-Gentil, Gabon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Quartier Général M&P Gabon	Port-Gentil, Gabon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Peru SAC	Lima, Pérou	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Colombia BV	Rotterdam, Pays Bas	Intégration proportionnelle	50,01 %	50,01 %
Maurel & Prom Latin America BV	Amsterdam, Pays Bas	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Zetah Noumbi Ltd	Nassau, Bahamas	Intégration proportionnelle	49,00 %	49,00 %
Maurel & Prom Congo S.A.	Pointe-Noire, Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Tanzania Ltd	Dar Es Salam, Tanzanie	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Prestoil Kouilou	Pointe-Noire, Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Assistance Technique (ex Prestoil S.A.S.)	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Exploration Production Tanzania Ltd	Dar Es Salam, Tanzanie	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Developpement Gabon	Libreville, Gabon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Volney 2	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Cyprus Mnazi Bay Limited	Nicosie, Chypre	Intégration globale	60,075 %	-
Maurel & Prom Mnazi Bay Holdings	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	-
Maurel & Prom Peru Holdings	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Exploration Production BRM	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Iraq	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	-
Maurel & Prom Namibia	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Tuscany	Calgary, Canada	Mise en équivalence	29,05 %	29,05 %
ACTIVITÉS DIVERSES				
New Gold Mali (NGM)	Bamako, Mali	Mise en équivalence	-	26,00 %
Maurel & Prom Assistance Technique International S.A.	Genève, Suisse	Intégration globale	99,99 %	99,99%

Acquisition de Cyprus Mnazi Bay Limited

Le 26 juillet 2012 Maurel & Prom a acquis 60,075 % de la société Cyprus Mnazi Bay Limited au terme de l'accord portant sur l'exercice du droit de préemption des intérêts de Cove Energy dans la concession de Mnazi Bay en Tanzanie. Cette société est détenue avec le partenaire minoritaire Wentworth et détient 20,475 % d'intérêts dans le permis de Mnazi Bay pour la partie exploration et 16,38 % pour la partie production.

New Gold Mali

La participation détenue par les Établissements Maurel & Prom dans la société New Gold Mali a été cédée au terme d'une restructuration ayant conduit la Société à prendre une participation non consolidée de 18,64 % dans la société ISON suite à l'apport de la participation de New Gold Mali. La société ISON porte des intérêts dans plusieurs permis aurifères au Mali.

Note 4. Actifs incorporels

Évolution des actifs incorporels	Écarts d'acquisition	Droits de recherche et d'exploitation pétrolière	Coûts d'exploration	Autres	Total
En milliers d'euros					
VALEUR BRUTE AU 01/01/2011	6 403	195 620	306 611	2 626	511 259
Investissements d'exploration	-	-	57 345	677	58 022
Cessions/Diminutions	-	(34)	(422)	(118)	(574)
Exploration passée en charges	-	-	(37 427)	-	(37 427)
Variations de périmètre	-	(65 785)	(16 455)	(81)	(82 321)
Variations de juste valeur	-	64 560	-	-	64 560
Écarts de conversion	-	12 657	6 811	(25)	19 443
Transferts	-	-	(763)	(164)	(927)
VALEUR BRUTE AU 31/12/2011	6 403	207 018	315 701	2 915	532 036
Investissements d'exploration	-	467	85 218	3 576	89 261
Cessions/Diminutions	-	-	-	-	-
Exploration passée en charges	-	-	(41 694)	-	(41 694)
Variations de périmètre	-	12 921	1 577	-	14 498
Variations de juste valeur	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(4 756)	(4 736)	(14)	(9 506)
Transferts	-	-	(19 892)	-	(19 892)
VALEUR BRUTE AU 31/12/2012	6 403	215 650	336 174	6 477	564 703
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 01/01/2011	-	14 978	85 895	1 751	102 624
Dotations aux amortissements	-	7 297	13 659	408	21 364
Cessions/Reprises	-	-	(4)	-	(4)
Exploration passée en charges	-	-	(913)	-	(913)
Écarts de conversion	-	903	490	(10)	1 383
Variations de périmètre	-	(3 271)	-	(83)	(3 354)
Transferts	-	-	-	(194)	(194)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2011	-	19 907	99 127	1 872	120 906
Dotations aux amortissements	-	6 440	2 906	300	9 646
Cessions/Reprises	-	-	-	-	-
Exploration passée en charges	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(455)	(210)	(4)	(669)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	(6 713)	-	(6 713)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2012	-	25 892	95 110	2 168	123 170
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2012	6 403	189 758	241 064	4 309	441 533
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2011	6 403	187 111	216 574	1 043	411 129

Investissements d'exploration

Les acquisitions d'actifs incorporels s'élèvent au 31 décembre 2012 à 89 261 K€.

Les principaux investissements de la période concernent :

- les investissements réalisés au Gabon concernant les travaux d'exploration effectués sur le permis d'Omoueyi pour 14 515 K€, relatifs principalement à une campagne d'acquisition sismique, les dépenses engagées sur le permis Etekamba pour 12 750 K€ sur les puits de NGoma et Bibonga, une campagne d'acquisition sismique sur Kari pour 13 088 K€ et des dépenses engagées sur Nyanga Mayombé pour 1 052 K€ ;
- les dépenses d'exploration réalisées chez Maurel & Prom Colombia BV pour 19 816 K€. Celles-ci correspondent aux investissements réalisés sur le permis Muisca pour 8 095 K€ (dont 7 625 K€ au titre des acquisitions sismiques), sur le permis CP0-17 pour 6 053 K€ (dont 5 261 K€ de coûts relatifs aux travaux de forage), sur le permis SSJN9 pour 3 034 K€ (dont 2 684 K€ au titre des travaux de forage) et 2 626 K€ sur le permis COR-15 (dont 2 197 K€ au titre des acquisitions sismiques) ;
- les investissements réalisés en 2012 en Tanzanie sur le permis de Mnazi Bay s'élèvent à 10 151 K€. Ceux-ci concernent principalement les travaux réalisés sur le puits Ziwani pour 9 617 K€ et à l'acquisition de nouvelles études sismiques 3D sur le permis Mnazi Bay pour 528 K€ ;
- les dépenses d'exploration engagées au Congo sur le permis de la Noumbi se sont élevées à 3 316 K€ et concernent le puits Kola 1 ;
- les investissements générés sur le champ Rovuma au Mozambique ont été de 6 015 K€ et concernent l'acquisition de sismique 2D ;
- les investissements réalisés sur le Bloc 116 au Pérou se sont élevés à 1 887 K€ ;
- les dépenses engagées en Namibie pour 2 113 K€.

Exploration passée en charges

Au 31 décembre 2012, les coûts d'exploration passés en charges s'élèvent à 41 695 K€ en valeur nette et concernent :

<i>Bibonga (Etekamba - Gabon)</i>	7 739
<i>Ngoma (Etekamba - Gabon)</i>	6 771
<i>Mounyouga NE (Etekamba - Gabon)</i>	6 448
<i>Mios Lavignolle (France)</i>	2 671
<i>SSJN9 (Colombie)</i>	6 478
<i>Ziwani (Mnazi Bay - Tanzanie)</i>	11 590
TOTAL	41 695

Amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements et provisions des droits de recherche et d'exploitation pétrolière de la période concernent la déplétion des réserves au Gabon (Onal) à hauteur de 3 947 K€.

Au 31 décembre 2012, l'amortissement des permis miniers s'élève à 2 490 K€ (principalement amortissement du permis Mnazi Bay pour 714 K€ et du permis Etekamba pour 661 K€).

Les dotations aux amortissements et provisions des coûts d'exploration de la période concernent :

- les actifs d'exploration détenus en Syrie (hormis le permis d'exploration) qui ont été dépréciés pour un montant de 900 K€, correspondant au provisionnement des dépenses complémentaires intervenues en 2012 ;
- l'intégralité des dépenses complémentaires intervenues en 2012 sur le permis Bigwa Rufiji Mafia ont été dépréciés à hauteur de 552 K€.

Variation de périmètre

La variation de périmètre sur les actifs incorporels s'explique par la prise de participation à hauteur de 60,07 % dans la société Cyprus Mnazi Bay Ltd, dégageant un *goodwill* affecté en acquisition de réserves pour 12 921 K€ et une entrée de périmètre sur les dépenses d'exploration de 1 577 K€.

Transferts

Les transferts d'actifs incorporels nets correspondent principalement :

- au reclassement des actifs incorporels présents à l'ouverture sur le permis Sabanero pour -18 852 K€ en immobilisations corporelles suite au passage en production ;
- au reclassement des actifs incorporels en corporels à hauteur de 2 848 K€ sur le permis tanzanien de Mnazi Bay et au reclassement des actifs de Marine 3 pour 2 815 K€ dans le cadre de la sortie du permis, en compensation de créances sur partenaires.

Écarts de conversion

La réévaluation des actifs détenus en dollars au taux de clôture conduit à la constatation d'un écart de conversion négatif de 8 837 K€ en valeur nette.

Correction d'ouverture

Afin de refléter la correcte affectation des actifs de production sur les champs d'Onal, MBigou, Gwedidi et Maroc Nord, un reclassement entre les actifs incorporels et corporels bruts a été opéré sur les données financières d'ouverture pour -151 974 K€. L'impact sur les actifs incorporels bruts 2011 est le suivant :

En milliers d'euros	Écarts d'acquisition	Droits de recherche et d'exploitation pétrolière	Coûts d'exploration	Autres	Total
Valeur brute au 31/12/2011 publiée	6 403	207 018	467 675	2 915	684 010
Valeur brute au 31/12/2011 corrigée	6 403	207 018	315 701	2 915	532 036
CORRECTION D'OUVERTURE	-	-	(151 974)	-	(151 974)

Présentation des incorporels par permis en valeur nette comptable

Permis En millions d'euros	Forage	Études	Total	Permis et réserves	Autres	Total actifs incorporels
Omoueyi	49	56	105	98	-	203
Etekamba	-	9	9	-	-	9
Nyanga Mayombe	-	1	1	2	-	3
Kari	-	14	14	1		15
Bigwa Rufiji Mafia (BRM)	21	22	43	-	-	43
Bloc 116	-	8	8	-	-	8
Colombie	16	18	34	70	-	103
Rovuma - Mozambique	-	7	7	-	-	7
Mnazi Bay	-	4	4	5	12	20
Alasi	-		-	1	-	1
Noumbi	2	14	16	1	-	17
Autres permis		5	5	1	6	12
TOTAL	88	157	245	179	18	442

Les principales estimations retenues par la Société sont les suivantes :

- le permis Etekamba a fait l'objet d'une demande de renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2013 auprès des administrations compétentes. La direction est confiante sur le fait que sa requête est en bonne voie d'aboutir et elle continuera ses activités sur ce permis ;
- en Tanzanie, les perspectives de développement du permis BRM reposent sur les marques d'intérêt reçues d'autres acteurs du secteur et notamment de demandes de fourniture de gaz, avec le soutien de l'administration tanzanienne pour une mise en place d'un cadre contractuel de cession du gaz à produire ;
- consécutivement au changement de contrôle intervenu en 2011 (coentreprise avec Pacific Rubiales), la Société a constaté un actif incorporel relatif à l'ensemble de ses actifs colombiens, évalué à sa juste valeur à la date de transaction. La valeur de cet actif s'apprécie à l'échelle de notre Société dans ce pays (Colombie) en tenant compte des perspectives d'exploration et de production, et des engagements de travaux liés aux permis sous-jacents.

Note 5. Actifs corporels**Évolution des actifs corporels**

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations techniques	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
VALEUR BRUTE AU 01/01/2011	4 018	941 393	11 137	22 468	979 016
Investissements de développement / prod.	1 866	118 854	10 798	1 946	133 464
Actifs de démantèlement		3 946			3 946
Cessions / Diminutions	(32)	(181)	-	(167)	(380)
Mise au rebut	-	(2 154)	(333)	(10)	(2 497)
Variations de périmètre	87	(258 798)	(8 958)	(3 798)	(271 467)
Écarts de conversion	100	30 275	(232)	249	30 392
Transferts	(381)	15 101	(11 326)	(3 633)	(239)
VALEUR BRUTE AU 31/12/2011	5 658	848 436	1 086	17 055	872 235
Investissements de développement / prod.	99	197 930	169	7 742	205 940
Actifs de démantèlement		621			621
Cessions / Diminutions	-	-	-	(374)	(374)
Mise au rebut	-	(908)	-	-	(908)
Variations de périmètre	-	370	-	(38)	332
Écarts de conversion	9	(22 671)	1	(443)	(23 104)
Transferts	(2 071)	21 707	(872)	944	19 708
VALEUR BRUTE AU 31/12/2012	3 695	1 045 485	384	24 886	1 074 450
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 01/01/2011	573	139 439	-	4 170	144 182
Dotations aux amortissements	331	66 263	-	1 262	67 856
Cessions / Reprises	-	(2 146)	-	(69)	(2 215)
Mise au rebut	-	(281)	-	(8)	(289)
Écarts de conversion	(23)	5 206	-	(12)	5 171
Variations de périmètre	127	(80 428)	-	(1 669)	(81 970)
Transferts	(262)	486	-	(270)	(46)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2011	746	128 539	-	3 404	132 689
Dotations aux amortissements	364	75 198	-	738	76 300
Cessions / Reprises	-	-	-	(365)	(365)
Mise au rebut	-	(538)	-	0	(538)
Écarts de conversion	(2)	(4 426)	-	(11)	(4 439)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts	1	-	-	24	25
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2012	1 109	198 773	0	3 790	203 672
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2012	2 586	846 712	384	21 096	870 778
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2011	4 912	719 897	1 086	13 651	739 546

Investissements de développement/production

Les investissements corporels de la période qui s'élèvent à 205 940 K€ concernent pour l'essentiel :

- les investissements de production réalisés sur le permis Omoueyi pour 152 716 K€. Ils concernent principalement les coûts de développement réalisés pour le champ Onal. Il s'agit notamment d'investissements dans les infrastructures de production, dans les plates-formes, et d'investissements réalisés au titre des forages et complétiions ;
- les investissements réalisés en Colombie concernent le permis Sabanero pour 47 092 K€ dans le cadre de la phase de production. Ces investissements concernent essentiellement le coût des installations pétrolières, les coûts de forages et les acquisitions sismiques ;
- les investissements réalisés sur les champs du permis Mnazi Bay pour 4 830 K€.

Actifs de démantèlement

Les actifs de démantèlement comptabilisés en Colombie augmentent de 621 K€.

Au 31 décembre 2012, les actifs de démantèlement comptabilisés dans les comptes sont relatifs aux champs Omoueyi pour 6 351 K€ et aux champs colombiens pour 621 K€.

Amortissements et dépréciations

Les dotations de 75 198 K€ comptabilisées au titre des amortissements des installations techniques concernent essentiellement la déplétion des immobilisations des champs du permis Omoueyi pour 69 021 K€ et la déplétion sur les actifs Colombien pour 5 719 K€.

Transferts

Les transferts nets s'élèvent à 19 683 K€, ils correspondent principalement :

- au reclassement des dépenses d'exploration (incorporelles) sur le permis Omoueyi en installations techniques pétrolières à hauteur de +1 107 K€, afin de refléter la correcte affectation des actifs de production sur les champs d'Onal, MBigou, Gwedidi et Maroc Nord ;
- au reclassement des actifs incorporels présent à l'ouverture sur le permis Sabanero pour +18 852 K€ en immobilisations corporelles suite au passage en production.

Écarts de conversion

La réévaluation des actifs détenus en dollars au taux de clôture conduit à la constatation d'un écart de conversion négatif de 18 665 K€ en valeur nette.

Correction ouverture

Afin de refléter la correcte affectation des actifs de production sur les champs d'Onal, MBigou, Gwedidi et Maroc Nord un reclassement entre les actifs incorporels et corporels a été opéré sur les données financières d'ouverture pour 151 974 K€. L'impact sur les actifs corporels bruts 2011 est le suivant :

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations techniques	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
Valeur brute au 31/12/2011 publiée	5 658	696 462	1 086	17 055	720 261
Valeur brute au 31/12/2011 corrigée	5 658	848 436	1 086	17 055	872 235
CORRECTION D'OUVERTURE	-	151 974	-	-	151 974

Note 6. Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
VALEUR AU 01/01/2011	915	61 311	62 226
Variations de périmètre	(85)	(245)	(330)
Augmentation	554	2 011	2 565
Diminution	-	(55 853)	(55 853)
Dépréciations	-	(3)	(3)
Juste valeur	-	-	-
Reprises de dépréciation	10	238	248
Écarts de conversion	-	(8)	(8)
Transferts	-	(1)	(1)
VALEUR AU 31/12/2011	1 394	7 450	8 844
Variations de périmètre	(74)	-	(74)
Augmentation	66	1	67
Diminution	(779)	(3 868)	(4 647)
Dépréciations	-	-	-
Juste valeur	-	-	-
Reprises de dépréciation	-	-	-
Écarts de conversion	-	(1)	(1)
Transferts	(6)	(3 443)	(3 449)
VALEUR AU 31/12/2012	601	139	740

Actifs financiers disponibles à la vente

La diminution de ce poste s'explique principalement par la cession de la participation dans la banque Congolaise de l'habitat (- 762 K€).

Prêts et créances non courants

La variation de ce poste est essentiellement liée :

- au reclassement en court terme du solde du dépôt de garantie relatif au tirage de l'emprunt RBL, correspondant à 5 % du montant tiré au 1^{er} janvier 2012 (-3 091 K€) et du dépôt de garantie du siège social (-372 K€) ;

- au remboursement obtenu sur le dépôt de garantie versé par Maurel & Prom à Calyon relativement aux engagements de travaux en Colombie, pour un montant de 1853 K€ ;
- à la régularisation sur la part à plus d'un an de la créance relative à l'engagement de financement de l'exploration par Pacific Rubiales Energy dans le cadre de la cession de 49,99 % de la Colombie pour -1 983 K€. La créance totale comptabilisée au 31 décembre 2012 s'élève à 16 216 K€. Désormais, la totalité de cette créance est comptabilisée avec une échéance à moins d'un an.

Note 7. Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2012 seule la société Tuscany International Drilling, dont Maurel & Prom a pris une participation à hauteur de 29,05 % suite à la cession de Caroil en 2011 est mise en équivalence. La société New Gold Mali antérieurement mise en équivalence

a été cédée au cours du second semestre (voir note « Variation de la composition du Groupe »). L'impact de la déconsolidation de la société a dégagé un résultat de mise en équivalence de 2 725 K€.

Au 31/12/2011 En milliers d'euros	Quote part de capitaux propres	Écart d'acquisition	Valeur au bilan	Dont quote-part de résultat dans l'exercice
New Gold Mali	-	-	-	(428)
Tuscany International Drilling	81 031	-	81 031	(902)
TOTAL	81 031	-	81 031	(1 330)

* la première consolidation de Tuscany International Drilling a conduit au dégagement d'un Badwill d'un montant de 10 203 K€, enregistré en 2011 en résultat des mises en équivalence. N'est présenté sur cette ligne que le résultat net de la période de Tuscany International Drilling, à l'exclusion de ce badwill.

Au 31/12/2012 En milliers d'euros	Quote part de capitaux propres	Écart d'acquisition	Valeur au bilan	Dont quote-part de résultat dans l'exercice
Tuscany International Drilling	72 496	-	72 496	(7 924)
TOTAL	72 496	-	72 496	(7 924)

Informations financières au 31 décembre 2012

En milliers d'euros

	Tuscany International Drilling
Actifs	488 855
Passifs*	239 300
Chiffre d'affaires	259 354
Résultat net	(27 279)

* Hors situation nette.

La valeur comptable des titres Tuscany mis en équivalence dans les comptes consolidés est supérieure à leur valeur boursière à la clôture (0,23 CAD/action, soit 19 M€ pour les titres détenus).

L'analyse de Maurel & Prom est que la sous valorisation actuelle du titre Tuscany est liée à sa croissance rapide (acquisitions de Caroil et de Drillfor en 2011) et à son endettement actuel. Le Groupe confirme sa participation

durable dans cette société y compris dans une hypothèse de restructuration de la dette et de l'actionnariat.

En application d'IAS 36, la sous valorisation boursière de Tuscany a conduit le Groupe à déterminer la valeur d'utilité de cette participation en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qu'elle devrait générer.

À cette fin, Maurel & Prom a réalisé un plan d'affaires de Tuscany sur 5 ans à partir :

- des informations publiées par la Société ;
- de sa propre connaissance de ce secteur via son ex filiale de forage Caroil qu'elle a cédée en 2011 à Tuscany mais avec laquelle elle continue de travailler régulièrement notamment au Gabon et en Tanzanie ;
- et enfin des perspectives de développement de Tuscany qui détient des parts de marché significatives dans des pays (Brésil, Colombie, Équateur) où l'activité pétrolière devrait être soutenue dans les années à venir.

Les hypothèses de ce plan d'affaires intègrent les résultats 2012 de Tuscany et les pertes de valeur enregistrées par la société sur quatre appareils. Elles reposent notamment sur un taux d'occupation des appareils de l'ordre de 80 % dans le futur et sur un taux de facturation moyen journalier de 33 KUS\$ conformes aux réalisations 2012 et aux prix de marché actuels.

Le plan d'affaires a été construit sur la base de la seule croissance organique, les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur terminale correspondent à une croissance et une rentabilité normative de respectivement 1 % et 12 % par an. Le taux d'actualisation de 10 % utilisé tient compte de la nature des marchés sur lesquels la société opère et de leur localisation géographique.

La valeur d'utilité résultant de cette évaluation demeure supérieure à la valeur comptable des titres Tuscany mis en équivalence. De ce fait, aucune perte de valeur n'est enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2012.

Une analyse de sensibilité montre que les éléments suivants : hausse du taux d'actualisation de 5 %, baisse de 5 % du taux de croissance à long terme, dégradation du chiffre d'affaires de 5 % ou du taux de marge de 5 % par rapport au plan d'affaires ne conduiraient pas à une perte de valeur.

Note 8. Stocks

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
<i>Stocks hydrocarbures</i>	2 047	7 313
<i>En-cours</i>	-	-
<i>Consommables</i>	3 013	1 927
TOTAL	5 060	9 240
<i>À déduire dépréciation</i>	-	-
VALEUR NETTE	5 060	9 240

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2012 a diminué de 4 180 K€ par rapport au 31 décembre 2011. La variation s'explique principalement par :

- la diminution des stocks d'hydrocarbures liée à Omoueyi (-5 344 K€), du fait du différentiel de niveau d'enlèvement entre les deux clôtures ;
- et à l'augmentation des stocks de produits chimiques sur Omoueyi pour 1 222 K€.

Note 9. Clients et autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
<i>Créances clients - activité pétrolière et gazière</i>	74 258	59 591
Autres	1 029	655
TOTAL	75 287	60 246
À déduire dépréciation	-	-
VALEUR NETTE	75 287	60 246

L'encours clients relatif aux ventes d'hydrocarbures correspond essentiellement aux créances sur la Socap (Groupe Total) et Sogara auxquelles est vendue la production réalisée sur les champs du permis d'Omoueyi

(68 572 K€), aux créances sur Hocol S.A. à qui est vendue la production du champ de Sabanero (3 382 K€) et aux créances détenues sur la vente des hydrocarbures du permis Mnazi Bay (2 188 K€).

Les autres actifs financiers et non financiers courants se composent des éléments suivants :

Autres actifs financiers courants	31/12/2012	31/12/2011
En milliers d'euros		
<i>Créances sur participations et associations</i>	18 955	40 611
Prêts et autres	6 390	1 123
Débiteurs divers	69 526	100 867
VALEUR BRUTE	94 871	142 601
À déduire dépréciation	54 445	71 164
VALEUR NETTE	40 426	71 437
Autres actifs courants	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes	16 882	3 702
Charges constatées d'avance	1 646	1 311
Créances fiscales et sociales (hors IS)	33 125	21 566
Autres actifs	8 920	4 423
VALEUR BRUTE	60 573	31 002
À déduire dépréciation	-	-
VALEUR NETTE	60 573	31 002

Créances sur participations et associations

La variation du poste Créances sur participations et associations est essentiellement liée :

- au solde du compte courant New Gold Mali suite à sa cession pour -10 658 K€, et des intérêts qui y sont rattachés pour -421 K€ ;
- au compte courant Ison Holding pour 11 453 K€. Ce compte courant correspond à une créance détenue auprès de la société qui a fait l'acquisition de New Gold Mali. Celle-ci correspond essentiellement au compte courant détenu sur New Gold Mali antérieurement à sa cession. Ce compte courant est entièrement déprécié ;
- au solde du compte courant sur le permis de Tilapia devenu hors groupe suite à la rétrocession des intérêts le 29 avril 2009, pour un montant de 18 685 K€ (intérêts courus inclus), dans le cadre de la capitalisation du compte courant sur la société Prestoil Kouilou porteuse du permis. Ce compte courant était intégralement déprécié ;
- la diminution des comptes courants sur le permis Mnazi bay -4 369 K€.

Au 31 décembre 2012, ce poste est constitué principalement :

- du compte courant Ison Holding totalement déprécié pour 11 453 K€ ;
- des comptes courants des partenaires sur le permis Mnazi Bay pour 2 944 K€ ;
- des comptes courant hors groupe des partenaires sur le permis Noumbi pour 2 083 K€.

Prêts et autres

Le solde de ce poste est principalement constitué du dépôt de garantie relatif au tirage de l'emprunt RBL, correspondant à 5 % du montant tiré au 31 décembre 2012 (4 926 K€) et du dépôt de garantie du siège social (372 K€).

Débiteurs divers

Au 31 décembre 2012, le solde des débiteurs divers est principalement composé des éléments suivants :

- de la comptabilisation de la créance à recevoir d'Intégra au titre de la cession de Maurel & Prom Venezuela pour 37 500 K€ dépréciée en totalité ;
- de la créance relative à l'engagement de financement de l'exploration par Pacific Rubiales Energy dans le cadre de la cession de 49,99 % de la Colombie pour 16 741 K€ ;
- des créances diverses détenues par la société Maurel & Prom Gabon pour 8 216 K€ dont 8 155 K€ au titre des refacturations de coûts au partenaire Tullow ;
- de la créance SOCOFRAN qui s'élève à 2 573 K€ (dont 204 K€ d'intérêts). Cette créance est totalement dépréciée ;
- des créances diverses détenues par Maurel & Prom Colombia BV pour 2 452 K€. Ces créances correspondent principalement à des avances consenties au partenaire Hocol S.A. (2 319 K€) ;
- des créances diverses comptabilisées dans les comptes de Cyprus Mnazi Bay Ltd relativement au permis de Mnazi Bay pour 1 083 K€.

Dépréciation des autres actifs financiers courants

Les variations de ce poste concernent principalement :

- le provisionnement de la créance à recevoir d'Intégra dans le cadre de la cession de Maurel & Prom Venezuela (dépréciation complémentaire de 12 500 K€ intervenue sur le premier semestre 2012). Au 31 décembre 2012, la créance est intégralement dépréciée ;
- la reprise de provision des créances des partenaires de Panther Eureka pour 11 269 K€ suite à l'abandon de créance constaté ;
- la provision de l'intégralité du compte courant Ison Holding pour 11 472 K€ ;
- la reprise de la provision sur le compte courant de la société cédée New Gold Mali pour 8 198 K€ (part hors Groupe) ;
- sur le permis Tilapia, la reprise de la provision constatée sur le compte courant Tilapia détenu par Maurel & Prom Assistance Technique pour 16 834 K€ ainsi que la reprise de la provision sur les créances diverses Tilapia détenues par Prestoil Kouilou pour 4 118 K€.

Avances et acomptes

La variation du poste des avances et acomptes provient essentiellement d'une augmentation des avances et acomptes versés sur commande pour les besoins en investissements du champ Omoueyi pour 12 813 K€.

Créances fiscales et sociales

Les créances fiscales et sociales du Groupe augmentent de 11 559 K€. Il s'agit essentiellement des créances de TVA. Cette augmentation est essentiellement le fait :

- d'une augmentation des créances de TVA en Colombie pour 4 641 K€, cette augmentation est liée à la hausse des investissements réalisés sur les champs, COR-15, Muisca, SSJN9 et principalement sur le champ Sabanero qui a représenté plus de 60 % des investissements en Colombie en 2012 ;

- d'une augmentation des créances de TVA sur le permis Omoueyi pour 9 624 K€ lié à l'augmentation des investissements principalement sur Maroc Nord ;
- d'une diminution des créances fiscales sur les permis tanzaniens pour -1 696 K€.

Autres actifs

Au 31 décembre 2012, le solde des autres actifs comprend essentiellement :

- les charges à répartir relatives aux coûts de mise en place du RBL « Reserve Based Loan » conclu en 2009 (1 939 K€) ;
- les charges à répartir sur le financement mis en place au Gabon pour 6 431 K€ (voir Note « Engagements hors Bilan »).

Note 10. Instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011
	Courant	Non courant	Total	Total
INSTRUMENTS FINANCIERS (ACTIFS)	2 166	-	2 166	6 509
<i>Instruments de taux</i>	-	-	-	-
<i>Instruments de change</i>	-	-	-	-
<i>Instruments sur hydrocarbures</i>	2 166	-	2 166	6 509
INSTRUMENTS FINANCIERS (PASSIFS)	5 787	-	5 787	19 480
<i>Instruments de taux</i>	-	-	-	-
<i>Instruments de change</i>	-	-	-	-
<i>Instruments sur hydrocarbures</i>	5 787	-	5 787	19 480
TOTAL	3 621	-	3 621	12 971
<i>Dont Mark to market actif</i>	2 166	-	2 166	6 509
<i>Dont Mark to market passif</i>	5 231	-	5 231	16 224
<i>Dont liquidation</i>	556	-	556	3 256
	3 621	-	3 621	12 971

Le Groupe a recours, dans le cadre de ses activités courantes, à des instruments financiers pour diminuer son exposition au risque de fluctuation des cours du pétrole et, dans une moindre mesure, des cours de change des devises.

Différents instruments sont utilisés parmi lesquels des contrats sur les marchés organisés ou de gré à gré tels que futures, opérations à terme, swaps et options.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en capitaux propres conformément aux normes IFRS, notamment IAS 32 & 39.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés d'énergie sont toutes hiérarchisées en niveau 2, correspondant à l'utilisation de prix basés sur des données observables.

Instruments dérivés sur hydrocarbures

Les dérivés utilisés afin de réduire l'exposition au risque de variation du cours des hydrocarbures sont globalement de 2 types :

- des swaps vendeurs de brut fixant pour un volume et une période donnée le prix de vente du baril ;
- des produits plus sophistiqués combinant ventes de swaps et options de façon à fixer le prix de vente du baril tout en permettant de bénéficier dans une certaine mesure d'une évolution favorable du marché.

Bien que s'inscrivant dans une logique de couverture économique, ces produits dérivés, dès lors qu'ils présentent certaines caractéristiques optionnelles, peuvent ne pas être éligibles en totalité ou en partie à un traitement en comptabilité de couverture en IFRS. Pour cette raison, on trouvera au sein du portefeuille des couvertures des instruments dérivés qualifiés de trading.

Les couvertures en place sur 2012 portent sur 5 500 bbls par jour, dont 1 500 subsistent postérieurement à la clôture avec une échéance au 31 décembre 2013.

La réévaluation au prix de marché de ces diverses opérations au 31 décembre 2012 a conduit à enregistrer un actif de 2,1 M€ et un passif de 5,2 M€.

Réserve de juste valeur en capitaux propres

L'impact sur les capitaux propres des dérivés de couverture est présenté dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Impact des instruments financiers sur les capitaux propres		
RÉSERVE DE LA JUSTE VALEUR À L'OUVERTURE	(10 704)	(28 099)
<i>Variation de la part des couvertures non échues (en vie à l'exercice précédent)</i>	122	19 126
<i>Juste valeur des nouvelles couvertures de l'exercice comptabilisé en capitaux propres</i>	-	(3 319)
<i>Juste valeur de la part des couvertures recyclées au compte de résultat</i>	6 666	1 156
<i>Impôt différé</i>	-	-
<i>Effet change</i>	32	433
RÉSERVE DE LA JUSTE VALEUR À LA CLÔTURE	(3 885)	(10 703)
MOUVEMENT DE LA PÉRIODE EN CAPITAUX PROPRES (HORS EFFET DE CHANGE)	6 788	16 963
<i>Taux de clôture 31/12/2011</i>	1,2939	
<i>Taux moyen 31/12/2012</i>	1,2854	
<i>Taux de clôture 31/12/2012</i>	1,3194	

Note 11. Juste valeur

Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers (hors instruments financiers) au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 sont présentées dans les tableaux suivants :

Au 31/12/2012 En milliers d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	601	139	740	740
Clients et comptes rattachés	-	75 287	75 287	75 287
Autres actifs financiers courants	-	40 426	40 426	40 426
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	67 371	67 371	67 371
TOTAL VALEUR BILAN	601	183 223	183 824	183 824
TOTAL JUSTE VALEUR	601	183 223	183 824	183 824

Au 31/12/2011 En milliers d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	1 393	7 451	8 844	8 844
Clients et comptes rattachés	-	60 246	60 246	60 246
Autres actifs financiers courants	-	71 437	71 437	71 437
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	60 771	60 771	60 771
TOTAL VALEUR BILAN	1 393	199 905	201 298	201 298
TOTAL JUSTE VALEUR	1 393	199 905	201 298	201 298

S'agissant des autres actifs au 31 décembre 2012, l'analyse suivante a été retenue :

- les autres actifs financiers non courants sont déjà évalués à leur juste valeur dans les comptes du Groupe ;
- les clients et comptes rattachés présentent des maturités inférieures à un an, ne justifiant pas d'actualisation ;

- les autres actifs financiers courants ont, comme les créances clients et comptes rattachés, des maturités inférieures à un an, ne justifiant pas d'actualisation. Le cas échéant, les créances font l'objet d'une évaluation à leur valeur économique et sont comptabilisées comme telles dans les comptes du Groupe (créance Pacific Rubiales relative au financement de l'exploration en Colombie) ;
- la trésorerie du Groupe est considérée comme liquide.

Passifs financiers (hors dérivés et location financement) et juste valeur

Les différentes catégories de passifs financiers (hors instruments financiers) au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

Au 31/12/2012 En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total Bilan	Juste valeur
Emprunts obligataires	10 933	346 752	357 685	377 133
Autres emprunts et dettes financières	113 707	-	113 707	113 706
Dettes fournisseurs	104 028	-	104 028	104 028
Autres créditeurs et passifs financiers divers	80 582	-	80 582	80 582
TOTAL	309 250	346 752	656 002	675 449

Au 31/12/2011 En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total Bilan	Juste valeur
Emprunts obligataires	10 968	338 271	349 239	345 261
Autres emprunts et dettes financières	11 144	61 829	72 973	72 973
Dettes fournisseurs	78 059	-	78 059	78 059
Autres créditeurs et passifs financiers divers	40 005	-	40 005	40 005
TOTAL	140 176	400 100	540 276	536 298

Hypothèses retenues

Les deux emprunts OCEANE ont fait l'objet d'une analyse sur leur juste valeur.

La valeur de chaque emprunt a été recalculée en retenant le taux de marché applicable selon les conditions en vigueur au 31 décembre 2012, sur la base du montant emprunté sur la durée résiduelle pour chacun, comme si l'émission avait eu lieu le 31 décembre 2012. Le taux retenu est respectivement de 3,11 % et 3,68 % pour les OCEANES 2014 et 2015.

Au terme de cette analyse, il ressort une valeur des emprunts de 377 133 K€.

La ligne de crédit BGFI étant à court terme, sa juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptabilisée.

L'emprunt RBL fait l'objet d'une rémunération indexée sur le LIBOR plus une marge représentant le spread Maurel & Prom. Les conditions de marché permettent de valider que les conditions applicables du marché ne diffèrent pas des conditions appliquées.

S'agissant des autres passifs au 31/12/12, les dettes fournisseurs et les autres créateurs et passifs financiers divers ont une maturité inférieure à un an et ne présentent pas de ce fait de juste valeur différente de la valeur bilancielle.

Une actualisation a été calculée lorsque nécessaire et est déjà prise en compte dans la présentation des comptes.

Note 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et placements dont le terme est inférieur à 3 mois.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
<i>Liquidités, Banques et caisses</i>	37 980	57 861
<i>Dépôts bancaires à court terme</i>	29 391	2 910
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	-	-
TOTAL	67 371	60 771
<i>Concours bancaires</i>	131	70
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	67 240	60 701

Au 31 décembre 2012, Maurel & Prom affiche une trésorerie nette de 67,2 M€ par rapport à une trésorerie nette de 61 M€ au 31 décembre 2011 soit une progression de 6,5 M€. Les variations de trésorerie au cours de l'exercice 2012 sont les conséquences des éléments suivants :

- des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (+322 M€) ;
- des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour -295 M€ ;
- du dividende de l'exercice 2011 versé par Maurel & Prom à ses actionnaires pour un montant de 46 M€ ;
- du tirage additionnel de 50 MUS\$ (soit 41,2 M€) sur le RBL.

Note 13. Capitaux propres

Au 31 décembre 2012, le capital social se composait de 121 512 434 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 93 564 574,18 €.

Instruments donnant accès au capital

Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 14 juin 2012 a délégué compétence au conseil d'administration, pour une période de 38 mois, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite, dans la limite de 1 % du capital social au 14 juin 2012, au profit des salariés ou de certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux ou de certains d'eux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêts économique qui lui sont liés. Cette délégation du 14 juin 2012 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée le 29 juin 2011.

Pour l'ensemble des plans émis par la société depuis 2006, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Les attributions d'actions gratuites effectuées au cours des exercices précédents se présentent comme suit :

Date de décision d'attribution	Nombre d'actions
03/10/2006	70 000
14/12/2006	66 800
21/12/2007	116 524
25/04/2008	46 750
15/10/2008	93 892
16/12/2008	102 750
19/06/2009	57 500
15/12/2009	120 500
21/12/2010	202 256
01/06/2011	29 750
20/07/2011	41 650
19/12/2011	90 238
21/12/2012	72 451

Programme de rachat d'actions

À la suite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 14 juin 2012, le conseil d'administration est autorisé à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes : prix unitaire maximum d'achat de 18 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été achetée en 2012 et 4 402 ont été remises suite à des conversions d'OCEANE.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 2 200 754 actions, les ventes 2 215 211 actions.

Au 31 décembre 2012, la Société détenait en propre 5 716 245 actions (soit 4,70 % du capital pour une valeur brute de 72,7 M€ à la fin 2012) dont 31 217 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2012, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 121 512 434 et le capital social s'élève à 93 564 574,18 €.

Synthèse des mouvements sur capital

En Euros

	Nombres d'actions	Actions propres
Au 31/12/2008	120 569 807	6 436 408
Émission pour paiement de dividende	682 464	-
Rachat actions propres	-	-406 669
Au 31/12/2009	121 252 271	6 029 739
Émission pour exercice de BSAR	52 730	-
Rachat actions propres	-	333 314
Au 31/12/2010	121 305 001	6 363 053
Émission pour exercice de BSAR	188 533	-
Rachat actions propres	-	-389 973
Au 31/12/2011	121 493 534	5 973 080
Émission pour exercice de BSAR	18 900	-
Rachat actions propres	-	-256 835
SOIT AU 31/12/2012	121 512 434	5 716 245

Distribution

L'assemblée générale du 14 juin 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le dividende a été mis en paiement le 22 juin 2012 pour un montant de 46 205 552,40 €.

Note 14. Provisions

En milliers d'euros	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
SOLDE AU 01/01/2011	7 304	708	15 262	23 275
Écarts de conversion	566	13	(117)	462
Variations de périmètre	(3 461)	(66)	(1 907)	(5 434)
Dotation de la période	-	244	147	391
Utilisation	701	-	(1 130)	(429)
Autres constitutions et reprises	3 325	-	(3 539)	(214)
Effet de la désactualisation	703	-	-	703
SOLDE AU 31/12/2011	9 138	899	8 716	18 753
Partie courante	2 172	659	8 716	11 547
Partie non courante	6 966	240	-	7 206

En milliers d'euros	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
SOLDE AU 31/12/2011	9 138	899	8 716	18 753
Écarts de conversion	(199)	(6)	(4)	(209)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotation de la période	400	287	616	1 303
Utilisation	(4)	-	-	(4)
Autres constitutions et reprises	621	-	(4 720)	(4 099)
Effet de la désactualisation	405	-	-	405
SOLDE AU 31/12/2012	10 361	1 180	4 608	16 149
Partie courante	2 073	937	4 608	7 618
Partie non courante	8 288	243	-	8 531

Remise en état des sites

Au 31 décembre 2012, la provision de remise en état des sites comptabilisée dans les comptes Maurel & Prom concerne Le Gabon pour 8 988 K€ (dont 8 928 K€ sur le permis d'Omoueyi), la Sicile (Panther Eureka) pour 728 K€ ainsi que la Colombie pour 643 K€ sur le permis de Sabanero.

Avantages du personnel

Au 31 décembre 2012, la provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi concerne principalement le siège Maurel & Prom (879 K€) et Maurel & Prom Colombia BV (292 K€). Le chiffrage de ce passif est effectué par un actuaire indépendant.

Autres provisions

Les autres provisions pour risques et charges sont analysés dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	Décembre 2011	var.	Décembre 2012	
Risques sur opérations au Congo	1 073	-	1 073	(1)
Risques sur mises en équivalence	2 710	-2 710	-	(2)
Autres	4 932	-1 398	3 535	(3)
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 716	-4 108	4 608	

(1) La provision dotée en 2007 pour couvrir un ensemble de risques suite à la cession de l'essentiel des activités du Groupe au Congo à Eni figure toujours dans les comptes pour un montant de 1 073 K€, dans l'attente de la liquidation définitive.

(2) Le Groupe provisionne, le cas échéant, les situations nettes négatives des sociétés qu'il consolide par mise en équivalence conformément à IAS 28. Au 31 décembre 2012, la provision qui concernait la société New Gold Mali, consolidée par mise en équivalence, a été reprise en totalité compte tenu de la cession de celle-ci en 2012.

(3) La variation des autres provisions provient principalement de la fin du litige opposant le Groupe à Alphin Capital (voir note Risques).

Note 15. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont détaillés ci-après :

En milliers d'euros	Devise	31/12/2012			31/12/2011
		Courant	Non courant	Total	Total
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		10 933	346 752	357 685	349 239
Autres emprunts et dettes		113 530	-	113 530	72 902
BGFI – ligne de crédit	EUR	15 000	-	15 000	11 000
BNP – RBL	USD	98 530	-	98 530	61 903
Dettes sur location financement		46	-	46	-
Concours bancaires		131	-	131	70
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		113 707	-	113 707	72 972

Emprunts obligataires

Le Groupe a émis deux emprunts OCEANE en 2009 et 2010, à échéance respectivement 31 juillet 2014 et 31 juillet 2015.

Sur la période, le montant des intérêts comptabilisés en charge au titre de l'OCEANE 2014 est de 28 690 K€.

Sur la période, le montant des intérêts comptabilisés au titre de l'OCEANE 2015 est de 5 940 K€.

Autres emprunts et dettes financières

Le Groupe a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de quatre banques associant BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$ garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (Emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL). Cette facilité avait été initialement souscrite dans le cadre du financement des acquisitions des actifs au Nigéria.

Le montant de ce RBL a été porté à 330 MUS\$ en janvier 2011.

Compte tenu du plan d'amortissement du RBL, la capacité de tirage maximum au 31 décembre 2012 est de 198 MUS\$.

Au 31 décembre 2012, le montant tiré sur le RBL est de 130 MUS\$, équivalent 98 530 K€.

Le tirage est assorti d'une obligation de conserver un montant correspondant à 5 % du montant tiré, soit 6,5 MUS\$ au 31 décembre 2012, équivalent 4 926 K€, figurant en dépôt dans les comptes du Groupe.

La mise à disposition de cette facilité repose sur des covenants à respecter semestriellement pour garantir les conditions de tirage :

- ratio financier endettement consolidé/fonds propres (hors effet de change et instruments dérivés de couverture) < 1 ;
- current ratio > 1,1, ce ratio désignant le ratio financier actif courant/passif courant (hors instruments dérivés).

Sur l'exercice 2012, ces covenants sont respectés.

La Société s'est aussi engagée à :

- actualiser périodiquement le plan de trésorerie et le soumettre à approbation ;
- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur certains actifs d'un membre du Groupe ;
- ne pas procéder à une cession de certains actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL a été établi, notamment de certains champs pétroliers situés au Gabon ;

- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours, d'une nouvelle émission d'OCEANE, d'emprunts subordonnés et à maturité plus tardive que celle du RBL, de certains prêts intragroupe, et d'autres endettements ; et
- ne pas consentir de prêts à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité.

Par ailleurs, le 8 novembre 2012, le Groupe a annoncé la mise en place par sa filiale Maurel & Prom Gabon S.A. d'une nouvelle ligne de crédit de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*) auprès d'un consortium de sept banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Standard Bank, Rand Merchant Bank, Standard Chartered Bank

et Nedbank) et l'agence d'export du Canada (Export Development Canada), approuvée par les autorités gabonaises fin janvier 2013. Concomitamment, le Groupe remboursera la ligne actuelle tirée à hauteur de 130 MUS\$ (voir *infra*). En conséquence, la ligne actuelle est intégralement qualifiée en court terme à la clôture 31 décembre 2012.

Le Groupe a par ailleurs souscrit une ligne de crédit auprès de la BGFI en avril 2011 pour un montant de 15 M€, tirée à hauteur de 15 M€ au 31 décembre 2012. Cette ligne était initialement à échéance de 12 mois. Cette ligne a été remboursée en février 2013 suite à la mise en place de la nouvelle facilité (voir *supra*).

Note 16. Dettes fournisseurs – autres créditeurs et passifs financiers divers

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	< à 1 an	> à 1 an	Total	< à 1 an	> à 1 an	Total
FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER	104 028	-	104 028	78 059	-	78 059
Fournisseurs	50 810	-	50 810	32 413	-	32 413
Charges à payer	53 218	-	53 218	45 646	-	45 646
AUTRES CRÉDITEURS ET PASSIFS DIVERS	93 678	-	93 678	53 118	-	53 118
Dettes sociales	5 524	-	5 524	4 409	-	4 409
Dettes fiscales	7 572	-	7 572	8 704	-	8 704
Créditeurs divers	80 582	-	80 582	40 005	-	40 005

Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde du compte des fournisseurs au 31 décembre 2012 est principalement constitué des dettes fournisseurs directement liées aux besoins générés au Gabon pour un montant de 23 290 K€ et plus précisément sur le permis Omoueyi pour 21 360 K€. Ce solde est consti-

tué également des dettes fournisseurs de la société M&P Colombia BV pour 21 015 K€ (principalement les dettes du fournisseur Meta Petroleum Corp. qui opère sur le permis Sabanero) et des dettes fournisseurs relatives au permis Mnazi Bay pour 4 199 K€.

La variation des comptes des fournisseurs au cours de l'année 2012 de +18 397 K€ s'explique essentiellement par les dépenses réalisées en Colombie (+17 043 K€) et au Gabon (+2 697 K€).

Le solde du compte de charges à payer au 31 décembre 2012 est constitué principalement :

- des charges à payer sur les champs au Gabon pour 46 261 K€ (dont 41 371 K€ relatifs aux dettes sur Omoueyi) ;
- des charges à payer sur les permis colombiens pour 4 095 K€ relatifs aux factures à recevoir du fournisseur Meta Petroleum Corp. qui opère sur le permis Sabanero.

Autres créateurs et passifs divers

La variation de + 40 560 K€ des postes des autres créateurs et passifs divers provient essentiellement :

- de l'augmentation des autres créateurs et passifs divers de la société M&P Colombia BV pour +56 229 K€ qui est principalement liée au financement par Pacific Rubiales Energy des permis Sabanero et COR-15 (+56 112 K€ sur l'exercice 2012) ;
- de la diminution des autres créateurs et passifs divers de la société Maurel & Prom Gabon exploitant le permis Omoueyi (-7 792 K€) résultant principalement de la variation des rétrocessions des ventes au partenaire Tulip Oil. Au 31 décembre 2012, le solde des rétrocessions de ventes du permis Omoueyi s'élève à 11 962 K€.

Note 17. Charges de personnel

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Salaires	10 909	8 546
Intéressement	625	616
Stock options et actions gratuites	2 232	2 512
Charges sociales et autres charges liées au personnel	3 705	2 522
TOTAL	17 471	14 196

L'évolution des charges de personnel s'explique essentiellement par l'accroissement des charges au Gabon,

lié à l'augmentation des effectifs (+84 personnes pour un effectif total de 228 au 31 décembre 2012).

Note 18. Résultat opérationnel

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
<i>Chiffre d'affaires</i>	472 104	373 575
<i>Marge brute</i>	381 724	310 776
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	338 716	272 746
<i>Amortissements à la déplétion et autres éléments de dépréciation</i>	(83 393)	(65 616)
<i>Résultat sur activités de production</i>	255 323	207 130
<i>Dépréciation d'actifs d'exploration et d'exploitation</i>	(42 064)	(36 514)
<i>Résultat sur activités de production et d'exploration</i>	213 259	170 616
<i>Résultat de cession d'actifs</i>	1	122 141
<i>Autres éléments opérationnels</i>	(12 503)	(34 687)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	200 757	258 070

La marge brute correspond au chiffre d'affaires net d'achats de matières et consommables, de prestations services. L'excédent brut d'exploitation correspond à la marge brute nette d'impôts et taxes (hors IS) et de charges de personnel. Ces deux indicateurs fournissent une bonne visualisation de la performance réalisée sur les activités de production.

L'amélioration du résultat sur activités de production est essentiellement due à l'augmentation des volumes vendus au Gabon, dans un environnement de prix de vente stable (110,6 US\$/bbl en 2012 contre 110,9 US\$/bbl en moyenne sur 2011). Au Gabon, la production vendue s'établit à 15 541 b/j contre 14 269 b/j sur l'exercice 2011. Le Groupe a également constaté des ventes d'huile du champ de Sabanero en Colombie à hauteur de 16,8 M€ (en part Groupe 50,01%) pour l'exercice 2012.

Le Groupe a par ailleurs bénéficié d'un environnement économique relativement favorable sur la parité €/\$. En effet, le cours est passé de 1,2939 au 31 décembre 2011 à 1,3194 au 31 décembre 2012 (+1,9 %), pour un taux moyen 2012 de 1,2854, alors que le taux moyen 2011 s'élevait à 1,39219, permettant un effet taux favorable de 8 %.

Évolution du chiffre d'affaires

En millions d'euros	
31/12/2011	374
<i>Impact des couvertures</i>	25
<i>Gabon</i>	56
<i>Sabanero</i>	17
31/12/2012	472

Évolution du résultat opérationnel

En millions d'euros

31/12/2011	258
Résultat sur cession d'actifs 2011	-122
Chiffre d'affaires	98
Opex Colombie	-15
Exploration passée en charge	-6
Messier	6
Provision risque créance Intégra	13
Autres	-31
31/12/2012	201

Dépréciations des actifs d'exploration et d'exploitation

En milliers d'euros

Bibonga (Etekamba Gabon)	7 739
Ngoma (Etekamba Gabon)	6 770
Mounyouga NE (Etekamba Gabon)	6 448
Mios Lavignolle (France)	2 671
SSJN9 (Colombie)	6 478
Ziwani (Mnazi Bay Tanzanie)	11 588
Diverses installations	370
TOTAL	42 064

L'évolution de l'excédent brut d'exploitation est présentée dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	2012		2011			
	CA	EBE	CA	EBE		
Gabon*	471	372	79 %	415	331	80 %
Autres (Colombie – Tanzanie)	18	-	3 %	1	-	
Production d'hydrocarbures	489	372	76 %	415	331	80%
Couvertures	-16	-16		-42	-42	
Structures		-17			-16	
TOTAL	472	339	72 %	374	273	72 %

* Omoueyi et Nyanga Mayombe.

Les dotations aux amortissements s'analysent essentiellement par les éléments suivants :

- déplétion des actifs gabonaïs : 74 263 K€ incluant l'amortissement des permis miniers ;
- déplétion de Sabanero en Colombie : 5 828 K€ ;
- dépréciation des actifs du permis d'Al Asi en Syrie : 1 176 K€.

Les autres éléments du résultat opérationnel s'expliquent essentiellement par le provisionnement de la créance Intégra à hauteur de 12,5 M€, mettant ainsi la valeur nette de cette créance à zéro (voir autres actifs).

Note 19. Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts sur découverts	(136)	(177)
Intérêts OCEANE	(34 589)	(33 958)
Intérêts sur autres emprunts	(3 633)	(6 150)
COÛT DE L'ENDETTEMENT BRUT	(38 358)	(40 284)
Produits de trésorerie	538	3 217
Gains et pertes nets sur instruments dérivés	4 459	1 616
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(33 361)	(35 451)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(9 064)	18 647
Écarts de change nets	1 384	22 150
Autres	(10 448)	(3 503)
RÉSULTAT FINANCIER	(42 425)	(16 804)

Les charges d'intérêts sur les emprunts OCEANE 2014 et 2015 dont les caractéristiques sont décrites *supra* en note « Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières » s'élèvent à 34 589 K€. Ce montant s'analyse comme suit :

- charges d'intérêts calculées au taux nominal des emprunts et versées à chaque échéance annuelle : 25,1 M€ ;
- charge technique de « désactualisation de la dette » : 8,5 M€.

La décomposition des emprunts obligataires lors de leur émission en une composante capitaux propres et une composante dette en application du référentiel IFRS conduit à enregistrer par la suite chaque année et jusqu'à l'échéance une charge technique de « désactualisation de la dette ».

Les charges d'intérêts sur autres emprunts sont composées des intérêts sur le RBL pour 3,3 M€ et sur la ligne de financement BGFI pour 0,3 M€.

Les produits de trésorerie correspondent à la rémunération des comptes rémunérés pour 0,6 M€.

Le résultat sur opérations dérivées de 4,5 M€ est lié à la réévaluation à la juste valeur par le résultat des couvertures traitées en trading dans les comptes du Groupe (instruments dérivés sur hydrocarbures souscrits en vue de limiter l'exposition du Groupe à la fluctuation des cours du baril) pour 0,2M€, et aux liquidations des positions sur l'exercice pour 4,6 M€.

Les gains de change nets (0,8 M€) sont liés pour l'essentiel à la réévaluation au taux de clôture des positions en devises du Groupe. La parité €/US\$ à la clôture impacte en effet significativement le résultat financier de Maurel & Prom puisque dans le même temps :

- la position de change en dollar de la maison mère, traditionnellement prêteuse puisqu'elle assure le financement du Groupe, est réévaluée en euro (sa monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation du Groupe) ;
- les dettes en euro des filiales opérationnelles (principalement le Gabon) sont réévaluées dans leur monnaie de fonctionnement : le dollar.

Ainsi, la relative stabilité du dollar sur l'exercice se traduit par un impact limité des gains et pertes de change dans les comptes de la holding et dans les comptes des filiales opérationnelles.

Au 31 décembre 2012, la maison mère présentait ainsi une position emprunteuse nette de 311 MUS\$ et M&P Gabon une position emprunteuse de 608 M€.

L'impact sur le résultat financier consolidé au 31 décembre d'une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du taux de change €/US\$ à cette date est présenté ci-après (en M€) :

Impact sur le résultat avant IS

En milliers d'euros	Hausse de 10 % parité €/US\$, i.e. baisse du US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$, i.e. hausse du US\$
USD	-41 024,8	36 269,2
Autres devises	-	-
TOTAL	-41 024,8	36 269,2

Les autres éléments du résultat financier sont constitués :

- des commissions de non tirage et de l'amortissement des charges à répartir sur le RBL pour 4 M€ ;
- de la charge de désactualisation de la créance comptabilisée en 2011 relative au complément de prix de la cession de 49,99 % de la Colombie, pour un montant de 4 M€ ;
- de la charge de désactualisation de la provision remise en état des sites du Gabon, pour 0,8 M€ ;
- de l'impact net de la prise de participation dans ISON suite au désengagement du Groupe de sa participation dans New Gold Mali (-1,3 M€).

Note 20. Impôt sur les résultats

Détail de la charge de l'exercice

La charge exigible d'impôt sur les sociétés correspond principalement à la constatation du profit oil part de l'Etat sur les permis d'Omoueyi et de Nyanga Mayombé au Gabon pour 30 813 K€ et au produit d'intégration fiscale de 1 969 K€ de Maurel & Prom Paris sur sa filiale Maurel & Prom Venezuela S.A.S. cédée en 2011.

La charge d'impôt différé résulte principalement de la comptabilisation de l'écart entre la reconnaissance des coûts récupérables en base fiscale et la comptabilisation dans les comptes consolidés sur le permis d'Omoueyi pour -65 208 K€.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt exigible au titre de l'exercice	28 760	29 274
Produit ou charge d'impôt différé	66 452	68 940
TOTAL	95 212	98 214

Variation de l'impôt courant

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
<i>Impôt exigible actif</i>	290	21
<i>Impôt exigible passif</i>	2 506	12 421

La diminution de la dette d'impôt exigible est essentiellement liée à la diminution de la dette gabonaise sur le permis d'Omoueyi relative au *profit oil*.

Origine des impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
<i>Déficits fiscaux</i>	4 966	6 897
<i>Différence temporaire sur valorisation des stocks d'huile Gabon</i>	1 785	1 236
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF	6 751	8 133
<i>Écart d'évaluation immobilisations corporelles</i>	175 009	111 858
<i>Amortissements accélérés</i>	-	-
<i>Composante capitaux propres OCEANE</i>	4 966	6 897
<i>Autres</i>	-	-
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF	179 975	118 755
NET	173 224	110 622

La première imposition différée entre la base fiscale des coûts récupérables et les actifs consolidés d'Omoueyi a été constatée au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2012, cette différence de base génère un impôt différé passif de 175 M€.

Les impôts différés actifs liés aux reports déficitaires ne sont pas reconnus au-delà des impôts différés passifs en l'absence de probabilité suffisante de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes pourront être imputées.

Rapprochement de la charge d'impôt et le résultat avant impôt

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôt des activités conservées	161 406	250 139
- Résultat net des sociétés mises en équivalence	3 074	8 873
RÉSULTAT AVANT IMPÔT HORS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	158 332	241 266
Distorsion de base taxable Gabon	-280 664	-297 184
Plus-value non taxable France	-	-224 103
RÉSULTAT TAXABLE AVANT IMPÔT	-122 332	-280 021
Charge d'impôt théorique 33,33 %	-40 773	-93 331
Rapprochement	-	-
- Impôt liquidé en nature	-	-
- Divergence de taux d'impôt	-92	242
- Différence fiscale sur coûts récupérables Gabon	65 209	69 333
- Impôt profit oil/Chiffre d'affaires notionnel	30 814	29 239
- Activation de déficits antérieurs	-	-
- Déficits non activés et autres	40 054	92 731
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	95 212	98 214

Les divergences de taux d'impôt sont essentiellement liées à la fiscalité appliquée aux entités ou établissement ayant une activité pétrolière ou liée aux services pétroliers (forage) dans les pays africains.

Les déficits non activés correspondent à la part d'impôt non activé sur des filiales ou établissements pour lesquels les perspectives de récupération ne sont pas avérées. C'est notamment le cas, de façon structurelle, sur Maurel & Prom maison mère, ou en Tanzanie, du fait des write off constatés sur la période.

Note 21. Résultat par action

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du Groupe	58 079	164 560
Résultat net des activités abandonnées	-	12 635
Résultat net des activités conservées	58 079	151 925
Nombre moyen d'action en circulation	115 788 370	115 234 001
Stock options et actions gratuites (nombre pondéré)	411 231	417 091
BSA	14 130 852	12 089 960
OCEANE (nombre pondéré)	29 694 953	24 613 253
Nombre moyen d'action dilué	165 741 652	158 473 745
RÉSULTAT PAR ACTION		
De base	0,500	1,43
Dilué	0,592	1,27
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
De base	-	0,11
Dilué	-	0,08
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CONSERVÉES		
De base	0,500	1,32
Dilué	0,592	1,19

Conformément à l'application d'IAS33, le résultat dilué par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires revenant à l'entité mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement du numérateur et du dénominateur des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Ainsi, le résultat retenu est ajusté des charges d'intérêts liées aux OCEANE et des charges supportées au titre des actions gratuites, pour un montant total de 36 822 K€ au 31 décembre 2012.

Conformément à IAS33, les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies.

Note 22. Parties liées

Transactions commerciales et financières

Au 31/12/2012 En milliers d'euros	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées (net)	Montants dus aux parties liées
1) SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE				
<i>Tuscany International Drilling</i>	76	-	205	2 825
2) AUTRES PARTIES LIÉES				
<i>Pacifico</i>	226	362	66	22

Au 31/12/2011 En milliers d'euros	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées (net)	Montants dus aux parties liées
1) SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE				
<i>Tuscany International Drilling</i>	94	-	127	2 936
<i>New Gold Mali (NGM)</i>	421	-	2 881	-
2) AUTRES PARTIES LIÉES				
<i>Pacifico</i>	210	394	22	-

Sociétés mises en équivalence

La société Tuscany International Drilling est mise en équivalence depuis le 15 septembre 2011. Elle réalise des opérations de forage par l'intermédiaire de sa filiale Caroil pour le compte de sociétés du Groupe Maurel & Prom, essentiellement au Gabon sur le permis d'Omoueyi.

La société New Gold Mali auparavant consolidée par mise en équivalence a été cédée au cours du dernier trimestre 2012.

Ainsi Maurel & Prom a conclu, notamment avec Pacifico, actionnaire à 23,71 %, une convention de sous-location de locaux. Par ailleurs, la société Pacifico fournit à Maurel & Prom une prestation d'assistance en matière technique et financière. La convention de prestation de service avec Pacifico a fait l'objet d'un avenant approuvé par le conseil de surveillance de Maurel & Prom le 29 mai 2007 et signé le 11 juin 2007 (avec prise d'effet au 1^{er} février 2007). Cet avenant porte essentiellement sur l'actualisation des honoraires correspondant aux prestations fournies.

Autres parties liées

Concernant les autres parties liées, les transactions avec Pacifico, réalisées dans des conditions de concurrence normales, portent d'une part sur des prestations de location et d'autre part sur des prestations d'assistance.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent d'une part, des directeurs (responsables de département) et d'autre part des membres du conseil d'administration et du président-directeur général.

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
<i>Avantages à court terme</i>	2 719	2 594
<i>Indemnités de fin de contrat de travail</i>	-	-
<i>Indemnités postérieures à l'emploi</i>	437	481
<i>Paiement en actions</i>	365	375
TOTAL	3 521	3 450

Note 23. Engagements hors bilan

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
<i>Cautions en douane</i>	898	898
<i>Garanties données sur emprunts</i>	150 068	255 043
<i>Engagements de travaux</i>	252 813	298 293

Garanties données sur emprunts

Reserve Based Loan du 29 mai 2009

Le Groupe a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de quatre banques associant BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$ garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL). Cette facilité a été souscrite dans le cadre du financement des acquisitions des actifs au Nigéria.

Le montant de ce RBL a été porté à 300 MUS\$ au cours du dernier trimestre 2010 et était intégralement tiré au 31 décembre 2010.

Le montant de ce RBL a été augmenté en janvier 2011 et porté à 330 MUS\$.

Au 31 décembre 2012, le RBL fait l'objet d'un tirage à hauteur de 130 MUS\$, équivalent 98,5 M€. Une fraction de 5 % du montant tiré doit être conservée par Maurel & Prom, correspondant ainsi, au 31 décembre 2012, à 6,5 MUS\$ (4,9 M€).

En outre, Maurel & Prom s'est engagée pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (décrits dans la note « Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières »).

Facilité de crédit Maurel & Prom Gabon SA

Le 5 novembre 2012, Maurel & Prom Gabon a conclu avec un consortium de sept banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Standard Bank, Rand Merchant Bank, Standard Chartered Bank et Nedbank) et l'agence d'export du Canada (Export Development Canada) un contrat de crédit senior d'un montant de 350 MUS\$ (le « Contrat de Crédit »).

Conformément aux termes du Contrat de Crédit, Maurel & Prom Gabon peut tirer jusqu'au 30 juin 2014 l'intégralité du montant mis à sa disposition au titre de ce contrat. À l'échéance de cette date, le montant disponible au titre du Contrat de Crédit diminuera selon un calendrier déterminé.

Outre les conditions de marché standards pouvant conduire à l'annulation de cette ligne, le montant disponible au titre du Contrat de Crédit pourra être réduit en cas de cession par Maurel & Prom Gabon de tout ou partie de ses intérêts dans le contrat de partage de production du permis Omoueyi, incluant les champs d'Onal, d'Omko, d'Omgw, d'Omgb, d'Omoc et d'Omoc-Nord au Gabon (les « Actifs Sous-Jacents »), et en conséquence, que le niveau de production minimum prévu dans le Contrat de Crédit ne soit pas atteint.

Ce Contrat de Crédit est garanti par la Société et Maurel & Prom West Africa. Les sûretés suivantes ont également été accordées dans le cadre du Contrat de Crédit :

- un nantissement des droits détenus par Maurel & Prom Gabon au titre du « contrat de vente de pétrole brut Rabi Light » conclu entre Maurel & Prom Gabon et Socap International Limited le 25 juillet 2008 (tel qu'amendé) ;
- un nantissement des créances détenues par Maurel & Prom Gabon au titre des prêts intragroupe accordés par Maurel & Prom Gabon à la Société dans le cadre des accords de *cash pooling* ;
- un nantissement de certains comptes bancaires détenus par Maurel & Prom Gabon, la Société et Maurel & Prom West Africa ;
- un nantissement des droits détenus par Maurel & Prom Gabon au titre du « contrat de vente de pétrole brut » conclu entre Maurel & Prom Gabon et la Société Gabonaise de Raffinage le 4 février 2011 ;
- un nantissement des actions Maurel & Prom Gabon détenues par Maurel & Prom West Africa ;
- un nantissement des actions Maurel & Prom West Africa détenues par la Société ; et
- le transfert, à titre de garantie, des droits respectifs détenus par Maurel & Prom Gabon, la Société et Maurel & Prom West Africa dans tout (i) accord de couverture, (ii) contrat d'assurances et (iii) futur contrat de vente d'huile portant sur les actifs sous-jacents conclu entre Maurel & Prom Gabon et toute partie autorisée à procéder aux enlèvements.

Les sommes mises à disposition au titre du contrat de crédit doivent être utilisées pour :

- prêter à la Société les sommes nécessaires pour rembourser le RBL ;
- financer les investissements de Maurel & Prom Gabon dans les actifs sous-jacents ; et
- financer tous besoins généraux de Maurel & Prom Gabon, y compris l'octroi de prêts à toute société membre du Groupe.

Le contrat de crédit est assorti d'un tableau d'amortissement prévoyant un remboursement final fixé au 31 décembre 2017. Maurel & Prom Gabon devra payer les intérêts sur l'emprunt, à échéance prévue, à un taux égal au LIBOR auquel s'ajoutent des coûts obligatoires ainsi qu'une marge comprise entre 3,5 % et 4 % par an. Cette marge varie en fonction du taux d'utilisation du crédit (3,50 % lorsque le taux d'utilisation est égal ou inférieur à 50 %, 3,75 % lorsque le taux d'utilisation est supérieur à 50 % et inférieur ou égal à 75 %, 4 % au-delà). Les intérêts seront calculés par périodes de 3 mois, sauf stipulation contraire.

Maurel & Prom Gabon s'engage à respecter certains ratios financiers au 30 juin et 31 décembre de chaque année :

- un ratio actifs consolidés courants du Groupe/dettes courantes au moins égal à 1,10 : 1,00 ; et
- un ratio endettement consolidé du Groupe/résultats (avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations et excluant l'impact des gains et pertes de change), calculé sur une période de 12 mois précédant la période de référence, ne devant pas excéder 3,00 : 1,00.

En outre, le ratio de couverture du service de la dette doit être au moins égal à 1,300:1.00 pour chaque période de 6 mois. Les droits de Maurel & Prom Gabon sur la production de pétrole des champs intégrés dans le contrat de partage de production d'Omoueyi ne doivent pas être inférieurs à un niveau de production nette prévu dans le contrat de crédit et Maurel & Prom Gabon ne peut cesser de détenir la majorité des droits dans le contrat de partage de production d'Omoueyi.

Aux termes du Contrat de Crédit (sous réserve de certaines exceptions), Maurel & Prom Gabon et Maurel & Prom West Africa ne sont pas autorisées à (i) accorder de garantie sur leurs actifs, (ii) supporter des dettes financières additionnelles ou (iii) souscrire de nouveaux emprunts. Maurel & Prom Gabon s'est également engagée à ne pas (x) accorder de garanties à toute personne et (y) céder tout ou partie des actifs sous-jacents ayant pour conséquence de faire tomber le niveau de production en-dessous du seuil fixé dans le Contrat de Crédit. S'agissant de toute garantie, une garantie subordonnée peut être consentie pour les émissions de tous titres d'emprunt ou d'obligations réalisées par la Société sous réserve qu'une telle garantie soit expressément subordonnée à la dette des prêteurs du Contrat de Crédit et que la date de maturité des titres d'emprunt ou des obligations soit postérieure à la date de remboursement final du Contrat de Crédit.

Engagements de travaux

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Congo	8 170	7 574
Gabon	210 128	247 349
Colombie	-	-
Tanzanie	16 410	30 605
Autres	18 105	12 765
TOTAL	252 813	298 293

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés. Ils prennent également en compte les engagements fermes pris auprès des États dans le cadre des permis.

Au Gabon, les engagements sont liés d'une part aux travaux d'exploration :

- permis de Kari, pour de l'acquisition de sismique, valorisés à 4,5 MUS\$;
- permis d'Omoueyi, pour 1,4 MUS\$ de travaux de traitement de sismique ;
- permis de Nyanga Mayombe, pour 12,9 MUS\$ d'acquisition sismique ;
- permis d'Etekamba, pour des travaux de génie civil pour 0,6 MUS\$.

L'utilisation de la facilité s'appliquera aussi aux travaux de développement sur le permis d'Omoueyi et notamment pour le raccordement complet de Maroc Nord et la finalisation de son plan de développement.

En Colombie, les engagements sont portés par le partenaire Pacific Rubiales sur les permis de Sabanero, CPO17, COR15, Muisca et SSJN-9. Ces engagements concernent essentiellement Sabanero dans le cadre de la mise en production, ainsi que CPO17 (puits stratigraphiques) et COR15 (acquisition de sismique 3D).

Au Pérou, compte tenu de l'accord de *farm-in* finalisé avec Pacific Rubiales sur le bloc 116 à hauteur de 50 % avec portage, l'engagement de réalisation de deux puits est porté par notre partenaire.

Au Congo, le Groupe prévoit le forage de deux puits sur le permis de La Noumbi, dont un était en cours de forage à fin 2012.

En Tanzanie, le Groupe est engagé sur le permis de Mnazi Bay pour une acquisition de sismique et un forage de développement, pour un montant de 12,3 MUS\$. Sur le permis de Bigwa-Rufiji-Mafia, un engagement est pris pour une acquisition sismique et des travaux de développement pour la connexion de MKuranga pour un montant de 9,3 MUS\$.

Les autres zones concernent :

- la Namibie, où la prise d'intérêts dans les permis 0044 et 0045 s'est accompagnée de l'engagement de réaliser un programme de sismique 2D dont le traitement représentera 0,3 MUS\$ en 2013 ;
- le Mozambique, où le programme ferme de travaux a été voté pour un montant de 25,6 MUS\$ concernant la réalisation de 1 000 km de sismique 2D et le forage d'un puits.
- la Syrie, compte tenu du contexte international, le Groupe a invoqué la « force majeure » suite à l'interdiction des autorités européennes visant à réglementer les transactions réalisées en Syrie. À ce titre, la garantie de 6 MUS\$ s'éteint. La situation n'a pas évolué en 2012.

Engagements reçus

Dans le cadre de la vente de sa filiale Hocol à Ecopetrol en 2009, une clause de complément de prix a été signée permettant à Maurel & Prom de bénéficier d'un complément de prix d'un montant maximum de 50 MUS\$, basé sur la valorisation des réserves du champ de Niscota en Colombie, faisant partie de la transaction.

La valorisation des réserves du champ de Niscota devait en principe intervenir au 31 décembre 2012 et faire l'objet d'une validation par un expert indépendant désigné conjointement par Maurel & Prom et Ecopetrol.

Dans ses comptes au 31 décembre 2011, Ecopetrol a enregistré une dette d'un montant de 27,3 MUS\$ au titre de ce complément de prix. Maurel & Prom a sollicité auprès d'Ecopetrol les bases de calcul de cette évaluation et la communication de toute information prévue par le contrat de vente d'Hocol de nature à permettre d'évaluer l'évolution des réserves du champ de Niscota et leur niveau au 31 décembre 2012.

Les informations obtenues tardivement d'Ecopetrol n'ont pas permis, à ce jour, à Maurel & Prom d'apprecier le niveau de réserves du champ de Niscota au 31 décembre 2012, ni de procéder à la désignation de l'expert indépendant prévu par le contrat de vente d'Hocol. Maurel & Prom a de ce fait introduit une procédure en arbitrage devant la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre d'Ecopetrol afin d'obtenir la désignation d'un expert par le tribunal arbitral dont la mission devra notamment permettre de fixer le montant de la créance éventuelle correspondant au complément de prix mentionné ci-dessus.

Autres engagements donnés

Cyprus Mnazi Bay Limited

Le contrat d'achat de Cyprus Mnazi Bay Limited à Wentworth signé le 26 juillet 2012 prévoit le paiement à Wentworth d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 MUS\$ en cas de production d'un volume de gaz supérieur à 100 millions de pieds cubes par jour sur une période de 30 jours consécutifs.

Tuscany

Dans le cadre de la cession de Caroil à Tuscany International Drilling, Maurel & Prom a concédé une garantie de passif d'usage en la matière. Cette garantie a expiré le 22 juin 2012.

Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait une clause de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de cette clause a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 MUS\$ (payés à ce jour) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

- Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 US\$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mboe ;
- Maurel & Prom devra verser à l'un des deux vendeurs une redevance équivalant à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombe.

Transworld

À la suite du rachat des droits résiduels de Transworld sur le permis d'Etekamba le 18 mars 2008, un « net profit interest agreement » a été signé, selon lequel Maurel & Prom devra reverser 10 % du *profit oil* et 8 % du profit gaz à la société Transworld Exploration Ltd.

CEPP Omoueyi

À partir de la mise en production du champ d'Onal, l'État Gabonais participe de plein droit à concurrence de 15 % aux droits et obligations découlant du CEPP d'Omoueyi relatifs au développement et l'exploitation de la zone d'exploitation d'Onal, à moins d'une renonciation expresse à cette participation dans un délai de 120 jours suivant la date de mise en production du permis. Le 13 décembre 2006, une autorisation exclusive d'exploitation a été accordée pour la zone d'Onal située sur ce permis. Dans ce cadre, l'État gabonais a cédé sa participation à Tulip Oil pour la totalité des 15 % sur le champ d'Onal, ainsi que sur le champ d'Omko, mis en production le 28 septembre 2009 dans lequel l'État participait de plein droit à concurrence de 15 % selon les mêmes conditions.

L'État gabonais bénéficie de ce droit d'entrée sur l'ensemble des champs du permis Omoueyi dans les mêmes conditions que décrites ci-dessus pour Onal et Omko, mais également sur l'ensemble des permis détenus par Maurel & Prom au Gabon, dans les termes et conditions prévus dans chacun des CEPP.

Par ailleurs Maurel & Prom est redevable d'un droit de douane de 5 % sur les immobilisations d'exploration et de production qui ont été admises en franchise d'impôt jusqu'alors. Ces droits de douane ont été réglés en 2009, puisque la production sur les champs d'Onal et d'Omko a dépassé 10 000 tonnes (env. 75 000 b). Sur ce permis, les investissements réalisés sur chaque nouveau puits sont passibles d'un droit de douane de 5 %.

Ecopetrol

Dans le cadre de la cession de Hocol Colombie à Ecopetrol, Maurel & Prom a concédé à cette dernière une garantie de passifs d'usage en la matière.

Litiges***Litige Messier Partners***

En raison du pourvoi en cassation de Maurel & Prom en novembre 2011, ce litige est toujours en cours au 31 décembre 2012.

Litige Alphin Capital

Par jugement en date du 8 décembre 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté la société Alphin Capital de ses demandes. La société Alphin, n'ayant pas interjeté appel de ce jugement, ce dernier est devenu définitif au cours du premier semestre 2012.

Litige Agri-Cher – Transagra

De son activité ancienne, subsiste une assignation en responsabilité contractuelle datant de 1996 dont Maurel & Prom a fait l'objet dans le cadre du redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action, portant sur un montant d'environ 33 M€, non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre. Toutes les parties au litige ayant manifesté par écrit leur intention de ne pas poursuivre la procédure, le Tribunal a ordonné le retrait du rôle de cette procédure en 2009. Le mandataire *ad hoc* désigné dans cette affaire, a sollicité le rétablissement au rôle de la procédure en 2011. Le dossier a été plaidé le 7 février 2013 devant le Tribunal de Grande Instance de Bourges. Le jugement rendu le 21 mars 2013 a débouté le demandeur de l'ensemble de ses demandes.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Note 24. Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS8, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle est présentée selon des principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe. Les activités de Maurel & Prom étaient divisées en trois secteurs : exploration, production et forage. Compte tenu de la cession de Caroil en septembre 2011, le Groupe compte désormais deux secteurs : exploration et production.

Les autres activités recouvrent principalement les activités fonctionnelles et financières des holdings.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur à partir des comptes contributifs des entités qui incluent les retraitements de consolidation.

Information par activité

Les données présentées ci-après sont issues des comptes IFRS.

Au 31/12/2012 En milliers d'euros	Exploration	Production	Autres activités	Ajustements et éliminations intragroupe	Total
<i>Chiffre d'affaires intersecteur</i>	-	-	(2 821)	2 821	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	16 805	471 735	(16 436)	-	472 104
<i>Write-off sur immobilisations incorporelles</i>	(41 694)	-	-	-	(41 694)
<i>Write-off sur immobilisations corporelles</i>	-	-	(370)	-	(370)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(61 309)	296 119	(34 053)		200 757
IMMobilisations incorporelles (brut)					
<i>Investissements de la période 31/12/2012</i>	89 261	-	-	-	89 261
<i>Investissements cumulés fin de période</i>	354 732	134 048	2	-	488 782
IMMobilisations corporelles (brut)					
<i>Investissements de la période 31/12/2012</i>	675	204 959	306	-	205 940
<i>Investissements cumulés fin de période</i>	8 527	1 064 401	1 525	-	1 074 453

Les write off sont détaillés dans la note 4 Actifs incorporels.

Au 31/12/2011 En milliers d'euros	Exploration	Production	Forage pétrolier	Autres activités	Ajustements et éliminations intragroupe	Total
Chiffre d'affaires intersectoriel	-	-	-	(1 126)	1 126	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	242	415 675	-	(42 342)	-	373 575
Write-off sur immobilisations incorporelles	(36 514)	-	-	-	-	(36 514)
Write-off sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(86 639)	247 750	(0)	96 959	-	258 070
IMMobilisations incorporelles (Brut)						
Investissements de la période 31/12/2011	91 700	-	2	80	-	91 782
Investissements cumulés fin de période	568 312	114 241	(0)	1 454	-	684 008
IMMobilisations corporelles (Brut)						
Investissements de la période 31/12/2011	4 801	83 749	10 996	159	-	99 705
Investissements cumulés fin de période	12 375	705 369	-	2 515	-	720 259

Chiffre d'affaires par zone géographique

Compte de résultat au 31/12/2012 En milliers d'euros	Congo	Gabon	Colombie	Tanzanie	Autres	Total
Ventes de pétrole	-	470 731	16 805	1 004	(16 436)	472 104
Prestations de services	-	-	-	-	2 887	2 887
Ventes interzones	-	-	-	-	(2 887)	(2 887)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	-	470 731	16 805	1 004	(16 436)	472 104

Compte de résultat au 31/12/2011 En milliers d'euros	Congo	Gabon	Colombie	Tanzanie	Autres	Total
Ventes de pétrole	242	414 928	-	747	(42 342)	373 575
Prestations de services	-	-	-	-	2 139	2 139
Ventes interzones	-	-	-	-	(2 139)	(2 139)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	242	414 928	-	747	(42 342)	373 575

Les deux principaux clients du Groupe sont les clients de M&P Gabon, i.e. la Socap et Sogara à qui est vendue la production des champs sur le permis d'Omoueyi.

Note 25. Risques

Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait des prêts et créances qu'il consent à des tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles, des dépôts à court

terme qu'il effectue auprès d'établissements bancaires et, le cas échéant, des instruments dérivés actifs qu'il détient.

En milliers d'euros	2012		2011	
	Exposition maximale au risque de crédit	Encours Bilan	Exposition maximale au risque de crédit	Encours Bilan
Autres actifs financiers non courants	139	740	7 450	8 844
Clients et comptes rattachés	75 287	75 287	60 246	60 246
Autres actifs financiers courants	40 426	40 426	71 252	71 252
Instruments financiers dérivés	2 166	2 166	6 509	6 509
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 371	67 371	60 771	60 771
TOTAL	185 389	185 990	206 229	207 623

L'exposition maximale correspond à l'encours bilan net de provisions.

Le Groupe considère ne pas encourir de risque de contrepartie dans la mesure où la production est vendue à des groupes pétroliers de premier plan : Socap (groupe Total) au Gabon.

Créances échues mais non dépréciées

Seules les créances clients présentent à la date d'arrêté des retards de paiements.

Au 31/12/2012 En milliers d'euros	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés (net)	Actifs ni échus ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au-delà d'1 an	Total			
Clients et comptes rattachés (net)	3 546	58 246	12 558	166	74 516	-	771	75 287

Au 31/12/2011 En milliers d'euros	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés (net)	Actifs ni échus ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au-delà d'1 an	Total			
Clients et comptes rattachés (net)	10 373	49 137	222	32	59 763	58	425	60 246

Risque de liquidité

La liquidité du Groupe est appréhendée au travers d'états de trésorerie consolidés établis hebdomadairement et communiqués à la direction générale.

Des estimations à 7 jours et à des horizons mensuels, trimestriels et à fin d'année sont parallèlement établies.

Les réalisations sont comparées aux estimations grâce à ces états qui, outre la liquidité, permettent d'appréhender la position de change.

Le service trésorerie du siège est composé d'un professionnel directement rattaché à la direction financière du Groupe. Ce professionnel est assisté par des responsables dans chaque entité. La mission de la trésorerie centrale est de gérer les risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières.

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers, par date de maturité, sont les suivants :

Au 31/12/2012 En milliers d'euros		2013	2014	2015	2016	2017	> 5 ans	Total des flux contractuels	Total Valeur bilan
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		26 086	323 750	74 987	-	-	-	424 823	357 685
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES									
<i>BNP – RBL</i>	98 530	-	-	-	-	-	-	98 530	98 530
<i>BGFI</i>	15 000	-	-	-	-	-	-	15 000	15 000
EMPRUNTS EN CRÉDIT-BAIL	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Au 31/12/2011 En milliers d'euros		2012	2013	2014	2015	2016	> 5 ans	Total des flux contractuels	Total Valeur bilan ⁽¹⁾
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		26 099	26 086	314 596	71 574	-	-	438 355	349 239
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES									
<i>BNP – RBL</i>	-	61 829	-	-	-	-	-	61 829	61 829
<i>BGFI</i>	11 000	-	-	-	-	-	-	11 000	11 000
EMPRUNTS EN CRÉDIT-BAIL	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Comprend les encours courants et non courants.

L'endettement du Groupe se décompose en :

- un emprunt obligataire convertible de 297,6 M€ à taux fixe de 7,125 % émis en 2010 à échéance juillet 2014 ;
- une émission obligataire convertible de 70 M€ à taux fixe de 7,125 % émis en 2011 à échéance juillet 2015 ;
- une facilité bancaire (de type reserve based loan dite « RBL ») garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon, utilisée à hauteur de 130 MUS\$ à la clôture ;
- un emprunt à court terme de 15 M€ auprès de la BGFI rémunéré au taux Euribor +2 %.

Le 8 novembre 2012, le Groupe a annoncé la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 350 M\$ (Senior Secured Facility). Celle-ci a été tirée le 25 janvier 2013. Ce point est exposé aux Notes 15, 23 et 26.

Les liquidités qui à la date d'arrêté s'élèvent à 67,2 M€, sont placées en dépôts bancaires à vue.

Risque de marché

Les résultats du Groupe sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs étant le cours des hydrocarbures exprimé en Dollar et le taux de change Euro Dollar. La devise opérationnelle du Groupe est le dollar dans la mesure où les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellées dans cette devise.

Risque de change

Compte tenu de son activité fortement tournée vers l'international, La société est exposée au risque de change à plusieurs titres.

En premier lieu, les variations de change affectent les transactions enregistrées en résultat opérationnel (flux de chiffre d'affaires, de coût des ventes, etc.).

La réévaluation au taux de clôture des dettes et créances en devises génère par ailleurs un risque de change financier.

Enfin, parallèlement à ces risques de change opérationnel et financier, dont l'impact est enregistré en résultat, il existe un risque de change lié à la conversion en euros des comptes des entités du Groupe dont la monnaie de fonctionnement est le dollar américain. L'écart résultant de cette conversion est enregistré directement en capitaux propres.

Afin de minorer son risque de change financier, Maurel & Prom a procédé durant l'exercice à quelques opérations de change à terme et à des achats et ventes d'options de change portant sur l'euro et le dollar. Aucune opération de ce type n'était en cours à la clôture de l'exercice 2012.

Le Groupe détient par ailleurs des liquidités en dollars américains (64 MUS\$ à la clôture) destinées à financer ses dépenses d'investissement prévisionnelles dans cette devise.

Au 31 décembre 2012, la position de change du Groupe détaillée dans le tableau ci-après ressortait à 492 MUS\$ (hors écarts de conversion en capitaux propres).

En milliers d'euros	Actifs et passifs	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
<i>Créances et dettes commerciales</i>	104	-	104	-	104
<i>Actifs financiers non courants</i>	7	-	7	-	7
<i>Autres actifs courants</i>	-	-		-	-
<i>Instruments dérivés</i>	-	-		-	-
<i>Autres crébiteurs et passifs divers</i>	317	-	317	-	317
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	64	-	64	-	64
EXPOSITION USD (EN MUS\$)	492	-	492	-	492

Par ailleurs, il convient de tenir compte de la position de change liée à la mise en équivalence de Tuscany (soit 96 MUS\$).

Le tableau ci-dessous montre l'impact des variations de change sur le résultat avant impôts ainsi que sur les capitaux propres du Groupe.

En milliers d'euros	Impact sur le résultat avant IS		Impact sur l'écart de conversion (capitaux propres)	
	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$
M€	-41,0	+36,3	-43,0	+52,5
TOTAL	-41,0	+36,3	-43,0	+52,5

Risque d'intérêt

Les emprunts en cours au 31 décembre 2012 ainsi que les lignes disponibles font l'objet d'un descriptif en Note 15. Cette note permet de mesurer l'éventuel risque de liquidité et de taux.

Les liquidités détenues par le Groupe sont placées en compte courant non rémunéré.

Risque de taux

Au 31 décembre 2012, le risque de taux peut être évalué comme suit.

Les montants ci-dessous reprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes financières.

Emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après
Variable	113 530	-	113 530	72 829	-	72 829
Fixe	357 685	-	357 685	349 239	-	349 239
TOTAL	471 215	-	471 215	422 068	-	422 068

Actifs financiers exposés au risque de taux en représentation de la dette

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après
Variable	-	-	-	-	-	-
Fixe	-	-	-	1 853	-	1 853
TOTAL	-	-	-	1 853	-	1 853

L'endettement à taux variable s'élève à 72,8 M€. Une variation à la hausse de 1% des taux d'intérêt se traduirait par une charge d'intérêt supplémentaire de 0,7 M€ sur un an.

Exposition aux risques hydrocarbures

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production.

Cette politique de couverture s'inscrit dans le cadre de la gestion des lignes de crédit bancaires mises à la disposition du Groupe dont le montant serait majoré si le cours de la protection est supérieur au cours retenu par les établissements pour la détermination de la « Borrowing Base ».

Les couvertures existantes sont recensées dans la note 10 instruments dérivés.

La juste valeur des couvertures au 31 décembre 2012 s'établit à -3,1 M€. Une diminution de 10 % du cours du brut à fin décembre aurait conduit à une réduction de ce passif latent de l'ordre de 0,3 M€. Ce calcul ne tient pas compte de l'écart entre le cours spot et le cours à terme des instruments dérivés.

Exposition au risque actions et gestion

Les actifs financiers du Groupe ne sont pas exposés au risque action.

Note 26. Événements post-clôture

Restructuration de la ligne de crédit

Le Groupe avait conclu le 29 mai 2009 une facilité bancaire de 255 MUS\$ (Emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL). Le montant de ce RBL avait été porté à 330 MUS\$ en janvier 2011. Au 31 décembre 2012, le montant tiré était de 130 MUS\$.

Le 8 novembre 2012, le Groupe a annoncé la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 350 MUS\$ (Senior Secured Facility). Celle-ci a été tirée le 25 janvier 2013. Concomitamment, le Groupe a remboursé la totalité de la ligne RBL tirée, soit 130 MUS\$.

Résultats d'exploration en Colombie (Chaman-1)

Sur le permis de Sabanero en Colombie, le Groupe a entrepris en décembre 2012 le forage du prospect Chaman. Ce forage a mis en évidence une nouvelle découverte d'huile dans la formation C7 (12° API).

Sur le permis SSJN9, à la suite de l'abandon du puits SantaFe-1, le Groupe a décidé de rendre libre ce permis situé au Nord de la Colombie.

Exercice des bons de souscription Tuscany

Le 19 mars 2013, Maurel & Prom a exercé des bons de souscription d'actions ordinaires Tuscany, détenus depuis la cession de Caroil, en vue d'acquérir 27 500 000 actions ordinaires dans le capital de cette société (représentant environ 7,32 % des actions ordinaires en circulation), et ce sans contrepartie.

À la suite de l'exercice des bons de souscription d'actions ordinaires Tuscany, Maurel & Prom est à présent propriétaire de plus de 109 000 000 actions ordinaires (et aucun bon de souscription), équivalant à 29,05 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société Tuscany.

Tuscany est une société canadienne de services pétroliers qui offre des services de forage, de complétion et de reprise de puits pour l'ensemble de l'industrie pétrolière et gazière. Tuscany est cotée au Canada à la bourse de Toronto sous le code TID.

Note 27. Honoraires d'audit

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes s'élèvent en 2012 à 901 K€ (y compris les membres de leurs réseaux) et s'analysent comme il suit :

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				DANIEL DE BEAUREPAIRE			
	Montant		%		Montant		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	546	669	85 %	79 %	252	287	98 %	93 %
Filiales intégrées globalement	94	130	15 %	15 %	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	4	29	1 %	3 %	5	21	2 %	7 %
Filiales intégrées globalement	-	22	-	3 %	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	644	850	100 %	100 %	257	308	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	644	850	100 %	100 %	257	308	100 %	100 %

8.2.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ÉTABLISSEMENTS MAUREL & PROM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 4 « Actifs incorporels » de l'annexe aux comptes consolidés qui indique notamment la valeur nette comptable des actifs rattachés aux permis de Bigwa-Rufiji-Mafia (BRM) en Tanzanie, d'Etekamba au Gabon et des activités en Colombie. La note décrit la méthodologie suivie par la société pour l'estimation de la valeur de ces actifs incorporels.
- la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, qui décrit les principes et méthodes retenus pour déterminer la valeur de la participation mise en équivalence que votre société détient dans Tuscany.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans les notes 2.3. « Immobilisations de l'activité pétrolière », 2.6. « Dépréciation des actifs », 4 « Actifs incorporels » et 5 « Actifs corporels » de l'annexe aux comptes consolidés, votre société amortit ses immobilisations incorporelles (droits de recherche et dépenses d'exploration capitalisées) et corporelles (immobilisations de production pétrolière) et comptabilise, le cas échéant, des dépréciations sur celles-ci en fonction de la valeur économique des réserves pétrolières récupérables.
- notre appréciation du caractère raisonnable des données et des hypothèses retenues pour l'évaluation des actifs mentionnés ci-dessus s'est fondée sur les conclusions des experts indépendants mandatés par votre société pour l'évaluation des réserves ou, en l'absence de réserves pétrolières attestées, sur les hypothèses de poursuite des travaux d'exploration présentées par la direction de votre société.
- votre société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.18. « Provisions pour risques et charges », 2.19. « Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi » et 14 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre société pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 18 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick CASSOUX
François CARREGA

8.2.3. Comptes sociaux au 31 décembre 2012**Sommaire**

Actif	212
Passif	213
Compte de résultat	214
Annexe aux comptes sociaux	215

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>Concessions, brevets, licences</i>		3 665	4 473
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		36 206	28 989
IMMobilisations incorporelles	3.1	39 871	33 462
<i>Installations techniques</i>		60	155
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		462	766
<i>Immobilisations en cours</i>		-	-
IMMobilisations corporelles	3.1	522	921
<i>Titres de participation</i>		174 328	175 042
<i>Autres immobilisations financières</i>		5 355	5 373
IMMobilisations financières	3.2	179 683	180 415
ACTIF immobilisé		220 076	214 798
<i>Stocks</i>		444	443
<i>Clients et comptes rattachés</i>	3.4	42 548	33 252
<i>Autres créances</i>	3.3/4	488 707	496 092
<i>Actions propres et autres titres de placement</i>	3.5	71 336	68 534
<i>Instruments de trésorerie</i>		-	-
<i>Disponibilités</i>	3.5	48 873	43 941
ACTIF circulant		651 907	642 262
<i>Charges constatées d'avance</i>		293	362
<i>Charges à répartir</i>	3.6	6 659	11 340
<i>Écart de conversion actif</i>	3.14	3 382	24 173
ACTIF		882 317	892 935

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>Capital</i>		93 565	93 550
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>		179 965	182 883
<i>Réserve légale</i>		9 336	9 336
<i>Autres réserves</i>		-	88 027
<i>Report à nouveau</i>		15 546	1 689
<i>Bénéfice (perte) de l'exercice</i>		46 661	- 29 551
CAPITAUX PROPRES	3.7	345 072	345 935
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.8	6 617	28 898
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	3.9/13	377 002	377 090
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	3.10/13	113 588	72 946
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	3.11/13	16	16
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	3.13	3 001	7 085
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3.13	3 514	3 179
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	3.13	23	24
<i>Autres dettes</i>	3.13	21 349	29 499
<i>Instruments de trésorerie</i>	3.15	5 787	19 481
DETTES		524 282	509 319
<i>Écarts de conversion passif</i>	3.14	6 346	8 782
PASSIF		882 317	892 935

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Chiffre d'affaires</i>	3.16	12 875	13 180
<i>Production stockée</i>		-	-
<i>Reprises sur provisions, transferts de charges</i>	3.17	29 998	57 560
<i>Autres produits</i>		485	516
PRODUITS D'EXPLOITATION	3.18	43 358	71 257
<i>Achats consommés et charges externes</i>	3.19	-17 057	- 23 470
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		-1 035	- 1 736
<i>Salaires et charges sociales</i>		-8 763	- 9 673
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	3.20	-23 639	- 54 739
<i>Autres charges</i>		-18 677	- 2 976
CHARGES D'EXPLOITATION		-69 171	- 92 595
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-25 813	- 21 339
<i>Charges et produits financiers</i>		-17 921	- 37 977
<i>Dividendes</i>		77 500	-
<i>Dotations et reprises de provisions</i>		-1 425	- 21 154
<i>Différences de change</i>		10 723	- 2 693
<i>Autres</i>		-	-
<i>Dotations nettes exceptionnelles sur éléments financiers</i>		-	-
RÉSULTAT FINANCIER	3.21	68 877	- 61 825
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		43 064	- 83 163
<i>Produits exceptionnels</i>		7 902	237 559
<i>Charges exceptionnelles</i>		-15 031	- 184 208
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.22	-7 129	53 351
<i>Impôts sur les sociétés</i>	3.23	10 726	261
RÉSULTAT NET		46 661	- 29 551

Annexe aux comptes sociaux

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Remontée d'un dividende de 77,5 M€ en provenance du pôle gabonais

Maurel & Prom S.A. a enregistré un produit financier d'un montant de 77,5 M€ suite à la décision prise par sa filiale Maurel & Prom West Africa fin 2012 de mettre en distribution un acompte sur dividendes de ce montant.

Maurel & Prom West Africa, holding intermédiaire portant les intérêts du Groupe au Gabon, avait au préalable elle-même bénéficié d'un dividende de 79 M€ voté par sa filiale opérationnelle M&P Gabon dans le cadre de l'affectation du résultat 2011 de cette dernière.

Cette remontée de bénéfices reflète la montée en puissance de l'activité du pôle Gabon au sein du Groupe. Sur 2012, le chiffre d'affaires de M&P Gabon s'établit à 470 M€ contre 415 M€ en 2012 soit une progression de 13 % ; ceci malgré une montée en puissance de la production inférieure aux prévisions en raison d'un incident survenu sur la plate-forme 100 du champ Omoc-Nord en début d'année dont l'impact s'est ressenti sur le reste de l'exercice tant sur le niveau de production, qui est resté en deçà des prévisions, oscillant entre 12 000 et 17 000 b/j au premier semestre avant de dépasser 22 000 b/j en fin d'année, que sur le rythme de développement du champ puisque des forages supplémentaires ont dû être entrepris.

La trésorerie générée sur l'exercice par M&P Gabon lui a permis de réduire significativement (de 92 M€) la position nette des avances en compte courant qui lui avaient été consenties. Le solde de la créance en compte courant détenue par les établissements Maurel & Prom sur M&P Gabon est ainsi passé de 404 M€ à fin 2011 à 312 M€ à fin 2012.

Consolidation des actifs en Afrique de l'Est

Maurel & Prom a exercé son droit de préemption sur les intérêts de Cove Energy dans la concession de Mnazi Bay en Tanzanie.

L'opération qui porte sur un montant de 18,9 MUS\$ a été finalisée à la suite de l'approbation de cette transaction par les Autorités tanzaniennes le 26 juillet 2012. Un complément de prix d'un montant maximum de 5,1 MUS\$ sera versé si la production de gaz dépasse certains seuils dans le futur.

Cet investissement a pris la forme du rachat de 60 % des titres de la société Cove Energy Mnazi Bay Ltd « CEMBL », les 40 % restant étant acquis par Wentworth autre partenaire sur ce permis.

À la suite de cette opération, les différents intérêts dans Mnazi Bay se répartissent comme suit :

	Production	Exploration
M&P (opérateur)	48,06 %	60,075 %
Wentworth	31,94 %	39,925 %
TPDC	20,00 %	-

Restructuration de la ligne de crédit

Le Groupe avait conclu le 29 mai 2009 une facilité bancaire de 255 MUS\$ [Emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL] qui avait été portée à 330 MUS\$ en janvier 2011. Au 31 décembre 2012, le montant tiré s'élevait à 130 MUS\$.

Le 8 novembre 2012, le Groupe a annoncé la conclusion d'un emprunt syndiqué revolving de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*) entre MP Gabon et un consortium de sept banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Standard Bank, Rand Merchant Bank, Standard Chartered Bank et Nedbank) et l'agence d'export du Canada (Export Development Canada).

Cet emprunt dont le plan d'amortissement s'étale jusqu'à fin 2017 bénéficie d'un différé d'amortissement de 19 mois, le premier remboursement intervenant en juin 2014. Il porte intérêt à un taux égal au taux LIBOR + une marge comprise entre 3,5 % et 4 % en fonction du montant tiré.

Le Groupe s'est engagé à respecter à chaque clôture semestrielle et annuelle les covenants suivants calculés à partir des comptes consolidés :

- le « *current ratio* » (Actifs courants / dettes courantes) doit être au moins égal à 1,10 ;
- le ratio « *total indebtedness to earnings (before interest, taxes, depreciation and excluding the impact of foreign exchange)* » sur les 12 derniers mois doit être inférieur à 3,00 ;
- le « *debt service cover ratio* » doit au moins être égal à 1,30.

Cette ligne de crédit a été tirée en intégralité le 25 janvier 2013 par M&P Gabon ce qui a permis à cette dernière de rembourser une part significative de la dette en compte courant envers les établissements Maurel & Prom. Les fonds reçus par la holding ont servi à concurrence de 130 MUS\$ à solder l'emprunt RBL et à hauteur de 15 M€ à rembourser l'emprunt auprès de la BGFI.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du plan comptable homologué en avril 1999 par le règlement 99-03 du comité de la réglementation comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire.

2.2. Opérations pétrolières

Les méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

Permis miniers

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice, ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Dépenses d'exploration

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les dépenses de forage n'ayant pas abouti à une découverte commerciale sont comptabilisées en charges à hauteur des coûts engagés dès lors qu'il est décidé d'abandonner définitivement les travaux sur la zone concernée ou sur la zone de rattachement.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash flow futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'à leur transfert en immobilisations corporelles.

Immobilisations de production pétrolière

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations au cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipeline, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P ».

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir des analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des *cash flow* futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

Coûts de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière dès lors que la Société a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par pays et par champ.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- agencements et installations : L sur 5 à 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique : L ou D, sur 3 à 5 ans ;
- mobilier de bureau : L sur 10 ans.

2.4. Participations et titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées à hauteur des capitaux propres de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due concurrence.

Les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché. Il s'agit notamment des actions propres de la Société ayant fait l'objet d'une affectation précise.

2.5. Stocks

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champs, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

2.6. Crédits

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de non recouvrement.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.8. Charges à répartir

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en Euros à la date de l'opération.

Les dettes, financements externes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne « Écarts de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les disponibilités en devises sont converties au cours de clôture et les écarts de conversion sont inscrits au compte de résultat. Lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée à des investissements futurs (contrats spécifiques) et isolée comme telle, il est considéré que les encaissements et décaissements futurs constituent une sorte de couverture naturelle du profit ou de la perte de change.

2.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les filiales, les litiges et les risques de pertes de change.

Les obligations de la Société en matière de retraite et avantages assimilés se limitent au paiement des cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite définis par la convention collective applicable.

Ces indemnités correspondent à un régime de prestations définies et sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

2.11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond exclusivement à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société.

2.12. Conversion des comptes annuels des établissements

Depuis 2008, les établissements de Maurel & Prom au Gabon dont la monnaie de fonctionnement est le dollar américain ont acquis un degré d'autonomie important sur les plans opérationnel, financier, et comptable. Les comptes annuels sont par conséquent convertis dans la monnaie de présentation de la Société soit l'euro en appliquant les principes suivants :

- conversion au taux de clôture à l'exception des comptes de liaison financement qui restent au taux historique ;
- conversion des postes du résultat au taux moyen de la période.

Les autres établissements ne peuvent pas être considérés à ce jour comme des établissements autonomes. Leurs opérations comptables dont la devise de transaction est principalement le dollar, sont converties selon les mêmes règles que les opérations réalisées par l'établissement français.

2.13. Instruments financiers

Afin de couvrir le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options, de change à terme et de swaps de change. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

- opérations dont le caractère de couverture ne peut être démontré :
 - initialement, elles sont enregistrée pour leur juste valeur ;
 - à la date de clôture la variation de juste valeur (gains et pertes) est constatée en résultat si l'instrument est conclu sur un marché organisé (ou assimilé comme tel du fait de sa grande liquidité). Dans les autres cas (marché de gré à gré peu liquide) seules les pertes sont constatées.
- opérations dont le caractère de couverture peut être démontré :
 - si la réalisation de l'opération couverte est certaine, l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
 - si la réalisation de l'opération couverte n'est pas certaine, la juste valeur de l'instrument est recherchée ; en cas de perte latente une provision pour risque ou une dépréciation est constituée ; en cas de gain latent ce dernier n'est pas comptabilisé l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition.
- la juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par des experts externes.

3. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

3.1. Immobilisations

L'évolution de l'actif immobilisé et des amortissements se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
<i>Immobilisations incorporelles</i>	94 434	10 711	7 266	97 878
À déduire : amortissements	-6 931	-856	-	-7 787
À déduire : dépréciations	-54 040	-3 516	-7 338	-50 219
VALEUR NETTE	33 462	6 338	-71	39 871
<i>Immobilisations corporelles</i>	2 574	301	1 296	1 580
À déduire : amortissements	-1 653	-310	-905	-1 057
À déduire : dépréciations	-	-	-	-
VALEUR NETTE	921	-9	391	522
TOTAL VALEUR BRUTE	97 007	11 012	8 562	99 457
À déduire : amortissements	-8 584	-1 166	-905	-8 845
À déduire : dépréciations	-54 040	-3 516	-7 338	-50 219
TOTAL VALEUR NETTE	34 383	6 329	319	40 393

3.1.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
LOGICIELS	1 766	229	1 718	320
PERMIS MINIERS	8 203	3 436	8 203	4 154
<i>Gabon</i>	4 190	1 890	4 190	2 174
<i>Hongrie</i>	283	-	283	-
<i>Syrie</i>	2 761	1 128	2 761	1 404
<i>Mozambique</i>	968	419	968	576
ACQUISITION DE RÉSERVES	-	-	-	-
FRAIS D'EXPLORATION PÉTROLIERE	87 909	36 206	84 513	28 989
<i>Congo</i>	38 988	29 068	42 282	25 285
<i>France</i>	3 611	-	3 331	2 391
<i>Hongrie</i>	1 767	-	1 767	-
<i>Syrie</i>	26 237	-	25 391	-
<i>Mozambique</i>	17 301	7 137	11 551	1 123
<i>Autres pays</i>	1	1	190	190
IMMOBILISATIONS PÉTROLIERES	96 112	39 642	92 716	33 143
TOTAL	97 878	39 871	94 434	33 462

Les dépenses d'exploration engagées en 2012 au Congo sur le permis de la Noumbi relatives aux opérations préalables au forage du puits Kola 1 s'élèvent à 3,8 M€. Le total des investissements réalisés sur ce permis depuis l'origine s'élèvent à 39 M€ en valeur brute et 29,1 M€ en valeur nette.

Le permis de Marine 3, également au Congo, dont Maurel & Prom détenait 20 % a été rendu sur 2012. Ceci explique la diminution de 7,1 M€ en valeur brute de ces actifs qui étaient totalement dépréciés.

Les dépenses sur le permis de Mios en France ont été totalement dépréciées pour un montant de 2,7 M€.

Les actifs d'exploration sur le permis Draco en Syrie ont été totalement dépréciés au vu du contexte politique dans ce pays rendant impossible l'exécution normale des programmes de travaux et conduisant Maurel & Prom à invoquer la situation de force majeure qui libère la société de toute obligation de travaux.

Les investissements réalisés sur le champ Rovuma au Mozambique opéré par la société canadienne Anadarko s'élèvent à 5,8 M€ et concernent l'acquisition de sismique 2D.

3.1.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2012	2011
VALEUR BRUTE	1 580	2 574
<i>Amortissements et dépréciation</i>	-1 057	-1 653
VALEUR NETTE	522	921

3.2. Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
<i>Titres de participation</i>	194 814	871	-799	194 886
À déduire : provisions	-19 772	-800	15	-20 557
VALEUR NETTE	175 042	71	-784	174 329
<i>Autres immobilisations financières</i>	5 373	1 835	-1 853	5 355
À déduire : provisions	-	-	-	-
VALEUR NETTE	5 373	1 835	-1 853	5 355
TOTAL VALEUR BRUTE	200 187	2 706	-2 652	200 241
À déduire : provisions	-19 772	-800	15	-20 557
VALEUR NETTE	180 415	1 906	-2 637	179 684

Le poste « autres immobilisations financières » correspond à hauteur de 4,9 M€ (6,5 M\$) à un dépôt contractuel égal à 5% du montant tiré de l'emprunt RBL.

Titres de participation

En milliers d'euros	2011	Variation	2012
VALEURS BRUTES			
<i>Titres Maurel & Prom Assistance Technique</i>	15 805	-	15 805
<i>Titres Panther</i>	9 256	800	10 056
<i>Titres Pebercan</i>	935	-	935
<i>Titres Tuscany International Drilling</i>	66 351	-	66 351
<i>Titres Maurel & Prom Colombia</i>	100 951	-	100 951
<i>Autres</i>	1 515	-729	786
TOTAL	194 814	71	194 885
DÉPRÉCIATIONS			
<i>Titres Maurel & Prom Assistance Technique</i>	-15 805	-	-15 805
<i>Titres Panther</i>	-2 853	-800	-3 653
<i>Titres Pebercan</i>	-935	-	-935
<i>Autres</i>	-179	15	-163
TOTAL	-19 772	-785	-20 557
VALEURS NETTES	175 042	-714	174 328

Titres Panther Eureka Srl

Maurel & Prom a souscrit à une augmentation de capital de Panther d'un montant de 800 K€ qui a été libérée par compensation de créance. Ces titres restent dépréciés en totalité.

Titres New Gold Mali et Ison (regroupés au sein de la rubrique « autres »)

Dans le cadre d'un rapprochement avec des partenaires désireux de regrouper leurs intérêts dans des permis d'exploration aurifère au Mali au sein d'une structure commune, Maurel & Prom a fait apport de sa participation de 26 % dans la société New Gold Mali à la société Ison. À l'issue de cette restructuration Maurel & Prom détient 18,64 % d'Ison laquelle est présente dans quatre permis.

Titres Tuscany

La valeur comptable des titres Tuscany est supérieure à leur valeur boursière à la clôture (0,23 CAD/action, soit 19 M€ pour les titres détenus).

L'analyse de Maurel et Prom est que la sous valorisation actuelle du titre Tuscany est liée à sa croissance rapide (acquisitions de Caroil et de Drillfor en 2011) et à son endettement actuel. Maurel & Prom confirme sa participation durable dans cette société y compris dans une hypothèse de restructuration de la dette et de l'actionnariat.

La sous valorisation boursière de Tuscany a conduit le Groupe à déterminer la valeur d'utilité de cette participation en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qu'elle devrait générer

À cette fin, Maurel et Prom a réalisé un plan d'affaires de Tuscany sur 5 ans à partir :

- des informations publiées par la Société ;

- de sa propre connaissance de ce secteur via son ex filiale de forage Caroil qu'elle a cédée en 2011 à Tuscany mais avec laquelle elle continue de travailler régulièrement notamment au Gabon et en Tanzanie ;
- et enfin des perspectives de développement de Tuscany qui détient des parts de marché significatives dans des pays (Brésil, Colombie, Equateur) où l'activité pétrolière devrait être soutenue dans les années à venir.

Les hypothèses de ce plan d'affaires intègrent les résultats 2012 de Tuscany et les pertes de valeur enregistrées par la société sur quatre appareils. Elles reposent notamment sur un taux d'occupation des appareils de l'ordre de 80 % dans le futur et un taux de facturation moyen journalier de 33 KUS\$ conformes aux réalisations 2012 et aux prix de marché actuels.

Le plan d'affaires a été construit sur la base de la seule croissance organique, les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur terminale correspondent à une croissance et une rentabilité normative de respectivement 1 % et 12 % par an. Le taux d'actualisation de 10 % utilisé tient compte de la nature des marchés sur lesquels la société opère et de leur localisation géographique.

La valeur d'utilité résultant de cette évaluation demeure supérieure à la valeur comptable des titres Tuscany. De ce fait, aucune perte de valeur n'est enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2012.

3.3. Autres créances

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
<i>Avances aux filiales du Groupe</i>	481 264	569 380
<i>Créances sur associés pétroliers</i>	10 321	19 681
<i>Créances sur la cession des titres Stcpa Bois et Transagra</i>	2 573	2 573
<i>Acomptes fournisseurs et notes de débit aux filiales</i>	13 064	20 799
<i>Créances diverses</i>	115 876	38 713
TOTAL BRUT	623 098	651 147
DÉPRÉCIATION	134 391	155 055
TOTAL NET	488 707	496 092

À fin 2012, les autres créances s'élèvent à 489 M€ se détaillant comme suit :

En millions d'euros	2012			2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances Gabon	312	-	312	404	-	404
Avances Tanzanie	126	-35	91	85	-30	55
Créance Integra	38	-38	-	38	-25	13
Autres	147	-61	86	124	-100	24
TOTAL AUTRES CRÉANCES	623	-134	489	651	-155	496

Avances Gabon

La diminution de l'encours des créances sur le Gabon s'explique par les remboursements effectués sur la période par MP Gabon grâce à la trésorerie générée par l'activité. Ce point est évoqué *supra* dans la note « généralités ».

Avances Tanzanie

L'augmentation des créances en compte courant sur les filiales tanzaniennes (MP BRM, MPEP Tanzanie, M&P Mnazi Bay holdings) s'explique essentiellement par les avances accordées à M&P Mnazi Bay holdings pour qu'elle puisse prendre une participation de 60 % dans la société CEMBL dans le cadre de la reprise des intérêts de Cove dans le permis Mnazi Bay. Ce point est évoqué *supra* dans la note « généralités ».

Les créances sur MP BRM s'élèvent à 77 M€ et sont dépréciées à hauteur de 35 M€ à fin 2012 sur la base de la situation nette de la filiale.

Créance Integra

La créance d'un montant de 37,5 M€ que détient Maurel & Prom sur la société argentine Integra suite à la cession de la société MP Venezuela S.A.S. le 21 mars 2011 qui était dépréciée à hauteur de 25 M€ à fin 2011 a fait l'objet d'une dotation complémentaire de 12,5 M€ sur l'exercice.

Autres

Les autres créances qui s'élèvent à 106 M€ en valeur nette correspondent à hauteur de 77,5 M€ à l'acompte sur dividendes à recevoir de MP West Africa. Ce point est évoqué *supra* dans la note « généralités ».

3.4. État des échéances des créances

Créances nettes En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Dépôts et cautionnements	5 355	5 299	56	-
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT				
Créances clients et comptes rattachés	42 548	42 548	-	-
Autres créances	488 706	488 706	-	-
TOTAL	536 609	536 553	56	-

3.5. Actions propres, disponibilités et instruments de trésorerie

	M€	Dont en MUS\$
Actions propres	71,3	
SICAV et FCP	-	-
Titres de placements	71,3	
Dépôts à court terme rémunérés	-	-
Comptes courants bancaires et autres	48,9	57
Disponibilités	48,9	57
SICAV et disponibilités	120,2	57

Au 31 décembre 2012, Maurel & Prom détient 5 716 245 actions propres pour une valeur brute de 72,7 M€.

La comparaison du coût historique d'acquisition des actions propres et de leur cours moyen sur décembre

(12,48 €) a conduit la Société à doter un complément de provision de 1,4 M€ afin de ramener leur valeur nette comptable à 71,3 M€.

3.6. Charges à répartir

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
CHARGES À RÉPARTIR AU 1^{er} JANVIER	11 340	16 010
Augmentation de l'exercice	-	19
AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	-4 680	-4 690
TOTAL	6 660	11 340

Les charges à répartir correspondent aux différents frais sur emprunts obligataires et bancaires amortis sur la durée de remboursement du principal.

3.7. Capitaux propres

En milliers d'euros	2011	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Réduction de capital	Écart de conversion	Augmentation de capital	2012
Capital	93 550	-	-	-183	-	198	93 565
Primes	182 883	-	-	-3 130	-	211	179 964
Réserve légale	9 336	-	-	-	-	-	9 336
Autres réserves	88 027	-88 027	-	-	-	-	-
Report à nouveau	1 690	12 270	-	-	1 769	-183	15 546
Résultat	-29 551	29 551	46 661	-	-	-	46 661
TOTAL	345 935	-46 206	46 661	-3 313	1 769	226	345 072

Au 31 décembre 2012, le capital social se composait de 121 512 434 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 93 564 574,18 €.

Instruments donnant accès au capital

Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 14 juin 2012 a délégué compétence au conseil d'administration, pour une période de 38 mois, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite, dans la limite de 1 % du capital social au 14 juin 2012, au profit des salariés ou de certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux ou de certains d'eux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêts économique qui lui sont liés. Cette délégation du 14 juin 2012 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée le 29 juin 2011.

Pour l'ensemble des plans émis par la Société depuis 2006, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Les attributions d'actions gratuites effectuées au cours des exercices précédents se présentent comme suit :

Date de décision d'attribution	Nombre d'actions
03/10/2006	70 000
14/12/2006	66 800
21/12/2007	116 524
25/04/2008	46 750
15/10/2008	93 892
16/12/2008	102 750
19/06/2009	57 500
15/12/2009	120 500
21/12/2010	202 256
01/06/2011	29 750
20/07/2011	41 650
19/12/2011	90 238
21/12/2012	72 451

Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 14 juin 2012 le conseil d'administration est autorisé à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes : prix unitaire maximum d'achat de 18 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été achetée en 2012 et 4 402 ont été remises suite à des conversions d'OCEANE.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 2 200 754 actions, les ventes 2 215 211 actions.

Au 31 décembre 2012, la Société détenait en propre 5 716 245 actions (soit 4,70 % du capital pour une valeur brute de 72 M€ à la fin 2012) dont 31 217 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2012, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 121 512 434 et le capital social s'élève à 93 564 574,18 €.

Synthèse des mouvements sur capital

En euros	Nombres d'actions	Actions propres
Au 31/12/2008	120 569 807	6 436 408
Émission pour paiement du dividende	682 464	-
Rachat actions propres	-	-406 669
Au 31/12/2009	121 252 271	6 029 739
Émission pour exercice de BSAR	52 730	-
Rachat actions propres	-	333 314
Au 31/12/2010	121 305 001	6 363 053
Émission pour exercice de BSAR	188 533	-
Rachat actions propres	-	-389 973
Au 31/12/2011	121 493 534	5 973 080
Émission pour exercice de BSAR	18 900	-
Rachat actions propres	-	-256 835
Soit au 31/12/2012	121 512 434	5 716 245

Distribution

L'assemblée générale du 14 juin 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le dividende a été mis en paiement le 22 juin 2012 pour un montant de 46 205 552,40 €.

3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	2011	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations*	2012
Risque de change	24 173	3 381	-	-24 173	-	3 381
Litiges	2 209	-	-	-2 119	109	200
Autres	2 515	520	-	-	-	3 036
TOTAL DES PROVISIONS	28 898	3 901	-	-26 291	109	6 617
Résultat d'exploitation	-	520	-	-	-	-
Résultat financier	-	3 381	-	-24 173	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-2 119	-	-

* Écarts de conversion générés suite à la réévaluation des risques comptabilisés en devises.

- La réévaluation au taux de clôture des dettes et créances en devises a conduit à doter une provision pour perte de change de 3,4 M€ ;
- les provisions pour litiges concernent un risque prud'homal ;
- la provision pour indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une dotation de 170 K€ pour atteindre 879 K€ à fin 2012. La charge de l'année 2012 s'élève à 189 K€ et le cout des services passés à 165 K€.

En milliers d'euros

Dette actuarielle au 31/12/2011	709
Coût des services 2012	165
Coût financier 2012	24
Charge de l'année 2012	189
Transfert intra-groupe (MP Nigeria)	-19
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/2012	879

3.9. Emprunts obligataires convertibles

En millions d'euros	2012			2011		
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
OCEANE 2014	297,4	8,9	306,3	297,4	8,9	306,3
OCEANE 2015	68,7	2,1	70,8	68,7	2,1	70,8
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	366,1	11,0	377,1	366,1	11,0	377,1

OCEANE 2014

Le 7 juillet 2009, la Société a émis 19 074 519 OCEANE pour un montant total de 297 562 K€. Les obligations portent intérêt à 7,125 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 31 juillet 2014. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison de 1,22 action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2012, 2 340 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 297 356 K€. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2012 est de 19 061 265. Le montant des intérêts courus au 31 décembre 2012 s'élève à 8 881 K€.

OCEANE 2015

Le 28 juillet 2010, la Société a émis 5 511 812 OCEANE pour un montant total de 70 M€. Les obligations portent intérêt à 7,125 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 31 juillet 2015. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison de 1,19 action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2012, 1 300 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 68 714 K€. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2012 est de 5 410 512. Le montant des intérêts courus au 31 décembre 2012 s'élève à 2 052 K€.

3.10. Emprunts auprès des établissements de crédit

En milliers d'euros	2012		2011
BGFI		15 000	11 000
BNP (RBL)		98 530	61 902
Intérêts courus		10	19
Banques créditrices		48	25
TOTAL	113 588		72 946

La Société a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de quatre banques associant BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$ garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (Emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL).

Le montant de cette facilité a été porté à 330 MUS\$ au cours du premier trimestre 2011.

Au 31 décembre 2012 le montant tiré s'élevait à 130 MUS\$ pour une capacité de tirage de 198 MUS\$ à cette date.

En application du contrat, une somme correspondant à 5 % du montant tiré n'est pas disponible et doit rester en permanence sur le compte courant. Cette somme qui s'élève à 6,5 MUS\$ (4,9 M€) au 31 décembre 2012 est inscrite à l'actif en autres immobilisations financières.

Le RBL est assorti d'un tableau d'amortissement sur quatre ans conditionné au respect de covenants calculés à partir des données consolidées :

- ratio financier endettement consolidé/fonds propres (hors effet de change et instruments dérivés de couverture) < 1 ;
- current ratio > 1,1, ce ratio désignant le ratio financier actif courant/passif courant (hors instruments dérivés).

Ces covenants sont respectés sur l'ensemble de l'exercice 2012.

3.11. Emprunts et dettes financières divers

En milliers d'euros

Intérêts courus

Autres

TOTAL

La Société s'est aussi engagée à :

- actualiser périodiquement le plan de trésorerie et le soumettre à approbation ;
- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur certains actifs d'un membre du Groupe ;
- ne pas procéder à une cession de certains actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL 2009 a été établi, notamment de certains champs pétroliers situés au Gabon ;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours, d'une nouvelle émission d'OCEANE, d'emprunts subordonnés et à maturité plus tardive que celle du Reserve Based Loan 2009 « RBL », de certains prêts intra-groupe, et d'autres endettements ; et
- ne pas consentir de prêts à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité.

La Société a par ailleurs souscrit une ligne de crédit auprès de la BGFI en avril 2011 pour un montant de 15 M€, entièrement tirée au 31 décembre 2012. Cette ligne était initialement à échéance 12 mois, mais a été prolongée de 12 mois.

	2012	2011
<i>Intérêts courus</i>	-	-
Autres	16	17
TOTAL	16	17

3.12. Autres dettes

Les autres dettes correspondent essentiellement au solde des comptes courants avec les filiales.

3.13. État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
<i>Emprunts obligataires</i>	377 002	10 933	366 069	-
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	113 588	113 588	-	-
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	16	16	-	-
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	3 001	3 001	-	-
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3 514	3 179	-	-
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	23	23	-	-
<i>Autres dettes</i>	21 349	21 349	-	-
TOTAL	518 493	152 424	366 069	-

3.14. Écarts de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation au cours de clôture des dettes et créances en devises (essentiellement sur les comptes courants et les prêts avec les filiales).

La perte de change latente de 3,4 M€ (2011 : 24,2 M€) est intégralement provisionnée.

3.15. Instruments dérivés et autres instruments financiers

Le Groupe a recours, dans le cadre de ses activités courantes, à des instruments financiers pour diminuer son exposition au risque de fluctuation des cours du pétrole et des cours de change des devises. La gestion de ces risques est centralisée et les dérivés sont portés par la holding.

Les dérivés utilisés afin de réduire l'exposition au risque de variation du cours des hydrocarbures sont globalement de 2 types :

- des swaps vendeurs de brut fixant pour un volume et une période donnée le prix de vente du baril ;
- des produits plus sophistiqués combinant ventes de swaps et options de façon à fixer le prix de vente du baril tout en permettant de bénéficier dans une certaine mesure d'une évolution favorable du marché.

Bien que s'inscrivant dans une logique de couverture économique des flux de trésorerie futurs du Groupe, ces produits dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture dans les comptes sociaux de Maurel & Prom à défaut d'une convention entre la maison mère et ses filiales de production. En conséquence, les liquidations mensuelles et la réévaluation du portefeuille en valeur de marché à la clôture (passif de 5,7 M€) ont été enregistrées en contrepartie du résultat financier (impact global sur le résultat : -0,8 M€).

Les couvertures en place sur 2012 portent sur 5 500 barils par jour, dont 1 500 subsistent postérieurement à la clôture à échéance fin 2013.

S'agissant de la couverture du risque de change, le Groupe détient des liquidités en dollars américains en vue de financer les dépenses d'investissement prévisionnelles dans cette devise.

Par ailleurs, quelques opérations de change à terme et d'options de change visant à réduire l'exposition au risque de change dans le cadre de la gestion quotidienne de la trésorerie ont été initiées durant l'exercice. Aucune opération de ce type n'était en cours à la clôture.

3.16. Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2012	2011
Prestations de services	12 875	13 180
TOTAL	12 875	13 180

Le chiffre d'affaires correspond exclusivement à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société pour 12,9 M€.

3.17. Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges

En milliers d'euros	2012	2011
Transfert de charge France	-2	2 758
Capitalisation des investissements en Tanzanie	-	893
Capitalisation des investissements au Congo	1 252	1 446
Reprises sur amortissements et provisions	28 727	52 442
Autres	21	21
TOTAL	29 998	57 560

Les pertes enregistrées du fait de la restitution du permis Marine 3 au Congo (14,1 M€), de la liquidation de l'établissement Mandawa en Tanzanie (3 M€) et des abandons de créances consentis aux anciens partenaires dans Panther (11,3 M€) ont conduit à reprendre les provisions qui avaient été dotées les années précédentes sur les actifs correspondants.

En 2011, la restitution des permis Sebikotane au Sénégal, de Kouilou au Congo et de Mandawa en Tanzanie avaient de la même manière conduit à des reprises de provisions significatives.

3.18. Autres produits

Les autres produits correspondent principalement à des facturations de loyers et à des mises à disposition de personnel à d'autres sociétés du Groupe.

3.19. Achats consommés et charges externes

La baisse de poste (-6,4 M€) s'explique essentiellement par la diminution des honoraires dont le montant était particulièrement significatif en 2011 du fait des cessions d'actifs réalisées (Colombie, Vénézuela, Nigéria).

3.20. Dotations aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	2012	2011
<i>Amortissements des immobilisations</i>	1 160	1 201
<i>Dépréciation des immobilisations</i>	3 688	10 576
<i>Charges à répartir</i>	4 680	4 690
<i>Créances</i>	13 591	38 216
<i>Provisions pour risques et charges</i>	520	57
TOTAL	23 639	54 740

Les dépréciations d'immobilisations enregistrées cette année concernent principalement les permis Mios et Lavignolle en France (2,7 M€).

Les charges à répartir sont relatives aux coûts de mise en place des emprunts OCEANE et RBL.

Les dotations pour dépréciation des créances concernent essentiellement la créance sur la société Intégra pour 12,5 M€.

3.21. Résultat financier

Le résultat financier 2012 est présenté dans le tableau ci après :

En milliers d'euros	2012	2011	
Intérêts comptes courants filiales	12 192	17 981	(1)
Intérêts sur OCEANE	-26 056	- 26 184	(2)
Intérêts sur autres emprunts	-3 754	- 6 145	(3)
Produits (charges) de trésorerie nets	492	697	
Gains et (pertes) nets sur instruments financiers	-812	- 24 326	(4)
Charges et produits financiers	-17 938	- 37 977	
Dividendes	77 500	-	(5)
Autres produits et charges	-1 407	- 21 154	
Différences de change (y compris provision pour perte de change)	10 723	- 2 693	
TOTAL	68 878	- 61 825	

(1) Les intérêts facturés au Gabon (7,3 M€) et à la Tanzanie (3,7 M€) en rémunération des sommes avancées en comptes courants expliquent l'essentiel du poste.

(2) Les charges d'intérêts sur les emprunts OCEANE 2014 et 2015 s'élèvent respectivement à 21,2 M€ et 4,9 M€.

(3) Il s'agit à concurrence de 3,3 M€ des charges d'intérêts sur l'emprunt RBL.

(4) Les pertes sur instruments dérivés s'élèvent à 0,8 M€ s'analysant de la façon suivante :

Réévaluation des dérivés sur brut en portefeuille	27,2
Résultat des liquidations de l'exercice	- 28,0
Perte sur instruments dérivés sur hydrocarbures	- 0,8 ^(4.1)

(4.1) Les instruments dérivés sur hydrocarbures (ventes de swaps de brut de qualité Brent) ont pour objet de limiter l'exposition du Groupe aux variations du chiffre d'affaires imputables à la fluctuation des cours.

Ces instruments dérivés ne peuvent être traités dans les comptes sociaux de la holding comme des instruments de couverture de flux de trésorerie à défaut d'une convention établie avec la filiale portant l'activité.

En conséquence, les liquidations mensuelles de ces swaps et la réévaluation du portefeuille en valeur de marché à la clôture sont enregistrés en résultat financier.

(5) Ce poste correspond à l'acompte sur dividendes de 77,5 M€ à recevoir de MP West Africa (voir supra note « généralités. »).

3.22. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement lié à la reconnaissance en résultat des dépenses d'exploration engagées sur le permis Marine 3 au titre de son pourcentage d'intérêts dans le permis de 20 % suite à sa restitution en 2012. Une reprise de provision d'égal montant est enregistrée en résultat d'exploitation.

3.23. Impôt sur les sociétés

Le produit d'intégration fiscale correspond à l'économie d'impôt liée à l'imputation sur le résultat d'ensemble des charges d'impôt sur les sociétés 2012 des sociétés MPAT et West Africa.

Maurel & Prom est la société mère du Groupe d'intégration fiscale composé des sociétés Maurel & Prom, M&P Volney 2, M&P Peru Holdings, M&P Volney 5, M&P Volney 6, M&P West Africa, MPEP Mozambique, MPEP BRM, MPEP France, M&P Iraq, MPEP Namibie, MPEP Mnazi Bay, MPEP 7, MPEP 8 et M&P Assistance Technique.

Les reports déficitaires du Groupe d'intégration s'élèvent au 31 décembre 2012 à 578 M€ contre 535 M€ en 2011. Le résultat fiscal 2012 ressort en perte de 62 M€.

3.24. Exposition au risque de change et au risque sur les cours du pétrole brut

Risque de marché

Les résultats de la Société sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en US\$, et le taux de change €/US\$. Néanmoins, il faut noter que la devise opérationnelle du groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

Risque relatif au marché des hydrocarbures

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours du pétrole profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production, cette politique de couverture s'inscrivant par ailleurs dans le cadre de la gestion des lignes de crédits bancaires (Reserves Based Loan « RBL ») mises à la disposition du Groupe.

Sur la partie non couverte de la production, la Société est donc exposée aux fluctuations des cours du pétrole. Le Groupe utilise à titre d'instrument de couverture des produits dérivés du pétrole (Swaps, futures, floors), en utilisant les cotations du WTI, sur le marché du NYMEX, et les cotations du BRENT.

Les couvertures existantes sont décrites dans les notes sur les instruments dérivés et le résultat financier de la présente annexe.

Risques de change

Bien que le dollar soit la devise opérationnelle de la Société (par l'intermédiaire de ses filiales) la variation du cours €/US\$ impacte le résultat de la Société lors de la réévaluation des liquidités détenues dans cette devise lors de l'arrêté des comptes.

Afin de minorer ce risque la Société a recours à des stratégies de couvertures au moyen d'instruments dérivés (opérations de change à terme et options de change).

Les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollar sont couvertes par le maintien de liquidités dans cette devise spécialement dédiées à ces débours.

La Société met ponctuellement en place des instruments de couverture de change, principalement des opérations d'achat et de vente d'options de change et des forwards US\$/€, visant à diminuer l'exposition à la baisse du dollar américain.

Risques de taux et de liquidité

L'endettement de la Société est constitué de deux émissions obligataires à taux fixe. Un emprunt OCEANE à échéance 2014 de 297 M€ rémunéré au taux de 7,125 % et un emprunt OCEANE à échéance juillet 2015 d'un montant de 68,7 M€ rémunéré au taux de 7,125 %.

Les liquidités, qui à la date d'arrêté s'élèvent à 48,9 M€, sont toutes placées en comptes courants à vue. Le risque encouru en cas de variation de taux d'intérêts est une perte d'opportunité en cas de baisse et un gain d'opportunité en cas de hausse.

Risques action

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Au 31 décembre 2012, la Société détenait 5 716 245 actions propres pour une valeur comptable de 72,8 M€ brute à comparer à une valeur de marché de 71,4 M€. Une provision de 1,4 M€ a en conséquence été constituée.

La Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

Risque de contrepartie

La Société n'a pas de créances significatives autres que celles sur ses filiales opérationnelles et sur des partenaires pétroliers engagés dans les mêmes opérations qu'elle-même et portés dans la phase d'exploration

et/ou de développement des infrastructures de production. Il ne s'agit donc pas de risques de contrepartie en tant que tels mais plutôt de risques inhérents à l'exploration production.

3.25. Engagements hors bilan

En milliers d'euros

Garantie données sur emprunts

Autres engagements donnés

TOTAL

	2012	2011
<i>Garantie données sur emprunts</i>	150 068	255 043
<i>Autres engagements donnés</i>	26 048	9 893
TOTAL	176 116	264 936

À la connaissance de Maurel & Prom, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Engagements donnés*Garanties données sur emprunts*

Le Groupe a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de quatre banques associant BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$, garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (Emprunt de type « Reserve Based Loan », dit RBL). Cette facilité dont le montant a été porté à 300 MUS\$ en 2010 a été tirée en totalité.

Le montant de ce RBL a été augmenté en janvier 2011 à 330 MUS\$.

Au 31 décembre 2012, le RBL fait l'objet d'un tirage à hauteur de 130 MUS\$, équivalent 98,5 M€. Une fraction de 5 % du montant tiré doit être conservé par Maurel & Prom, correspondant ainsi, au 31 décembre 2012 à 6,5 MUS\$ (4,9 M€).

En outre, Maurel & Prom s'est engagé pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (voir Note 3.10.).

*Autres engagements**Engagements de travaux*

Dans le cadre des opérations courantes des établissements Maurel & Prom et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, la Société prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés.

En 2012, les engagements de travaux concernent le permis de la Noumbi au Congo au 8,2 M€ et Rovuma au Mozambique pour 17,9 M€.

Instruments financiers

Voir Note 3.15.

Autres engagements

Tuscany

Dans le cadre de la cession de Caroil à Tuscany International Drilling, Maurel & Prom a concédé une garantie de passif d'usage en la matière. Cette garantie a expiré le 22 juin 2012.

Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait une clause de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de cette clause a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 MUS\$ (payés à ce jour) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 \$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mb ;

Maurel & Prom verse à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mb et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombe.

Transworld

Suite au rachat des droits résiduels de Transworld sur le permis d'Etekamba le 18 mars 2008, un « *net profit interest agreement* » a été signé, selon lequel Maurel & Prom devra reverser 10 % du *profit oil* et 8 % du profit gaz à la société Transworld Exploration Ltd.

Ecopetrol

Dans le cadre de la cession de Hocol Colombie à Ecopetrol, Maurel & Prom a concédé à cette dernière une garantie de passifs d'usage en la matière.

3.26. Litiges

Messier Partners

Suite au pourvoi en cassation de Maurel & Prom en novembre 2011 ce litige est toujours en cours au 31 décembre 2012.

Agri-cher/Transagra

En 1996, Maurel & Prom a été assignée en responsabilité contractuelle dans le cadre du redressement judiciaire de la société Transagra et de la déconfiture de la coopérative Agri-cher. La Société estimant cette action non fondée n'avait pas constitué de provision à ce titre. Toutes les parties au litige ayant manifesté par écrit leur intention de ne pas poursuivre la procédure, le Tribunal de Grande Instance de Bourges avait ordonné le retrait du rôle de cette procédure en 2009. Le mandataire *ad hoc* désigné dans le cadre de cette affaire a sollicité le rétablissement au rôle de la procédure en 2011. Le dossier a été plaidé le 7 février 2013 devant le Tribunal de Grande Instance de Bourges. Le jugement rendu le 21 mars 2013 a débouté le demandeur de l'ensemble de ses demandes.

Litige Alphin Capital

Par jugement en date du 8 décembre 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté la société Alphin Capital, société spécialisée dans la mise sur le marché d'actifs pétroliers africains, de ses demandes. La société Alphin, n'ayant pas interjeté appel de ce jugement, ce dernier est devenu définitif au cours du premier semestre 2012.

3.27. Environnement

Du fait de ses activités, aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, le groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement, le groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance *ad hoc*.

En raison de la nature de son activité, le Groupe supportera les frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Une provision de ces coûts de remise en état des sites est, le cas échéant, constatée dans les comptes.

3.28. Effectifs

Le personnel salarié de la Société s'élevait à 31 personnes au 31 décembre 2012 contre 37 au 31 décembre 2011.

Rémunérations allouées à la direction, et aux membres du conseil d'administration

En milliers d'euros	2012	2011
Rémunération allouée à la direction*	1 551	1 464
Conseil d'administration (jetons de présence et rémunération des comités)	450	450
TOTAL	2 001	1 914

* La direction comprend le directeur général et les directeurs de départements soit 5 membres en 2011 et 5 membres en 2012.

3.29. Éléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros

	2012	2011
ACTIF		
Participations	194 814	194 814
Créances clients	43 546	33 553
Autres créances	542 513	588 242
PASSIF		
Dettes fournisseurs	-	-
Dettes sur immobilisations	23	24
Autres dettes	15 873	27 199
COMPTE DE RÉSULTAT		
Quotes-parts sur opérations faites en commun	-	-
Produits financiers	12 324	17 401
Dividendes	77 500	-
Autres produits	237	319
Charges financières	132	315

3.30. Evénements postérieurs à la clôture

Restructuration de la ligne de crédit

Le Groupe avait conclu le 29 mai 2009 une facilité bancaire de 255 MUS\$ (Emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL). Le montant de ce RBL avait été porté à 330 MUS\$ en janvier 2011. Au 31 décembre 2012, le montant tiré était de 130 MUS\$.

Le 8 novembre 2012, le Groupe avait annoncé la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*). Celle-ci a été tirée le 25 janvier 2013. Concomitamment, le Groupe a remboursé la totalité de ligne RBL tirée, soit 130 MUS\$.

Exercice des bons de souscription Tuscany

Le 19 mars 2013, Maurel & Prom a exercé des bons de souscription d'actions ordinaires Tuscany, détenus depuis la cession de Caroil, en vue d'acquérir 27 500 000 actions ordinaires dans le capital de cette société (représentant environ 7,32 % des actions ordinaires en circulation), et ce sans contrepartie.

À la suite de l'exercice des bons de souscription d'actions ordinaires Tuscany, Maurel & Prom est à présent propriétaire de plus de 109 000 000 actions ordinaires (et aucun bon de souscription), équivalant à 29,05 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société Tuscany.

Tuscany est une société canadienne de services pétroliers qui offre des services de forage, de complétion et de reprise de puits pour l'ensemble de l'industrie pétrolière et gazière. Tuscany est cotée au Canada à la bourse de Toronto sous le code TID.

3.31. Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en unités monétaires

Sociétés 2012	Devise	% détenue	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital social (en devises)	Valeur brute comptable des titres détenus €
FRANCE					
Maurel & Prom Assistance Technique	EUR	100 %	120 000	- 9 236 545	15 804 893
Maurel & Prom West Africa	EUR	100 %	80 000	- 147 960	80 000
ÉTRANGER					
Zetah (Pointe-Noire)	CFA	100 %	10 000 000	-2 783 992 494	15 245
MPAT International (Genève)	EUR	99,99 %	195 270	270 938	194 263
Maurel & Prom Colombia BV	USD	50 %	61 000	100 002 889	100 951 273
Panther Eureka Srl (Sicile)	EUR	100 %	128 572	157 815	10 056 245
Tuscany International Drilling (Canada)	USD	29,05 %	366 301 761	-1 967 582	-
DIVERS (c)					496 879

(a) Intérêts courus inclus.

(b) Société en cours de liquidation (cf note 3.2.).

(c) M&P Latin America B.V., M&P Tanzanie, BSL, M&P Gabon Développement, M&P Volney 2, M&P Volney 4, M&P Exploration et Production Tanzanie, M&P Etekamba, M&P Quartier Général, M&P Congo, M&P Volney 5, M&P Exploration et Production Gabon, M&P Volney 6 et Ison.

Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de :

1 - Avances dépréciées à 100 %

Valeur nette comptable des titres détenus €	Prêts et avances accordés bruts € (a)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en devises)	Résultat du dernier exercice (en devises)	Notes
-	16 604 002	-	-	1 716 319	-3 533 968	1
80 000	1 414 781	-	-	Néant	77 380 229	-
-	4 250 513	-	-	Néant	-33 500 259	1
194 263	324 066	-	-	4 273 766	56 657	-
100 951 273	356 226	-	-	Néant	-21 989 331	-
6 402 835	6 348 335	-	-	Néant	-600 944	-
66 351 302	-	-	-	179 511 000	1 544 000	-
348 654	416 999 836					

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat de l'exercice	46 661	- 29 551
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions	-25 166	- 104 385
Dépréciation d'actif d'exploitation	-8 395	- 14 808
Autres produits et charges calculés	-13 693	- 18 348
Augmentation des charges à répartir	4 680	4 671
(Plus-values), moins-values de cession	-	-
Capacité d'autofinancement	4 087	- 162 421
Variation du besoin en fonds de roulement	-81 192	6 953
I. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE / (UTILISÉ DANS) L'EXPLOITATION	-77 105	- 155 468
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts	-10 711	- 9 300
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-301	- 378
Acquisitions d'immobilisations financières	-2 701	- 259 871
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	8 563	176 432
Cessions d'immobilisations financières	2 649	202 261
Augmentation nette des comptes courants Groupe	75 847	284 173
Investissements nets	73 346	393 317
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	- 1	- 19
II. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	73 345	393 298
Variations de capital et des instruments de couvertures	-3 087	- 290
Versement de dividendes	-46 206	- 28 772
Augmentation (diminution) des dettes financières	40 555	- 190 762
III. FLUX DE FINANCEMENT	-8 737	- 219 824
IV. VARIATION DE TRÉSORERIE	-12 498	18 006
V. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	112 472	125 363
VI. INCIDENCE DE LA VARIATION DU COURS DES DEVISES	20 235	- 30 897
VII. TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	120 209	112 472

ANNEXES

États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2012

8.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ÉTABLISSEMENTS MAUREL & PROM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2. « immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels qui indique les modalités d'estimation de la valeur des titres de participation Tuscany détenus par votre société.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans les notes les note 2.4. «Participations et titres immobilisés», 2.6. «Créances», 3.2. «Immobilisations financières» et 3.4. «Provision pour dépréciation des créances clients et autres créances», votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de dépréciation des titres de participation et des créances sur ses filiales en fonction des capitaux propres et des perspectives d'évolution de leur activité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Votre société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.10. et 3.9. « Provisions pour risques et charges » de l'annexe. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre société dans ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 18 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick CASSOUX
François CARREGA

8.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprecier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Approbation d'une opération d'apport de participation de votre société dans New Gold Mali ainsi qu'une cession de créance en compte courant dans New Gold Mali à une société de droit luxembourgeois, Ison Holding Sarl « ISON »

Personnes concernées

M. Jean-François Hénin, président-directeur général de votre société, président du directoire de Pacifico S.A., et administrateur de New Gold Mali (« NGM »), et M. Emmanuel Marion de Glatigny, administrateur de votre société et président du conseil de surveillance de Pacifico S.A.

Nature et objet

Votre conseil d'administration en date du 13 juillet 2012 a autorisé la conclusion par votre société :

- du projet de Traité d'Apport, comprenant l'apport par votre société de 520 actions NGM à ISON, soit la totalité des actions que votre société détient dans NGM ; en échange de 5 323 968 parts sociales ISON représentant 20,44 % du capital social et des droits de vote de ISON,
- du projet de cession, à ISON, de la créance que votre société détient à l'encontre de NGM au titre d'une convention de compte courant conclue entre votre société et NGM le 5 octobre 2000, d'un montant arrêté le 30 juin 2012 de 11 430 615,52 € en principal et en intérêts en contrepartie de la conclusion d'un contrat de prêt entre votre société et ISON aux mêmes conditions et pour un solde débiteur en principal et intérêts de même montant,
- du projet de convention de cession par lequel votre société cède à Pacifico S.A. 782 665 parts sociales de la société ISON au prix de 0,01 € la part sociale.

Modalités

Votre société et les co-actionnaires de NGM (société malienne de prospection et d'exploitation d'or au Mali dans le cercle de Kangaba) ont apporté leur participation dans NGM (l'« Apport ») à ISON Holding Sarl, une société de droit luxembourgeois au capital social de 12 500 €, composé de 1 250 000 actions d'une valeur nominale de 0,01 €. En rémunération de l'Apport, votre société et les autres actionnaires se sont vus attribuer des actions dans ISON. L'actionnariat de NGM était réparti comme suit : Pacifico S.A. (60 %), Maurel & Prom (26 %) et M. Diallo (14 %).

L'Apport s'inscrit dans le cadre d'une opération globale aux termes de laquelle ISON sera non seulement titulaire

de 100 % des actions de NGM mais également titulaire de 100 % des actions de Tichitt S.A. (« Tichitt »), autre société malienne de prospection et d'exploitation d'or au Mali dans le cercle de Kangaba. Pour ce faire, les actionnaires de Tichitt ont également apporté leur participation dans Tichitt à ISON (l'« Apport 2 » et, ensemble avec l'Apport, les « Apports »).

L'actionnariat de Tichitt était réparti comme suit : Pacifico S.A. (75 %), M. Diallo (13 %), L'Outray S.A.R.L. (8 %), Aurum Invest S.A.R.L. (2 %) et Mrs Ba (2 %).

La valeur des apports a été déterminée sur la base de la valeur des actions des sociétés NGM et Tichitt. Les mêmes méthodes d'évaluation ont été utilisées pour déterminer la valeur des actions de NGM et Tichitt. La valorisation des actions de ces sociétés a été réalisée sur la base des réserves aurifères estimées au sein de certains périmètres d'exploration, objet des permis d'exploration détenus par ces sociétés.

En rémunération des apports, il a été procédé à une augmentation du capital de la société ISON. Les parts sociales remises en rémunération de l'apport sont des parts sociales toutes de même catégorie. Ainsi, la répartition du capital au sein de la société ISON est proportionnée aux réserves estimées. L'équité entre les actionnaires des sociétés NGM et Tichitt est ainsi préservée, la participation des anciens actionnaires de NGM dans ISON représentant 4,74 fois celle des anciens actionnaires de la société Tichitt.

Enfin, votre société a cédé à Pacifico S.A. 782 665 parts sociales de la société ISON au prix de 0,01 € la part sociale.

À l'issue de ces opérations, votre société détient 18,64 % du capital de ISON.

2. Convention d'abandon de compte courant avec la société Panther Eureka Srl

Personnes concernées

M. Jean-François Hénin, président-directeur général de votre société et administrateur de la société Panther Eureka Srl.

Nature et objet

Le conseil d'administration en date du 13 juillet 2012, a autorisé la réalisation d'un abandon de créance au profit de Panther Eureka Srl.

Modalités

Les pertes constatées au cours de l'exercice 2011 et les pertes estimées de l'exercice 2012 étant supérieures au capital et aux réserves de la société Panther Eureka Srl, il a été nécessaire, pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi italienne, que votre société abandonne la créance qu'elle détient sur Panther Eureka Srl à hauteur de 800 000 € en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres de Panther Eureka Srl.

3. Convention de financement

Personnes concernées

M. Jean-François Hénin, président-directeur général de votre société et administrateur de la société Maurel & Prom Gabon ainsi que président de Maurel & Prom West Africa.

Nature et objet

Votre conseil d'administration, en date du 30 août 2012, a autorisé (i) la conclusion d'un contrat de Crédit Revolving entre la filiale Maurel & Prom Gabon et Natixis (et éventuellement une ou plusieurs autres banques) pour un montant de 350 MUS\$ dans lequel votre société intervient en qualité de garant, (ii) la conclusion d'une convention de nantissement de compte de titres financiers portant sur la totalité des actions Maurel & Prom West Africa et (iii) en tant que de besoin les autres Documents de Sûretés et leur conclusion.

Modalités

Le 5 novembre 2012, Maurel & Prom Gabon a conclu avec un consortium de sept banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Rand Merchant Bank, Standard Bank, Nedbank et Standard Chartered Bank) et l'agence d'export du Canada (Export Development Canada) un contrat de crédit senior d'un montant de 350 MUS\$.

Ce Contrat de Crédit est garanti par votre société et Maurel & Prom West Africa. Les sûretés suivantes ont également été accordées dans le cadre du Contrat de Crédit :

- un nantissement des droits détenus par Maurel & Prom Gabon au titre du « contrat de vente de pétrole brut Rabi Light » conclu entre Maurel & Prom Gabon et Socap International Limited le 25 juillet 2008 (tel qu'amendé) ;
- un nantissement des créances détenues par Maurel & Prom Gabon au titre des prêts intragroupe accordés par Maurel & Prom Gabon à votre société dans le cadre des accords de cash pooling ;
- un nantissement de certains comptes bancaires détenus par Maurel & Prom Gabon, votre société et Maurel & Prom West Africa ;
- un nantissement des droits détenus par Maurel & Prom Gabon au titre du « contrat de vente de pétrole brut » conclu entre Maurel & Prom Gabon et la Société Gabonaise de Raffinage le 4 février 2011 ;
- un nantissement des actions Maurel & Prom Gabon détenues par Maurel & Prom West Africa ;
- un nantissement des actions Maurel & Prom West Africa détenues par votre société ; et
- le transfert, à titre de garantie, des droits respectifs détenus par Maurel & Prom Gabon, votre société et Maurel & Prom West Africa dans tout (i) accord de couverture, (ii) contrat d'assurances et (iii) futur contrat de vente d'huile portant sur les actifs sous-jacents conclu entre Maurel & Prom Gabon et toute partie autorisée à procéder aux enlèvements.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, et qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de partenariat avec la société MP Nigeria

Personnes concernées

MM. Jean François Hénin, Xavier Blandin, Alexandre Vilgrain, Emmanuel Marion de Glatigny et Mme Nathalie Delapalme, administrateurs communs de votre société et de MP Nigeria.

Nature et objet

Votre conseil d'administration du 27 mars 2013 a autorisé la mise en place d'un partenariat avec Maurel & Prom Nigéria et en a arrêté les principes directeurs. Aux termes de ce partenariat, les futurs projets de développement relatifs à l'exploration et à la production pétrolière seront réalisés en commun par les deux sociétés (à l'exception des projets localisés dans les zones d'activités historiques respectives de chacune des deux sociétés).

Modalités

Ce partenariat prendra la forme d'une société commune qui portera les différents projets de développement. Cette société commune sera détenue par Maurel & Prom à hauteur de un tiers du capital et par MP Nigeria à hauteur de deux tiers du capital. Cette société sera dotée d'un capital social de 100 M€ qui sera libéré conformément aux dispositions légales et au fur et à mesure de ses besoins.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Pacifico S.A.

a. Nature et objet

Une convention de prestations de services a été conclue en date du 21 juin 2005 entre votre société et la société Pacifico S.A. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 11 juin 2007, autorisé préalablement par votre conseil d'administration le 29 mai 2007.

Modalités

Cet avenant a modifié plusieurs articles de la convention et notamment l'article 1 afin de clarifier les obligations respectives des parties et supprimer d'éventuelles ambiguïtés rédactionnelles.

Pour rappel, les prestations effectuées par la société Pacifico S.A. pour votre société sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ;
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel de 100 000 € hors taxes ;
- le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de votre société. Au titre de l'année 2008, les honoraires complémentaires étaient fixés à 84 470 € hors taxes par mois. Ce montant mensuel est ajusté trimestriellement sur la base du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. Ces prestations correspondent aux missions réalisées par cinq consultants de la société Pacifico S.A. À compter du 1^{er} septembre 2008, le nombre de consultants a été ramené à quatre puis, depuis le 1^{er} octobre 2010, à un.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de deux mois.

Le montant pris en charge par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 362 032 € hors taxes.

b. Nature et objet

Un contrat de sous-location en date du 11 juin 2007 a été conclu entre votre société et la société Pacifico S.A. ; il a été autorisé par le conseil d'administration de votre société du 13 décembre 2007..

Modalités

Cette sous-location porte sur les bureaux d'une surface d'environ 240 m², situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 12, rue de Volney, 75002 Paris.

Le contrat est consenti pour une durée de un an à compter du 11 juin 2007 et renouvelable par tacite reconduction.

Le loyer facturé par votre Société au titre de l'exercice 2012 s'élève à 225 701 € hors taxes.

2. Avec la société Panther Eureka Srl

Nature et objet

Dans le cadre du contrat d'acquisition de titres de la société Panther Eureka Srl signé le 19 février 2005, et autorisé par le conseil surveillance de votre société en date du 22 avril 2005, votre société a procédé à l'ouverture d'un compte courant d'associé auprès de la société Panther Eureka Srl.

Modalités

La convention prévoit la rémunération du compte au taux annuel de 8,30 %.

Au 31 décembre 2012, le compte courant, intérêts inclus, s'élève à 6 348 335 € au profit de votre société.

Le produit des intérêts est de 531 168 € au titre de l'exercice 2012.

3. Avec la Compagnie Européenne et Africaine du Bois (CEAB) et New Gold Mali, S.A. puis la société Ison Holding Sarl (« ISON »)

Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 30 septembre 1999 a autorisé une convention de trésorerie entre CEAB, New Gold Mali et votre société.

Modalités

Cette convention, conclue le 20 mars 2000, a pris effet le 1^{er} janvier 2000 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible.

La créance d'un montant arrêté au 30 juin 2012 de 11 430 616 € en principal et en intérêts a été cédée à ISON en contrepartie de la conclusion d'un contrat de prêt entre ISON et votre société aux mêmes conditions et pour un solde débiteur en principal et intérêts du même montant.

Au 31 décembre 2012, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 11 472 359 € au profit de votre société. Le produit des intérêts est de 19 151 € au titre de l'exercice 2012.

4. Conventions de prestations de services transitoires avec la société MP Nigeria

Nature et objet

En raison de la sortie de la société MP Nigeria du groupe Établissements Maurel & Prom et dans la mesure où la société MP Nigeria ne dispose pas pour le moment des salariés et des moyens techniques et matériels nécessaires pour (i) son fonctionnement quotidien notamment au plan administratif et comptable et (ii) fournir à la société Seplat les services requis au titre de la convention précitée, il s'est avéré nécessaire que soit conclu entre la société MP Nigeria et votre société un contrat de prestations de services transitoires (le « Contrat de Prestations de Services Transitoires »).

Modalités

Aux termes de ce contrat, conclu le 2 novembre 2011, votre société fournit à la société MP Nigeria, pendant une période de douze mois à compter du 15 décembre 2011, renouvelable pour une même période, des prestations de services lui permettant d'assurer notamment sa gestion administrative et comptable courante et d'honorer ses engagements vis-à-vis de la société Seplat. Ce contrat a été renouvelé le 5 novembre 2012, pour une période d'un an s'achevant le 15 décembre 2013.

Les prestations facturées par votre société au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 821 831 € hors taxes.

Paris et Paris-La Défense, le 18 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit

Patrick CASSOUX

François CARREGA

8.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration des Établissements Maurel & Prom

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes des Établissements Maurel & Prom et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 18 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick CASSOUX
François CARREGA

ANNEXES

Tableau de rémunération des commissaires aux comptes

8.5. Tableau de rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes s'élèvent en 2012 à 901 K€ (y compris les membres de leurs réseaux) et s'analysent comme il suit :

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				DANIEL DE BEAUREPAIRE			
	Montant	%	Montant	%				
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	546	669	85 %	79 %	252	287	98 %	93 %
Filiales intégrées globalement	94	130	15 %	15 %	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	4	29	1 %	3 %	5	21	2 %	7 %
Filiales intégrées globalement	-	22	-	3 %	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	644	850	100 %	100 %	257	308	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	644	850	100 %	100 %	257	308	100 %	100 %

8.6. Résultats financiers des cinq derniers exercices de la société Maurel & Prom

En euros	2008	2009	2010	2011	2012
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	92 838 751	93 364 249	93 404 851	93 550 021	93 564 574
b) Nombre d'actions émises	120 569 807	121 252 271	121 305 001	121 493 534	121 512 434
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	31 933 297	12 279 500	14 396 078	13 180 296	12 875 149
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	158 738 229	-30 330 400	38 149 480	-7 079 270	-9 844 960
c) Impôts sur les bénéfices	392 864	-42 260	-9 615 417	-261 127	-10 726 043
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	-41 701 817	143 466 435	-179 517 484	-29 551 000	46 661 303
e) Montant des bénéfices distribués	137 080 246	40 044 276	11 531 602	28 772 332	46 205 552
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,313	-0,250	0,394	-0,056	0,007
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	-0,35	1,18	-1,48	-0,24	0,38
c) Dividende net versé à chaque action	1,20	0,35	0,10	0,25	0,40*
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	49	46	40	37	31
b) Montant de la masse salariale	9 058 911	7 304 867	6 739 725	6 184 489	5 290 727
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 533 604	3 461 980	3 407 750	3 488 834	3 472 659

* Soumis à approbation de l'assemblée générale du 13 juin 2013 et hors actions propres.

8.7. Disponibilité de l'information

En version électronique

Tous les communiqués de presse relatifs à la Société sont disponibles sur le site internet de la Société :

www.maureletprom.fr.

Les communiqués de presse, déclarations, documents de référence, déclarations des dirigeants sur leurs actions propres et notes d'opération sont disponibles sur le site internet de l'AMF :

www.amf-france.org

et sur le site d'Euronext :

www.euronext.com.

Les communiqués sont également disponibles sur le site internet des Échos :

<http://www.lesechos-comfi.fr>.

Les parutions BALO sont disponibles sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires :

<http://balo.journal-officiel.gouv.fr>.

Les comptes annuels sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris et sont consultables sur :

<http://www.infogreffe.fr>.

En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent document de référence sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société :

**Établissements Maurel & Prom,
51, rue d'Anjou, 75008 Paris.**

8.8. Tables de concordance

8.8.1. Rapport de gestion

ÉLÉMENTS REQUIS PAR LE CODE DE COMMERCE, LE CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, LE CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ET LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, situation de la Société durant l'exercice écoulé (L. 225-100 et L. 232-1 du Code de commerce)	Introduction ; 1 ; 8.2.1 ; 8.2.3 ; 8.6	2-19 ; 23-39 ; 147-209 ; 211-242 ; 250
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe, situation du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-2 et L. 233-26 du Code de commerce)	Introduction ; 1 ; 8.2.1	2-19 ; 23-39 ; 147-209
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L. 233-6 du Code de commerce)	1 ; 8.2.1 ; 8.2.3	23-39 ; 147-209 ; 211-242
Évolution prévisible (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	1.5	35-39
Événements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	1.5.1	35-38
Activités en matière de recherche et de développement (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	7.4	140
Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de commerce)	néant	néant
Informations en matière de responsabilité sociale et environnementale, engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (L. 225-100 et L. 225-102-1 du Code de commerce)	4	95-113
Description des principaux risques et incertitudes (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	2	41-53
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	2.2 ; 3.3	45-51 ; 88-91
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	2.2	45-51

ÉLÉMENTS REQUIS PAR LE CODE DE COMMERCE, LE CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, LE CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ET LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
<i>Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-100 du Code de commerce)</i>	6.2.1.2	122-124
<i>Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3 du Code de commerce)</i>	6.3.5	135-136
<i>Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)</i>	4.1.1 ; 5.1.1	96-99 ; 115-118
<i>Identité des actionnaires détenant plus de 5 % ; autocontrôle (L. 233-13 du Code de commerce)</i>	5.1.2	118
<i>État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)</i>	3.2.2.1.1	74
<i>Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L. 225-102-1 du Code de commerce)</i>	3.2.3	83-87
<i>Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de commerce)</i>	3.2.1.2	61-74
<i>Informations sur les rachats d'actions propres (L. 225-211 du Code de commerce)</i>	6.2.2	125-129
<i>Montant des dividendes distribués au titre des trois exercices (243 bis du CGI)</i>	5.2	119
<i>Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L. 232-6 du Code de commerce)</i>	8.2.1	147-209

8.8.2. Règlement CE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le règlement CE 809/2004 de la Commission du 24 avril 2004 mettant

en œuvre la directive CE 71/2003 du parlement européen et du conseil (tel que modifié par le règlement délégué (UE) 486/2012 de la Commission du 30 mars 2012).

INTITULÉ		SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
1	<i>Personnes responsables</i>		2 ^e de couverture
2	<i>Contrôleurs légaux des comptes</i>		2 ^e de couverture
3	<i>Informations financières sélectionnées</i>	Introduction	2-19
4	<i>Facteurs de risques</i>	2	41-53
5	<i>Informations concernant l'émetteur</i>	6	121-137
5.1	<i>Histoire et évolution de la Société</i>	Introduction	2-19
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'émetteur</i>	6.1	121
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur</i>	6.1	121
5.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie de l'émetteur</i>	6.1	121
5.1.4	<i>Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire</i>	6.1	121
5.1.5	<i>Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur</i>	Introduction ; 1.1.1.1 ; 1.5	2-19 ; 23-25 ; 35-39
5.2	<i>Investissements</i>	1.3	32-33
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices</i>	1.3.1	32
5.2.2	<i>Principaux investissements en cours</i>	1.3.2	33
5.2.3	<i>Principaux investissements envisagés</i>	1.3.3	33

INTITULÉ		SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
6	<i>Aperçu des activités</i>	Introduction ; 1.1.1.1 ; 7.7 ; 7.8	2-19 ; 23-25 ; 142 ; 143
6.1	<i>Principales activités</i>	Introduction ; 1.1.1.1	2-19 ; 23-25
6.2	<i>Principaux marchés</i>	1.1.1.1 ; 1.1.1.2.2 ; 1.2	23-25 ; 26 ; 29-31
6.3	<i>Événements exceptionnels</i>	Néant	Néant
6.4	<i>Dépendances éventuelles du Groupe à l'égard de certains clients importants ou contrats d'approvisionnement</i>	2.1.8 ; 2.2.6	45 ; 51
6.5	<i>Position concurrentielle</i>	2.1.6	43
7	<i>Organigramme</i>	7.7	142
7.1	<i>Place de l'émetteur dans le Groupe</i>	7.7	142
7.2	<i>Principales filiales</i>	7.7 ; 8.2.3	142 ; 211-242
8	<i>Réserves – propriétés immobilières, usines et équipements</i>	7.3	140
8.1	<i>Immobilisations corporelles les plus significatives</i>	7.3	140
8.2	<i>Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives</i>	2.1.7 ; 4.2 ; 4.3	43-44 ; 104-109 ; 107-108
9	<i>Examen de la situation financière et du résultat</i>	1	23-39
9.1	<i>Situation financière</i>	1	23-39
9.2	<i>Résultat d'exploitation</i>	1.1.1.3 à 1.1.1.5	26-27

INTITULÉ		SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
10	<i>Trésorerie et capitaux</i>	1.1.1.3 à 1.1.1.9	26-28
10.1	<i>Informations sur les capitaux à court terme et à long terme</i>	1.1.1.3 à 1.1.1.5 et 1.1.1.8 à 1.1.1.9	26-27 ; 28
10.2	<i>Source, montant et description des flux de trésorerie</i>	1.1.1.8	28
10.3	<i>Conditions d'emprunt et structure de financement</i>	1.4.1	33-34
10.4	<i>Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations</i>	1.4.2	35
10.5	<i>Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives</i>	1.3.3	33
11	<i>Recherche et développement, brevets et licences</i>	7.4	140
12	<i>Informations sur les tendances</i>	1.5	35-39
12.1	<i>Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé</i>	1.5.1	35-38
12.2	<i>Tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours</i>	1.5.2	38-39
13	<i>Prévisions ou estimations du chiffre d'affaires et des budgets d'investissement</i>	Néant	Néant
14	<i>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</i>	3.2.1 ; 3.2.2	55-82
14.1	<i>Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction</i>	3.2.1.1.1 ; 3.2.1.2	55-59 ; 61-74
14.2	<i>Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur</i>	3.2.1.3	74

INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
15 Rémunération et avantages	3.2.3	83-87
15.1 <i>Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes d'administration, de direction, de surveillance</i>	3.2.3	83-87
15.2 <i>Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages</i>	3.2.3	83-87
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	3.2.2	74-82
16.1 <i>Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction</i>	3.2.1.1.1	55-59
16.2 <i>Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats</i>	3.2.2.1.2	74-75
16.3 <i>Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société</i>	3.2.2.3	80-82
16.4 <i>Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France</i>	3.1	55
17 Salariés	4.1	95-103
17.1 <i>Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité</i>	4.1.1	96-99
17.2 <i>Participations au capital et stock-options</i>	4.1.1	96-99
17.3 <i>Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur</i>	4.1.1	96-99
18 Principaux actionnaires	5.1	115-118
18.1 <i>Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)</i>	5.1.2	118
18.2 <i>Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital</i>	5.1.3	118
18.3 <i>Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires</i>	5.3.1	119
18.4 <i>Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle</i>	5.3.2	119

INTITULÉ		SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
19	<i>Opérations avec des apparentés</i>	7.1	139
20	<i>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</i>	1.7	39
20.1	<i>Informations financières historiques</i>	1.7.1	39
20.2	<i>Informations financières pro forma</i>	néant	néant
20.3	<i>États financiers annuels</i>	8.2.1 ; 8.2.3	147-209 ; 211-242
20.4	<i>Vérification des informations financières historiques annuelles</i>	1.7.1	39
20.4.1	<i>Vérifications des informations financières historiques</i>	1.7.2	39
20.4.2	<i>Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	1.7.3	39
20.4.3	<i>Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur</i>	néant	néant
20.5	<i>Date des dernières informations financières vérifiées</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2012
20.6	<i>Informations intermédiaires et autres</i>	néant	néant
20.6.1	<i>Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés</i>	néant	néant
20.6.2	<i>Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié</i>	néant	néant
20.7	<i>Politique de distribution</i>	5.2	119
20.8	<i>Procédures judiciaires et d'arbitrage</i>	7.2	139-140
20.9	<i>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</i>	Introduction	2-19

INTITULÉ		SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
21	<i>Informations complémentaires</i>	6	121-137
21.1	<i>Capital social</i>	6.2.1	121-124
21.1.1	<i>Capital souscrit et capital autorisé</i>	6.2.1	121-124
21.1.2	<i>Actions non représentatives du capital</i>	néant	néant
21.1.3	<i>Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales</i>	6.2.2	125-129
21.1.4	<i>Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur</i>	6.2.3	129-130
21.1.5	<i>Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital</i>	néant	néant
21.1.6	<i>Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option</i>	néant	néant
21.1.7	<i>Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices</i>	6.2.4	130-131
21.2	<i>Acte constitutif et statuts</i>	6.3	134-137
21.2.1	<i>Objet social de l'émetteur</i>	6.3.1	134
21.2.2	<i>Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	6.3.2	134
21.2.3	<i>Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	6.3.3	135
21.2.4	<i>Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	6.3.4	135
21.2.5	<i>Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission</i>	3.4	92-93
21.2.6	<i>Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	6.3.5	135-136
21.2.7	<i>Déclarations de franchissements de seuils statutaires</i>	6.3.6	136
21.2.8	<i>Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social</i>	6.3.7	137

INTITULÉ		SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
22	<i>Contrats importants</i>	1.6	39
23	<i>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</i>	7.5	141
24	<i>Documents accessibles au public</i>	7.6	141
25	<i>Informations sur les participations</i>	7.7 ; 8.2.3	142 ; 211-242

MAUREL & PROM

51, rue d'Anjou – 75008 PARIS
Tél. : +33 1 53 83 16 00
Fax : +33 1 53 83 16 04
www.maureletprom.fr